
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01731565 6

Le Syndicalisme et la Prochaine Révolution

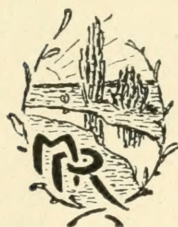
DUFOUR

Ex-Professeur d'Economie Politique

Le Syndicalisme

et la

Prochaine Révolution



PARIS

LIBRAIRIE MARCEL RIVIÈRE ET Cie

31, Rue Jacob, 31

—

1913


LIBRARY
FEB 19 1962
UNIVERSITY OF TORONTO

AVERTISSEMENT

Il n'existe actuellement aucun ouvrage didactique présentant un exposé d'ensemble de la doctrine syndicaliste et du mouvement révolutionnaire contemporain; le présent volume comble cette lacune.

L'auteur y expose : la cause de la révolution économique qui se prépare en Europe et en Amérique, l'objectif qu'elle se propose de réaliser et les forces qui, malgré toutes les résistances des dirigeants, déterminent fatalement cette révolution; la signification des doctrines relatives à l'antiétatisme à l'antimilitarisme et à l'antipatriotisme, doctrines qui étonnent tant les personnes non initiées ; la caractéristique et l'importance des trois fractions qui dans tous les pays composent le parti socialiste, les syndicalistes, les anarchistes, les collectivistes ou socialistes parlementaires, etc.

La majorité du public même instruit ignore tout du socialisme et répète à ce sujet les erreurs les plus grossières. Ce volume permettra au lecteur de rectifier ces erreurs et de se mettre rapidement au courant de toutes les questions qui se rattachent à ce mouvement mondial.

Le Syndicalisme et la Prochaine Révolution

PRÉFACE

Le socialisme c'est la doctrine de ceux qui professent que les sociétés d'Europe et d'Amérique sont à la veille d'une révolution économique qui supprimera la direction patronale de la production sociale, ainsi que la propriété privée, et qui instaurera en leur lieu et place la direction syndicale de toutes les industries avec la propriété sociale du sol et du matériel industriel.

Pour être autorisé à formuler une pareille affirmation il faut pouvoir satisfaire aux conditions suivantes:

Premièrement, on doit être en mesure de montrer quelle est la cause initiale d'une pareille révolution, car bien évidemment si toutes les sociétés connues ont vécu pendant des siècles sous le régime patronal et que la persistance de cette forme économique apparaisse tout à coup comme impossible, c'est qu'un facteur nouveau d'une importance énorme est intervenu qui rend impraticable aujourd'hui ce qui ne l'était pas hier. Or les socialistes sont parfaitement en mesure de satisfaire à

cette première question. Ce facteur c'est l'industrialisme moderne, qui, depuis un siècle qu'il a fait son apparition, impose des nécessités techniques et économiques de plus en plus incompatibles avec la direction patronale de la production sociale.

Secondement, on doit être capable d'établir que cette révolution est en voie de préparation. En effet pour qu'un pareil changement puisse s'accomplir, il faut que la mentalité des masses subisse d'abord une profonde transformation; il faut qu'une forte minorité du public en arrive à reconnaître qu'il est à la fois nécessaire et possible de supprimer le régime économique actuel et d'en instaurer un nouveau. Les socialistes peuvent facilement établir l'existence de cette préparation. La lutte entre la classe ouvrière, les patrons et l'Etat qui dure depuis près d'un siècle et qui va constamment en s'aggravant, l'organisation syndicale, que les travailleurs sont parvenus à mettre debout dans tous les pays d'Europe et d'Amérique malgré la résistance des dirigeants prouvent que la mentalité d'une forte partie de la classe ouvrière est complètement changée et que cette classe croit à la possibilité de supprimer la direction patronale et d'instaurer un nouveau mode de gestion de la production sociale.

Troisièmement, il faut encore pouvoir indiquer quel est le mode d'organisation économique qui est appelé à se substituer au régime actuel, car dans une société en voie de transformation les institutions nouvelles destinées à remplacer les anciennes, qu'elles soient d'ordre économique, religieux ou politique, n'apparaissent pas subitement ; elles s'élaborent et se précisent petit à petit, et l'on

peut pressentir longtemps avant leur complet développement ce que seront ces institutions. Or les socialistes se trouvent en mesure de remplir cette condition. L'étude des syndicats, des fédérations et de la Confédération Générale, créés spontanément par les travailleurs, montre que ces institutions sont aptes à servir d'organe de transition pour passer du régime actuel au régime nouveau, et qu'elles sont appelées, en leur donnant le plein développement qu'elles comportent, à prendre la direction de toutes les industries en lieu et place des patrons et des sociétés anonymes actuelles. Enfin on doit aussi pouvoir préciser les moyens qui seront capables de briser la résistance que l'Etat est prêt à opposer à toute tentative de révolution, car depuis l'avènement de l'industrialisme moderne l'Etat n'est plus comme autrefois le représentant des intérêts de la collectivité, mais bien le défenseur exclusif des privilèges de la classe patronale. Là encore les socialistes peuvent donner satisfaction à leurs adversaires. Ils comptent faire la révolution au moment d'une guerre européenne qui provoquera une crise intense de misère et qui réduira au minimum les forces coercitives de l'Etat, en employant comme moyens la grève générale, la violence sous toutes ses formes et la défection d'une partie de l'armée, défection que la coïncidence de la guerre avec la révolution rend certaine.

PREMIÈRE PARTIE

La prochaine Révolution a pour cause l'industrialisme moderne

CHAPITRE PREMIER

L'INDUSTRIALISME MODERNE EST LA CAUSE INITIALE DE LA PROCHAINE RÉVOLUTION

SOMMAIRE. — *Les trois formes économiques fondamentales des sociétés actuelles. — Les nécessités techniques et les avantages du machinisme moderne. — Il supprime les causes techniques de la misère. — Le machinisme est la cause initiale de la révolution parce qu'il est incompatible avec les formes économiques des sociétés patronales.*

I

Les sociétés actuelles sont caractérisées au point de vue économique par les trois formes fondamentales suivantes :

La direction patronale ou individualiste de la production et de la répartition sociale.

La multiplicité d'entreprises et de direction dans chaque industrie.

La propriété privée du matériel social.

La direction patronale consiste en ce fait qu'une minorité d'individus, la classe patronale, détient

seule, à l'exclusion des ouvriers, tous les *pouvoirs économiques* nécessaires à la direction de la production et de la répartition.

1° Le pouvoir de régler la durée du travail de l'ouvrier et de l'employé ;

2° Le pouvoir de fixer le chiffre des salaires et des traitements ;

3° Le pouvoir de supprimer ces salaires dans les cas où l'ouvrier est momentanément empêché de travailler par suite d'accident, de maladie, etc.;

4° Le pouvoir de prélever à titre de rente, de loyer, d'intérêt, de bénéfices, de dividendes, sa propre part dans la répartition sociale.

Ces pouvoirs permettant de régler le travail ainsi que le quantum de la consommation sont plutôt d'ordre économique que d'ordre administratif.

Les patrons détiennent encore les pouvoirs administratifs suivants : le pouvoir de choisir et de destituer leur personnel ; celui de fixer toutes les conditions techniques de leurs entreprises et en particulier le mode d'emploi du machinisme ; le pouvoir de fixer les prix, celui de gérer le matériel qui sert à la production, etc.

La multiplicité d'entreprises et de direction consiste en ce fait qu'il y a dans chaque industrie une multitude de maisons similaires qui procèdent à la production sans aucune entente préalable entre elles. Cette multiplicité d'entreprises et de directions crée pour ces maisons un risque permanent de pertes

La propriété privée du matériel social est une forme économique où tous les capitaux qui servent à la production et à l'échange, le sol, le matériel industriel, les immeubles, la monnaie appartiennent à une minorité d'individus, la classe patro-

nale. Il faut remarquer que la direction patronale implique nécessairement les deux autres formes économiques, la multiplicité d'entreprises ainsi que la propriété individuelle.

La classe patronale constitue donc un groupe social qui détient des pouvoirs économiques et juridiques spéciaux qui la distinguent complètement de la classe des salariés.

Quelles sont les propriétés du machinisme et quelles sont les réactions économiques qu'il détermine dans une société qui présente comme structure les trois formes économiques précédentes ? telle est la question que nous allons maintenant examiner.

II

Sous le nom de machinisme ou d'industrialisme on comprend tout l'outillage employé dans les chemins de fer, la navigation, la métallurgie, les mines, les textiles, les industries électriques et chimiques, etc. Le machinisme, qui a remplacé par des industries un grand nombre de métiers et de professions, impose des nécessités techniques et économiques nouvelles et présente de merveilleux avantages.

Il impose les principales nécessités suivantes :

1° La libre disposition du sol agricole et urbain ;

2° La construction de locaux spéciaux, usines, manufactures, fabriques ;

3° Un outillage énorme et fréquemment renouvelé, ainsi qu'une grande quantité de matières premières ;

4° Un personnel de direction nombreux et instruit ;

5° Un personnel d'ouvriers et d'employés se chiffrant pour chaque entreprise par plusieurs centaines ou plusieurs milliers d'individus ;

6° De fréquents changements dans la distribution des travailleurs ;

7° Un capital initial en monnaie très important.

Ces nécessités techniques imposent à leur tour des formes de labeur inconnues auparavant, le travail discipliné et en commun et une spécialisation excessive des travailleurs.

Dans une société où les formes économiques ne permettent pas de satisfaire pleinement à ces nécessités techniques, il devient impossible de donner au machinisme tout son développement et l'on se trouve par suite privé des merveilleux avantages qu'il comporte.

Les avantages de l'industrialisme sont de deux sortes :

Premièrement, il réalise une multitude de possibilités nouvelles ; les chemins de fer ont rendu faciles et rapides les transports de voyageurs et de marchandises. Cette facilité de communications a bouleversé la vie sociale, elle a amené l'internationalisme moderne tant au point de vue industriel qu'au point de vue scientifique et artistique. Les industries du gaz et de l'électricité ont changé l'aspect de nos villes et modifié de beaucoup nos conditions d'existence, etc.

Secondement, l'industrialisme accroît considérablement la productivité du travail humain. Cette productivité se manifeste sous deux formes : l'augmentation des produits et la diminution du travail à faire. Voici quelques exemples de la puissance

du machinisme actuel et de la productivité colossale du travail mécanico-humain comparée à cette même productivité sans le machinisme.

L'Europe et l'Amérique réunies possèdent tant pour les machines motrices fixes que pour les chemins de fer et la navigation à vapeur plus de cinquante millions de chevaux-vapeur. Un cheval-vapeur égalant environ vingt hommes, cette force motrice représente cinquante millions multipliés par vingt, soit un milliard de travailleurs.

En France, la force des machines fixes de l'industrie est évaluée à cinquante millions d'hommes. Les machines-outils multipliant la productivité par dix au minimum, la puissance du machinisme fixe devient égale à cinq cents millions de travailleurs ; d'autre part la force motrice employée au transport est de cent millions, soit pour la force motrice totale du machinisme en France six cents millions de travailleurs.

Si l'on divise ces six cents millions d'hommes-machines par les quinze millions d'individus qui prennent part au travail social, on trouve quarante. Aussi a-t-on pu exprimer la productivité du machinisme actuel en disant que chaque travailleur dispose pour le labeur de la production de quarante esclaves d'acier qui ne demandent ni repos, ni loisir.

En prenant quelques exemples dans l'industrie, les transports et l'agriculture, nous allons préciser la productivité du machinisme actuel.

Industrie. — Une Mull-Jenny dirigée par un ouvrier fait le travail de cinq cents fileuses. Si tout le coton filé dans la Grande-Bretagne devait l'être à la main, il exigerait cent millions d'ouvriers. Avec le métier circulaire à tricoter une femme

exécute cinq mille mailles par minute et remplace six mille tricoteuses à l'aiguille. Si tout ce qui s'imprime en Europe et en Amérique devait s'écrire à la main, ces pays n'auraient pas assez de toute leur population pour accomplir un travail dont s'acquittent sans peine quelques centaines de mille de typographes. Une presse à vapeur imprime par heure plus de vingt mille exemplaires d'un journal de grand format et fait plus de travail qu'un million de copistes.

Agriculture. — Une charrue à vapeur fait dans le même temps le travail de cent charrues attelées chacune de deux chevaux et conduite par un homme. Une machine à semer exécute le travail de vingt hommes, elle dépose chaque grain à la distance et à la profondeur voulue, elle économise un tiers de la semence, et la culture étant parfaitement en ligne, elle facilite les sarclages. Cent mille moissonneuses font le travail de huit millions d'ouvriers, c'est-à-dire de toute la population agricole de la France ; elles permettent d'enlever en peu de jours la récolte existant sur huit cent mille hectares. Une batteuse vaut vingt hommes et supprime leur pénible corvée. Il existe des machines qui vannent, criblent, trient les semences, égrènent le maïs, décortiquent le riz, coupent les racines, botellent le foin. Un moulin à vapeur moud avec un personnel de vingt ouvriers cent mille rations par jour. Avec cette machine un ouvrier entretient donc cinq mille consommateurs et sa puissance de production est de deux cents fois supérieure à celle de l'esclave antique. Par les procédés d'autrefois la mouture à bras de trente mille hectolitres de blé exigeait cent cinquante hommes et coûtait 300 francs ; le moulin fait ce travail pour moins de 10 francs. En

définitive le machinisme agricole est tellement puissant comparé au labeur manuel que dix hommes travaillant à l'année six heures par jour suffiraient pour cultiver le blé, le battre, moudre la farine et cuire le pain nécessaire à l'alimentation d'un millier d'individus ; dans ces conditions moins de trois cents mille travailleurs pourraient pourvoir en pain la population de la France.

Transports. — Les locomotives existant actuellement remplacent trois millions d'hommes. Une locomotive conduite par deux ouvriers traîne par jour trois cents millions de kilos à la distance de cent cinquante kilomètres. Le même travail exigerait soixante-cinq millions de porteurs.

Sous une autre forme, voici quelques faits qui montrent la productivité du machinisme actuel comparé à celle du travail à la main.

Fabrication de dix charrues :

A la main : 2 ouvriers faisant 11 opérations distinctes et travaillant en tout 11.080 heures ; à la machine : 50 ouvriers, 97 opérations, 37 heures.

Fabrication de cinq cents livres de beurre :

A la main : 3 ouvriers, 7 opérations, 125 heures ; à la machine: 7 ouvriers, 8 opérations, 12 heures.

Fabrication de mille livres de pain d'une livre :

A la main : 1 ouvrier, 11 opérations, 28 heures ; à la machine : 12 ouvriers, 16 opérations, 8 heures.

Fabrication de cent mouvements de montre :

A la main : 14 ouvriers, 453 opérations, 342.000 heures de travail ; à la machine : 100 ouvriers, 1.088 opérations, 8.343 heures.

Fabrication de douze douzaines de jaquettes (hommes) :

A la main: 1 ouvrier, 4 opérations, 840 heures; à la machine : 11 ouvriers, 8 opérations, 97 heures.

La productivité du machinisme montre que le labeur de l'homme n'est pas au point de vue technique la seule condition de son bien-être matériel ; que ce bien-être est fonction de deux facteurs : du travail de l'individu et de la productivité du machinisme à un moment donné de son évolution. En conséquence, dans les sociétés modernes, si la direction patronale ne s'y opposait pas, le salaire de l'ouvrier ou sa part dans la répartition devrait aller en augmentant alors même que la durée de son travail irait en diminuant.

III

Le machinisme présente encore un autre avantage capital : il supprime les causes techniques et accidentelles de la misère.

Les causes techniques de la misère. — La production sociale nécessite trois éléments, trois facteurs : le sol et les matières premières qu'il contient, le labeur de l'homme et des instruments de travail assez puissants pour pouvoir produire en quantité suffisante.

Avant le machinisme moderne l'homme avait bien le sol et les matières premières, il était prêt à fournir sa force de travail, mais le troisième facteur, les instruments, faisait défaut.

Le vent, les chutes d'eau, les animaux, les outils à main sont des moyens d'action qui exigent une énorme dépense de labeur et qui donnent un rendement bien minime. Par exemple, la mouture de la farine faite d'abord par des esclaves, puis au

moyen d'animaux, enfin par les moulins à vent représente un labeur considérable. Le filage et le tissage à la main pratiqués pendant toute l'antiquité et le moyen-âge donnait une quantité de produits insignifiante. Le travail des métaux à la forge ne comporte aucun développement. Les animaux, les porteurs, la navigation à voile et à rames constituent des moyens de transports et de communications tellement faibles qu'on est stupéfait à la pensée que les sociétés humaines ont pu s'en contenter pendant des milliers et des milliers d'années.

Avec un pareil outillage, la production industrielle et agricole reste forcément au-dessous des besoins, et son insuffisance détermine fatalement la pauvreté et la misère des masses.

2° *Les causes accidentelles.* — Elles comprennent les pertes de récoltes dues à des perturbations météorologiques, les épidémies et les guerres. L'importance de ces causes provient uniquement de la faiblesse des moyens techniques que possèdent les sociétés à un moment donné de leur évolution. Lorsque les moyens de transport et de communication entre les différents pays sont lents et difficiles, les pertes de récoltes déterminent de grandes misères, comme cela arrive encore en Asie, parce qu'on ne peut presque jamais se procurer en temps voulu des quantités suffisantes de denrées. Les guerres en dévastant certaines régions et de fortes épidémies en arrêtant le travail sont encore des causes occasionnelles qui, en s'ajoutant à la faiblesse des moyens de production, peuvent déterminer la misère. Aussi l'histoire des grandes crises de pauvreté se confond-elle le plus souvent avec celle des mauvaises récoltes, des épidémies et des guerres.

L'industrialisme contemporain, comme on le constate aujourd'hui, a supprimé ces deux causes.

Le machinisme fait cesser les causes techniques de la misère. — Les trois facteurs nécessaires à la production les sociétés modernes les possèdent. Les matières premières, mines, carrières, sont actuellement plus que suffisantes ; le travail humain ne manque pas puisqu'il y a aujourd'hui dans tous les pays d'Europe et d'Amérique des centaines de mille d'individus qui chôment par force. Depuis l'avènement du machinisme, le troisième facteur, les instruments de travail ne font plus défaut et ils ont acquis une puissance et une productivité telle que l'on peut maintenant, au point de vue technique, satisfaire à tous les besoins de la consommation.

Le machinisme fait disparaître les causes accidentelles de la misère. — La facilité des communications et des transports est aujourd'hui si grande que les mauvaises récoltes ne peuvent plus, tout au moins en Europe et en Amérique, être comme jadis la cause d'une misère momentanée. Les progrès de l'hygiène dus en grande partie aux développements de l'industrie ont aussi rendu impossibles les épidémies terribles qui se produisaient dans le passé.

Ainsi, grâce au machinisme moderne, pour la première fois depuis qu'il existe des sociétés humaines, l'homme possède le moyen de supprimer la misère et de satisfaire sans excès de travail à tous ses besoins. Pour la première fois, il peut réaliser le bien-être et même le luxe pour tout le monde. Sa capacité de production, si l'organisation économique actuelle ne l'empêchait pas de l'exercer, dépasserait même sa capacité de consommation.

L'industrialisme moderne en supprimant les causes techniques et accidentelles de la misère donne donc à l'homme une puissance merveilleuse qui peut être le point de départ d'une phase toute nouvelle dans la vie des sociétés. C'est là un fait capital qu'il importe de remarquer.

IV

L'étude des réactions économiques que l'avènement du machinisme a déterminées dans les sociétés actuelles montre qu'il ne peut pas coexister avec la direction patronale, la propriété privée et la multiplicité d'entreprises, et qu'il place ces sociétés dans l'alternative suivante : ou se priver des avantages du machinisme, ou changer ces formes économiques.

L'industrialisme moderne est donc la cause initiale de la révolution qui se prépare dans les sociétés d'Europe et d'Amérique. C'est lui qui conditionne et impose cette révolution, sans lui elle serait impossible. Nous allons énumérer les différentes réactions qu'il détermine. Nous les étudierons ensuite plus en détail.

1° Lorsque les patrons dirigent la production sociale ils empêchent les travailleurs de profiter du double avantage que comporte la productivité du machinisme : la diminution du temps de travail et l'augmentation de la consommation ;

2° Les patrons, dans le but de diminuer le coût de production et d'augmenter leurs bénéfices. ont employé les avantages et les nécessités techniques

que comporte le machinisme à aggraver le despotisme qu'ils exerçaient déjà sur la classe ouvrière ;

3° Les patrons font servir les avantages que comporte l'industrialisme à intensifier la liberté d'entreprise et à pratiquer la concurrence, ce qui détermine l'impossibilité d'obtenir la corrélation de marche des industries entre elles, les crises commerciales, ainsi que l'impossibilité d'assurer le placement des travailleurs ;

4° Le machinisme impose la libre disposition du sol agricole et urbain, un nombreux personnel de direction, de fréquents changements dans la distribution des travailleurs, un capital initial très important en matériel et en monnaie. Or l'expérience révèle une complète incompatibilité entre ces nécessités techniques et les formes économiques actuelles. La propriété privée ainsi que la direction patronale empêchent de disposer librement du sol et par conséquent elles mettent obstacle à l'emploi généralisé et intensif du machinisme ;

5° L'incompatibilité des formes économiques actuelles avec les nécessités de l'outillage est si grande que la classe patronale a dû pour pouvoir introduire cet outillage dans nos sociétés fonder des compagnies anonymes qui ont employé une nouvelle manière de réunir le capital initial nécessaire à toute entreprise et un nouveau mode d'administration de la production sociale. Elle a aussi été conduite à constituer des trusts qui ont supprimé à son profit la multiplicité d'entreprise.

De pareilles constatations suffisent déjà à montrer que la prochaine révolution est fonction de faits indépendants de la volonté humaine, qu'elle est d'ordre fatal, qu'il n'appartient à personne de l'empêcher.

CHAPITRE II

LES POUVOIRS ÉCONOMIQUES DE LA CLASSE PATRONALE

SOMMAIRE. — *L'industrialisme moderne détermine la formation de la classe ouvrière. — La classe patronale emploie les pouvoirs économiques qu'elle détient à priver la classe ouvrière du double avantage que comporte la productivité machinisme; la diminution du travail et l'augmentation des produits.*

I

L'avènement de l'industrialisme moderne a tout d'abord déterminé, dans les différentes nations d'Europe et d'Amérique, les conséquences suivantes:

a) Un changement dans la composition professionnelle de la population;

b) Un changement dans son mode de répartition sur le territoire;

c) Une formation sociale nouvelle, la classe ouvrière;

d) Un accroissement de la population et par suite l'extension du salariat.

a. En créant la grande industrie ainsi que les nouveaux moyens de transport, le machinisme a complètement modifié la composition professionnelle de la population. L'établissement des premières manufactures destinées à filer et à tisser le coton a amené au commencement du siècle dernier une demande énorme de travailleurs, hommes et femmes. Les chemins de fer ont provoqué pendant vingt ans un appel des populations des campagnes sur les points où se faisait la construction des principales lignes. En France, le développement des industries minières et métallurgiques a exigé en très peu de temps près de deux cent mille travailleurs, de telle sorte que la population agricole a diminué et que la population industrielle et commerciale s'est considérablement accrue. Leur rapport respectif qui, avant le machinisme, était dans notre pays de un à vingt, est actuellement presque à égalité.

b. — Le mode de groupement de la population a aussi dû se modifier. Sur les lieux où se trouvaient des gisements, dans les localités favorables au développement de l'industrie textile, ou à certaines autres, les patrons ont fait construire les usines et les manufactures qui leur étaient nécessaires et de fortes agglomérations de travailleurs s'y sont constituées. Mais la condensation sur un point donné d'une importante population a des répercussions immédiates, elle provoque la fondation d'un grand nombre d'industries de consommation, telles que celles relatives à l'alimentation, au vêtement, etc..., et par suite un nouvel apport de population.

Ces constructions d'usines et de manufactures, cet accroissement de population ont amené à leur

tour des transformations dans l'importance et le nombre des villes. Elles se sont agrandies ; aujourd'hui on trouve partout, en province, la vieille et la nouvelle ville; de nombreuses cités industrielles se sont aussi édifiées de toutes pièces.

c. — Le machinisme a déterminé de multiples conséquences techniques et économiques qui ont provoqué l'apparition d'une formation sociale nouvelle, la classe ouvrière. Les individus employés dans la grande industrie ont été obligés de se plier à des formes de labeur inconnues auparavant :

Le travail discipliné et en commun.

Une division excessive du travail.

Les nécessités techniques créées par le machinisme exigent le labeur en commun et une véritable discipline. Il faut venir à l'heure, ne pas s'absenter, se conformer aux règlements d'ordre technique adoptés dans l'atelier.

Les multiples opérations exécutées par les machines-outils amènent une spécialisation, une division excessive du travail. Aujourd'hui, l'homme est le servant de la machine, son occupation consiste à faire toujours la même petite opération. Cette excessive division fait que le travail de chacun commande celui de tous ceux qui le suivent dans l'ordre de la production.

La vie dans les grands centres industriels, la désorganisation de la famille par suite de l'introduction de la femme et de l'enfant à la manufacture, l'habitation dans des maisons de rapport ou dans des garnis; l'influence des nombreux établissements d'instruction et de plaisir qui existent dans les villes; l'aggravation des conditions de la vie matérielle, le chômage, le paupérisme, la lutte de classes, sont autant de causes qui développent des

idées, des mœurs, des passions entièrement différentes de celles qui caractérisaient les populations antérieures à l'apparition du machinisme. En définitive, toutes ces influences réunies ont abouti, après une génération, à déterminer une formation sociale nouvelle, la classe ouvrière moderne.

d. — Les chemins de fer, la navigation à vapeur, les mines, la métallurgie, les textiles, en amenant une intense activité industrielle et commerciale, ont provoqué dans tous les pays d'Europe et d'Amérique un accroissement de la population. En France, pendant le siècle dernier, elle a augmenté d'un tiers. Avant le machinisme, on comptait quelques centaines de mille d'artisans, aujourd'hui, il y a huit millions d'ouvriers.

L'industrialisme augmentant le quantum et la proportion de la population ouvrière, il en résulte nécessairement qu'il étend constamment le régime du salariat.

II

Dans les sociétés actuelles, la production sociale est considérée comme une affaire privée. Les patrons, pourvu qu'ils se conforment à la législation, sont maîtres absolus de conduire leurs affaires comme ils l'entendent; ils n'ont pas à s'occuper des conséquences que leur manière d'agir peut entraîner pour la collectivité.

Un pareil mode de direction présente le désavantage capital de mettre en opposition irrémédiable les intérêts des ouvriers et ceux de la classe patronale. L'intérêt de cette classe est en effet de s'attri-

buer dans la répartition sociale la part maximum et de donner aux travailleurs la plus petite part possible. Or, les patrons, selon la manière dont ils règlent les conditions de la production et de la répartition, peuvent diminuer plus ou moins la part qui reviendra à la classe ouvrière, et comme, en présence du manque d'organisation de cette classe, ils détiennent tous les pouvoirs économiques et administratifs, ils emploient ces pouvoirs à prendre toutes les mesures qui leur permettent de réaliser cette diminution, autrement dit, ils s'efforcent de réduire au minimum le coût de production.

La classe patronale ne procède donc pas à la production dans le but de faire exécuter tout ce qui est nécessaire à la satisfaction des besoins de la collectivité. Elle l'effectue en vue de s'assurer le plus grand bénéfice possible. Ce mode de production *en vue des bénéfices* caractérise les sociétés actuelles.

Lorsque l'industrialisme fait son apparition dans une société ainsi organisée, il aggrave encore l'antagonisme des deux classes. En effet, comme nous allons le montrer, la classe patronale emploie les pouvoirs qu'elle détient:

1° A priver les travailleurs des avantages que comporte la productivité du machinisme ;

2° A intensifier le despotisme qu'elle exerçait déjà sur les ouvriers;

3° A augmenter considérablement sa part dans la répartition.

III

La quantité de produits à consommer dépend, au point de vue technique, de deux facteurs:

Le travail de l'homme,

La productivité du machinisme.

Si cette productivité devient très grande, comme c'est le cas avec l'outillage actuel, les travailleurs doivent pouvoir augmenter leur consommation, tout en diminuant la durée de leur labeur. Mais les ouvriers ne peuvent pas profiter de ce double avantage lorsque les patrons détiennent les pouvoirs économiques nécessaires à la direction de la production et de la répartition; parce qu'ils emploient ces pouvoirs à imposer le maximum de travail et le minimum de salaires, tout comme si le machinisme moderne n'existait pas.

La classe patronale possède les *pouvoirs économiques* suivants:

1° Le pouvoir de régler la durée du travail;

2° Le pouvoir de fixer le chiffre des salaires et des traitements;

3° Le pouvoir de supprimer ces salaires dans le cas où l'ouvrier est empêché de travailler par suite d'accident et de maladie;

4° Le pouvoir de prélever sa propre part dans la répartition.

1°. — *Le pouvoir de fixer la durée du travail.* Les patrons refusent de diminuer la durée du labeur proportionnellement à la productivité du machinisme; ils refusent par conséquent de laisser

les ouvriers profiter d'un des principaux avantages de ce machinisme. Ils fixent le temps de travail conformément à leurs seuls intérêts, sans consulter leur personnel et sans tenir compte des conditions nouvelles créées par l'industrialisme moderne.

La quantité de produits obtenue est en général proportionnelle à la durée du labeur, par conséquent, les patrons, en vue de diminuer le coût de production et d'augmenter leurs bénéfices, imposent de longues journées. Le temps de présence à l'atelier était autrefois, même pour la femme et pour l'enfant, de quinze à dix-huit heures. Malgré la résistance des patrons, il est aujourd'hui réduit à dix ou douze heures. Les longues journées de travail sont nuisibles pour la santé de l'ouvrier, et lorsqu'elles portent sur l'enfant, elles amènent une véritable dégénérescence de la race. Mais toutes ces considérations d'intérêt général disparaissent en présence des profits qu'un long labeur assure aux employeurs, seuls maîtres de fixer les conditions économiques de la production et d'imposer leur volonté.

2°. — *Le pouvoir de fixer au minimum les salaires et les traitements.* — La productivité de l'outillage actuel, si on l'utilisait dans toutes les branches de la production, permettrait d'augmenter considérablement la consommation des masses et de satisfaire à tous leurs besoins. Mais les patrons refusent d'augmenter les salaires et par conséquent la consommation, au fur et à mesure que la puissance du machinisme se développe. Ils gardent pour eux la plus-value qui résulte du travail mécanico-humain.

L'intérêt des patrons est la véritable loi des salaires, celle qui les contient et les résume toutes.

Les économistes en ont bien inutilement cherché d'autres. L'employeur tend toujours à donner le salaire minimum, c'est-à-dire juste ce qui est nécessaire pour assurer la vie des ouvriers. Si le chômage met à sa disposition un stock suffisant de sans-travail, il baisse les salaires; si les étrangers demandent moins que les nationaux, il les emploie de préférence. Les patrons élèvent les traitements au-dessus du strict nécessaire toutes les fois que cette élévation peut garantir ou accroître leurs bénéfices. Par exemple, ils donnent de hauts traitements à ceux qui ont, à un titre quelconque, la gestion de leurs intérêts, les contremaîtres, les mécaniciens, chargés de l'entretien du machinisme, etc., etc.

Quant aux considérations qui, au point de vue des intéressés, pourraient justifier une élévation de salaires, elles sont de nul effet pour les patrons. Les salaires n'augmentent pas en proportion du caractère pénible ou rebutant du travail, par exemple, les égoutiers, les vidangeurs, les infirmiers ; ils n'augmentent pas en raison des dangers courus, les ouvriers employés dans telle ou telle industrie présentant des risques spéciaux ne sont pas mieux payés pour cela. Le talent et la science acquise ne justifient pas non plus une élévation de traitement lorsque les patrons peuvent s'en dispenser; c'est ainsi que les ingénieurs, les chimistes, les techniciens de la grande industrie sont souvent soldés à des taux dérisoires.

La règle des salaires minimum a pour conséquence de limiter la consommation de la grande majorité de la population, de la condamner, malgré la merveilleuse productivité du machinisme, à une irrémédiable pauvreté.

Un fait en apparence paradoxal se produit même dans nos sociétés, c'est que le développement du machinisme tend à diminuer le bien-être de la classe ouvrière au lieu de l'augmenter. La preuve de cette affirmation est facile à donner; le total des salaires est proportionnel à la quantité de travail, car les patrons ne donnent pas de traitement à l'ouvrier quand ils n'ont pas besoin de ses services. Or, les progrès du machinisme, diminuant pour une même somme de produits, la quantité totale de travail à exécuter, diminuent par conséquent la somme des salaires, et par suite, la consommation, c'est-à-dire le bien-être de la classe ouvrière. Heureusement que cette tendance à la diminution est actuellement annulée par un phénomène qui agit en sens inverse. Depuis trente ans d'incessantes découvertes, en amenant la création d'industries nouvelles, ont compensé par l'appel de travail qu'elles ont fait la diminution qui s'est produite sur d'autres points.

3°. — *Le pouvoir de supprimer les salaires dans les cas où l'ouvrier est empêché de travailler.* — La puissance du machinisme actuel permet à l'individu de produire pendant qu'il est apte au travail bien au-delà de ce qu'il peut consommer. Il devrait donc être assuré de pouvoir satisfaire largement à ses besoins dans toutes les éventualités où il lui est impossible de fournir un travail effectif. Mais les patrons en ont décidé autrement; ils s'arrogent le droit de supprimer les salaires dans les cas de maladie, d'accidents, d'infirmités, c'est-à-dire dans toutes les circonstances où les travailleurs en auraient le plus besoin. Les sommes insuffisantes données sous forme d'assurance par la législation de certains pays et les secours de la cha-

rité publique sont alors les seules ressources sur lesquelles l'ouvrier puisse compter.

Les patrons s'arrogent aussi le pouvoir de refuser des retraites dans le cas de vieillesse. Ils ne donnent pas non plus de salaires pendant les périodes de chômage qui tiennent à la nature de chaque industrie; par exemple, certaines périodes de l'année pour les travailleurs agricoles, l'hiver pour l'industrie du bâtiment, etc. Cette règle entraîne des conséquences très graves, elle amène la misère, le dénuement complet d'un certain nombre de travailleurs et de leur famille. Elle est plus regrettable encore que la règle du minimum de salaires qui ne détermine que la pauvreté, la privation.

1°. — *Le pouvoir de prélever sa propre part dans la répartition.* — La classe patronale se compose de deux catégories de personnes: les propriétaires et les patrons. Les propriétaires qui n'utilisent pas leurs capitaux eux-mêmes possèdent le pouvoir d'effectuer pour chacun d'eux un ou plusieurs prélèvements. Les propriétaires du sol s'attribuent une rente variable selon la qualité de la terre; les propriétaires d'immeubles un loyer qui représente l'intérêt de la somme à laquelle ils évaluent le sol, l'immeuble et son entretien. Les capitalistes, les épargneurs prennent un intérêt pour le service qu'ils rendent en prêtant leur capital monnaie.

Les patrons, en plus de l'intérêt perçu pour le capital qu'ils apportent dans leurs entreprises, possèdent le pouvoir de prélever sur le produit du labeur de chacun des travailleurs qu'ils occupent des bénéfices en monnaie. Ces bénéfices, ils les réalisent en majorant les prix de vente au-dessus du coût de production. Les actionnaires qui fournissent le capital des sociétés qui exploitent la

grande industrie s'attribuent pour l'intérêt de la somme prêtée et pour les bénéfices une somme globale, les dividendes.

La classe patronale exerce aujourd'hui ses pouvoirs économiques sur des millions d'individus. Avant l'industrialisme, il y avait en France cinq cents mille artisans, il y a maintenant six millions d'ouvriers. Ces pouvoirs lui permettent de priver ces millions de travailleurs du double avantage que comporte la productivité du machinisme. Ils lui permettent d'accroître dans des proportions énormes la part qu'elle prélevait dans la répartition. On peut donc dire que l'industrialisme moderne a augmenté considérablement l'importance des pouvoirs économiques que détenait la classe patronale.

CHAPITRE III

LES PATRONS ONT EMPLOYÉ L'INDUSTRIALISME A INTENSIFIER LE DESPOTISME QU'ILS EXERÇAIENT SUR LES TRAVAILLEURS.

SOMMAIRE. — *Les patrons, dans le but d'augmenter leurs bénéfices en diminuant le coût de production, ont employé les avantages et les nécesités techniques du machinisme à intensifier le despotisme qu'ils exerçaient sur les travailleurs. Le machinisme, en imposant la suppression de la direction patronale, agit comme une cause déterminante de la révolution.*

I

Les patrons, afin de réduire le plus possible le coût de production et d'augmenter leurs bénéfices, ont profité des nécessités techniques et des avantages que comporte l'industrialisme moderne pour augmenter l'importance des pouvoirs administratifs qu'ils détenaient et pour intensifier le despotisme économique qu'ils exerçaient déjà sur leurs ouvriers et leurs employés. Par exemple, la dimi-

nution du travail, un des principaux avantages de l'outillage, est employé à amener le chômage : un autre avantage, le remplacement de la force humaine par la force mécanique, aboutit à choisir comme ouvrier la femme et l'enfant de préférence à l'homme; la nécessité technique d'un personnel très nombreux devient le prétexte d'une hiérarchie absurde établie en vue de semer la division et la jalousie parmi les travailleurs; la nécessité technique du labeur en commun permet d'imposer une discipline vexatoire, etc.

Les patrons détiennent:

1° Le pouvoir de choisir et de destituer le personnel qu'ils emploient;

2° Le pouvoir de régler toutes les conditions techniques de leurs exploitations.

1°. — *Le pouvoir de choisir le personnel ainsi que celui de réglementer son organisation.* — Le machinisme impose la nécessité d'un personnel nombreux. Les patrons et les administrations de l'Etat chargés d'exploiter certaines industries monopolisées ont profité de cette nécessité pour augmenter les pouvoirs qu'ils exercent sur les travailleurs en créant parmi le personnel une hiérarchie autoritaire comprenant des chefs, des sous-chefs, des employés de première, de deuxième, de troisième. de quatrième classe. A cette organisation ridicule et odieuse correspond toute une série de traitements différents qui sont en général d'autant plus faibles qu'on travaille plus. Les patrons ont inventé l'apprenti ouvrier et l'Etat le surnuméraire qui produisent, mais qu'on ne paye pas. Un employé, pendant des années, reste de troisième classe et il ne reçoit un salaire suffisant que quand arrivé à la fin de sa vie il est de première classe,

et la force de l'habitude est telle que la majorité du public trouve cela très légitime.

Le patronat et l'État en créant ces hiérarchies fantaisistes et ces différences de traitements n'ont qu'un but : diviser les travailleurs et empêcher autant que possible toute résistance à leur autorité.

Les patrons s'arrogent aussi le pouvoir de destituer leur personnel au gré de leurs intérêts et même de leur caprice. Ce personnel ne possède aucun statut qui lui assure l'avenir, qui lui garantisse sa fonction. Si après dix ou vingt ans de travail il convient aux directeurs d'une entreprise de renvoyer un employé et de le remplacer par un homme plus jeune dont le traitement soit moins élevé, ils sont maîtres de le faire, et ils se désintéressent de toutes les répercussions douloureuses que peuvent entraîner de tels procédés. Ce pouvoir de nomination et de destitution amène la pratique des recommandations et des protections, ainsi que toutes les manœuvres corruptives qui s'y rattachent et qui sont une des plaies de nos sociétés.

Le machinisme présente l'avantage de remplacer la force humaine par la force mécanique et il réduit souvent le travail à un acte de surveillance et de direction. Les patrons, maîtres de choisir leur personnel se servent de cet avantage pour substituer à l'homme la femme et l'enfant qui s'accommodent de salaires encore plus bas. Cette substitution entraîne de graves perturbations sociales; le long séjour dans les ateliers compromet la santé de l'enfant, l'emploi des femmes désorganise la famille ; elle provoque une situation absurde; l'homme adulte en pleine force est mis en chômage alors que les êtres les plus faibles sont

surmenés de travail, mais l'intérêt des patrons prime toutes ces considérations.

Lorsque les étrangers travaillent à prix moindres que les indigènes, les patrons, usant de leur pouvoir de choisir leur personnel, les prennent de préférence. Cette pratique aggrave le chômage et devient souvent l'occasion de luttes pénibles entre les travailleurs nationaux et étrangers, autant de conséquences dont les employeurs se désintéressent.

Un véritable pouvoir de juridiction est acquis aux patrons pour tous les conflits qui surgissent entre leurs employés ou leurs ouvriers à l'occasion du travail. Ils ont aussi un pouvoir de discipline sur leur vie privée. Dans certaines industries et commerces, ils leur imposent de manger et de coucher dans les locaux où ils sont occupés, de rentrer à des heures déterminées, de s'habiller de telle ou telle manière. etc. Allant plus loin dans l'exercice de leur despotisme, ils se chargent à l'occasion de leur dicter leurs opinions politiques ou religieuses.

2°. — *Le pouvoir de fixer toutes les conditions techniques de leurs entreprises.* — En possession de ce pouvoir, les patrons règlent, conformément à leurs seuls intérêts et sans consulter leur personnel, le mode d'emploi du machinisme. Ils utilisent son principal avantage, sa productivité à déterminer dans toutes les industries et d'une façon permanente le chômage, une perturbation des plus graves et qui ne se manifestait autrefois que très exceptionnellement. Cette productivité peut être utilisée de deux manières: on peut garder le même nombre d'ouvriers et diminuer leur temps de travail, ou maintenir le même temps de travail et réduire le nombre des ouvriers.

Cette dernière solution est la seule qui soit conforme aux intérêts patronaux, car le patron qui est le premier en mesure de réduire le nombre des ouvriers peut augmenter ses bénéfices, soit en diminuant le coût de production et en maintenant les même prix de vente, soit en baissant les prix de vente et en captant momentanément les consommateurs. Par contre, cette manière d'utiliser les avantages du machinisme est désastreuse pour la classe ouvrière, elle produit l'arrêt brusque et imprévu du travail, c'est-à-dire le chômage.

Ce pouvoir de supprimer à l'ouvrier son travail est le plus odieux de tous ceux que détient le patron. Le pouvoir de restreindre les salaires produit la pauvreté; celui d'imposer une longue journée de labeur, s'il détruit lentement l'ouvrier, lui laisse au moins le moyen de manger; mais le droit de refuser le travail parce que tel est l'intérêt du patron, c'est vraiment le droit de condamner les ouvriers à la misère, à la charité publique, à la mort par la faim. Il faut toute l'accoutumance que nous avons de l'état économique actuel pour ne pas être plus surpris que nous ne le sommes d'une pareille manière d'agir.

Les travailleurs renvoyés de l'atelier ne reçoivent plus de salaires, ils ne peuvent donc pas prendre part à la consommation. Le chômage a par conséquent pour effet de réduire la consommation totale de la population et par répercussion la production des autres industries. Or, en France, la statistique admet qu'il existe à l'état permanent cinq à six cent mille chômeurs; la diminution de la consommation qui résulte d'une pareille situation est donc considérable.

Ainsi, dans les sociétés à direction patronale, le

principal avantage du machinisme, sa productivité, produit les trois perturbations suivantes: le chômage, l'arrêt de la consommation et l'arrêt de la production.

Une des nécessités techniques imposées par le machinisme, le travail en commun dans des locaux spéciaux, usines, fabriques, augmente le pouvoir de discipline que possèdent les patrons. Ils profitent de cette nécessité pour établir dans les ateliers des règlements vexatoires, pour créer des surveillants chargés de contrôler tous les actes de leur personnel. Les employeurs s'arrogent même le droit d'infliger des amendes à ceux qui enfreignent ces règlements. Obligé de subir ces conditions de travail sous peine de renvoi, l'ouvrier moderne est certainement moins libre que l'artisan d'autrefois.

II

Les patrons détiennent encore les pouvoirs administratifs suivants dont l'industrialisme moderne a considérablement augmenté l'importance:

1° Le pouvoir de fixer les prix;

2° Le pouvoir de gérer le matériel industriel.

1°. — *Le pouvoir de fixer les prix.* — Le machinisme a augmenté sur ce point le pouvoir de la classe patronale. Autrefois l'artisan traitait souvent directement avec l'acheteur et décidait lui-même des prix. Depuis la création de la grande industrie, ce sont les patrons ou les directeurs des sociétés anonymes chargés d'exploiter les mines,

la métallurgie, les chemins de fer, la navigation qui fixent le coût des produits ou des services de leurs industries respectives et le public est obligé de les subir. Les propriétaires terriens, les fermiers, les intermédiaires qui spéculent sur les denrées agricoles et les matières premières imposent aussi leurs prix. Dans les villes les propriétaires du sol et des maisons d'habitation règlent la valeur des terrains et des loyers sans avoir à donner à ce sujet aucune justification.

Dans les industries de consommation des villes, la multiplicité d'entreprises et la concurrence empêchent quelquefois les patrons d'effectuer toutes les majorations qu'ils voudraient, mais ils n'en sont pas moins maîtres de fixer leurs prix et de profiter de l'ignorance commerciale du public pour le tromper constamment sur le coût réel des objets. L'Etat s'arroge aussi le même pouvoir dans les industries qu'il exploite.

La prétendue loi de l'offre et de la demande n'agit que dans certains cas pour les achats de matériel et de matières premières qui se font entre les patrons ou encore lorsque les consommateurs achètent directement leurs produits aux travailleurs. Mais ces faits n'infirment pas le pouvoir général de fixer les prix que détient vis-à-vis du public consommateur la classe patronale.

La majoration des prix que les patrons ajoutent au coût de production se nomme *la plus-value*. C'est au moyen de cette majoration qu'ils s'attribuent des bénéfices ou profits.

2°. — *Le pouvoir de gérer le matériel industriel.* — Les patrons, en leur qualité de directeurs de la production, procèdent aux opérations administratives suivantes :

L'achat du matériel, bâtiment, outillage, matières premières nécessaires à leur industrie ;

L'entretien et le renouvellement de ce matériel;

L'extension, s'il y a lieu, de l'entreprise ;

Le machinisme impose des locaux spéciaux, usines, manufactures, fabriques, un outillage considérable et une énorme quantité de matières premières. Toutes ces nécessités techniques ont donc considérablement augmenté l'importance du pouvoir que possèdent les patrons de gérer l'outillage industriel.

III

Le fait de prendre la direction d'une entreprise industrielle ou commerciale, soit que l'on possède le capital nécessaire, soit qu'on l'emprunte, confère donc au patron, surtout depuis l'avènement du machinisme, des pouvoirs considérables et que la collectivité ne peut plus ensuite l'empêcher d'exercer, quelles que soient les perturbations qu'ils déterminent.

Ces pouvoirs sont considérables puisque, par le fait même de cette prise de direction, le patron peut fixer les conditions de vie de dizaines, de centaines, de milliers d'individus. Il peut leur imposer la durée de travail qui lui convient; il peut leur assigner le quantum de produits qu'ils auront à consommer; il a le droit de les mettre en chômage, de les réduire à la misère; il a le droit, dans le cas de maladie, d'accident, de vieillesse, de les laisser sans ressources, sans moyens d'existence.

Au reste, dès l'instant que la collectivité laisse

un individu fonder une entreprise, elle ne peut pas, sans attenter à sa liberté et sans créer des obstacles à la production, l'empêcher de la diriger conformément à son intérêt. Or son intérêt c'est d'imposer les longues journées de travail et les bas salaires, c'est de majorer les prix au-dessus du coût de production afin de s'assurer des bénéfices en monnaie.

Qu'on remarque donc de quelle importance est ce fait initial, la prise de direction d'une entreprise par un individu, autrement dit le régime de la production individualiste ou patronale ; c'est lui qui commande toutes les perturbations économiques qui sévissent dans les sociétés actuelles.

IV

Les constatations précédentes établissent que le patron actuel est un monarque absolu qui règle en maître les conditions de travail et de la répartition. Il ne reconnaît aucun pouvoir économique aux ouvriers, aux employés et au personnel chargé de la partie technique de la production ; bien loin d'avoir qualité pour imposer leur volonté, ces travailleurs n'ont pas même voix consultative.

Les ouvriers ne possèdent pas le pouvoir de discuter les conditions de la répartition, c'est-à-dire la proportion entre le chiffre des bénéfices et celui des salaires que les patrons leur accordent ; ils n'ont pas le pouvoir d'obliger les employeurs à leur donner des salaires dans le cas d'accident, d'infirmité et de vieillesse ; même quand ils sont valides

les ouvriers n'ont pas le pouvoir d'obtenir du travail, ils doivent subir le chômage décidé par les patrons; ils n'ont pas le droit de donner leur avis sur la durée du labeur, le règlement intérieur de l'atelier ne leur appartient pas non plus.

Le mode actuel de direction consacre donc le complet despotisme économique de la classe patronale sur la classe ouvrière. Sous ce régime c'est la minorité qui possède la souveraineté économique et qui impose sa volonté à la majorité des travailleurs non organisés.

Les dirigeants prétendent qu'ils veulent améliorer la situation des ouvriers, mais en réalité ils ne le veulent pas, ils ne peuvent pas le vouloir, parce qu'améliorer cette situation cela revient à diminuer leur soumission et le pouvoir de domination des patrons. La pauvreté, l'excès de travail, le manque de loisir sont indispensables pour porter au maximum les prélèvements de la classe patronale, mais toutes ces mesures sont aussi des plus utiles pour déprimer les travailleurs, pour les maintenir dans l'ignorance, pour les empêcher de s'organiser, en un mot pour assurer leur soumission à l'autorité patronale.

Les salaires élevés, les retraites, la courte journée de labeur ont des résultats absolument contraires, en élevant le coût de production ils diminuent les bénéfices et le luxe de la classe patronale ; mais ce n'est pas tout, cette amélioration de la situation matérielle permet à la classe ouvrière de se développer quelque peu intellectuellement et de s'entendre pour résister au despotisme patronal. Or les dirigeants ne peuvent pas vouloir faciliter une pareille émancipation. C'est une sorte de cercle vicieux dans lequel, pour satisfaire leurs intérêts

les patrons doivent enfermer les ouvriers; la misère sert à fortifier l'autorité patronale et cette autorité doit être complète pour pouvoir imposer la misère.

L'avènement de l'industrialisme a donc pour effet de placer les sociétés actuelles dans l'alternative suivante, ne pas profiter de la diminution de labeur et de l'augmentation de bien-être que la productivité du machinisme permettrait de réaliser; laisser la classe patronale s'approprier toute la plus-value résultant du travail mécanico-humain; voir les patrons employer les avantages et les nécessités techniques du machinisme à intensifier de plus en plus le despotisme qu'ils exercent sur les ouvriers; ou changer le mode actuel de direction de la production sociale. Ce changement impossible tant que les travailleurs sont à l'état individualiste, inorganique, est devenu parfaitement possible maintenant qu'ils ont créé leur organisation professionnelle, le syndicalisme.

L'industrialisme moderne agit donc comme une cause déterminante de la révolution, puisqu'il impose la suppression de la direction patronale.

CHAPITRE IV

LA DIRECTION PATRONALE DE LA PRODUCTION IMPOSE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE DU MATÉRIEL SOCIAL.

SOMMAIRE. — *La classe patronale a le pouvoir de prélever des bénéfices, de s'approprier le sol, les maisons, la monnaie et le matériel industriel. — L'avènement du machinisme a augmenté l'importance de ces pouvoirs. — Evaluation des prélèvements effectués par les sociétés industrielles, les propriétaires des maisons de rapport et du sol agricole.*

I

Les travailleurs n'étant pas économiquement organisés ne sont pas en mesure de prendre la gestion de leurs industries respectives. Dans ces conditions ils ne peuvent pas empêcher la classe patronale de s'approprier le sol ainsi que les produits de leur travail et de prélever sur leur vente des bénéfices. Ces produits sont des articles de consommation, des maisons d'habitation et de rapport, des objets destinés à servir de moyens de production et

d'échange, comme l'outillage industriel, les matières premières, la monnaie, de telle sorte qu'en s'appropriant ces produits, la classe patronale se trouve posséder tout le matériel social, tous les capitaux, et qu'elle peut ensuite se faire payer des revenus pour leur location. Le manque d'organisation des travailleurs fait donc que la classe qui dirige la production et la répartition détient nécessairement les pouvoirs d'appropriation suivants:

1° *Le pouvoir de s'approprier les produits du travail de la classe ouvrière.* — Les produits de chaque industrie, bâtiments, machines, objets de consommation résultent du labeur collectif de centaines d'ouvriers. Ils sont donc la propriété collective de ces ouvriers. Mais les patrons en leur qualité de directeurs de la production ont le pouvoir, en échange des salaires, de se les approprier. Au reste, les travailleurs n'ayant aucune organisation économique ne peuvent pas procéder eux-mêmes à la vente de ces produits soit aux consommateurs, soit aux autres industries. Ils sont donc obligés d'en laisser la gestion à la classe patronale.

Certains juristes prétendent que cette prise de possession résulte d'un contrat de travail. En réalité l'employeur ne conclut avec les ouvriers aucun contrat; il exerce simplement les pouvoirs inhérents à sa qualité de directeur de la production.

2° *Le pouvoir de prélever des bénéfices en monnaie sur la vente des produits ou des services de la classe ouvrière.* — Les capitalistes de la grande industrie, les patrons, les fermiers, les marchands s'attribuent des traitements pour leur travail de direction; mais en plus de ces traitements, ils possèdent le pouvoir de prélever des bénéfices en monnaie sur la vente des marchandises.

Les profits d'une entreprise sont en général proportionnels au nombre des ouvriers occupés. Lorsque les patrons emploient des centaines ou des milliers de travailleurs, ils peuvent prélever par jour des milliers de francs. L'accroissement des bénéfices en raison du nombre des ouvriers explique comment il se fait que les capitalistes qui détiennent la grande industrie puissent au bout de quelques années se trouver possesseurs de centaines de millions. Il est de toute évidence que leur labeur personnel ne saurait valoir de pareilles sommes.

Les millions que s'attribue annuellement la classe patronale à titre de profits, en plus de ses traitements, sont par conséquent volés aux travailleurs, puisque les employeurs maîtres de fixer les prix réalisent ces profits en vendant les produits du labeur des ouvriers ou leurs services plus chers qu'ils ne les payent.

3° *Le pouvoir de prendre à la collectivité le sol et les maisons d'habitation.* — Le sol n'étant pas le produit du travail de l'homme est un bien social, le patrimoine des habitants d'un pays. Les maisons de rapport qui représentent des centaines de mille francs et qui durent cent ou deux cents ans sont le fruit d'un travail collectif, elles ne peuvent donc pas appartenir à un individu. Elles sont une propriété sociale dont le coût est amorti par le paiement des loyers.

Mais tant que les ouvriers agricoles ne se sont pas organisés, ils ne peuvent pas prendre possession du sol. Tant que les travailleurs du bâtiment qui résident dans chaque ville n'ont pas créé une organisation administrative appropriée, ils ne sont pas en mesure de gérer le service de l'habitation. Il faut donc laisser ce matériel social à la classe patronale.

La direction individualiste forçant à assimiler le sol et les maisons à des propriétés privées, on peut acheter et vendre ce sol, faire construire des maisons de rapport et se déclarer propriétaire de ces différents capitaux.

4° *Le pouvoir de prélever des revenus pour la location du sol et des maisons.* — Lorsque la classe patronale a capté le sol et les maisons, elle peut effectuer des prélèvements pour leur location. La rente que prélèvent les détenteurs du sol agricole ne leur appartient pas, puisqu'ils ne sont pas propriétaires légitimes de ce sol. Cette rente appartient aux ouvriers ruraux, car c'est en vendant à des prix majorés le fruit de leur labeur que les fermiers se procurent les sommes au moyen desquelles ils payent les prétendus propriétaires actuels. Il en est de même des loyers que touchent aujourd'hui les personnes qui possèdent le sol urbain et les maisons d'habitation, ils sont volés aux locataires puisque ces personnes ne sauraient être légitimes propriétaires de ce sol et de ces immeubles qui sont des biens sociaux.

5° *Le pouvoir de s'approprier la monnaie et de se faire payer un intérêt.* — La classe patronale, ayant le pouvoir de prélever des bénéfices, des loyers et des rentes, possède nécessairement celui de s'approprier toute la monnaie qui n'est pas employée à payer les salaires. La propriété privée de cette monnaie détermine deux conséquences, l'emprunt et le prêt à intérêt. Un capital initial en argent étant indispensable pour mettre en marche la production, les sociétés industrielles et les patrons se trouvent dans la nécessité d'emprunter constamment à la classe patronale la fraction de ses revenus qu'elle n'a pas dépensée. Cette néces-

sité donne aux prêteurs un second pouvoir, celui de se faire payer un intérêt pour le service qu'ils rendent.

La monnaie qui sert à la mise en marche de la production et de la répartition remplit une fonction sociale indispensable ; de plus, le coût de cette monnaie est payé par le public dans le prix d'achat des produits. Elle ne devrait donc pas être assimilée à une propriété privée; elle est en fait une propriété, un capital social. Mais, tant que les syndicats n'ont pas pris la direction des industries, ils ne peuvent pas créer une administration publique chargée de gérer ce capital et de le mettre à leur disposition. Ils sont forcés de laisser la classe patronale s'approprier l'argent et pratiquer le prêt à intérêt, quelles que soient les perturbations qu'entraînent ces modalités économiques.

6° *Le pouvoir de prendre à la collectivité le matériel de chaque industrie.* — Les patrons ainsi que les actionnaires et les obligataires des sociétés industrielles qui fournissent le capital monétaire indispensable à la fondation d'une entreprise, ont le pouvoir de s'approprier le matériel industriel acheté avec l'argent qu'ils ont apporté.

Le matériel d'une entreprise est cependant une propriété sociale. En effet, dans le prix majoré des produits ou des services, le public consommateur paye aux patrons ainsi qu'aux porteurs de titres des sociétés industrielles, sous forme de bénéfices, d'intérêt, de dividendes d'amortissement, les sommes nécessaires pour leur rembourser, dans le délai de dix ans en moyenne, le capital initial qu'ils ont fourni. Par conséquent, le public devient propriétaire de ce matériel, car la classe patronale ne saurait, sans voler la collectivité, posséder à la fois

l'argent que les consommateurs lui ont rendu et le matériel industriel.

Une seconde considération montre encore que cet outillage est une propriété sociale. Le capital en monnaie que fournit la classe patronale pour la fondation d'une entreprise ne lui appartient pas, puisqu'elle l'a pris à titre de bénéfices, de rente, de loyers; il appartient aux travailleurs. Elle ne peut donc pas être propriétaire de l'outillage acheté avec cette monnaie.

Au reste, bien que le matériel industriel soit un bien social, aussi longtemps que les ouvriers ne peuvent pas prendre la direction de leurs industries respectives, on est forcé de le laisser à la classe patronale qui, seule, est actuellement capable d'en assurer l'entretien et la transmission.

Cette appropriation par voie de gestion explique comment il se fait que la minorité patronale puisse se trouver possesseur de l'énorme outillage employé dans les transports et la grande industrie. Ce matériel est le résultat du labeur de plusieurs millions d'ouvriers, labeur continué pendant deux générations et il appartient aujourd'hui pour les trois quarts à quelques milliers d'individus qui pendant ce temps vivaient de père en fils plus ou moins oisifs. La disproportion formidable qui existe entre l'effort qu'il a fallu faire pour créer cet outillage et celui qu'aurait pu fournir la classe capitaliste démontre par l'absurde l'illégitimité de cette propriété.

Les constatations précédentes montrent que les différentes propriétés actuellement détenues par la classe patronale ne lui appartiennent pas. Les capitaux, tels que le sol, la monnaie, le matériel industriel, les maisons de rapport sont volés à la collecti-

vité; les bénéfices, l'intérêt, les dividendes, la rente, les loyers sont volés aux ouvriers. Ces revenus donnent à un grand nombre de membres de la classe dirigeante le moyen de vivre en parasites sans travailler. Il n'y a dans cette affirmation aucune exagération, mais bien la simple constatation d'un fait. Ces vols sont du reste parfaitement légaux et le plus souvent inconscients. Ces constatations montrent encore que la seule manière de devenir riche c'est non pas de travailler, mais bien de faire travailler les autres pour soi et de leur prendre le fruit de leur labeur. Il en résulte que tout individu riche est par cela même un voleur.

Les pouvoirs d'appropriation que possède la classe patronale font que le public paye, dans le prix d'achat des produits qu'il consomme, les énormes prélèvements suivants: la rente de la terre, le loyer des immeubles, l'intérêt de l'argent; plus quatre catégories de profits; les bénéfices des sociétés de crédit, banque d'émission, banques d'escompte, sociétés immobilisées ,etc.; les dividendes des sociétés industrielles qui exploitent les transports et la grande industrie; les bénéfices des patrons qui détiennent les industries de consommation des villes; les bénéfices des intermédiaires commerciaux et des marchands au détail, ce qui fait, en y ajoutant l'impôt, huit espèces de prélèvements. Leur total est bien supérieur aux salaires des travailleurs.

II

L'industrialisme moderne a amené l'accroissement du nombre des ouvriers, l'augmentation du capital monétaire, la création d'un outillage industriel énorme, l'agrandissement des villes, l'exploitation des terres inutilisées, autant de faits qui ont augmenté l'importance des pouvoirs d'appropriation que détient la classe patronale et qui ont accru considérablement le chiffre de ses revenus et l'étendue de ses propriétés.

En France, le machinisme a fait passer le nombre des travailleurs industriels de quelques centaines de mille à plusieurs millions. Les bénéfices que s'adjugent les patrons s'élèvent avec le nombre des ouvriers qu'ils occupent. La nécessité technique d'un personnel nombreux a donc majoré leurs profits dans d'énormes proportions.

La fondation, la mise en train de la grande industrie et des transports a demandé un capital initial en monnaie qui se chiffre aujourd'hui par plus de cent milliards. Cette nécessité a permis à la classe patronale d'augmenter d'autant les prélèvements qu'elle effectue pour la monnaie prêtée.

La création des transports, des mines de la métallurgie a exigé la construction d'un matériel industriel véritablement colossal que les patrons et les actionnaires des sociétés anonymes s'approprient en leur qualité de directeurs de la production et de possesseurs de l'argent.

Le développement de certaines villes à la construction d'un grand nombre d'immeubles nouveaux a accru aussi l'importance des loyers touchés par les propriétaires, loyers qui s'élèvent actuellement à deux milliards.

Le machinisme agricole, en augmentant le rendement de la terre, a permis aux grands propriétaires fonciers de porter le chiffre de la rente qu'ils prélèvent à plus de trois milliards.

Dans ces conditions, les riches sont d'abord devenus millionnaires puis milliardaires. En France, la statistique établit au moyen des droits de mutation que les fortunes privées ont plus que quadruplé depuis cinquante ans, autrement dit, la part prélevée par les dirigeants s'est élevée de quatre cents pour cent. Elle établit aussi que les prélèvements qu'effectue la classe patronale à titre de bénéfices, ainsi que pour la location du matériel qu'elle détient, se montent à plus de quinze milliards, c'est-à-dire à plus de la moitié de la production totale du pays.

Nous allons indiquer pour la France le quantum des vols que pratiquent:

Les sociétés qui exploitent la grande industrie et les transports;

Les propriétaires urbains;

Les propriétaires du sol agricole.

III

Pour apprécier l'importance et le caractère des bénéfices prélevés par les sociétés industrielles, nous considérerons les questions suivantes:

a) Le taux des dividendes;

b) Le nombre de fois que le capital initial a été remboursé;

c) Les actions de jouissance et les parts de fondateurs.

a. — Le taux des dividendes payé par le public consommateur n'est pas comme on le dit de cinq pour cent en moyenne, mais bien de quinze à vingt pour cent. Pour évaluer ce taux, il faut, en effet, se reporter au prix de vente des titres au moment de la fondation des compagnies et non pas au cours auquel ils se négocient aujourd'hui. Les actionnaires ont alors fourni trois ou quatre cents francs par titre. Or, pour cette somme, le public paye actuellement soixante-quinze francs de dividende, c'est-à-dire quinze pour cent. Il est vrai que les détenteurs actuels ont acheté ces valeurs quinze cents francs, par exemple, mais l'augmentation du prix des titres au fur et à mesure du succès de l'entreprise n'a profité qu'aux souscripteurs successifs qui ont revendu leurs actions et non pas à la société anonyme qui, elle, n'a reçu que quatre cents francs et qui cependant fait payer au public, dans le prix d'achat de produits ou des services, la majoration necessaire pour donner soixante-quinze francs de dividendes.

Les Compagnies de chemins de fer, par exemple, versent par an deux cent cinquante millions de dividendes, et elles ont reçu des acheteurs, pour la totalité des actions émises, cinq cents millions, soit un taux de cinquante pour cent.

b. — Le nombre de fois que le capital initial a été remboursé. — Ce nombre n'est pas limité; le taux de quinze pour cent fait que le public, en payant les dividendes, rembourse aux actionnaires, environ tous les sept ans, le capital prêté. Malgré ces

remboursements répétés, il n'en est jamais considéré comme propriétaire. En France, par exemple, les Compagnies de chemins de fer ont déjà rendu trois fois le capital qui leur a été fourni. En effet, le total des titres qu'elles ont vendus au public se monte à douze milliards, les frais de construction et d'exploitation de tout le réseau depuis cinquante ans représentent vingt milliards; la somme encaissée pendant cette même période pour la vente des billets et le transport des marchandises s'élève à plus de cinquante milliards. L'excès des recettes sur les dépenses, soit trente milliards, a été employé à payer les dividendes des actions et les intérêts des obligations. Le capital de douze milliards a donc été remboursé deux fois et demie par le public par suite de la majoration du prix de transports. La durée de ces compagnies étant de cent ans, le public rendra encore plus de deux fois le capital prêté. Malgré cela, à l'expiration de leur privilège, ou dans le cas de rachat, on devra payer à ces Compagnies la valeur du matériel d'exploitation déjà plusieurs fois remboursé par le paiement des dividendes et des intérêts.

Les actionnaires de certaines compagnies sont encore mieux partagés; le public leur rembourse, tous les ans, dix fois le capital prêté lors de leur fondation. Comme elles existent depuis plus de cent ans, on peut dire que le public leur a déjà rendu près de mille fois le capital prêté, et il le doit naturellement toujours. Par exemple, la Compagnie d'Anzin, fondée au capital d'un million, distribue actuellement douze millions tous les ans à ses actionnaires. Elle a payé plus de cinq cents millions de dividende depuis sa fondation. Il est vrai que dans une grève, faite à la suite d'une

diminution de salaires, la direction déclarait qu'elle ne pouvait pas maintenir ses anciens taux, la société n'ayant pas de fonds disponibles. Les trois cents actions de cette société, émises à quatre mille francs environ, valent aujourd'hui quatre cent mille francs chacune et rapportent par an une trentaine de mille francs. De pareilles actions restent la propriété de quelques privilégiés, grâce au droit de préemption que se réservent les compagnies.

La Compagnie d'Aniche et plusieurs autres ont donné à leurs actionnaires à peu près les mêmes bénéfices. Ce sont là des exceptions, mais qui montrent les prélèvements monstrueux que les capitalistes peuvent exercer, grâce au pouvoir qu'ils possèdent, de fixer les prix et par conséquent leur propre part dans la répartition.

c. — Les parts de fondateurs et les actions de jouissance. — Les fondateurs des sociétés anonymes ont encore imposé au public quelques pratiques ingénieuses qui leur permettent d'augmenter leurs petits bénéfices. Ce sont les actions de jouissance et les parts de fondateurs. Les Compagnies fondées pour cent ans, telles que les Compagnies de chemins de fer commencent généralement à partir de la cinquantième année à rembourser leurs actions par voie de tirage au sort. Elles rendent au titulaire plus que la somme prêtée à l'origine, le remboursement se faisant au pair. On pourrait croire que le public, ayant une dernière fois rendu le capital prêté, n'aura plus rien à payer, mais les Compagnies en ont décidé autrement. Elles délivrent au titulaire remboursé de nouveaux titres, appelés actions de jouissance, qui continuent de porter intérêt jusqu'à la fin de la société.

Une autre pratique des fondateurs de sociétés, c'est de se délivrer à eux-mêmes, sans verser aucun fonds, quelques centaines d'actions en échange de services qu'ils sont supposés avoir rendus. On nomme ces actions des parts de fondateur. Et bien qu'il n'ait rien reçu, le public servira, pendant toute la durée de l'entreprise, des dividendes pour ce capital fictif. En outre, de tous ces monstrueux prélèvements, ce public paye encore annuellement un tant pour cent aux actionnaires privilégiés chargés de la gérance de la Compagnie.

Les sociétés anonymes se gardent bien de faire connaître d'une façon explicite la durée et l'importance des prélèvements qu'elles font payer dans les prix majorés des services ou des produits.

Toutes les opérations que nous venons de signaler; l'intérêt des titres payé à des taux de quinze pour cent ; les intérêts perçus pour un capital depuis longtemps remboursé; ceux qui sont touchés pour un capital qui n'a jamais été versé, constituent autant de vols dissimulés sous les belles appellations d'actions au-dessus du pair, d'actions de jouissance, de parts de fondateurs. Mais l'immense majorité du public ne comprend pas ces vols, et les comprendrait-elle que cela importe peu. La classe capitaliste détient tous les pouvoirs économiques, elle est maîtresse de s'attribuer dans la répartition le maximum possible, et le public n'a rien à dire.

IV

L'évaluation des prélèvements pratiqués par les propriétaires à titre de loyer comporte l'examen des points suivants:

a) Le chiffre des loyers payés par les locataires;

b) Le nombre de fois que les locataires successifs remboursent le prix du sol et des immeubles;

c) La prime spéciale perçue en plus des loyers.

a. — Le chiffre des loyers payés par les locataires. — En France, une petite minorité de propriétaires et de sociétés anonymes possesseurs du sol des grandes villes ainsi que des maisons à usage d'habitation et d'industrie prélève sur le public plus de deux milliards annuellement. A Paris, la population paye environ un milliard de loyers et cela pour être logée, sauf les personnes riches, dans des conditions d'installation et d'hygiène déplorables, et pour subir toutes les vexations des propriétaires, des gérants et des concierges.

b. — Le nombre de fois que les locataires remboursent la valeur du sol et des immeubles. — Si l'on compare le montant des loyers à la valeur du sol et des maisons, on constate que les propriétaires urbains se font rembourser tous les vingt ans environ par les locataires la valeur du sol et des immeubles, Le loyer est en effet fixé en moyenne à cinq pour cent du prix totalisé des immeubles et du terrain; donc, au bout de vingt ans, ce prix a été remboursé. Et malgré ces remboursements successifs, les propriétaires, eux ou leurs

ayants-droit, continuent d'en rester indéfiniment propriétaires.

A Paris, où le total des loyers s'élève à un milliard, le remboursement de la valeur de la ville est encore moins long. Les terrains représentant le double de la construction, soit dix milliards, sont payés en dix ans. Pour les immeubles estimés de cinq à sept milliards, sept ans suffisent à amortir leur prix. Or, ces immeubles durent plus de cent ans, donc pendant le temps nécessaire à leur usure le coût de la construction ou le capital initial fourni aura été rendu environ quinze fois aux possesseurs successifs.

c. — De la prime spéciale perçue en plus des loyers. — Les capitales possèdent d'importants établissements scientifiques et artistiques, elles sont le siège d'un grand nombre d'administrations, le rendez-vous forcé de la partie riche de la population nationale ou étrangère. Les industries de consommation, les tailleurs, les hôtels, les restaurants, les lieux de plaisir peuvent y faire un chiffre d'affaires qu'ils ne feraient dans aucune autre ville. Quelques quartiers même, par suite du genre d'industries qui s'y trouvent concentrées et des habitudes du public présentent des avantages spéciaux pour l'exercice de telle ou telle profession.

Toutes ces conditions de lieux sont le résultat de l'activité et du travail de la nation entière. Les propriétaires des immeubles ne coopèrent en rien à l'intensité de la vie commerciale sur un point donné. Malgré cela, ils profitent de ces circonstances pour mettre en quelque sorte aux enchères le sol, les maisons d'habitation et les magasins et pour prélever par ce moyen, en plus des loyers, une sorte de prime spéciale sur le travail de la col-

lectivité et sur les consommateurs. C'est ainsi qu'à Paris, par exemple, le prix des terrains et le montant des loyers atteignent dans certains quartiers des prix fantastiques qui n'ont aucun rapport avec le coût de la construction et la valeur des immeubles.

V

Les prélèvements effectués par les propriétaires terriens peuvent être évalués de deux manières, par rapport à la valeur attribuée au sol et aussi par rapport à celle du matériel d'exploitation.

En France, la moitié du sol agricole, soit vingt-cinq millions d'hectares, est actuellement la propriété de cent cinquante mille grands propriétaires fonciers. En mettant la valeur de l'hectare à douze cents francs en moyenne, ces termes représentent un capital de trente milliards.

Or le public consommateur paye à ces propriétaires, sous le nom de rente foncière, un prélèvement annuel de trois milliards. Par suite de la majoration des prix de vente, il leur rembourse donc tous les dix ans la valeur de leurs terres.

L'évaluation des prélèvements par rapport à la valeur du matériel agricole, donne le résultat suivant: Le matériel total employé dans l'agriculture, comprenant les bâtiments à usage de granges, d'étables, d'écuries, etc., les instruments et les machines-outils, ainsi que les animaux servant aux travaux, est estimé six milliards.

La moitié, soit trois milliards, représente la part

de matériel qui appartient aux cent cinquante mille grands propriétaires. Dans ces conditions, on voit que le public, en payant dans les prix majorés des produits agricoles trois milliards de rente foncière, leur rembourse tous les ans la valeur du matériel qu'ils fournissent.

En résumé, la production sociale étant évaluée. en France, à trente milliards, on peut établir pour la manière dont se fait la répartition dans les sociétés patronales, le tableau schématique suivant:

Les grands propriétaires fonciers, au nombre de cent cinquante mille, sous prétexte qu'ils sont propriétaires du sol agricole, volent trois milliards.

Deux cent mille capitalistes et patrons de la grande et moyenne industrie, pour se payer du despotisme qu'ils exercent sur la classe ouvrière, s'adjugent quatre milliards.

Les cinquante mille intermédiaires de grand commerce intérieur et extérieur, c'est-à-dire les marchands en gros, commissionnaires, courtiers, placés entre les producteurs et les marchands au détail des villes, majorent les prix de façon à prélever deux milliards.

Quelques centaines d'établissements de Banque prennent, par voie d'escompte, un milliard.

Les cinquante mille propriétaires qui détiennent le sol urbain et les maisons de rapport volent aux habitants des villes deux milliards.

Enfin les rentiers de l'Etat reçoivent sur l'impôt un milliard.

Au total quinze milliards prélevés par environ cinq cent mille parasites. Plus parasitisme de l'armée et du personnel étatique qui absorbe cinq milliards d'impôts.

Les douze milliards restant se partagent entre

les douze millions de travailleurs qui, avec leur famille, forment la population totale, soit trente-six millions d'habitants, ce qui donne trois cents francs par an et par individu d'après la statistique.

L'évaluation des prélèvements effectués en France par les propriétaires de sol et des maisons d'habitation, ainsi que par les propriétaires fonciers, est des plus imprécise et des plus contradictoire pour deux raisons: d'abord parce qu'il est impossible dans une société où règne la multiplicité d'entreprises et la propriété privée, de recueillir des statistiques exactes et aussi parce qu'on cherche en vain dans ces documents les faits qu'il serait le plus important de connaître. Il semble qu'ils évitent à dessein de fournir des données par trop compromettantes.

Aussi les chiffres précédents empruntés en partie à l'ouvrage de Foville sont-ils faciles à contredire par d'autres qui, au reste, ne présentent pas plus de certitude. Nous ne leur attribuons donc aucune valeur absolue. Ils ont seulement pour but de montrer que les prélèvements effectués par la classe patronale sont énormes comparés à la production totale du pays. Maintenant qu'on les fasse varier en plus ou en moins cela n'infirme pas la portée de ce fait que dans les sociétés à direction patronale une minorité de parasites, évaluée avec leur famille à environ deux millions d'individus, s'attribue annuellement en monnaie des revenus qui sont supérieurs au total des salaires que reçoit la grande masse de la population.

CHAPITRE V

LES PATRONS EMPLOIENT LES AVANTAGES DE L'INDUSTRIALISME A AGGRAVER LES PERTURBATIONS PROPRES A LA MULTIPLICITÉ D'ENTREPRISES.

SOMMAIRE. — *Les patrons emploient les avantages du machinisme à aggraver la liberté d'entreprise et la concurrence. — La multiplicité de direction empêche le placement des travailleurs et la corrélation de marche des industries entre elles, ce qui crée un risque permanent de pertes. — La mise en train de la production, en régime patronal, exige la possession préalable d'un capital initial en monnaie. — Le machinisme impose la suppression de la multiplicité d'entreprises.*

I

La multiplicité d'entreprises et de direction, c'est-à-dire l'existence dans une industrie donnée d'une multitude de maisons similaires, est une des formes économiques fondamentales des sociétés patronales, forme qui rend possibles la liberté d'entreprise et la concurrence. Quelle influence l'avènement du machinisme a-t-il eu sur cette forme économique?

Les patrons qui font de la production sociale une affaire privée et qui la dirigent exclusivement en vue de la réalisation d'un bénéfice ont employé les avantages de l'industrialisme à intensifier la liberté d'entreprise et à pratiquer la concurrence.

La liberté d'entreprise. — La facilité des transports pour les individus et les marchandises, la rapidité des communications, la possibilité de se procurer aisément le matériel et les matières premières nécessaires à la création d'une entreprise nouvelle, constituent de grands avantages ; les patrons les emploient pour intensifier la liberté d'entreprise. Pouvant se déplacer sans peine et faire connaître rapidement une affaire nouvelle, ils fondent des maisons similaires alors même que celles qui existent seraient trop nombreuses.

La concurrence. — Chaque maison réglant la marche de ses opérations indépendamment de celles des autres entreprises, la liberté d'industrie pouvant à tout moment amener la création d'une maison nouvelle, les patrons se font nécessairement concurrence, c'est-à-dire que chacun en particulier se pose comme fournisseur de tous les consommateurs et tend si possible à absorber la clientèle à l'exclusion de tous les autres. Les patrons, pour pratiquer cette concurrence, se sont empressés d'utiliser tous les moyens nouveaux que leur fournissait l'industrialisme moderne.

Les progrès de la physique et de la chimie, les découvertes faites chaque jour sont des avantages au point de vue technique, mais des avantages qui fournissent constamment des moyens efficaces de concurrence, telle que les falsifications, la publicité, la réclame. Ces moyens les patrons les emploient de plus en plus pour tromper

le public sur la qualité des produits, pour ruiner les maisons similaires et pour étendre leurs débouchés. Car l'industrie moderne usant de la facilité des communications actuelles poursuit non seulement la clientèle locale mais aussi la clientèle étrangère.

Sous l'influence de ces deux faits, la liberté d'entreprise et la concurrence, les sociétés modernes ont fini par présenter, surtout dans les grandes villes, une structure économique absolument incohérente et anarchique. Dans chacune des industries de consommation des villes, bâtiment, alimentation, vêtement, il existe actuellement une multitude d'entreprises similaires. Prenez les Annuaires qui, dans chaque ville, sont chargés de renseigner sur la production locale; cherchez-y la rubrique d'une industrie quelconque, tailleurs, boulangers, meubles, et vous y trouverez un nombre fantastique de maisons de toute importance en disproportion avec les besoins de la consommation. Pour les marchands proprement dit, cette multiplicité est plus grande encore.

Dans leur ensemble ces maisons locales se divisent en deux catégories: celles qui visent à la clientèle riche et celles qui s'adressent aux pauvres. Dans cette seconde catégorie surtout on trouve toutes les variétés possibles, les maisons importantes avec un nombreux personnel et celles qui, disposant de capitaux insuffisants, sont le plus souvent mal installées et mal dirigées. Ces maisons changent fréquemment de propriétaires par suite de vente, de revente, de transmissions héréditaires. Elles passent dans les mains d'individus qui souvent ne possèdent aucune des connaissances techniques nécessaires à leur direction. Le personnel

d'employés occupés dans ces entreprises se renouvelle constamment à la fantaisie des patrons. Tous ces changements de propriétaires et de personnel se font généralement au détriment de la commodité du public.

La multiplicité d'entreprises implique la multiplicité de direction. Actuellement dans les industries de consommation des villes un patron ne sait jamais au juste quel sera le nombre de ses clients et par suite la quantité de matières premières et de produits dont il aura besoin, ce qui amène dans certaines industries, telles que l'alimentation, par exemple, des pertes fréquentes. De plus, le chiffre total de la demande, ainsi que la marche de la production en cours dans les maisons similaires sont inconnus, car toutes s'efforcent de tenir secret leur mouvement d'affaires. Dans ces conditions chaque patron règle sa production au hasard ou sur des renseignements plus ou moins exacts, c'est-à-dire qu'il y a nécessairement multiplicité de direction. La multiplicité de direction exclut naturellement toute possibilité d'effectuer la production sur un plan unique, soit dans la grande industrie, soit dans les industries locales de consommation, ce qui détermine de graves perturbations.

II

Depuis l'avènement du machinisme moderne, la multiplicité d'entreprises et de direction, ainsi que la concurrence, déterminent les deux conséquences suivantes:

1° L'impossibilité d'établir exactement la corrélation de la production à la consommation et la corrélation de marche des industries entre elles;

2° Un risque permanent de pertes;

3° L'impossibilité d'effectuer le placement et le changement de distribution des travailleurs.

1°. — L'augmentation du nombre des entreprises et le développement de la concurrence rendent naturellement très difficile, très aléatoire la corrélation de marche des industries entre elles et celle de la production à la consommation. En effet, toutes les industries se commandent les unes les autres; quand la production augmente dans l'une elle doit aussi augmenter simultanément et proportionnellement dans toutes celles dont cette industrie dépend et dans toutes celles qu'elle commande. D'autre part il faut connaître exactement les demandes de la consommation pour pouvoir, dans chaque industrie, fixer le quantum de la production. Or sans unité de direction et de plan, comment espérer réaliser avec certitude cette double corrélation ?

Dans les sociétés actuelles ce manque de corrélation se traduit par des crises commerciales, des faillites, des pertes de travail et de produits.

La crise commerciale est spéciale à la grande industrie; pour apparaître elle exige le concours de certaines circonstances, telles que la création d'une industrie nouvelle ou des demandes exceptionnelles dans une industrie déjà existante. Les capitalistes, dans l'espoir de bénéfices importants, fondent alors un grand nombre de maisons similaires sans chercher à s'entendre pour adapter la production à la consommation; quand les marchandises arrivent sur le marché, le manque de corréla-

tion se manifeste, il se produit un arrêt des débouchés, l'impossibilité des échanges. Or ces grandes entreprises opèrent sur un chiffre d'affaires très élevé; elles se trouvent, soit pour la vente de leurs produits, soit pour l'achat de leur matériel et de leurs matières premières, en relation avec de multiples branches de la production nationale ou étrangère. Dans ces conditions l'arrêt des débouchés se répercute sur un grand nombre de maisons, il entraîne de nombreuses faillites, c'est-à-dire qu'il se traduit par des pertes considérables de travail et de produits; on nomme l'ensemble de ces perturbations une crise commerciale.

Un certain nombre de phénomènes économiques, tels que l'augmentation de la circulation des banques, l'élévation du taux de l'escompte, la raréfaction du numéraire, accompagne la crise commerciale, mais ils ne sont que des faits surajoutés, ils n'en constituent ni le substratum ni la cause. Celle-ci réside tout entière, quoi qu'aient pu dire certains économistes, dans le manque de corrélation de la production à la consommation et des industries entre elles.

Lorsque l'arrêt des débouchés se produit dans une des industries de consommation des villes, il amène la faillite de quelques-unes des maisons intéressées sans répercussions importantes. Dans le commerce proprement dit, c'est-à-dire chez les marchands d'articles tout prêts pour la consommation, les faillites ont souvent une autre cause, elles proviennent du trop grand nombre d'établissements similaires et par suite du peu d'importance de leurs affaires qui ne laissent pas un chiffre de bénéfices suffisant pour couvrir les frais généraux.

2°. — La multiplicité d'entreprises détermine encore dans nos sociétés un fait des plus caractéristiques, c'est un risque permanent de pertes. L'impossibilité d'assurer la corrélation de marche des industries entre elles et la corrélation de la production à la consommation crée un milieu économique où les patrons courent constamment, surtout dans les industries de consommation des villes, le danger de perdre l'argent qu'ils possèdent.

3°. — L'impossibilité d'effectuer le placement et le changement de distribution des travailleurs. La multiplicité d'entreprises et de direction est une forme économique qui détermine une conséquence plus grave encore que la précédente; elle crée un obstacle sérieux au placement des travailleurs et à leur changement de répartition entre les différentes industries.

L'industrialisme moderne modifie incessamment la quantité totale du travail à faire, ou impose des remaniements dans la distribution des travailleurs. Certaines découvertes peuvent ruiner subitement une industrie et en créer de nouvelles; faire un appel considérable d'ouvriers sur un point donné ou supprimer les occupations de toute une catégorie d'individus. Dans ces différentes circonstances, il faudrait pouvoir modifier immédiatement la répartition des travailleurs; placer ceux qui sont inoccupés là où leur présence serait demandée, et s'il se produit une diminution définitive dans la quantité du travail social, diminuer le temps de présence imparti à chacun, afin que tout le monde prenant part à la production puisse participer à la consommation.

Or, de pareilles mesures sont impraticables dans les sociétés actuelles ; d'abord, parce qu'elles né-

cessiteraient l'accord et la simultanéité d'action de tous les patrons ; simultanéité que la multiplicité d'entreprises et de direction ainsi que la concurrence rend impossible, et ensuite parce que les patrons ne pourraient pas diminuer le temps de travail et augmenter leur personnel sans élever le coût de production, ce qui serait contraire à leurs intérêts.

En mettant obstacle au placement des travailleurs, la multiplicité d'entreprises devient une nouvelle cause de chômage. Ce chômage s'ajoute à celui que détermine la manière dont les patrons emploient le machinisme.

Ainsi donc, les formes économiques actuelles sont incompatibles avec la nécessité qu'impose l'industrialisme d'effectuer de fréquents changements dans la distribution des travailleurs. Elles ne permettent pas de reconnaître et de garantir ce qui devrait être le droit primordial de tout homme, le droit de participer au travail social et par conséquent de prendre part à la consommation. Sous le régime actuel, l'individu doit solliciter du travail comme une faveur; il faut être recommandé pour en obtenir sa part. Les patrons ne désirent même pas que l'organisation administrative de la production soit telle qu'elle permette d'occuper tout le monde; ce stock constant de chômeurs qui se font le plus souvent concurrence leur donne en effet le moyen de maintenir les salaires à un taux très bas.

III

La liberté d'entreprise et la concurrence entraînent encore dans les commerces de consommation des villes les absurdes conséquences suivantes:

L'instabilité des maisons patronales. — Les magasins de vente, ainsi que les maisons qui exploitent les industries relatives à l'alimentation, au vêtement, etc., ne sont pas actuellement des entreprises permanentes, comme le commerce ou l'industrie qu'elles représentent. Leur durée dépend souvent de causes absolument indépendantes de la capacité du personnel qui les dirigent. La position qu'elles occupent dans une rue, la proximité de tel ou tel moyen de communication suffisent quelquefois à assurer leur réussite; la concurrence déloyale, les fantaisies de la clientèle, les transmissions testamentaires ou héréditaires peuvent amener leur disparition. C'est ainsi que dans les grandes villes de France, on compte dans l'alimentation trente pour cent de faillites, vingt pour cent dans le vêtement, dix pour cent dans le logement. Sans compter les liquidations judiciaires et les cessations volontaires de commerce.

Une perte énorme de travail et d'argent. — L'instabilité des magasins de vente, ainsi que des maisons qui, dans chaque grande ville, représentent les industries de consommation, fait que ces magasins et ces industries sont toujours en quelque sorte en voie d'installation. On voit constamment tel local affecté à un commerce donné changer de propriétaire et se transformer pour servir à un

autre. Chacun des patrons qui tente de créer une maison nouvelle dépense pour son installation, pour le choix du personnel, pour se mettre en relation avec les industries qui doivent lui fournir le matériel, les matières premières, et enfin pour attirer par voie d'annonces et de réclames la clientèle, tout autant de travail et de faux frais qu'il en faudrait pour fonder une entreprise permanente et cent fois plus importante. Si plusieurs de ces maisons ne réussissent pas pour une des causes précédemment indiquées, d'autres patrons, dans l'espoir de mieux faire, recommencent au bout de quelques mois ou de quelques années ce travail inutile, coûteux et stupide.

La vente et la revente des fonds de commerce. — La direction patronale impliquant la propriété privée du matériel d'une entreprise, ainsi que des marchandises, entraîne aussi la propriété plus ou moins fictive de la clientèle, ce qu'on appelle le fonds de commerce. En vendant ce fonds, les patrons vendent les bénéfices éventuels qu'ils ont le pouvoir de prélever sur les marchandises. Ce pouvoir de céder leur clientèle a même provoqué dans les grands centres l'apparition d'un trafic spécial. Des individus créent dans certaines catégories de commerce, cafés, restaurants, hôtels, etc., des entreprises qu'ils achalandent d'une façon artificielle et qu'ils vendent ensuite en abusant de la bonne foi de leurs acheteurs.

Une pareille incohérence dans l'organisation de la production est absurde, mais il est impossible de la faire cesser tant qu'existe la multiplicité d'entreprises et de direction.

IV

Avant l'industrialisme moderne, la multiplicité d'entreprises et de direction ne déterminait aucune des graves perturbations que nous venons de constater. Les patrons ne fondaient des maisons nouvelles que lorsqu'elles étaient vraiment nécessaires; la concurrence sans la facilité des transports, sans les falsifications et la réclame, ne pouvait pas, comme actuellement, devenir dangereuse pour les patrons; les tromperies sur la qualité et la quantité de produits étaient l'exception, alors qu'elles sont aujourd'hui la règle; les crises commerciales étaient impossibles, les faillites relativement rares, et le risque de pertes que courait une entreprise nouvelle se réduisait à peu de chose; enfin la difficulté d'assurer le placement des travailleurs n'existait pour ainsi dire pas.

La coexistence de l'industrialisme avec la multiplicité d'entreprises et de direction est donc la cause incontestable de ces multiples perturbations. Par conséquent, pour arriver à supprimer l'état d'anarchie de la moyenne et de la petite industrie, ainsi que les absurdités de la concurrence; pour éviter les crises commerciales et les faillites ; pour assurer cette fonction capitale, le changement de distribution et le placement des travailleurs, il faut que les sociétés modernes instaurent une forme économique nouvelle, la direction syndicale de la production ainsi que l'unité d'entreprise qui résulte nécessairement de ce mode de gestion.

L'industrialisme moderne imposant la suppression de la multiplicité d'entreprises agit donc comme une cause déterminante de la révolution.

Nous ferons ici une remarque importante: les économistes présentent la concurrence comme une forme économique primordiale, cela est faux; la forme primordiale c'est la multiplicité d'entreprises dont les économistes ne parlent même pas. La concurrence n'est qu'une conséquence de cette forme fondamentale qui génère encore bien d'autres modalités économiques, telles que la liberté d'entreprise, le manque de corrélation des industries entre elles, le risque de pertes, ainsi que l'impossibilité de pourvoir au placement des travailleurs. Or, si l'on ne pose pas cette multiplicité d'entreprises comme la forme économique initiale, on ne voit plus la relation de cause à effet qui lie tous ces phénomènes. C'est ainsi que les économistes recherchent la cause des crises commerciales, et qu'ils ne veulent pas voir qu'elle est tout entière dans la multiplicité d'entreprises et de direction.

CHAPITRE VI

LA MISE EN MARCHE DE LA PRODUCTION SOCIALE ET LES MODALITÉS ÉCONOMIQUES NOUVELLES AMENÉES PAR L'INDUSTRIALISME.

SOMMAIRE. — *La propriété privée de la monnaie et le risque de pertes commandent la manière dont se fait la mise en marche de la production. — L'avènement du machinisme a amené la création des établissements actuels de crédit, des syndicats de producteurs et des trusts, ainsi que la constitution de l'oligarchie financière moderne.*

I

La monnaie remplit dans les sociétés patronales trois fonctions principales: elle sert à effectuer la répartition, sous forme de salaires, de bénéfices, d'intérêts, de rente, de loyers; elle est employée à solder les opérations de vente et d'achat faites entre les différentes industries; elle sert au public pour payer les objets et les services nécessaires à sa consommation. L'argent est donc indispensable

pour mettre en marche la production, la répartition et la consommation.

La manière dont se fait, au moyen de la monnaie, cette mise en marche, est commandée par les formes économiques fondamentales d'une société. En régime patronal, elle dépend de la forme privée de la propriété; du risque de pertes que crée la multiplicité d'entreprises; de l'état de pauvreté de la classe ouvrière.

La propriété privée de la monnaie fait que les patrons sont obligés pour procéder à la production d'avoir recours à l'emprunt et au prêt à l'intérêt, ce qui suppose l'épargne individuelle. Les patrons doivent emprunter au public et en particulier à la classe patronale la monnaie dont ils ont constamment besoin pour fonder des entreprises ou des industries nouvelles. Les prêteurs, en échange du capital initial qu'ils apportent, se font payer un intérêt pour le service rendu et un bénéfice pour le risque couru, c'est-à-dire qu'ils effectuent des prélèvements sur la vente des produits du travail des ouvriers. Enfin la possibilité de réaliser un bénéfice par le prêt de l'argent conduit le public à la pratique de l'épargne individuelle.

Le risque de pertes ainsi que la pauvreté de la classe ouvrière font que la mise en marche de la production et de la répartition exige la possession préalable d'un capital initial en monnaie. Cette possession est indispensable: premièrement, pour payer le matériel de fondation, car les patrons qui sont appelés à fournir ce matériel, ne voulant pas partager le risque de pertes que coure toute entreprise nouvelle, en demandent le paiement total ou partiel. Secondement, pour solder par semaine ou par mois les salaires des travailleurs qui, étant

donnée leur pauvreté, ne peuvent ni attendre le rendement de l'entreprise, ni s'exposer à perdre leurs salaires si elle ne réussit pas.

La classe patronale, pour procéder à la répartition et à la production, n'avait besoin autrefois que d'un capital monétaire minime qui dépassait rarement quelques dizaines ou quelques centaines de mille francs. Elle se procurait ce capital en l'empruntant directement aux épargneurs, en fondant des sociétés en nom collectif et en commandite, ou encore au moyen de banques d'escompte.

II

L'avènement du machinisme a changé complètement cette situation économique. Pour réaliser les industries nouvelles créées par ce machinisme, il fallait des centaines de millions et des milliards. En présence de cette nécessité, il s'est constitué dans nos sociétés une nouvelle catégorie de dirigeants, les financiers qui ont fondé, sous forme de compagnies anonymes, les établissements suivants :

(*a*) Les sociétés industrielles;

(*b*) Les sociétés de dépôts et d'escompte;

(*c*) Les sociétés immobilières;

(*d*) Les banques d'émission.

Ces multiples sociétés ont pour fonction de fournir à la classe patronale, par voie d'emprunt, l'argent dont elle a constamment besoin pour

assurer la mise en marche de la production et de la répartition et suivre les progrès de l'industrialisme.

(*a*) La construction des chemins de fer et du matériel de navigation à vapeur, l'installation des mines et des établissements métallurgiques ont nécessité un capital initial en monnaie se chiffrant par des millions et des centaines de millions.

Pour réaliser ce capital, les financiers ont constitué, sous forme de compagnies anonymes, des sociétés industrielles qui se procurent l'argent qui leur est indispensable en vendant directement au public des actions et des obligations.

Les bénéfices répartis sur un trop grand nombre de souscripteurs finiraient par devenir très faibles. Afin d'éviter cet inconvénient, on a créé deux espèces de titres: les actions, relativement peu nombreuses, qui rapportent des dividendes, et les obligations émises à titre d'emprunt et qui ne reçoivent qu'un intérêt fixe de trois pour cent. Les actions sont prises surtout par les capitalistes professionnels qui les conservent ou les remettent en circulation selon l'importance du dividende qu'elles donnent. Si ces dividendes sont élevés, ils font monter le prix de ces valeurs, et les premiers acheteurs peuvent, en les revendant, augmenter rapidement leur fortune. Les obligations sont laissées au grand public qui, par l'achat de ces titres, fournit la plus grande partie du capital demandé.

(*b*) Le développement des industries de consommation des villes, du commerce intérieur et extérieur, a imposé un développement corrélatif des opérations de prêt sur lettres de change. Ce genre de prêt est fait par les banques de dépôt et d'escompte qui se placent comme intermédiaire entre le public et les patrons. Les plus importants de ces

établissements sont, en France, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir d'Escompte, qui font les principales opérations suivantes: les dépôts et comptes-courants, l'escompte, le placement de l'épargne sur titres étrangers et français.

Ces trois sociétés, qui possèdent des succursales dans toutes les villes de France, ont plus de quinze cent mille comptes-courants et reçoivent en dépôt dix millions par jour, soit plus de trois milliards par an. Elles payent un pour cent pour ces dépôts qu'elles emploient ensuite à escompter annuellement soixante milliards au moins de traites. La Société Générale, à elle seule, fait plus de cent millions d'escompte par jour, soit trente-deux milliards par an. Ces sociétés font encore une troisième catégorie d'opérations des plus importantes : le placement de l'épargne française en emprunts d'Etats étrangers.

Ces établissements, quand ils servent d'intermédiaire pour l'émission des fonds français, emprunts de l'Etat ou des villes, touchent simplement une commission fixe. Au contraire, lorsque, traitant avec les gouvernements étrangers, ils agissent en qualité de banques émettrices, ils fixent eux-mêmes le taux d'émission, ce qui leur permet de réaliser sur chaque opération des millions et des dizaines de millions de bénéfices.

Dans ces conditions, ils ont tout intérêt à diriger l'épargne de leurs déposants sur les fonds qu'ils émettent. Aussi ont-ils fait faire, depuis quarante ans, par le personnel de leurs nombreuses agences et par la presse financière, une réclame qui leur a permis de placer en France près de quarante milliards de fonds étrangers, russes, chinois, japonais, turcs, américains, etc.

(*c*) Le développement de la construction et l'extension de la culture ont amené la constitution de sociétés immobilières qui, placées comme intermédiaire entre le public et les propriétaires, pratiquent le prêt sur hypothèque. Ces sociétés se procurent l'argent dont elles ont besoin en vendant au public des obligations rapportant deux à trois pour cent. Elles prêtent ensuite cet argent aux propriétaires urbains et aux cultivateurs contre le paiement annuel d'une somme calculée de façon à payer l'intérêt à cinq pour cent et à amortir dans un délai de soixante-quinze ans en moyenne le capital prêté. En France, le principal de ces établissements est le Crédit Foncier, qui a vendu au public pour plus de trois milliards d'obligations à lots, foncières et communales, et qui prête à la fois aux particuliers, aux communes et à certaines administrations publiques.

(*d*) Le machinisme, en multipliant dans d'énormes proportions les opérations commerciales, a exigé une quantité considérable de monnaie. La classe dirigeante a fait face à cette nécessité nouvelle en créant des banques d'émission qui, au lieu de demander au public, comme les sociétés précédentes, l'argent dont elles ont besoin, fabriquent elles-mêmes la monnaie fiduciaire qu'elles prêtent aux commerçants, les billets de banque. La Banque de France émet aujourd'hui près de six milliards de billets, ce qui a amené le retrait de la circulation de quatre milliards d'espèces qu'elle détient dans ses caves. Cette émission a donc abouti à mettre, par voie d'escompte, à la disposition de la classe patronale, deux milliards de monnaie. La Banque prête au taux de trois à six pour cent ces six milliards de billets, bien qu'ils ne lui coûtent que le

prix de fabrication. Il en résulte que les actionnaires réalisent tous les ans des bénéfices énormes sur de la monnaie qu'ils n'ont pas fournie.

Les gérants qui dirigent le fonctionnement économique des banques d'émission ont le pouvoir d'élever ou d'abaisser le taux de l'escompte. Ce pouvoir leur permet d'exercer les trois actions principales suivantes: de limiter le crédit qu'ils jugent bon d'accorder à la classe patronale; de faire baisser le cours des valeurs publiques en élevant le prix des reports; de régler l'importation de l'or.

L'encaisse de ces établissements étant inférieur à leur circulation, ne saurait assurer l'échange à vue des billets. Aussi, en temps de crise, obtiennent-ils toujours le cours forcé.

Les institutions financières précédentes ont développé l'épargne, le prêt à intérêt et le crédit; en créant le billet de banque, elles ont accru le quantum de la monnaie. Mais le développement industriel amené par le machinisme a aussi contribué à augmenter cette épargne et cette monnaie.

La productivité du travail mécanico-humain a permis à la classe patronale d'élever considérablement la part qu'elle s'attribue à titre de bénéfices, de rentes, etc. et, par suite, le montant de l'épargne qu'elle peut réaliser sur ses revenus.

La facilité des transports et l'outillage industriel moderne ont donné le moyen d'exploiter un grand nombre de mines nouvelles et de doubler depuis un siècle la quantité du numéraire.

III

La classe dirigeante ne veut pas la suppression des formes économiques qui, telles que la direction patronale et la propriété privée, lui donnent tout pouvoir sur les ouvriers. Mais il n'en est pas de même de la multiplicité d'entreprises qui implique la liberté d'industrie, la concurrence, la réduction des bénéfices, la possibilité des faillites et des crises commerciales.

Pour éviter ces perturbations, la classe capitaliste a créé, dans les différentes branches de la grande industrie, des organes de concentration, les syndicats de producteurs, qui limitent cette multiplicité d'entreprises, et les trusts qui réalisent, à son profit, l'unité d'entreprise et de direction préconisée par les syndicalistes comme une des formes économiques de l'avenir.

Le syndicat de producteurs est un groupement qui réunit, sous une direction unique, un certain nombre de patrons et de sociétés industrielles. Il est représenté par une administration centrale, le Comité syndical. Ce Comité se compose d'un directeur nommé par les membres du syndicat et d'un certain nombre d'employés. Il a pour fonction de répartir les commandes entre les maisons syndiquées au mieux des intérêts collectifs, de diminuer ou même de supprimer momentanément la production dans un ou plusieurs établissements, de fixer les prix de vente des produits, ce qui rend impossible la concurrence.

Les avantages de ces syndicats sont énormes pour la classe patronale. Ils maintiennent les prix et parviennent même à les élever, assurant ainsi la fixité des bénéfices. En outre, ils établissent une corrélation très approchée entre la production et la demande, ce qui contribue à empêcher les crises commerciales et les faillites.

Les trusts sont un pas de plus dans la voie où les nécessités techniques du machinisme poussent la classe patronale. Créés par les capitalistes des Etats-Unis, ils constituent une des principales causes de la supériorité industrielle de ce pays. Leur étude au point de vue syndical comporte l'examen des questions suivantes:

1° La nature et l'objectif des trusts;

2° Les attributions administratives de la direction;

3° Les avantages techniques, financiers et administratifs;

4° Les inconvénients pour les consommateurs et une partie de la classe patronale;

5° Leur mode de création.

1°. — *La nature du trust.* — Le trust est un syndicat de capitalistes qui réunit toutes les sociétés exploitant une industrie donnée, ou du moins presque toutes, quatre-vingts pour cent. On peut le définir une société de sociétés. Le trust supprime donc la multiplicité d'entreprises et de direction, la liberté d'entreprise et toute possibilité de concurrence. Mais il n'effectue pas seulement la réunion de toutes les sociétés représentant une industrie donnée, il réunit souvent sous une même direction plusieurs industries, ce qui change les classifications techniques actuellement usitées. C'est ainsi qu'en Amérique le trust de la métallurgie comprend

l'extraction du charbon, la grande métallurgie, la construction de toutes les variétés de machines, locomotives, machines fixes, machines agricoles, etc. Ces trusts ont naturellement monopolisé toutes les matières premières afférentes aux industries qu'ils pratiquent.

2°. — *Attribution de la direction.* — Un trust comprend l'administration centrale et celle des succursales. D'une façon générale, l'administration centrale se réserve toutes les fonctions d'ordre économique et financier, et elle laisse à chaque succursale les attributions d'ordre technique. La direction centralise toutes les commandes qu'elle distribue au mieux des intérêts généraux; elle fixe le prix de vente des produits et les fait varier selon l'état du marché. Enfin, la direction décide de tout ce qui est relatif à la partie financière. Les succursales ont à leur tête un directeur qui nomme les employés, recrute les ouvriers, fixe la durée du travail et les salaires et dirige, au point de vue technique, tout le travail.

3°. — *Avantages du trust.* — L'unité d'entreprise et de direction réalisée par le trust comporte des avantages considérables au triple point de vue technique, financier et administratif.

Au point de vue technique, cette unité de direction crée des conditions d'exploitation bien supérieures à celles que présentent les sociétés anonymes et même les syndicats de producteurs. Disposant d'énormes capitaux, les directeurs peuvent effectuer des installations parfaites, renouveler l'outillage et le tenir au niveau de tous les perfectionnements. Ils multiplient indéfiniment les machines-outils, spécialisent complètement la production et arrivent ainsi à réaliser des prodiges quant

à la qualité et à la rapidité du travail. De tels frais généraux, impossibles pour une société ordinaire, deviennent relativement peu importants pour une administration qui détient toute une branche d'industrie.

Au point de vue financier, les trusts comportent encore de grands avantages. Ils englobent sous la même direction plusieurs phases successives de la production, c'est-à-dire un grand nombre d'industries diverses, depuis celles qui s'occupent de l'extraction des matières premières jusqu'à celles qui procèdent à la fabrication des produits immédiatement livrables à la consommation. Cette unité de direction diminue le coût de production, elle évite les majorations que chaque société aurait fait subir aux produits pour s'attribuer des bénéfices et des dividendes. Elle permet, malgré l'augmentation des dépenses qu'entraîne un perfectionnement incessant du machinisme, de baisser les prix et de distribuer aux actionnaires des dividendes très élevés. Les trusts réalisent encore d'autres économies; la cessation de la concurrence permet à ces organisations de supprimer la réclame sous toutes ses formes, sauf à l'étranger; elle rend inutiles les agents chargés de la poursuite de la clientèle, tels que les commis-voyageurs. Toutes ces pratiques ne sont plus nécessaires puisque les marchands et les industriels sont obligés de s'adresser à eux.

Le trust présente encore des avantages au point de vue administratif. En effet, cette organisation supprime la moitié ou les trois quarts des maisons patronales ou des sociétés industrielles qu'il a réunies sous sa direction, et il ne garde pour continuer l'exploitation que les établissements les mieux

situés et les mieux outillés, ce qui amène une première réduction du nombre des employés. Ensuite l'administration centrale se chargeant de l'achat des matières premières et de l'outillage ainsi que de la vente des produits diminue d'autant le travail administratif afférent à chacune des succursales qu'elle a conservées et, par conséquent, leur personnel. En un mot, le trust simplifie le travail des bureaux et diminue considérablement les frais généraux.

4°. — *Inconvénients des trusts.* — Le trust est un organisme nouveau qui participe à la fois du régime capitaliste et du régime syndical futur. Du régime capitaliste, il a la direction patronale ; par conséquent la production y est faite en vue des bénéfices, et l'on impose à la classe ouvrière toutes les conditions de travail qui peuvent diminuer le coût de production. Du régime syndical il a l'unité d'entreprise et de direction. Il résulte de ce double caractère que les trusts présentent pour les ouvriers et les consommateurs à la fois des désavantages et des avantages qui ne se manifestent pas quand la direction patronale s'accompagne de la multiplicité d'entreprises.

Pour les ouvriers, ils ont amené, en intensifiant l'emploi du machinisme, une grande augmentation de chômage. D'autre part, la direction n'ayant pas à craindre que des entreprises rivales emploient la baisse des prix comme moyen de concurrence a quelquefois sensiblement amélioré les salaires et diminué le temps de travail.

Pour les consommateurs, ces organisations présentent les avantages et les inconvénients suivants. La direction ayant supprimé toute concurrence, ou ne la laissant subsister que dans les limites et sous

la forme qui lui convient, est absolument maîtresse de la hausse et de la baisse des prix et fait subir aux consommateurs des majorations qui ne sont nullement justifiées par le coût de production.

Ces inconvénients ont cependant leur contrepartie ; les trusts n'ayant pas à tenir compte de la concurrence, livrent généralement des produits de bonne qualité. En outre, le public profite de tous les progrès, de tous les perfectionnements industriels que ce mode de direction permet de réaliser.

5°. — *Mode de création des trusts.* — Comment ces organismes sont-ils arrivés à se constituer? Par deux procédés: l'entente et la concurence. Lorsque les plus fortes sociétés existant dans une industrie donnée décident la formation d'un trust, elles offrent aux entreprises similaires de moindre importance d'acheter leurs établissements et de les payer en actions du trust. Dans le cas de refus. on ruine ces entreprises, soit par voie de concurrence directe, soit en faisant obstacle à leurs opérations.

Les trusts ont détruit, dans l'espace de cinquante ans, tous les patrons qui ont voulu résister. Ils ont déterminé, par une série de répercussions, la disparition d'une importante fraction de la classe patronale et concentré le matériel industriel et la fortune immobilière dans les mains d'un nombre de plus en plus restreint d'individus devenus par ce fait millionnaires puis milliardaires.

IV

Les nations d'Europe offrent des conditions sociales peu favorables au développement des trusts; la moyenne industrie supporterait très difficilement d'être ruinée par ces établissements ; le spectacle d'une pareille concentration provoquerait peut-être chez les ouvriers des résistances dangereuses; l'Etat se verrait forcé de lutter par voie législative contre leur accaparement. De telle sorte que l'opinion des capitalistes sur la possibilité des trusts est très divisée et que ces institutions n'ont pas pris en Europe la même extension qu'aux Etats-Unis.

En France, les financiers ont créé des organes de concentration et des organes de liaison, les unions patronales.

Ils ont fondé dans l'industrie de la sucrerie, de la papeterie, de la métallurgie, des syndicats de producteurs, entre autres le Comptoir de Longwy. Ils ont aussi constitué quelques trusts : celui des usines à gaz ; un trust qui englobe l'extraction des phosphates, la fabrication de l'acide sulfurique et des glaces de Saint-Gobain, et qui commande un grand nombre d'industries secondaires; le trust de l'éclairage et des forces motrices d'origine électrique Mais les capitalistes n'ont pas tenté, comme en Amérique, de truster les mines et la métallurgie.

Les organes de liaison créés depuis une trentaine d'années sont au nombre de cinq :

Le *Syndicat des chemins de fer*, qui unit les différentes compagnies; le *Comité des houilleurs*, qui groupe toutes les sociétés minières et qui représente un milliard de capital; le *Comité des forges*, pour la grande métallurgie, avec un second milliard.

L'*Union des industries métallurgiques et minières*, comprenant toutes les industries connexes aux deux précédentes, telles que les Chambres syndicales des fondeurs, des constructeurs de navires et de machines marines, des fabricants et constructeurs de matériel de guerre, des chaudronniers et fondeurs, de l'électro-métallurgie, des forces hydrauliques, etc.

La *Fédération des industriels et des commerçants*, qui groupe les patrons non plus par industrie, mais par région. Elle a divisé la France en dix-sept régions. Les patrons qui font partie des bourses de commerce des grandes villes, ainsi que les syndicats d'industriels et de commerçants situés dans ces villes, forment ces groupements régionaux représentés chacun par un Comité. Ces dix-sept Comités se nomment trois cents délégués qui se réunissent à Paris dans un congrès annuel.

Ces différentes organisations poursuivent deux objectifs principaux : agir sur le Gouvernement pour faire voter une législation commerciale et douanière conforme à leurs intérêts, et résister aux revendications de la classe ouvrière.

Il importe de remarquer que les sociétés industrielles et les trusts ont créé deux modalités économiques nouvelles : la gestion technique de la production par des salariés et un développement considérable de la fortune mobilière.

1° Ces organisations possèdent un conseil d'ad-

ministration formé par les principaux actionnaires qui détient tous les pouvoirs économiques et constitue une sorte de pouvoir législatif. Ce conseil nomme le directeur général, ainsi que les techniciens, les chefs de bureaux et les employés chargés des différents services qui se retrouvent plus ou moins développés dans toutes les entreprises. La direction technique et administrative de ces organisations est donc faite pour un personnel de salariés entièrement distinct des individus qui fournissent le capital initial. Il n'y a plus, comme chez les patrons de la moyenne et de la petite industrie, réunion dans la même personne de la qualité de propriétaire du capital et de directeur de l'entreprise;

2° Les sociétés industrielles et les trusts ont aussi créé une nouvelle catégorie de propriété mobilière des plus importantes, puisque le total de leurs titres se monte actuellement en France à près de cent vingt milliards ; ainsi qu'une nouvelle catégorie de propriétaires, les actionnaires et les obligataires.

V

L'industrialisme, en imposant la création des institutions actuelles de crédit, a amené dans l'Europe et l'Amérique la constitution d'une oligarchie financière qui commande souverainement la vie économique de chaque pays.

En France, les quelques centaines de financiers qui la constituent cumulent la gestion de la Banque

de France, des sociétés immobilières, des banques de dépôt et d'escompte, des chemins de fer et des principales sociétés industrielles. Ce sont toujours les mêmes personnes que l'on retrouve dans les conseils d'administration de ces différents établissements. Cette oligarchie financière remplit sans contrôle aucun et conformément à ses seuls intérêts les fonctions suivantes:

La réglementation du crédit;

Le placement de l'épargne nationale;

La direction des transports et de la grande industrie;

L'exploitation des assurances.

Elle administre les six milliards de la Banque de France, les trois milliards du Crédit Foncier, les trois milliards déposés dans les établissements de crédit et les deux milliards représentés par les Comités des houillères et des forges. Au total, avec le capital de fondation de ces entreprises, un chiffre de quinze milliards, trois fois supérieur au budget de l'Etat. Cette oligarchie détient donc une puissance économique considérable et bien supérieure à la puissance politique du gouvernement.

Les faits précédents montrent que les formes économiques actuelles ne sont pas adaptées aux nécessités économiques et administratives imposées par l'industrialisme, puisque la classe patronale, pour pouvoir introduire et développer dans nos sociétés cet industrialisme, a dû créer plusieurs modalités économiques nouvelles, telles que les institutions financières actuelles, les sociétés industrielles, les trusts et la direction technique de la production par des salariés.

CHAPITRE VII

LES FORMES ÉCONOMIQUES ACTUELLES SONT INCOMPATIBLES AVEC LES NÉCESSITÉS TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES QU'IMPOSE LE MACHINISME

SOMMAIRE. — *L'incompatibilité du machinisme avec les formes économiques actuelles est si grande que dans l'agriculture, dans l'habitation et dans l'industrie, on ne saurait utiliser pleinement ce machinisme parce qu'on ne peut pas satisfaire aux nécessités qu'il impose.*

I

Lors même que la classe patronale n'emploierait pas l'outillage industriel qu'elle détient à déterminer de graves perturbations sociales, l'avènement du machinisme ne rendrait pas moins impossible le maintien de la direction patronale, de la propriété privée et de la multiplicité d'entreprises. L'expérience révèle en effet que l'on ne saurait utiliser pleinement le machinisme dans les sociétés modernes parce que leurs formes économiques ne permettent pas de satisfaire aux nécessités techniques qu'il impose.

Pour donner tous ses avantages, l'industrialisme moderne exige la réalisation préalable des conditions suivantes:

1° La libre disposition du sol agricole et urbain, nécessité technique d'une importance capitale;

2° L'installation de bâtiments spéciaux, usines, manufactures, etc.;

3° Un outillage considérable et fréquemment renouvelé ainsi qu'une énorme quantité de matières premières;

4° Un personnel de direction nombreux et instruit;

5° De fréquents changements dans la distribution des travailleurs;

6° Un capital initial en monnaie très important.

Or, les formes économiques actuelles sont évidemment incompatibles avec ces nécessités: la propriété privée, le droit de vente, de donation, de location, sont incompatibles avec la libre disposition du sol; un capital initial très important est une nécessité fréquemment incompatible avec les ressources dont disposent les patrons; un personnel de direction nombreux et instruit est le plus souvent une nécessité à laquelle le peu d'importance des entreprises patronales ne permet pas de satisfaire; de fréquents changements dans la distribution des travailleurs est une mesure incompatible avec la multiplicité d'entreprises et de direction. Il en résulte que ces formes économiques s'opposent d'une façon irrémédiable à l'emploi généralisé et intensif de l'industrialisme moderne. Elles placent les sociétés actuelles dans l'alternative suivante: renoncer au moins partiellement, ce qui est absurde, aux merveilleux avantages que comporte le machinisme; ou instaurer des formes

économiques nouvelles, telles que la direction syndicale, la propriété sociale et l'unité d'entreprise qui sont adaptées aux nécessités techniques qu'il impose et qui, par conséquent, ne font pas obstacle à son emploi.

Nous allons montrer que la propriété privée du sol et du matériel industriel, la direction patronale de la production et la multiplicité d'entreprises s'opposent à l'emploi du machinisme :

1° Dans l'industrie agricole ;

2° Dans l'installation des villes et des maisons d'habitation ;

3° Dans la grande industrie et dans les industries de consommation des villes ;

4° Dans l'exécution des travaux publics.

II

La propriété privée et la direction patronale sont incompatibles avec les nécessités qu'impose le machinisme agricole. — La petite culture se pratique actuellement en France sur près de la moitié du sol ; elle se fait avec un matériel déplorable, les bâtiments qui servent aux animaux et aux différents services agricoles sont des ruines ; l'outillage se réduit à des instruments primitifs mis en œuvre par des bœufs ou des chevaux. Le personnel, composé d'hommes, de femmes et d'enfants, manque de connaissances techniques nécessaires et ne procède que par routine. La grande culture, quoique mieux outillée, est encore loin d'utiliser les moyens d'action que nous possédons. Avec de pareilles con-

ditions d'exploitation, on emploie huit millions d'individus, c'est-à-dire un travail manuel considérable pour obtenir un rendement des plus médiocres.

Depuis l'avènement du machinisme et les découvertes de la chimie, il serait possible de transformer toutes ces conditions d'exploitation; il serait possible de réduire des trois quarts le personnel et d'augmenter le rendement des différentes branches de l'industrie agricole: grande culture, élevage, cultures industrielles, etc. Mais pour cela, il faudrait pouvoir satisfaire aux nécessités techniques qu'impose ce machinisme.

L'outillage agricole actuel, pour utiliser sa puissance et sa productivité, exige des étendues de terres de plusieurs milliers d'hectares d'un seul tenant. En outre, pour pouvoir employer cet outillage, on doit auparavant exécuter certains travaux de génie rural, tels que nivellement, hydraulique, construction de bâtiments spéciaux, voies de communication destinées à rendre possible la circulation des machines et le transport des produits.

Or, la propriété privée qui morcelle le sol en un nombre infini de parcelles, de petits champs enclavés les uns dans les autres et soumis à des maîtres différents; la propriété privée qui divise la terre selon les hasards des ventes, des partages testamentaires et des successions, s'oppose à ce qu'on puisse satisfaire à ces nécessités techniques.

L'exécution de ces travaux et l'achat des machines agricoles exigent la possession d'un capital initial considérable. Enfin, de pareilles entreprises réclament pour leur direction un personnel de spécialistes nombreux et instruits; agriculteurs, chimistes, mécaniciens, vétérinaires, etc. Or, les fer-

miers, les propriétaires, les petits cultivateurs qui ne possèdent ni les capitaux indispensables, ni le personnel technique nécessaire, ne peuvent pas satisfaire à ces nécessités.

L'emploi du machinisme et la culture en grand, au fur et à mesure qu'on l'installerait, diminueraient, dans des proportions énormes, le travail à faire. En France, cette transformation réduirait certainement le personnel des trois quarts, soit deux millions au lieu de huit millions. Il faudrait donc pouvoir répartir petit à petit les ouvriers agricoles sur la grande industrie et les transports, ce qui amènerait la diminution du temps de travail imparti à chacun. Or, la multiplicité d'entreprises et la direction patronale s'opposent absolument à ce qu'on puisse exécuter de pareils changements dans la distribution des travailleurs.

Dans ces conditions, il faut, comme le font les sociétés actuelles, n'employer l'outillage agricole que d'une manière très limitée, laisser stupidement des femmes et des enfants munis d'outils à main cultiver de petites parcelles de terre d'un rendement insignifiant, alors que nous possédons un outillage d'une puissance merveilleuse, ou supprimer la propriété privée du sol, ainsi que la direction patronale et instaurer en leurs lieu et place la direction syndicale de la production et la propriété sociale du sol et du matériel, les seules formes économiques adaptées aux nécessités techniques que le machinisme impose.

2°. — *La propriété privée du sol et des maisons s'oppose à tous les progrès que l'industrialisme moderne permettrait de réaliser.* — Les villes actuelles présentent, au point de vue du confort et de l'hygiène, un état absolument désastreux. La

plupart sont affreusement mal tracées, mal nivelées, pleines d'impasses, avec des rues tortueuses sans air ni lumière. Les deux tiers des maisons sont des masures au début mal construites, souvent réparées et d'une saleté irrémédiable. Ces villes, avec leurs innombrables maisons d'inégale grandeur, de formes et d'aspect différents, avec leurs milliers de petites boutiques disparates, avec leur manque de places, de dégagements et de perspectives offrent au point de vue esthétique un spectacle absolument hideux.

Depuis l'avènement de l'industrialisme moderne, il serait facile, si l'on pouvait satisfaire aux conditions techniques et économiques qu'il impose : la libre disposition du sol et la possession de capitaux importants, de réaliser dans l'installation des villes et des maisons toutes les merveilles que comporte cet industrialisme.

La libre disposition du sol urbain et des immeubles permettrait de démolir des quartiers entiers et de procéder à tous les travaux d'ensemble que nécessite la réfection d'une ville, tels que le nivellement, l'établissement de canalisations, l'apport des eaux, l'enlèvement des résidus de la consommation, le tracé des voies de communication, l'installation de l'électricité. On pourrait aussi supprimer les immeubles inhabitables, changer les connexions de ceux qu'il serait possible de conserver, installer dans les maisons de vastes appartements avec ascenseurs, chauffage, électricité, bains, douches, etc. En un mot on pourrait assurer à tous les habitants un bien-être et un luxe qui actuellement ne sont le lot que d'une infime minorité.

Mais la propriété privée du sol et des maisons s'oppose absolument à de pareilles transforma-

tions; elle découpe le terrain au gré des héritages, des testaments et des ventes; elle maintient en usage contre l'hygiène et le bon sens des maisons très anciennes, malsaines et entièrement inadaptées aux besoins modernes. De plus, là comme toujours, la propriété privée met les intérêts du public en complète opposition avec ceux des propriétaires. L'intérêt des locataires est d'avoir de grands appartements, de l'air, de l'espace; celui des propriétaires est de construire des maisons ayant beaucoup d'étages et dans chaque maison des appartements nombreux et le plus petit possible; les bénéfices étant proportionnels au nombre de locataires qu'on peut parvenir à installer sur une surface donnée. Or, il ne faut pas s'attendre à ce que les propriétaires sacrifient leurs intérêts à ceux de la collectivité. Au reste, si par impossible ils consentaient à appliquer les progrès de l'industrialisme à l'installation des maisons, comment parviendraient-ils à s'entendre pour pouvoir disposer librement du sol, et où trouveraient-ils les capitaux nécessaires à de telles transformations ?

Les sociétés actuelles se trouvent donc placées dans l'alternative suivante: priver la majorité de la population de tout le confort que comporte le machinisme moderne, ou instaurer la propriété sociale des villes et des maisons d'habitation.

III

La propriété privée, la direction patronale et la multiplicité d'entreprises sont incompatibles avec une bonne gestion de l'industrie. — Dans la grande industrie, le machinisme impose la libre disposition du sol, un outillage énorme et souvent renouvelé, ainsi que de fréquents changements dans la distribution des travailleurs. Or, les formes économiques actuelles ne permettent pas de satisfaire pleinement à ces nécessités techniques.

La propriété privée empêche souvent les patrons ou les sociétés industrielles de disposer librement du sol et par suite d'effectuer une bonne installation de leurs usines ou de leurs manufactures.

La direction patronale ne permet pas toujours de renouveler l'outillage aussi fréquemment que l'exigeraient les progrès incessants du machinisme. D'abord, parce que les dépenses imposées par ces transformations peuvent dépasser les ressources dont dispose un patron ou une société industrielle, et ensuite parce que de pareilles dépenses diminuent souvent pour un long temps les bénéfices, ce qui est absolument contraire aux intérêts des actionnaires et des patrons.

De telle sorte qu'il y a actuellement dans toutes industries un grand nombre d'entreprises qui continuent à se servir d'un vieux matériel et de mauvais procédés de fabrication, alors qu'il en existe de plus commodes et de plus productifs.

Ces pratiques amènent des conséquences regret-

tables pour le public et pour les ouvriers. Ces derniers travaillent dans de mauvaises conditions et le public est privé des avantages que pourraient comporter pour lui les inventions les plus récentes. Les Compagnies de chemins de fer, par exemple, auraient dû depuis longtemps faire profiter tout le monde des wagons-restaurants et des wagons-lits : mais comme cela ne servirait qu'aux voyageurs et diminuerait les dividendes, elles évitent d'effectuer ces améliorations.

La multiplicité d'entreprises est aussi une forme économique incompatible avec les nécessités techniques de l'industrialisme. Les inventions modernes imposent souvent, dans la grande industrie, de brusques changements dans la distribution des ouvriers. Pour faire face à cette nécessité, il faudrait que l'organisation économique permette de modifier cette distribution selon les besoins du moment; or, comme nous l'avons vu, la multiplicité d'entreprises et de direction s'oppose à de tels remaniements.

Dans les petites industries de consommation des villes, la propriété privée du sol et du matériel industriel, ainsi que la direction patronale entraînent les mêmes conséquences tant au point de vue de l'installation des entreprises que de leur exploitation.

Les patrons de ces industries doivent accepter tels quels les locaux que leur fournissent les propriétaires des immeubles. Si ces locaux sont insuffisants, mal aérés, mal éclairés, ils ne peuvent ni les reconstruire, ni les agrandir, car ces transformations ne sauraient s'accomplir sans toucher aux immeubles voisins, ce que la propriété individuelle du sol ne permet pas de faire. Des baux et des

contrats de toutes espèces s'opposent absolument à de pareils bouleversements.

L'examen le plus superficiel des maisons relatives à l'alimentation établies dans les grandes villes : hôtels, restaurants, cafés, épiceries, etc., suffit à prouver que la propriété privée rend impossible une bonne installation. Il en est de même, sauf de rares exceptions, pour les ateliers de tailleurs, de couturières, ou de toute autre industrie. Les ouvriers sont obligés de travailler dans des locaux incommodes, toujours trop petits, souvent d'une saleté insupportable.

Les consommateurs qui doivent recourir à ces maisons ne sont guère plus favorisés. Bien entendu que certains établissements exclusivement réservés à la classe riche font exception à cette règle. Mais, même dans ces maisons, les endroits affectés aux travailleurs, tels que cuisines, chambres, etc., présentent des conditions déplorables tant au point de vue du confort que de l'hygiène. Voyez, par exemple, les cuisines de certains grands restaurants, construites dans les sous-sols, elles ne prennent l'air que par des soupiraux et elles sont obligées de faire un emploi continuel de l'éclairage artificiel.

En outre, les patrons qui entreprennent l'exploitation des industries de consommation des villes ne disposent pas toujours d'un capital suffisant pour pouvoir se procurer l'outillage et les locaux nécessaires à une bonne installation. De telle sorte que même si la propriété privée ne leur créait pas d'obstacles insurmontables, ils ne pourraient pas y procéder.

Toutes ces souffrances, toutes ces laideurs, toutes ces absurdités incombent à la propriété individuelle du sol et du matériel industriel, ainsi qu'à

la direction patronale, et elles ne pourront disparaître que lorsque ces formes économiques seront remplacées par la direction syndicale de la production et par la propriété sociale.

La propriété privée du sol agricole et urbain est incompatible avec une bonne exécution des travaux publics. — Dans tous les pays, un grand nombre de travaux publics sont actuellement indispensables. En France, il faut étendre le réseau des chemins de fer, reconstruire la plupart des ports de mer, augmenter le parcours des canaux. Dans les principales villes, le développement des moyens actuels de transports automobiles nécessite l'agrandissement immédiat, urgent, des rues, et par suite la démolition d'un nombre considérable d'immeubles. Dans les campagnes et les petites villes, il y a aussi des travaux pressants à effectuer. Les habitants se servent de puits creusés à des profondeurs insuffisantes pour l'obtention de bonnes eaux, ou encore de citernes mal construites et toujours malsaines. On ne fait pas les travaux d'ensemble nécessaires pour aller capter souvent très loin des eaux potables et pour installer un système de canalisations afférentes et efférentes, destiné à apporter ces eaux et à débarrasser les villes et les campagnes des détritus de la vie ménagère, canalisations qui seraient cependant indispensables pour assurer les premières conditions de l'hygiène.

La propriété privée du sol et la direction patronale empêchent d'entreprendre ces œuvres d'utilité publique. Sous ce régime, il faut en effet exproprier les individus qui détiennent le sol, et une pareille mesure grève les travaux de tant de frais que leur exécution en devient impossible. Ensuite, de pareilles entreprises ne sont pas toujours susceptibles

de donner des dividendes, conditions peu engageantes pour les capitalistes. L'Etat seul pourrait les effectuer, mais son budget se trouve absorbé par les intérêts de la dette, par l'entretien des armées et par les traitements du nombreux personnel chargé de défendre les privilèges des dirigeants.

Si donc les sociétés actuelles veulent pouvoir généraliser l'emploi du machinisme agricole et profiter de l'augmentation de produits et de la diminution de travail que ce machinisme comporte ; si elles veulent posséder des villes et des maisons d'habitation réalisant le bien-être et le confort que permet l'industrialisme moderne ; si elles entendent effectuer une bonne installation des industries de consommation des villes ; si elles veulent pouvoir exécuter les travaux publics indispensables pour assurer le développement des communications, il faut qu'elles instaurent des formes économiques qui soient compatibles avec les nécessités techniques qu'exige le machinisme. Ce machinisme imposant, l'instauration de formes économiques nouvelles agit donc comme une cause déterminante de la révolution.

CHAPITRE VIII

L'OPPOSITION DES INTÉRÊTS QUI EXISTE DANS LES SOCIÉTÉS ACTUELLES DÉPEND EXCLUSIVEMENT DE LA DIRECTION PATRONALE

SOMMAIRE. — *La manière dont la classe patronale a employé le machinisme a aggravé la situation de la classe moyenne. — Le régime actuel détermine l'opposition des intérêts entre les patrons, entre les producteurs et les consommateurs, entre la classe patronale et la classe ouvrière, entre les travailleurs.*

I

L'industrialisme n'a pas seulement agi sur la classe ouvrière, il a encore déterminé de multiples répercussions qui ont considérablement aggravé les conditions d'existence de la classe moyenne. Cette classe comprend :

a) Les patrons qui détiennent les industries de consommation des villes ;

b) Les marchands locaux ;

c) Les petits cultivateurs ;

d) Les personnes qui exercent des professions dites libérales ;

e) La majorité des fonctionnaires civils et militaires.

a). — La manière dont les petits patrons ont employé l'industrialisme a beaucoup aggravé leur situation économique. Ils souffrent de plus en plus de la liberté d'industrie, de la concurrence, de la diminution des bénéfices. Un nombre considérable d'entre eux sont chaque année ruinés par la faillite et rejetés malgré tous leurs efforts dans le prolétariat.

b). — Les petits marchands des villes qui vendent les produits tout fabriqués relatifs à l'habillement, à l'alimentation, voient leur situation de plus en plus compromise par la concurrence. Les grands capitalistes ont en effet créé deux sortes nouvelles de magasins de vente : les uns sans succursales, par exemple, le Printemps, le Bon-Marché, le Louvre ; d'autres avec des succursales qui rayonnent dans toute une région. Ces établissements fabriquent une partie de leurs marchandises ou traitent directement avec les producteurs ; installés dans des immeubles qui leur appartiennent, opérant en grand, ils n'ont par rapport à leur chiffre d'affaires que des frais généraux minimes. Dans de telles conditions ils ruinent très rapidement le petit commerce local.

Depuis quelque temps la situation des commerçants s'est même aggravée d'une manière si générale, si manifeste qu'ils ont cru devoir provoquer la réunion de congrès dits congrès des classes moyennes où ils discutent les mesures qui, selon eux, seraient capables d'améliorer leur position. Une pareille tentative ne sert qu'à prouver la profonde ignorance économique de ceux qui la font. Toutes les mesures qu'ils pourront prendre reste

ront illusoires, tant que le régime patronal persistera. Ces patrons sont, sans le comprendre, la cause initiale et unique des perturbations économiques dont ils souffrent, de telle sorte que pour les faire cesser il faudrait qu'ils suppriment la direction patronale, c'est-à-dire eux-mêmes.

c). — Dans tous les pays à sol morcelé les petits cultivateurs ont aujourd'hui à lutter contre de multiples difficultés qui ne se produisaient pas autrefois, telle que la concurrence étrangère et celle de la grande culture ; les prix d'achat que les industriels et les spéculateurs en denrées alimentaires veulent leur imposer ; les hypothèques chirographiques qui s'élèvent, pour la petite propriété, à plus de dix milliards. De pareilles conditions économiques engendrent pour beaucoup d'entre eux la ruine, la vente des biens et des répercussions plus ou moins pénibles.

d). — Dans les professions dites libérales, la situation est aussi mauvaise. Les dirigeants, dans leurs intérêts, pour avoir un personnel de techniciens, d'ingénieurs, de professeurs, etc., à bon marché, ont multiplié le nombre des établissements scientifiques, et là comme dans toutes les autres catégories de travailleurs, le manque d'organisation professionnelle a amené la concurrence, l'avilissement des traitements, le chômage avec toutes les répercussions douloureuses que ces perturbations économiques comportent.

e). — L'Etat ne veut ni ne peut accorder des appointements plus élevés que ceux donnés par la classe patronale. Aussi les petits fonctionnaires, les employés, les professeurs de l'enseignement primaire et secondaire, les officiers dont le nombre a augmenté dans d'énormes proportions se plaignent-

ils de leurs traitements devenus insuffisants, de la difficulté croissante d obtenir des places, de la lenteur de l'avancement et des passe-droit de toutes sortes qu'ils ont à subir.

Ces deux dernières catégories, les professions libérales et les fonctionnaires, fournissent un certain nombre d'individus qui, ne pouvant pas trouver d'occupation, vivent souvent pendant de longues périodes de toutes sortes d'expédients ; ils forment même un groupe social nouveau, les déclassés.

Le seul moyen de supprimer la concurrence, l'insuffisance des bénéfices, les faillites, est évidemment de supprimer leurs causes, la direction patronale et la multiplicité d'entreprises. L'industrialisme moderne met donc les petits patrons, les petits cultivateurs et les professions libérales dans la même alternative que la classe ouvrière : ou continuer à souffrir de toutes ces perturbations, ou instaurer la direction syndicale de la production sociale. Aussi la classe moyenne est-elle fatalement appelée à faire de plus en plus cause commune avec les ouvriers.

II

La direction patronale effectuant la production en vue des bénéfices crée une irréductible opposition d'intérêt :

1° Entre les patrons ;

2° Entre les producteurs et les consommateurs ;

3° Entre la classe patronale et la classe ouvrière ;

4° Entre les salariés.

Autrefois ces antagonismes étaient en quelque sorte à l'état latent, ils n'entraînaient pas de perturbations sérieuses ; mais depuis l'avènement du machinisme la situation est toute autre, les patrons se sont en effet servi des avantages qu'il comporte pour développer considérablement ces antagonismes.

1°. — L'opposition d'intérêt entre les patrons se manifeste dans les trois groupes suivants :

a) Les sociétés anonymes qui détiennent les diverses branches de la production, agriculture, transports, industries ;

b) Les patrons qui exploitent les différentes industries qui composent chacune de ces branches de production ;

c) Les commerçants qui, dans chaque ville, représentent la même industrie ou le même commerce.

a). — *Opposition d'intérêt entre les différentes branches de la production.* — Il n'y a pas de concurrence entre l'agriculture, la grande industrie, les transports ; malgré cela, comme la direction patronale est un mode de gestion qui effectue la production en vue des bénéfices, les patrons ou les sociétés industrielles qui détiennent ces différentes catégories d'industries se trouvent le plus souvent avoir des intérêts opposés. Les intérêts des propriétaires agricoles sont contraires à ceux des industriels ; ceux des industriels sont opposés à ceux des compagnies de transports. L'agriculture demande des droits protecteurs qui lui permettent d'élever le prix des produits ; l'industriel veut que les produits agricoles soient bon marché pour baisser les salaires et diminuer le prix de vente sans toucher aux bénéfices. Il est l'ennemi de toutes les mesures

de protection douanière sollicitées par les agriculteurs ; il réclame contre les tarifs des chemins de fer qui, en grevant de frais les produits, limitent leur vente.

Les sociétés de transport, chemins de fer et navigation, se plaignent à leur tour des industriels. Les sociétés maritimes, par exemple, demandent la liberté de faire construire leur flotte à l'étranger, le coût de l'industrie nationale étant trop élevé. Selon les constructeurs, au contraire, les primes à la navigation ne doivent être accordées qu'aux sociétés qui, en faisant construire en France, contribuent à leur assurer du travail.

Ces oppositions d'intérêt entre les membres de la classe patronale fournissent une ample matière à une législation aussi nuisible que vaine. Une des grandes occupations des assemblées législatives est en effet de faire des lois remédiant à ces antagonismes : lois sur les sucres, lois sur les céréales, lois sur les droits de douane, etc. Mais cette législation n'a pas d'autre effet que de léser les consommateurs au profit des capitalistes et un groupe de capitalistes au profit d'un autre. Aussi ces lois sont-elles constamment remaniées selon l'influence qui domine à un moment donné. En outre, elles sont parfaitement inefficaces, ces oppositions ne pouvant pas être supprimées tant qu'existe la direction patronale.

b). — *Opposition d'intérêt entre les différentes industries qui forment une même branche de production.* — Sous le régime actuel la production se faisant en vue des bénéfices, la concurrence et par suite l'opposition des intérêts se manifestent aussi dans les différentes industries qui forment une même branche de production. Cette opposition se

produit chaque fois que les articles d'une industrie peuvent suppléer ceux d'une autre. La ruine de la viticulture fait la fortune des brasseurs, l'éclairage électrique lèse les fabricants de gaz. Les capitalistes qui exploitent les différents moyens de locomotion ont nécessairement des intérêts dissemblables, l'extension de tels moyens de transport pouvant diminuer les profits de ceux qui en pratiquent un autre; la construction des canaux nuit au trafic des chemins de fer, ceux-ci diminuent les bénéfices des actionnaires de tramway, etc.

c). — *Opposition entre les maisons similaires.* — La multiplicité d'entreprises crée l'antagonisme des patrons qui, dans chaque ville exercent la même industrie, le même commerce ou le même métier. La plupart des jalousies et des haines qui existent dans les petites localités proviennent de ces oppositions d'intérêt.

III

L'opposition des intérêts entre les producteurs et les consommateurs, les propriétaires et les locataires, les compagnies de transports et les voyageurs engendrent une multitude de perturbations et de souffrances.

Les consommateurs ont besoin de recevoir des articles de bonne qualité ; les patrons, pour augmenter leurs bénéfices, ont intérêt à réduire au minimum le coût de production, aussi s'arrogent-ils le droit de tromper sur la qualité et la quantité des produits. Dans l'industrie de l'ameublement, de

l'habillement, les patrons volent sur la main-d'œuvre et les matières premières en fabriquant des articles de mauvaise qualité. Dans l'alimentation, les éleveurs et les bouchers volent sur la qualité des viandes. Les fabricants de denrées alimentaires, farine, vin, bière, beurre, etc., utilisent tous les progrès réalisés par la physique et la chimie industrielles, pour falsifier d'une façon odieuse les produits, ne tenant absolument aucun compte des répercussions que de telles pratiques déterminent sur la santé publique. Ils fabriquent même de toutes pièces un grand nombre d'articles, vin, café, etc. En plus de tous les vols commis par les producteurs, les petits marchands au détail des villes trompent constamment le public en vendant une qualité pour une autre, ou en ne donnant pas les quantités exactes.

Au reste, indépendamment de la question d'intérêt, l'existence dans nos sociétés de deux catégories de consommateurs, ceux qui peuvent payer et ceux qui n'ont que des salaires ou des traitements de misère, conduit les patrons des industries de consommation des villes à fabriquer systématiquement deux catégories de produits, les articles de luxe réservés spécialement aux riches et ceux de mauvaise qualité destinés aux pauvres.

Sous le régime actuel, le patron sait que plus il volera le public, plus il a de chance d'augmenter son bien-être et de s'assurer des rentes pour l'avenir. Dans ces conditions, il doit nécessairement s'efforcer de falsifier, de mentir, de faire de sordides économies sur la qualité et la quantité des produits qu'il fournit. Une forme économique qui comme la direction patronale produit de tels résultats n'est-elle pas absurde ?

L'intérêt des propriétaires d'immeubles de rapport est aussi en antagonisme avec celui des locataires. Ces derniers auraient besoin d'appartements grands, clairs, aérés, commodes ; les propriétaires au contraire ont intérêt à faire construire des immeubles bon marché et contenant le plus grand nombre possible de logements ; à maintenir en usage les locaux qu'ils possèdent quel que soit leur état de vétusté et de saleté. En France, dans toutes les villes, les maisons où habitent les travailleurs sont des masures, avec des escaliers infects, des cours immondes, des cabinets souvent placés dans les escaliers ; les logements trop petits, mal disposés, prennent jour sur des cours, sur des toits, des couloirs ; ils manquent d'eau et de canalisation pour l'enlèvement des détritus. Et les locataires doivent subir ces conditions d'habitation parce qu'elles sont avantageuses pour les propriétaires.

Les intérêts des compagnies de transports se trouvent en opposition avec ceux des voyageurs. L'installation de leur matériel et l'organisation de leurs services ne sont pas établis en vue de satisfaire les besoins du public, mais en vue de réaliser le maximum de bénéfices.

De telle sorte que partout et toujours les patrons et les propriétaires cherchent à voler le public consommateur.

IV

L'opposition d'intérêts entre la classe patronale et la classe ouvrière est certainement pour les

dirigeants la plus dangereuse de toutes celles que produit le mode actuel de direction. Elle montre que la production sociale n'est pas une opération faite en vue de l'intérêt général, mais une opération privée ne visant qu'un seul objectif : la satisfaction des intérêts de la classe directrice.

En effet que l'on remarque bien la portée de la pratique patronale relative au taux des salaires ; imposer des salaires très bas alors que la productivité du machinisme permettrait de réaliser le bien-être matériel pour tout le monde, c'est prendre une mesure indispensable pour maintenir au maximum les prélèvements exercés par la classe patronale et au minimum le coût de production, mais c'est aussi agir en opposition évidente avec les intérêts de la classe ouvrière, car cela revient à décréter que cette classe vivra d'une façon permanente dans la pauvreté, dans la privation ; cela revient à condamner irrémédiablement la majorité de la population à la souffrance physique et morale.

Payer des salaires dans les cas de maladie, d'accident, d'infirmité, de vieillesse diminue d'autant les bénéfices, mais ne pas en payer, c'est supprimer les moyens d'existence de l'ouvrier alors qu'il en aurait le plus besoin.

La longue journée de labeur est très profitable aux patrons puisqu'elle augmente d'autant leurs bénéfices, mais elle est désastreuse pour le travailleur, elle le prive de tout loisir et le transforme en une véritable machine à produire. Il en est de même de la manière d'utiliser la productivité de l'outillage ; supprimer des ouvriers au lieu de diminuer la durée du travail et de garder le même nombre de personnes est une pratique très utile

aux patrons, mais absolument contraire aux intérêts des prolétaires, car cette pratique contribue à produire la misère, c'est-à-dire l'arrêt de la consommation et par suite de la production.

Le mode actuel de direction fait donc des patrons des ennemis forcés de la classe ouvrière. Pas un profit ne peut être réalisé par eux qu'il ne se traduise par une souffrance pour les travailleurs. Tout accroissement de leur bien-être est fait de l'augmentation de la misère des prolétaires.

Opposition d'intérêts entre les salariés. — La difficulté de trouver du travail ainsi que la hiérarchie des grades et des traitements établie par les patrons créent aussi l'antagonisme des intérêts parmi les salariés. Les individus qui exercent un même métier ou une même profession se font concurrence par la baisse des prix; ils luttent entre eux pour arriver aux grades supérieurs; autant de manœuvres qui sont tout à l'avantage des patrons ; elles empêchent les travailleurs de s'entendre pour combattre la classe ennemie et elles fournissent aux employeurs le moyen de maintenir les salaires au taux le plus bas possible.

L'opposition des intérêts qui existent dans les sociétés actuelles ne dépend donc pas, comme on le dit, de l'égoïsme inhérent à la nature humaine, elle dépend avant tout de la structure économique de la société actuelle et du fait initial qui conditionne cette structure, la direction patronale de la production. Sous ce régime on ne peut satisfaire son intérêt qu'en portant atteinte à celui des autres. Or, toutes les fois qu'on placera un individu entre son intérêt et celui de la collectivité, il est bien évident qu'il choisira le premier.

Maintenant, que penser d'une société basée sur

l'opposition permanente et irrémédiable des intérêts? N'est-il pas évident qu'une pareille société ne peut pas persister, qu'elle doit périr ou se transformer?

CHAPITRE IX

LES RÉSULTATS ULTIMES DU RÉGIME PATRONAL SONT L'ARRÊT DE LA PRODUCTION ET LA MISÈRE

SOMMAIRE. — *Les conséquences ultimes du régime patronal sont l'arrêt de la consommation et de la production. — La majorité de la population, malgré la merveilleuse productivité du machinisme, vit dans la pauvreté et la misère. — L'incompatibilité du régime patronal avec l'industrialisme va constamment en s'aggravant.*

I

Le régime patronal, lorsqu'il coexiste avec le machinisme moderne, aboutit, malgré la puissance et la productivité de ce machinisme, à déterminer l'arrêt de la consommation et de la production au-dessous des besoins, c'est-à-dire la pauvreté et la misère de l'immense majorité de la population.

L'arrêt de la production et de la consommation est la conséquence forcée de la manière dont la classe patronale exerce les pouvoirs économiques qu'elle détient.

La règle de strict minimum suivie par les employeurs dans la fixation des salaires; la suppression des salaires quand les ouvriers sont dans l'impossibilité momentanée par suite de maladie ou d'accident de fournir un travail effectif; l'emploi des femmes et des enfants de préférence à l'homme parce qu'ils exigent des salaires moins élevés; la diminution des ouvriers employés à la production résultant de la manière dont les patrons utilisent le machinisme, sont autant de pratiques qui ont pour résultat d'arrêter la consommation, bien au-dessous de ce que pourrait donner la productivité du machinisme et bien au-dessous de ce qu'il faudrait aux travailleurs et à leurs familles, la direction patronale constitue donc un régime économique qui ne permet pas de régler la consommation sur les besoins.

L'arrêt de la consommation suspend par contrecoup la production. Techniquement on pourrait augmenter les produits, ni la puissance du machinisme, ni les travailleurs, ni les matières premières ne font défaut, mais il est inutile de le faire car ces produits ne pourraient pas être vendus. Ainsi un des résultats final de la direction patronale est d'arrêter la production non pas quand la population possède tous les objets nécessaires à la satisfaction de ses besoins, mais quand on a atteint la capacité de consommation fixée par la classe patronale. Ce résultat est véritablement monstrueux et il suffirait à lui seul à montrer l'absurdité d'un mode d'organisation qui donne tous les pouvoirs économiques à une minorité d'individus.

La limite posée par le régime actuel à la consommation donne lieu à deux faits d'apparence paradoxale, ce sont:

Une apparente surproduction.

La recherche constante des débouchés.

L'arrêt de la consommation amène une apparente surproduction. Les patrons possèdent en magasins des produits qu'ils ne peuvent pas écouler, ils se plaignent de la difficulté des échanges, de la mévente des blés, de la mévente des vins, les affaires ne vont pas. Et personne ne veut comprendre que cette obstruction résulte de la limitation imposée à la consommation ouvrière dans le but de diminuer le coût de la production. Les patrons, dans leur ignorance des réactions produites par la manière dont ils exercent leurs pouvoirs économiques, ne voient pas qu'en voulant toujours augmenter leurs bénéfices ils finissent par en tarir la source, c'est-à-dire la vente à la consommation. Prétendre qu'il y a surproduction dans une société où la misère est partout, où selon les statistiques, la part annuelle pour la majorité des habitants est de trois cents francs par an et par personne, c'est montrer que l'on ignore tout du mécanisme économique de nos sociétés.

Si l'on voulait satisfaire les besoins les plus urgents de tous ceux qui vivent dans la privation, si l'on mettait à la disposition des malheureux le stock d'objets immédiatement utilisables, vivres, vêtements, il serait employé dans les vingt-quatre heures et certainement insuffisant. Il n'y a donc dans nos sociétés qu'une surproduction apparente qui résulte de l'impossibilité de la consommation, autrement dit il y a une sous-consommation et cet état de chose ne disparaîtra qu'avec sa cause initiale, la direction patronale de la production sociale.

La recherche de débouchés. — Les capitalistes

ne pouvant pas, par suite de cette limitation dans la capacité de consommer, écouler leurs produits parmi les travailleurs nationaux, sont toujours à la recherche de nouveaux consommateurs auxquels ils puissent vendre les marchandises fabriquées par la classe ouvrière. Ces consommateurs on les trouve dans les autres pays et dans les colonies. Voilà pourquoi les cultivateurs français donnent ce spectacle étrange d'expédier leurs vins et leurs produits agricoles à l'étranger alors que les indigènes vivent dans la privation et que ces produits seraient insuffisants pour satisfaire leurs besoins.

Cette recherche des débouchés est encore une des causes de toutes les conquêtes coloniales qui ont été une des principales occupations de la classe capitaliste depuis un siècle.

La direction patronale qui, malgré la productivité du machinisme moderne, arrête la consommation et la production au-dessous des besoins, doit nécessairement entraîner comme dernier résultat la pauvreté. C'est en effet ce qui se produit, la majorité de la population de nos sociétés vit dans des conditions de privation et de saleté caractérisées par le mot de pauvreté ou dans le dénûment complet, dans la misère.

II

Les sociétés actuelles se composent de trois groupes d'inégale importance; la classe riche, la classe moyenne, la classe pauvre. Dans nos villes les individus qui appartiennent aux deux groupes

extrêmes se distinguent même à première vue par leur aspect extérieur, et le plus souvent aussi ils habitent des quartiers distincts.

La classe riche est formée de capitalistes, de patrons, de propriétaires fonciers et d'un certain nombre d'individus exerçant soit des professions libérales, soit des fonctions gouvernementales. Les membres de cette classe possèdent les trois quarts du matériel social et ils s'attribuent des prélèvements annuels qui se chiffrent pour chacun d'eux par des millions ou des centaines de mille francs.

La classe moyenne comprend une partie de la classe patronale, les petits industriels, les marchands, les petits cultivateurs, des employés, ainsi que la plupart de ceux qui exercent des professions dites libérales. Les personnes qui constituent ce groupe possèdent une aisance relative, mais elles sont exposées à toutes les incertitudes que créent la multiplicité d'entreprises et de direction, ainsi que la concurrence.

La classe pauvre se compose d'ouvriers industriels et agricoles, de petits employés, de domestiques. Les trois quarts de ces travailleurs, ainsi que leur famille, sont logés dans des taudis dépourvus du confort le plus grossier, ils sont mal vêtus, condamnés à une nourriture souvent insuffisante, en quantité et généralement de la plus mauvaise qualité. En outre, ces individus sont exposés à tomber dans la complète misère, soit par suite de chômage, soit dans le cas de maladies, d'infirmités et de vieillesse.

La situation de la classe riche, propriétaires, capitalistes, patrons, comparée à celle des travailleurs ouvriers, employés, techniciens, présente des constrastes révoltants qui mettent en relief les

absurdités auxquelles aboutit le régime patronal actuel.

Contraste entre le travail fourni et la fortune possédée. — La classe ouvrière qui produit tous les objets de consommation et tout le matériel industriel possède seulement les produits qu'elle consomme au jour le jour. La classe qui ne travaille pas est au contraire propriétaire des mines, des usines, des manufactures, des maisons d'habitation et des plus beaux articles de consommation.

Contraste entre le travail fourni et le bien-être. — Le riche qui ne travaille pas vit dans le luxe et peut faire face à toutes les éventualités de la vie. Ceux qui effectuent tout le labeur de la production sociale vivent dans un état de pauvreté continuelle et se trouvent exposés à la misère et à la charité publique dans le cas d'accident, de maladie ou de vieillesse.

Contraste entre l'âge et la situation de fortune. — L'ouvrier, l'employé qui ont travaillé toute leur existence ne possèdent rien arrivés à la vieillesse, alors que l'enfant de propriétaires et de patrons peut se trouver, par voie d'héritage ou de donation, possesseur de terres, d'usines, de châteaux, de titres de rentes, etc.

La situation économique faite à la classe pauvre a nécessairement une grande influence sur ses mœurs et sur sa mentalité. L'alcoolisme, la prostitution, la folie, le suicide, la criminalité surtout sont beaucoup plus fréquents dans ce groupe que dans les deux autres. L'ensemble de ces conditions d'existence multiplie les maladies, diminue la durée de la vie, comme le montre la mortalité comparée des riches et des pauvres. Toutes ces manifestations sont en augmentation constante

dans nos sociétés ; elles font la matière habituelle des faits divers. En France, la criminalité a doublé en vingt ans et les suicides ont atteint, à Paris, la proportion de un pour vingt décès, autant de faits qui montrent la profondeur des souffrances déterminées par le régime patronal.

La misère des sociétés actuelles présente plusieurs différences avec celle qui existait antérieurement au machinisme. Aussi a-telle été désignée par un mot nouveau, le paupérisme. Le paupérisme ne porte pas sur des infirmes, des vieillards, incapables de travailler, il frappe des individus en pleine jeunesse, en pleine puissance de travail. Cette misère n'est pas momentanée, elle n'est pas le résultat de crises accidentelles comme celle qui se produisait autrefois à la suite de mauvaises récoltes, de guerres, d'épidémies, elle est permanente, continue et irrémédiable tant qu'on ne supprimera pas sa cause initiale, la direction patronale. Le paupérisme est un état de pauvreté qui n'est pas limité à un petit nombre de personnes, il s'étend à des populations de plusieurs millions d'individus. Un dernier caractère des plus frappants, c'est que cette extension, cette intensification de la pauvreté se produit précisément dans les sociétés actuelles qui sont en possession d'un machinisme qui, par sa puissance et sa productivité merveilleuse, a supprimé toutes les causes techniques et accidentelles de la misère.

La présence de la pauvreté dans les sociétés actuelles montre que la participation de la collectivité aux avantages du machinisme et la direction patronale sont deux faits qui ne sauraient coexister, qui sont incompatibles. On peut admettre, si l'on veut, que la facilité de communication, l'élé-

vation générale des goûts et des besoins, la lutte de classe ont amélioré les conditions d'existence de la majorité de la population, comparées à ce qu'elles étaient autrefois. Nous négligeons les causes qui tendent à diminuer cette amélioration, telles que la fréquence plus grande des chômages, la baisse continue du salaire des femmes employées dans les villes, mais une pareille appréciation n'infirme en rien la constatation de ce fait capital que dans les sociétés patronales le bien-être ne peut pas se développer parallèlement avec les progrès de l'outillage, de telle sorte que ces sociétés présentent de plus en plus le spectacle paradoxal suivant: une puissance de production colossale et une irrémédiable pauvreté.

En présence d'une pareille situation économique, on peut affirmer, sans exagération aucune, que les patrons et les propriétaires constituent une véritable bande d'assassins et de voleurs. Ils tuent une multitude de travailleurs par les conditions d'existence auxquelles ils les condamnent, et ils les volent puisque ne produisant rien ou presque rien, ils consomment la meilleure partie des objets: vivres, vêtements, maisons, créés par le labeur de ces travailleurs.

Alors que la direction patronale laisse persister ou même aggrave la pauvreté, l'industrialisme augmente les besoins réels ou factices de la population. Le développement relatif de l'instruction. l'influence de la presse, la facilité des communications, la fréquence et la complexité plus grande des relations sociales, certains changements dans la mentalité et les mœurs, autant de faits nouveaux provoqués par l'industrialisme moderne ont créé chez tout le monde le désir d'une vie plus large,

plus facile, plus variée, un besoin intense de bien-être et de luxe, besoin auquel la productivité merveilleuse de l'industrialisme moderne permettrait facilement de satisfaire si l'absurde régime patronal ne s'y opposait pas. Cette disproportion croissante entre les besoins et les ressources fait que les ouvriers ainsi que les individus qui forment la classe moyenne souffrent plus qu'autrefois de leur pauvreté et de leur misère. Elle contribue à démoraliser les masses et à déterminer la haine de l'état social actuel.

III

Certains économistes contestent l'existence et la gravité du paupérisme actuel et prétendent qu'en France, par exemple, la situation est assez satisfaisante. Ils en donnent comme première preuve les dépôts des Caisses d'épargne qui s'élèvent à plus de trois milliards fournis par deux millions de travailleurs. Comme il y a en France douze millions d'ouvriers, cela peut aussi établir que dix millions d'individus ne possèdent aucune épargne. En outre les livrets étant en moyenne de cinq cents francs par personne, représentent des ressources tout à fait insignifiantes et ils ne sauraient prouver que la majorité de la population n'est pas dans la pauvreté et le dénuement. Le paupérisme est du reste suffisamment démontré par l'observation directe du mode de vie de la classe pauvre et par le montant des sommes que les établissements de bienfaisance dépensent sans parvenir à la diminuer. Les

livrets de Caisse d'épargne montrent non pas la prétendue richesse des travailleurs, mais bien les privations qu'ils s'imposent pour essayer d'échapper aux différentes éventualités qui les menacent, telles que le chômage, la maladie et l'accident.

La seconde preuve de la richesse de la France est tirée du grand nombre de petits patrons et de petits cultivateurs qu'elle possède. Pour les industries de consommation des villes, on compte un patron pour trois ouvriers. Dans la petite culture il y a un million de propriétaires à leur aise et qui sont satisfaits de leur sort. Comment de pareils chiffres peuvent-ils prouver l'absence de la misère? S'il y a trois ouvriers pour un patron, cela prouve que les trois quarts des habitants des villes sont des salariés qui vivent dans la pauvreté. Défalcation faite des grands cultivateurs et de leurs fermiers, il reste six millions de cultivateurs. Or, si sur ce nombre un million d'individus se trouvent contents de leur sort, cela signifie qu'il y a cinq millions de journaliers et de petits cultivateurs qui souffrent de la pauvreté, eux et leur famille.

Certaines personnes veulent bien reconnaître l'étendue de cette misère, mais elles prétendent que la direction patronale n'est pas sa cause initiale. Selon eux cette cause résiderait dans le manque d'économie de l'ouvrier, dans ses habitudes d'alcoolisme, etc., mais elle ne provient pas de l'organisation économique actuelle. Là malgré leur bonne volonté elles ne la trouvent pas, elles ne la voient pas. Ceux qui font de pareilles affirmations prouvent ou leur mauvaise foi ou leur complète ignorance de l'enchaînement des faits économiques qui se produisent dans les sociétés patronales.

IV

L'industrialisme moderne est en voie perpétuelle de développement, plusieurs fois dans l'année le public apprend qu'une découverte merveilleuse faite dans les communications ou la grande industrie crée quelques possibilités nouvelles ou diminue dans des proportions surprenantes le travail à faire.

Par conséquent, dans les sociétés patronales le machinisme agit constamment pour priver la classe ouvrière du double avantage que comporte la productivité de l'outillage, pour accroître les prélèvements capitalistes, pour fournir aux patrons de nouveaux moyens d'intensifier le despotisme qu'ils exercent sur les travailleurs, pour développer les perturbations propres à la multiplicité d'entreprises et à la concurrence. Le machinisme agit constamment pour mettre en relief l'incompatibilité qui existe entre les formes économiques des sociétés actuelles et les nécessités techniques qu'il comporte; il agit constamment pour imposer d'une façon de plus en plus pressante la suppression de la direction patronale, de la propriété privée et de la multiplicité d'entreprises, et pour amener l'instauration de la direction syndicale, de la propriété sociale, de l'unité d'entreprise et de direction.

Pour bien comprendre l'impossibilité de conserver le régime patronal et la nécessité inéluctable où se trouvent les sociétés présentes d'instaurer le régime syndical, il suffit d'envisager les conséquences que l'industrialisme moderne peut d'un

jour à l'autre provoquer. Supposons une invention dans les mines, dans les transports ou dans l'agriculture qui supprimerait le quart ou la moitié du travail à faire; par exemple, admettons que la prédiction suivante faite récemment par *Edison* se réalise. Cet inventeur prétend que le siècle présent verra se faire une transformation profonde dans l'outillage agricole; selon lui l'électricité appliquée à distance à cet outillage réduira presqu'à rien le travail et le personnel nécessaires à la production.

En présence d'une pareille invention que feraient les sociétés actuelles? Si les propriétaires du sol tentaient de l'appliquer ils détermineraient le chômage de plusieurs millions de travailleurs, ce qui en arrêtant la consommation et par contre-coup la production des autres industries provoquerait une effroyable crise de misère. On devrait donc empêcher l'application de cette invention ou instaurer la direction syndicale et l'unité d'entreprise car ces formes économiques seules pourraient permettre de changer la distribution des travailleurs et de réduire le temps de labeur en proportion de la productivité du nouvel outillage.

De pareilles éventualités démontrent bien qu'il faut absolument que les sociétés actuelles transforment leur organisation économique pour l'adapter aux nécessités que l'industrialisme impose et imposera de plus en plus.

L'industrialisme moderne est donc bien la cause initiale de la révolution qui se prépare et cette révolution n'est pas autre chose que la réalisation de cette adaptation.

Dans la discussion précédente nous avons établi une notion capitale, celle des *pouvoirs économiques* de la classe patronale, et nous avons montré que la

possession de ces pouvoirs est la cause initiale qui génère toutes les modalités économiques actuelles, modalités qui peuvent être qualifiées de lois, mais de lois conditionnelles. Ce mode d'exposition promet de constater la relation de cause à effet qui lie les perturbations sociales actuelles à la manière dont la classe patronale exerce les pouvoirs qu'elle détient; il permet aussi de voir que ces perturbations pourraient cesser si le fait initial qui les commande changeait. Ajoutons que n'ayant pas trouvé dans la littérature socialiste d'appellation toute faite, nous avons adopté les expressions de direction patronale et de sociétés patronales pour caractériser le régime économique actuel.

DEUXIÈME PARTIE

La Préparation de la Révolution

CHAPITRE PREMIER

L'INDUSTRIALISME MODERNE DÉTERMINE UN CERTAIN NOMBRE DE FAITS QUI PRÉPARENT FATALEMENT LA RÉVOLUTION

SOMMAIRE. — *La lutte de classe par l'action directe, c'est-à-dire par la grève, le sabotage, les manifestations publiques, etc. — Elle s'est produite dans toutes les industries et même chez les employés de l'Etat. — Les patrons luttent contre la classe ouvrière. — L'action directe change la mentalité des travailleurs relativement au patronat et prépare la révolution.*

I

Les sociétés qui ont existé jusqu'à ce jour ont toutes présenté comme forme économique fondamentale la direction patronale et la production sociale, ainsi que les institutions politiques qui telles que l'Etat sont liées à cette forme économique. En présence de ce fait l'immense majorité du public est disposée à croire que ces formes sont les seules viables, qu'elles sont inhérentes à tout

ordre social. Dans ces conditions, la direction patronale, la propriété privée, l'Etat, l'armée, la patrie constituent autant d'obstacles à la révolution ; et il faut, pour que cette révolution devienne possible, changer au préalable la mentalité des masses ; il faut qu'elles arrivent à comprendre qu'il est à la fois nécessaire et possible de supprimer ces institutions et d'en instaurer de nouvelles.

L'observation des faits qui se produisent depuis l'avènement du machinisme montre que ce changement de mentalité s'accomplit de la manière suivante :

1° La situation économique créée par l'industrialisme moderne provoque de la part de la classe ouvrière la grève, le sabotage, etc., c'est-à-dire une série de luttes contre les pouvoirs économiques de la classe patronale. Ces luttes, qualifiées d'action directe, démontrent aux travailleurs que le patron est leur irréductible ennemi, et qu'ils doivent le supprimer. L'action directe révèle encore la nécessité de l'organisation administrative et économique de la classe ouvrière, organisation qui prouve que les patrons ne sont plus nécessaires ;

2° La résistance de la classe ouvrière conduit l'Etat à employer des forces coercitives, armée, police, pour lutter contre l'action directe et l'organisation afin de maintenir les travailleurs sous le despotisme des patrons ;

3° Cette défense de la classe dirigeante montre aux ouvriers que, depuis l'avènement de l'industrialisme, l'Etat ne représente plus les intérêts de la majorité de la nation, mais bien ceux de la minorité patronale. Elle leur fait comprendre que l'Etat, l'armée, la patrie, la guerre, etc., constituent autant

d'obstacles à la révolution, ce qui détermine l'apparition de l'antiétatisme, de l'antimilitarisme, de l'antipatriotisme, c'est-à-dire la lutte par la propagande et par la force contre les principales institutions qui s'opposent à la préparation et à l'accomplissement de cette révolution ;

4° L'étude de la situation économique créée par le machinisme amène la constitution des partis socialistes et leur propagande pour l'instauration de formes sociales nouvelles.

En outre l'industrialisme détermine une série de répercussions techniques, économiques et morales qui, en agissant directement sur l'Etat, l'armée, la guerre, la patrie, changent, le plus souvent, à son insu, la mentalité du public relativement à la nécessité de ces institutions.

L'action directe, l'organisation, la propagande socialiste ainsi que la résistance opposée par l'Etat et les patrons à ces différents moyens d'action constituent ce que l'on nomme *la lutte de classe*. En se plaçant au point de vue socialiste, elle peut se définir : la lutte que soutient la classe ouvrière en vue de limiter dans le présent le despotisme que les dirigeants exercent sur elle et en vue de préparer dans l'avenir la révolution sociale. Cette lutte aboutit à donner aux ouvriers l'instruction et la discipline syndicales, ainsi qu'à développer leur haine, leurs colères, passions qui sont indispensables à la bonne exécution de la prochaine révolution.

L'industrialisme moderne par voie d'évolution prépare donc fatalement la révolution puisqu'il ruine directement les institutions qui lui font obstacle, et qu'il détermine une lutte de classe qui modifie petit à petit les croyances traditionnelles

d'une forte partie de la population quant à la légitimité et à l'utilité de la direction patronale, de la propriété privée, de l'Etat autoritaire et de la patrie, de telle sorte que cette minorité en arrive à vouloir par la force supprimer ces institutions et en instaurer de nouvelles qui soient adaptées aux nécessités techniques et économiques qu'impose cet industrialisme.

II

Les perturbations causées par la manière dont la classe patronale d'Europe et d'Amérique a employé le machinisme ont conduit les travailleurs à lutter au moyen de la grève, du sabotage, du boycottage et des manifestations dans la rue contre les pouvoirs économiques que détient cette classe. Cette lutte qualifiée d'action directe dure maintenant depuis plus d'un siècle, elle va constamment en s'aggravant et elle tend à rendre la vie sociale de plus en plus intenable. Nous allons indiquer la portée respective des moyens qu'elle emploie.

La grève. — La grève c'est le refus de travailler aux conditions imposées par les patrons. Elle crée un état de guerre entre les ouvriers et les patrons: pendant cette guerre, quelques pénibles que puissent en être les conséquences, tout le monde doit cesser le travail, d'abord parce que cette unanimité dans l'action est une des principales conditions du succès, et ensuite parce que l'ouvrier ne doit pas trahir la classe à laquelle il appartient. Les grévistes ont donc parfaitement raison de forcer les

inconscients, les renards à obéir et à faire cause commune avec eux.

Le sabotage. — C'est la mise hors d'usage volontaire du matériel industriel et des matières premières. On entend encore par ce mot un mauvais travail aboutissant à la fabrication de produits défectueux. Le sabotage est plus nuisible que la grève, il blesse immédiatement et d'une façon très grave les intérêts des patrons ou de l'Etat, et quand l'armée intervient il est souvent trop tard pour empêcher le mal. Cette destruction du matériel est aussi le seul moyen que la classe ouvrière puisse employer pour se défendre contre la manœuvre des gouvernants qui, dans nombre de cas, font échouer la grève en envoyant des soldats remplacer tant bien que mal les travailleurs. La grève est une forme de lutte passive, le sabotage est une forme plus active, plus dangereuse. Aussi les grévistes doivent-ils en faire un usage de plus en plus fréquent, de plus en plus violent.

Dans un certain nombre d'industries, telles que les téléphones et télégraphes, les industries électriques, dans les chemins de fer et la navigation à vapeur, la complexité et la délicatesse du matériel rendent le sabotage facile et lui donnent une efficacité redoutable. Les progrès de l'industrie mettent donc tous les jours au pouvoir des travailleurs une force plus grande dont ils profitent pour faire sentir de plus en plus l'emprise qu'ils ont sur les patrons et la puissance qu'ils détiennent vis-à-vis de la société tout entière.

Les ouvriers doivent détruire le matériel sans le moindre scrupule, tout ce que possède le patron leur appartient; ils ont donc parfaitement le droit, si cela est utile à leurs intérêts, de le détruire.

Quant à ceux qui s'insurgent contre l'emploi de ces moyens, qu'ils remarquent que tromper sur la qualité ou la quantité est mal payer le travail, c'est saboter le consommateur et l'ouvrier; or c'est ce que font constamment les patrons.

Le boycottage ou la mise à l'index. — Ce mot désigne soit le refus de travailler dans telle ou telle maison, soit le refus de se servir de ses produits, tant que le patron ne se conforme pas aux réclamations de son personnel.

La grève et le sabotage s'emploient pour obtenir une diminution du temps de travail, une augmentation de salaire, pour protester contre l'autoritarisme des patrons ou celui de l'Etat.

Les manifestations et les meeting. — Les manifestations sur la voie publique, soit pour proclamer certaines revendications de la classe ouvrière, soit pour protester contre quelques actes de violences commises par les gouvernants, sont aussi des moyens de lutte très importants. Elles attirent l'attention du grand public sur la situation économique, et elles habituent les ouvriers à se défendre contre les forces coercitives de l'Etat, armée et police.

La grève, le sabotage, les manifestations dans la rue portent le nom d'action directe par opposition avec l'action légalitaire préconisée par le parti collectiviste ou socialiste parlementaire, action absolument inefficace, car l'expérience a depuis longtemps prouvé que les dirigeants ne concèdent quelques réformes que quand ils y sont forcés.

III

L'action directe sous toutes ses formes s'est manifestée successivement :

Dans la grande industrie;

Dans les industries de consommation des villes et dans le commerce;

Dans les transports;

Dans l'agriculture;

Et enfin chez les employés de l'Etat.

Dès l'avènement du machinisme et la création de la grande industrie, les patrons, dans le but de faire rapidement fortune, ont imposé des salaires infimes, quinze à dix-huit heures de travail, l'emploi des femmes et des enfants, le chômage. De pareilles conditions, de pareilles souffrances ont conduit les travailleurs à employer instinctivement la grève comme moyen de défense. Plus tard, les insuccès trop fréquents des luttes limitées à une seule maison patronale ou à une seule société industrielle et le développement de l'organisation ont engagé les ouvriers à essayer de nouvelles formes de grèves, telles que l'arrêt de toute une branche de la production, par exemple, la grève générale des mines, celle des textiles, celle de la métallurgie, etc.

Dans les industries de consommation des villes, après les luttes isolées contre des maisons patronales, on a tenté la grève de toute une industrie locale, bâtiment, éclairage, alimentation. Le commerce local a aussi fourni son contingent de gré-

vistes. Les employés occupés chez certaines catégories de marchands des grands centres, épiciers, cafés, restaurants, bazars ont utilisé avec succès la grève et surtout le sabotage des magasins et des marchandises. Ce sabotage est très utile pour inculquer quelques notions socialistes dans l'esprit de la petite classe patronale qui s'imagine stupidement qu'elle représente les forces vives du pays parce qu'elle vole sur la qualité et la quantité des produits et qu'elle épargne sur le produit de ces vols de quoi à acheter les titres émis annuellement par les Compagnies anonymes et à couvrir les emprunts d'Etat, ce qui lui vaut les éloges des capitalistes.

Dans les transports par mer, les travailleurs ont déjà provoqué plusieurs grèves importantes; par exemple, celle des inscrits maritimes et des dockers qui ont contribué à développer l'organisation syndicale de ces industries. En France, les employés des chemins de fer, par suite de leur esprit trop réformiste et des incessantes divisions que l'Administration s'efforce de créer au moyen de sa hiérarchie et de ses multiples classes de fonctionnaires, ont mis longtemps à suivre cet exemple. Cependant la mauvaise foi des Compagnies et de l'Etat a fini par provoquer la lutte. Quel qu'ait été le dévouement d'une minorité des militants, cette grève a échoué et n'a donné, au point de vue des réclamations faites par le personnel, que des résultats limités. Les jaunes, encore trop nombreux, ont malheureusement empêché un sabotage suffisant et l'arrêt complet du travail. Malgré cet insuccès relatif, cette lutte survenue un an après celle des postiers a eu un retentissement énorme dans le pays; elle a servi à développer l'instruction syndi-

cale et la haine des travailleurs, et elle a montré les progrès de l'esprit révolutionnaire.

Contrairement aux prédictions des bourgeois qui déclaraient cette forme de lutte impossible dans les campagnes, la grève a fait son apparition chez les bûcherons, les viticulteurs et même dans la grande culture. Celles qui se sont produites en France dans plusieurs départements du Nord et du Midi, et qui se sont étendues à des cantons entiers, ont rapidement obligé les propriétaires et les fermiers à consentir de très sensibles augmentations de salaires.

Mais un fait capital qui marque une date dans le mouvement de préparation de la révolution, c'est l'apparition de l'action directe chez les employés de l'Etat. Cette première lutte s'est produite en France, dans le personnel occupé à exploiter l'industrie des communications: postes, télégraphes, téléphones. La mentalité de ces travailleurs commence donc heureusement à changer, ils étaient autrefois un des soutiens de l'Etat, actuellement ils se retournent contre lui et ne veulent plus subir son autorité. Comme les ouvriers, les employés arrivent à comprendre qu'eux aussi pourraient, au moyen de leurs syndicats, prendre la direction de leurs services respectifs et fixer les conditions de leur travail et de leur traitement, sans avoir à supporter l'autoritarisme absurde et l'incompétence des Chambres et des Ministres.

Le Gouvernement a réussi, par ses manœuvres policières et par ses menaces, à arrêter cette grève, mais elle n'en a pas moins une grande importance; elle montre que les employés sentent la nécessité de faire cause commune avec la classe ouvrière, de créer des syndicats et de prendre part à la lutte de

classe. Or, cette entente et cette organisation contribueront à ruiner l'autorité de l'Etat, à diminuer sa force de résistance et, par conséquent, à préparer la révolution.

L'action directe, même quand les ouvriers réussissent à imposer leurs revendications, n'est pas susceptible d'améliorer beaucoup la situation économique de la classe ouvrière. Les travailleurs ne peuvent pas, par ce moyen, imposer une élévation durable de salaires puisque les dirigeants, maîtres de fixer les prix de vente des produits, arrivent à reprendre par la majoration des prix la hausse des salaires qu'ils ont été forcés de consentir. Tout ce qu'ils peuvent obtenir, à la condition de pratiquer avec la grève un sabotage immédiat et sérieux, c'est une diminution dans la durée du travail ainsi que l'affaiblissement de l'autorité patronale. Cependant si l'action directe, telle qu'elle se pratique actuellement, n'améliore que très peu la situation matérielle de la classe ouvrière, elle empêche tout au moins l'aggravation de cette situation, car si les travailleurs n'employaient pas de temps en temps ce moyen de défense, les patrons leur imposeraient des conditions de travail et de salaires encore pires que celles qu'ils supportent aujourd'hui.

Les ouvriers qui se décident à employer l'action directe ont à lutter contre des difficultés énormes, les forces coercitives de l'Etat, la trahison des jaunes, la misère à laquelle les soupes communistes usitées depuis quelque temps, ainsi que les souscriptions des camarades ne peuvent que faiblement remédier. Aussi comprend-on facilement que le plus souvent ils ne puissent pas imposer leurs revendications.

Cependant, au point de vue de la réussite de

cette action, les industries doivent se classer en deux catégories: premièrement, celles qui comprennent des professions ou des métiers dont le public peut pendant longtemps se passer ; dans celles-là les patrons, s'ils veulent prolonger suffisamment la lutte, auront toujours raison, car la misère forcera les travailleurs à se soumettre. Secondement, les industries telles que les chemins de fer, les postes et télégraphes, les industries électriques des grandes villes; dans ces dernières, l'action directe pourrait réussir parce que les travailleurs ne peuvent pas suspendre leur labeur sans arrêter toute la vie des sociétés actuelles et parce que les forces coercitives de l'Etat, l'armée et la police, ne sauraient ni les obliger à reprendre le travail, ni les remplacer efficacement. Mais pour cela, il faudrait que les ouvriers soient capables de se conformer aux règles suivantes : les groupes de province marcheront simultanément et non pas successivement; un sabotage sérieux sera pratiqué par des milliers d'individus sur tous les points importants; le personnel ne tiendra aucun compte des menaces de révocation, de mobilisation, de condamnation faite par la classe dirigeante, ces menaces étant inexécutables lorsqu'elles portent sur un grand nombre de personnes.

Malheureusement, il y a encore trop de jaunes qui ne possèdent ni instruction ni discipline syndicales pour que l'on puisse réaliser ces conditions. De telle sorte que dans ces industries c'est l'insuffisante préparation des masses qui détermine l'échec de la grève et non pas la puissance coercitive de l'Etat.

L'action directe tend aussi à être utilisée par les consommateurs et les locataires. L'extension de la

culture aux mauvaises terres, et par suite l'élévation de la rente; les spéculations faites par les capitalistes, les intermédiaires commerciaux, marchands en gros et commissionnaires; les mouvements de l'exportation ont amené, depuis quelques années, une élévation marquée du prix des denrées alimentaires. En présence de cette hausse, les consommateurs ont commencé à employer l'action directe sous forme de grèves, de sabotage des produits et de manifestations dans la rue.

Les propriétaires d'immeubles dans quelques grandes villes et surtout à Paris, usant du pouvoir économique qu'ils détiennent de fixer les prix, élèvent constamment le taux des loyers, sans tenir le moindre compte de la situation de la population. Cette hausse excessive a fini par déterminer les locataires à lutter par l'action directe contre leurs propriétaires.

De pareilles tentatives ne peuvent guère réussir à amener la baisse de prix, mais elles n'en sont pas moins des plus intéressantes, car elles traduisent les souffrances croissantes qui sévissent dans les masses et elles développent leur haine contre l'état social actuel.

IV

La classe patronale, pour résister à la grève et au sabotage, emploie le renvoi des militants, les syndicats de défense patronale, le lock-out et les syndicats jaunes.

Les patrons, les sociétés anonymes et l'Etat

refusent en général de garder les ouvriers qui ont été délégués à la conduite de la grève; ils tentent si possible de leur appliquer comme pénalité la mort par la faim. Les Compagnies de chemins de fer ont donné à cet égard un exemple que la classe ouvrière n'oubliera pas.

Les capitalistes ont organisé dans chaque branche de la grande industrie des syndicats de défense patronale qui sont chargés de lutter contre la grève, soit en mettant, au moyen de caisses de résistance, des fonds à la disposition de leurs adhérents, soit en faisant exécuter les commandes pressées.

Pour résister aux demandes des ouvriers, les capitalistes emploient aussi le lock-out. Lorsqu'une grève éclate dans une maison ou une société industrielle, tous les patrons ou toutes les sociétés qui, dans une localité donnée, exploitent l'industrie atteinte s'entendent pour renvoyer leur personnel et pour fermer leurs usines ou leurs ateliers pendant un temps indéterminé. Grâce à cette manœuvre, il n'y a plus d'ouvriers occupés en mesure de soutenir de leurs salaires la fraction en grève. Les patrons prennent aussi l'initiative du lock-out pour imposer en bloc à toute une industrie certaines conditions de travail et de salaires.

Dans le cas de lock-out, les syndicats patronaux imposent aux petits patrons de faire cause commune avec leur classe et de refuser tout travail aux ouvriers. On n'emploie pas, il est vrai, la violence matérielle, mais on fait peser sur eux des menaces de ruines ou de boycottage qui, le plus souvent, les obligent à obéir, ce qui revient à leur supprimer la prétendue liberté du travail.

Les capitalistes ont aussi constitué, par l'intermédiaire d'agents à leur solde, des syndicats jaunes ou

réformistes destinés à diviser la classe ouvrière. Ces syndicats, stylés en conséquence par les intéressés, doivent demander de petites réformes insignifiantes, réprouver les moyens véritablement efficaces de préparer la révolution tels que le sabotage, l'antimilitarisme, etc., et soutenir le patronat reconnu comme le seul mode possible de direction de la production sociale. Ils doivent encore combattre les syndicats rouges et leur enlever des adhérents; et l'on espère bien se servir à l'occasion de ces organisations pour contrecarrer les actes des révolutionnaires. Il faut ajouter que ces syndicats qui, en Allemagne, en Angleterre et en Amérique, possèdent encore quelque importance, n'en ont aucune en France.

V

La lutte pour la grève et le sabotage développe surtout l'instruction économique de la classe ouvrière. Les grèves démontrent pratiquement à l'ouvrier qu'il y a entre lui et le patron une irrémédiable opposition d'intérêt, et qu'il ne pourra être maître de fixer la durée de son travail et le chiffre de ses salaires que quand il aura supprimé cet animal nuisible, le patron, et pris, en son lieu et place, la direction de la production. Les milliers de grèves qui se sont produites depuis cinquante ans prouvent aux travailleurs que ces luttes ne sauraient aboutir à améliorer sensiblement leur situation et qu'ils n'ont qu'un moyen d'en terminer, c'est de prendre la direction de leurs industries respectives.

L'action directe arrache l'ouvrier à son apathie; elle le force à se préoccuper de ses intérêts de classe; elle le conduit au syndicalisme en lui montrant l'absolue nécessité de l'organisation et de la discipline syndicales, sans lesquelles il est impossible de lutter contre les patrons et l'Etat. La plupart des syndicats se sont créés après une grève et l'histoire de leur développement se confond avec celle même des grèves.

L'action directe développe la solidarité en faisant de ce mot une réalité. Les ouvriers d'une maison patronale ou d'une industrie se voient soutenus non pas seulement par leurs syndicats, mais par toute la classe ouvrière organisée. Des actes imprévus de solidarité se manifestent tels que l'exode des enfants donnés par leurs parents à d'autres familles qui se chargent momentanément de leur assurer la vie matérielle.

L'instruction syndicale donnée par la lutte de classe a complètement changé la mentalité des ouvriers relativement au patronat. Autrefois, ils croyaient le patron indispensable et ils se soumettaient aux pouvoirs économiques qu'il détient ; actuellement, la majorité d'entre eux ont une haine féroce de l'autorité patronale; ils comprennent que l'employeur est un voleur qui s'enrichit par leur travail; ils savent que les syndicats pourraient en son lieu et place, diriger la production et que par conséquent il est à la fois inutile et nuisible.

L'industrialisme qui, en provoquant l'action directe, change la mentalité de la classe ouvrière relativement à la nécessité du patronat, prépare donc fatalement la prochaine révolution.

CHAPITRE II

LA PRÉPARATION DE LA RÉVOLUTION PAR L'ORGANISATION OUVRIÈRE, LE SYNDICALISME

SOMMAIRE. — *Le machinisme crée les conditions voulues pour l'organisation de la classe ouvrière. — Les syndicats, les fédérations, les bourses du travail et la Confédération générale. — Les attributions de ces différentes organisatiors. — L'objectif qu'elles poursuivent.*

I

L'industrialisme moderne prépare la révolution parce qu'il crée les conditions techniques et économiques nécessaires à l'organisation professionnelle de la classe ouvrière, organisation qui rend possible l'instauration du régime syndical.

Cette organisation nécessite en effet la réalisation préalable des conditions suivantes: la possibilité d'instruire quelque peu les masses; la possibilité pour les travailleurs de communiquer, de se réunir; la lutte de classe par l'action directe. Or, toutes ces conditions l'industrialisme moderne les a réalisées.

L'imprimerie et les moyens modernes de transports, en permettant de répandre partout des journaux, des brochures, des livres, ont donné la possibilité de développer considérablement par rapport à ce qui existait autrefois l'instruction des masses.

Le travail en commun dans les usines, les manufactures, les fabriques ; la vie dans les grandes agglomérations urbaines, font que les ouvriers peuvent se voir, se concerter et entretenir entre eux des relations fréquentes. Pour juger de l'importance de ce facteur, il suffit de voir combien la vie isolée des travailleurs ruraux rend difficile l'action directe, l'organisation et la propagande dans les campagnes. Les chemins de fer, en facilitant les communications, ont aussi donné aux salariés de la grande industrie, dispersés sur les différents points du territoire, le moyen de s'entendre et d'agir avec simultanéité.

Le machinisme, en intensifiant l'exploitation des ouvriers, en poussant à son maximum l'opposition des intérêts entre les deux classes, a amené les grèves, le sabotage, les révoltes, et par suite la lutte de l'Etat contre les salariés. Cette lutte a fait comprendre aux travailleurs la nécessité de s'organiser pour résister aux dirigeants et pour parvenir à imposer leur volonté.

Les ouvriers ont alors commencé à créer, au jour le jour, selon les nécessités et les possibilités du moment, des Chambres syndicales, des Syndicats, puis des Bourses du travail, les Fédérations ouvrières et la Confédération générale. En moins de cinquante ans, ils ont mis debout en Europe et dans les deux Amériques leurs institutions économiques actuelles.

II

L'organisation économique de la classe ouvrière comprend actuellement, en France, les institutions suivantes:

1° Les syndicats et les fédérations des industries de consommation existant dans chaque ville;

2° Les syndicats et les fédérations de la grande industrie, des transports et de l'agriculture;

3° Les bourses du travail qui existent actuellement dans toutes les principales villes ;

4° La Confédération générale du travail et les congrès ouvriers.

1°. — L'organisation ouvrière actuelle est un fédératisme économique allant du syndicat à la fédération locale ou nationale. Dans chaque industrie, elle réunit en de vastes groupements tous les ouvriers actuellement dispersés dans les différentes maisons patronales. L'institution fondamentale est le syndicat, il est formé par un certain nombre de salariés exerçant le même métier, la même profession ou la même industrie. Ce syndicat nomme un Comité syndical composé de quelques mandataires qui le représente et exécute ses décisions.

Dans chaque ville, il y a quatre sortes principales d'industries: celle du bâtiment, du vêtement, celle relative à l'alimentation et celle des transports locaux. Chacun des métiers qui compose une de ces industries se forme en syndicat et tous ces syndicats réunis constituent la fédération de l'industrie considérée. Par exemple: les ouvriers bouchers, bou-

langers, charcutiers, cuisiniers, limonadiers, épars dans les différentes maisons patronales, fondent leurs syndicats respectifs. Chacun de ces syndicats nomme son Comité chargé du travail administratif que comporte son fonctionnement. Tous ces syndicats réunis forment la fédération de l'alimentation.

Actuellement, dans toutes les grandes villes, les professions relatives à l'alimentation, au vêtement, etc., etc., ont créé des syndicats et des fédérations qui comprennent une partie des ouvriers occupés dans ces différents métiers.

2°. — Les ouvriers appartenant à chacune des branches de la grande industrie se sont aussi, partout où existe un centre d'exploitation, constitués en syndicat ; chaque syndicat désigne quelques délégués qui forment le Comité syndical. Ensuite, tous ces syndicats disséminés sur un certain nombre de départements nomment une seconde catégorie de délégués qui constituent l'assemblée fédérale. Cette assemblée prend parmi ces membres le Comité fédéral, lequel représente l'ensemble de l'industrie considérée, la fédération. Par exemple, les syndicats miniers qui existent dans chaque centre d'exploitation forment la fédération minière de France, représentée par son Comité fédéral. La fédération de la métallurgie, celle des textiles, etc., sont organisées de la même manière. Ces syndicats et ces fédérations sont des syndicats d'industries et non pas, comme dans les villes, des syndicats de métiers. Un établissement métallurgique comprend des métiers bien différents : fondeurs, mouleurs, mécaniciens, etc., ces métiers forment un syndicat d'industrie.

L'organisation des industries relatives aux trans-

ports, chemins de fer, navigation à vapeur, se compose de syndicats locaux ayant leur siège dans les centres importants et formant autant de sections. Ces sections sont réunies en fédérations régionales centralisées en une fédération nationale représentée par son Comité, lequel a son siège à Paris ou dans une grande ville.

Dans l'agriculture, où, d'après les patrons, toute organisation était impossible, des syndicats de journaliers, d'ouvriers agricoles se sont constitués par canton, dans une dizaine de départements. Ces syndicats se sont groupés en fédérations régionales terriennes en attendant une fédération nationale qui se fera incontestablement dans un temps assez court.

Le syndicat est une association professionnelle, une assemblée ouvrière, il présente les caractères suivants:

Il offre une grande homogénéité dans sa composition. Les individus qui le constituent ont les mêmes habitudes de travail, une instruction et une mentalité professionnelle semblable. Ils ont tous les mêmes intérêts économiques, ce qui donne à ces groupements une toute autre cohésion que celle présentée par les partis politiques qui réunissent par le seul lien d'une communauté d'opinion des gens de professions différentes. Le syndicat est une association absolument libre, l'ouvrier en fait partie sur la simple preuve qu'il appartient au métier et sans autre condition que le paiement de sa cotisation.

Les syndicats ont pour fonctions, en temps ordinaire, de faire de la propagande et de recruter des adhérents; en temps de grève, de formuler des revendications et de nommer les délégués chargés de discuter avec les patrons.

Le Comité syndical n'exerce aucune autorité, il est un simple mandataire qui ne peut rien en dehors du travail qui lui est assigné.

3°. — Dans chaque ville, les Comités syndicaux des industries locales de l'alimentation, du bâtiment, etc., ont besoin d'un établissement où ils puissent se réunir et procéder à tous les actes administratifs que comporte leur fonctionnement. Cet établissement indispensable, c'est la bourse du travail. Les Comités fédéraux de la grande industrie, des transports et des fédérations terriennes existant dans la région ont aussi leurs bureaux dans ces établissements.

Les bourses possèdent des salles pour la tenue des assemblées ainsi que des bibliothèques. Elles sont administrées par un Comité nommé par les syndicats et les fédérations. Ce comité exerce encore quelques autres fonctions: il donne, sous le nom de viaticum des secours aux ouvriers de passage ; il s'occupe de procéder au placement des chômeurs et de dresser certaines statistiques, etc.

Les Bourses du travail sont des institutions de la plus haute importance, des centres vivants et féconds de la pensée syndicale; là s'élabore la prochaine révolution, c'est là, et non dans les assemblées du parti socialiste parlementaire, qu'il faut étudier le mouvement révolutionnaire. Les dirigeants qui les ont laissé fonder pensaient qu'elles serviraient simplement de bureaux de placement et de statistique. Dans leur ignorance du mouvement ouvrier ils n'ont prévu ni les fonctions qu'elles devaient nécessairement s'attribuer, ni leur importance pour le maintien de l'organisation ouvrière. Leur fondation a marqué une étape décisive dans

l'établissement de la puissance révolutionnaire du prolétariat.

4°. — La Confédération générale du travail est formée de deux éléments: la Section des fédérations et celle des bourses.

Les fédérations nomment des délégués chargés de constituer une assemblée représentant l'ensemble des fédérations, c'est le Comité des fédérations. Les bourses ou unions locales de syndicats nomment des délégués dont l'assemblée représente la totalité des bourses, c'est le Comité des bourses. Les deux assemblées n'ont pas actuellement un nombre de délégués égal à celui des fédérations et des bourses; le même militant pouvant être mandaté par trois fédérations et plusieurs bourses. Ces mandataires sont à toute époque susceptibles d'être révoqués de leurs fonctions à la volonté de leurs organisations.

La réunion de ces deux assemblées comprend environ cent cinquante membres qui représentent la classe ouvrière organisée et qui constituent *le Comité confédéral.* Ce Comité se réunit tous les trois mois, il élit un bureau permanent, *le bureau confédéral.*

Les syndicats se concertent aussi souvent que cela leur paraît utile; les fédérations ont leurs congrès annuels ou périodiques. La Confédération tient tous les deux ans un congrès important où se décident les questions qui ont pu surgir pendant cette période. Cette dernière institution fondée au congrès de Montpellier, en 1902, a commencé à fonctionner en janvier 1903.

L'organisation des travailleurs est sensiblement la même dans tous les pays. En Allemagne, en Italie, en Angleterre, aux Etats-Unis, on retrouve

les syndicats, les fédérations et un organisme central qui porte le nom de Confédération ou de Secrétariat des syndicats, mais dont le rôle toujours le même consiste à relier les différentes institutions ouvrières et à centraliser leur action.

5°. — La classe ouvrière a aussi commencé à créer une organisation internationale. Les fédérations anglaises, allemandes, françaises d'une même industrie, mines, métallurgies, textiles, etc., nomment des délégués qui tiennent tous les deux ou trois ans un congrès. Dans chaque pays une fédération internationale d'industrie est représentée d'une façon permanente par un comité de plusieurs membres. Ces comités sont en relation avec un secrétaire nommé par le congrès, secrétaire qui réside dans l'un des pays affiliés et qui personnifie la fédération internationale de chaque industrie.

Il existe actuellement vingt-cinq fédérations internationales. Les secrétaires des fédérations des mines et des textiles demeurent en Angleterre; celui de la fédération des tabacs, en Belgique; celui des tailleurs de pierres, en Suisse; vingt autres fédérations internationales ont les leurs dans différentes villes d'Allemagne. Ces secrétaires, désignés sous le nom de secrétaires des centres syndicaux, tiennent chaque année une réunion qui a lieu dans l'un des pays intéressés. Un bureau permanent, le *Secrétariat international des centres syndicaux*, réside à Berlin, il sert de centre de ralliement et d'informations. Ce secrétariat publie un bulletin syndical rédigé en trois langues. Il constitue l'embryon d'une Confédération européenne du travail, qu'on parviendra certainement à créer.

Jusqu'à présent les membres des fédérations internationales ainsi que les secrétaires des centres

syndicaux n'ont voulu traiter dans leurs congrès ou dans leurs réunions annuelles que des questions économiques, grèves, taux de salaires, etc. Ils ont systématiquement refusé de s'occuper de questions plus générales. En 1908, une proposition relative à l'attitude que devraient prendre en temps de guerre les classes ouvrières des pays intéressés a été écartée. En 1909, les membres français ont proposé de réunir un congrès formé de délégués de toutes les fédérations internationales. Ce congrès aurait représenté une sorte de parlement européen du travail, mais cette motion n'a pas obtenu la majorité. Un pareil esprit ne peut pas persister; l'internationale ouvrière, si elle veut se mettre en état de lutter contre l'internationale capitaliste, doit s'occuper de toutes les questions de tactiques révolutionnaires qui intéressent le prolétariat mondial.

En France, le nombre des syndiqués qui atteint huit cent mille est encore très faible, et celui des inconscients beaucoup trop grand, cela est incontestable ; mais il ne faut pas croire que ce nombre exprime exactement celui des syndicalistes, il traduit plutôt celui des militants, les cadres actifs de la révolution. Ce qui le prouve, c'est qu'au moment des grèves et dans toutes les manifestations socialistes, le quantum des ouvriers qui marchent est bien supérieur au nombre des syndiqués. Beaucoup ne vont pas ou ne vont plus au syndicat par découragement, en présence d'un résultat qui se fait trop attendre. Actuellement, la situation dans les principales industries est à peu près la suivante:

La grande industrie. — La majorité des mineurs, soixante pour cent, sont syndiqués. Cette fédération n'adhère que depuis peu à la Confédération géné-

rale et contient encore trop de réformistes. Une des plus importantes parmi les fédérations régionales qui la composent, celle du Nord et du Pas-de-Calais, est depuis longtemps dirigée par un comité au service des compagnies, qui a tout fait pour enrayer les grèves et pour développer le réformisme. Malgré cette action néfaste, les mineurs révolutionnaires deviennent de plus en plus nombreux; ils fondent des syndicats indépendants et finiront par se débarrasser des traîtres à la cause ouvrière. La métallurgie présente non seulement une majorité de syndiqués, mais un esprit franchement révolutionnaire. Les industries textiles possèdent environ trente pour cent de syndiqués.

Les industries des communications. — Dans les chemins de fer, on compte cent mille syndiqués, le tiers des travailleurs qui y sont occupés. Le personnel de la navigation commerciale, inscrits maritimes et employés divers, présente quarante pour cent de syndiqués. Les employés des communications: postes, téléphones, télégraphes, n'ont pas encore le droit syndical que l'Etat leur refusera bien évidemment tant qu'ils ne le prendront pas. Les employés de l'Etat ont cependant fondé, en conformité de la loi de 1901, une fédération importante qui comprend le personnel des finances, des douanes, des postes et téléphones, etc. Elle est très certainement appelée à participer à la lutte de classe, soit en provoquant des grèves, soit en prenant part à celles qui se produiront encore dans les transports.

Les industries de consommation des villes. — Dans les grandes villes, les industries de bâtiment, de l'alimentation, de l'éclairage, des transports locaux, du vêtement, ont en moyenne dix à trente

pour cent de syndiqués. A Paris, la situation est meilleure, les ouvriers des industries électriques, ceux du bâtiment, ainsi que les boulangers, donnent de magnifiques exemples d'organisation et de discipline syndicales, et comptent quatre-vingt pour cent de syndiqués.

Les bourses du travail au nombre de cent cinquante ont une vie très active. Les militants s'occupent de multiplier ces institutions qui sont de la plus haute utilité puisqu'elles constituent les centres de ralliement des syndicats et des fédérations.

III

Les Comités syndicaux et fédéraux, les Bourses du travail, le Comité confédéral qui dispose d'un faible budget de cent mille francs exercent les principales fonctions suivantes :

1° La direction des grèves.

2° La critique au point de vue syndical, ainsi que le refus ou l'acceptation des lois dites sociales.

3° La lutte par le sabotage pour imposer l'observation des lois ouvrières qui ont été acceptées.

4° La propagande syndicale et en particulier la propagande des meilleurs moyens à employer pour faire la révolution.

1° Lorsqu'une grève éclate dans une industrie et que les intéressés le demandent, la Confédération envoie des délégués chargés d'aider les grévistes dans la conduite de la lutte. Elle s'efforce aussi de recueillir les souscriptions et de diminuer ainsi les

souffrances matérielles qu'entraîne la suppression des salaires. Les travailleurs n'acceptent aujourd'hui que le concours de leurs organisations. Les députés socialistes unifiés sont actuellement si méprisés par la classe ouvrière que, sauf de rares exceptions, ils ne cherchent plus à figurer dans les grèves.

Les grèves isolées occasionnent trop souvent en pure perte une somme énorme d'efforts. Par exemple, les dockers arrêtent le travail sans pouvoir entraîner dans la lutte les inscrits maritimes; la grève échoue. Lorsque les dockers ont repris leur labeur, les inscrits maritimes commencent la lutte et échouent à leur tour. En agissant simultanément, les deux syndicats auraient très certainement réussi. Pour éviter de pareils mécomptes, les Fédérations des transports, des communications, de la grande industrie devraient être tenues par leurs statuts de s'associer aux grèves soutenues par l'une quelconque d'entre elles. Cette solidarité pourrait aussi être pratiquée entre les industries similaires de centres différents. Par exemple, il faudrait que la grève de l'électricité à Paris s'accompagne de l'arrêt de la même industrie dans plusieurs villes importantes. Cette manœuvre serait excellente pour préparer la grève générale.

2° Les dirigeants font souvent voter des lois qui, sous prétexte d'améliorer la situation des travailleurs, sont en réalité destinées à enrayer la lutte de classe et à maintenir le plus longtemps possible les prolétaires sous le despotisme patronal, telles sont les suivantes: la loi sur le contrat collectif; la loi imposant aux ouvriers de ne déclarer la grève qu'après avoir soumis leurs différends à des arbitres; la loi sur le droit pour les

syndicats de posséder, celle sur le statut des fonctionnaires. Il appartient aux organisations d'examiner ces projets législatifs et de faire la propagande nécessaire pour montrer aux travailleurs en quoi consiste au point de vue révolutionnaire leur côté dangereux.

3° Le Gouvernement ne présente de lois destinées à limiter quelque peu les pouvoirs économiques des patrons que s'il y est forcé par les menaces ouvrières. Lorsqu'elles sont votées, comme elles ne comportent aucune sanction sérieuse, ni civile, ni pénale, les patrons ne les observent que par crainte du sabotage. Par exemple, en France, la loi relative à la suppression des bureaux de placement n'a pu être obtenue que par des manifestations dans la rue et qu'en sabotant ces établissements; celle sur le repos hebdomadaire n'a été quelque peu appliquée que par le sabotage des maisons récalcitrantes; la loi sur les retraites du personnel des chemins de fer n'a été votée qu'en présence d'une menace de grève.

4° La Confédération a encore pour fonction de faire savoir par la propagande orale et écrite que les seuls moyens efficaces de faire la révolution sont la grève générale, le sabotage, l'insurrection et la défection de l'armée. Afin de remplir cette fonction, les militants s'efforcent : premièrement, de développer l'organisation et la discipline syndicales dans les industries particulièment indispensables pour assurer le succès de la grève générale, telles que : les chemins de fer, les postes et téléphones, les mines, la métallurgie, les usines électriques des grands centres dont le fonctionnement commande en partie l'éclairage et les transports locaux ; secondement, de propager

l'antimilitarisme libérateur, l'armée étant le seul obstacle sérieux qui s'oppose à l'accomplissement de la révolution.

La Confédération générale en plus des fonctions précédentes entreprend toutes les luttes, toutes les manifestations qu'elle juge utile à la préparation de la révolution. Dans les dernières années, elle a fait des campagnes pour l'obtention de la journée de huit heures, pour la suppression des bureaux de placement, contre les expéditions coloniales, contre la loi des retraites ouvrières, etc.

Il faut remarquer que le Comité confédéral ne joue pas un rôle autoritaire, il sert seulement d'intermédiaire, de conseil pour assurer la cohésion et la simultanéité d'action des différentes fédérations qui gardent leur entière autonomie.

Pour lutter contre l'organisation ouvrière, la classe patronale a créé en France, depuis quinze ans, les associations suivantes qui ont contribué à faire échouer nombre de grèves et à désorganiser plusieurs syndicats.

La *Caisse industrielle et commerciale*, fondée par la Fédération des industriels et des commerçants.

La Caisse centrale métallurgique, créée sous l'inspiration de l'Union des industries métallurgiques et minières.

L'Association des ports de France, organisée par le Comité des armateurs; ses trois centres administratifs qui sont à Dunkerque, au Havre et à Marseille, ont résisté avec succès à la grève des dockers en 1909.

Le Groupe des chambres syndicales du bâtiment de Paris.

L'Association des fabricants de dentelles de Calais. En 1900 cette Association a permis aux patrons

non seulement de lutter victorieusement contre les grévistes qui réclamaient la journée de huit heures, mais encore de désorganiser leur syndicat.

L'Union des teinturiers de Saint-Etienne et de Lyon.

L'Union des verreries du Nord qui, en déclarant le lock-out, a fait échouer la grève de juillet 1901 décidée pour protester contre le renvoi d'un ouvrier.

Ces associations de défense patronale sont autant d'exemples qui montrent aux travailleurs combien il est nécessaire qu'ils s'efforcent de développer leurs syndicats et leurs fédérations.

IV

Le machinisme a donc rendu possible l'organisation professionnelle des travailleurs, qui, depuis le commencement de la vie sociale, étaient restés, soit à l'état individualiste, soit à l'état corporatif. Malgré toutes les résistances, les ouvriers d'Europe et d'Amérique ont pris petit à petit conscience de leurs intérêts de classe ; en moins d'un siècle ils sont parvenus à mettre debout leur organisation syndicale actuelle et à développer considérablement leur capacité économique. Les institutions créées sont encore bien faibles, mais elles existent, et leur développement, quelque difficile qu'il puisse être, exigera certainement moins d'efforts et de volonté que n'en a demandé leur création. Ces institutions, cela est évident, ne peuvent en rien être comparées aux corporations d'autrefois. Elles en diffèrent par

leur mode de recrutement, par leur mentalité, et surtout par l'objectif qu'elles poursuivent. La création de cette organisation ouvrière est un fait capital qui domine absolument par son importance tous les événements qui ont pu se produire depuis un siècle, et il est stupéfiant de constater que les adversaires du socialisme ne savent même pas en remarquer l'incalculable portée.

Les Syndicats et les Fédérations, les Comités syndicaux et fédéraux, qui étaient d'abord destinés à soutenir la lutte de classe, apparaissent maintenant aux travailleurs comme des organes de transition qui leur serviront au moment de la révolution pour passer du régime patronal au régime syndical et aussi comme des organes administratifs qui sont appelés, en leur donnant le plein développement qu'ils comportent, à prendre, au lieu et place des patrons, la direction de toutes les industries.

L'organisation ouvrière a donc permis aux travailleurs de préciser, de définir les moyens qu'ils possèdent pour remplacer la gestion patronale actuelle; elle leur a révélé quel sera le mode de direction de la production sociale après la révolution.

L'industrialisme qui, par les formes nouvelles de travail et de consommation qu'il a imposées, amène la formation de la classe ouvrière; l'industrialisme qui réalise les conditions matérielles et sociales indispensables pour permettre à cette classe de créer ses institutions économiques actuelles, prépare donc fatalement la prochaine révolution.

CHAPITRE III

LES OBSTACLES A LA RÉVOLUTION
L'ÉTAT, LE MILITARISME

SOMMAIRE. — *L'Etat lutte contre l'action directe, l'organisation ouvrière et la propagande. — Cette lutte change la mentalité des travailleurs qui ont aujourd'hui la haine de l'Etat, elle prépare donc la révolution. — Depuis l'avènement de l'industrialisme toutes les institutions étatiques, le parlementarisme, la légalité, l'armée sont en lutte contre les intérêts de la collectivité.*

I

Les formes économiques constituent les bases fondamentales d'une société; ce sont elles qui commandent les formes politiques, juridiques et morales. Le régime patronal, par exemple, impose et détermine les autres institutions qui caractérisent nos sociétés. De telle sorte que toutes ces institutions solidaires les unes des autres se maintiennent et se défendent réciproquement. Dans ces conditions, le régime patronal faisant actuellement obs-

tacle à la révolution et à l'instauration des formes économiques nouvelles imposées par l'industrialisme moderne, toutes les institutions sociales qui sont liées à ce régime et en particulier l'Etat et le militarisme, lui font aussi obstacle.

L'Etat s'oppose à la révolution en luttant:

Contre l'action directe,

Contre l'organisation syndicale,

Contre la propagande.

II

Pour lutter contre l'action directe, c'est-à-dire contre la grève, le sabotage, l'Etat emploie plusieurs moyens: les pénalités légales, les violences de la police, la trahison des militants, mais surtout la principale des forces coercitives qu'il détient, l'armée. Il utilise cette armée de deux manières: pour remplacer les grévistes et pour les tuer.

Lorsque les travailleurs déclarent la grève dans certaines industries que l'on ne peut arrêter sans causer de graves perturbations, comme les transports, les communications, les industries électriques, l'alimentation, ils comptent précisément sur ces perturbations pour forcer les Sociétés anonymes ou les patrons à accepter leurs revendications. Dans tous ces cas le Gouvernement emploie les soldats à exécuter le travail des grévistes. Dans les chemins de fer il met en vigueur les lois relatives à la mobilisation, afin de forcer si possible le personnel à reprendre le service. Une pareille manière d'agir aboutit évidemment à supprimer en fait le droit de

grève reconnu par la loi. Mais c'est la pratique constante des dirigeants de transgresser les lois qu'ils ont été obligés de concéder toutes les fois qu'elles se trouvent être momentanément contraires à leurs intérêts.

Le gouvernement utilise encore l'armée d'une autre manière. A la première annonce d'une grève il envoie des troupes pour protéger le matériel industriel et les patrons et pour empêcher la prise de direction des usines par les syndicats. En mettant des jeunes soldats en contact avec des ouvriers exaspérés par la mauvaise foi des employeurs et par la misère, il sait parfaitement qu'il se produira des actes de violence, au besoin, si on le juge utile, la police les détermine. Dès que ces actes se produisent les soldats, encore inconscients de leurs intérêts de classe, reçoivent l'ordre de fusiller les grévistes ce qui met fin à la grève.

Depuis un siècle les attentats commis à l'occasion des grèves contre la classe ouvrière par les gouvernements d'Europe et d'Amérique sont innombrables. En France, on cite dans ces dernières années les assassinats de Limoges, de Raon-l'Etape, de Villeneuve-Saint-Georges, etc.

Pour lutter contre l'action directe on emploie encore les pénalités légales. Le gouvernement, sous prétexte de liberté du travail, a fait voter des lois destinées à empêcher les grévistes de forcer leurs camarades inconscients à cesser le travail. En vertu de ces lois il fait arrêter et condamner à de graves pénalités les militants qui font la chasse aux renards. Sous des inculpations diverses, par exemple provocation à des actes qualifiés crimes par la loi, c'est-à-dire des actes utiles à la classe ouvrière et nuisibles aux intérêts des patrons, la

police arrête préventivement les membres du syndicat qui dirigent la lutte et encouragent les grévistes de leur conseil; ainsi que les militants qui, soit par la presse, soit par la parole, mettent en relief les infamies commises par les gouvernants, autant de mesures qui, jointes à la misère et à la trahison policière, contribuent évidemment à affaiblir la résistance et à faire échouer le mouvement.

Dans les cas de lock-out, c'est-à-dire de grèves patronales, le gouvernement met aussi l'armée et la police au service des patrons pour les protéger eux et leurs usines, jusqu'à ce que les ouvriers aient accepté les conditions qui leur ont été posées. Et si, exaspérés par la misère, ils se livrent à des actes de violence, on les fusille tout comme s'ils avaient pris l'initiative de la grève. Les travailleurs ont donc toujours tort, rester sous le despotisme patronal ou être fusillés, il n'y a pas d'autre alternative pour eux tant qu'ils n'auront pas fait la révolution et pris la direction de leurs industries respectives.

La lutte du gouvernement contre l'action directe instruit par voie d'exemples la classe ouvrière.

Elle lui révèle la fonction coercitive de l'Etat. Lorsque dans une grève les ouvriers présentent aux patrons telles ou telles demandes relatives à une petite augmentation de salaires et qu'ils voient les préfets et les officiers venir avec des milliers de soldats défendre les usines des patrons, ils commencent à comprendre que la principale fonction de l'Etat est de maintenir par la force les privilèges des dirigeants.

Cette lutte lui montre que l'armée est le seul obstacle à son émancipation. Quand, dans une grève, les ouvriers sont face à face avec les patrons, ils sentent qu'il leur suffirait, pour être maîtres de

fixer leur traitement et la durée de leur travail, pour faire cesser leur misère, de supprimer cet animal nuisible et de prendre en son lieu et place, au moyen de leur Comité syndical, la direction de leur industrie. S'ils voient alors des ouvriers comme eux habillés en soldats venir fusiller les grévistes et défendre l'usine du patron, ils comprennent que le seul, l'unique obstacle à la révolution c'est l'armée ; ils comprennent que pour rendre la révolution possible une seule chose suffit, changer la mentalité de cette armée, c'est-à-dire celle des jeunes ouvriers qui, chaque année, forment les contingents nouveaux, et alors ils deviennent de sincères partisans et d'actifs propagandistes de l'antimilitarisme, dont ils voient toute l'importance, mieux qu'après n'importe quelle explication théorique. Les cyniques violences commises par les gouvernements depuis trente ans ont plus fait pour développer parmi les prolétaires la haine, l'esprit de vengeance et l'antimilitarisme libérateur que tous les efforts des propagandistes.

Cette lutte sert encore d'exemple pour développer le mépris de la légalité. Lorsque les ouvriers voient, malgré la législation qui reconnaît le droit de grève, les soldats venir remplacer les ouvriers qui ont cessé le travail; lorsqu'ils voient le gouvernement frapper de pénalités graves les grévistes qui empêchent par la force le travail des jaunes, traîtres à leur classe, alors qu'il laisse les capitalistes obliger les petits patrons à faire cause commune avec eux, ils comprennent que la prétendue liberté du travail n'est qu'un prétexte pour contribuer à l'insuccès de la grève, qu'ils n'ont pas à respecter une légalité que les dirigeants sont les premiers à violer quand elle est contraire à leurs intérêts.

III

L'Etat lutte contre l'organisation ouvrière. Les dirigeants avaient toujours proclamé que les salariés ne parviendraient jamais à s'entendre, qu'ils étaient incapables de créer une organisation sérieuse et, dès que ces salariés ont voulu mettre debout leurs syndicats, ils ont tout tenté pour les en empêcher.

Le gouvernement a d'abord refusé aux travailleurs le droit d'association que la classe patronale possédait sous forme de sociétés commerciales. Après cinquante ans de lutte, et en présence des institutions que la classe ouvrière avait spontanément créées malgré toutes les résistances, il a dû accepter le fait accompli et reconnaître par la loi de 1884 le droit syndical. Cependant en se basant sur de misérables arguties il s'efforce encore d'empêcher le personnel de l'Etat, les instituteurs, les employés des postes et téléphones, etc., de s'organiser. Les prétextes donnés pour justifier cette attitude ne se discutent même pas, les raisons réelles se résument en une seule, la peur ; car le jour où chacune de ces catégories de travailleurs aura constitué des syndicats locaux et des fédérations affiliées à la Confédération générale, la force de résistance de l'Etat sera considérablement diminuée et la préparation de la révolution de beaucoup avancée.

Le gouvernement et les municipalités tentent aussi de détruire et de domestiquer les bourses du

travail. Lors de leur fondation, ces bourses ont dû demander des subventions ou des locaux aux municipalités. En échange de ces services, ces administrations se sont arrogé le droit de s'ingérer dans leur fonctionnement et de leur imposer des règlements, ce qui leur fournit maintenant l'occasion de fermer, sous des prétextes divers, ces établissements. On espère en supprimant les bureaux et les salles de réunion ralentir la propagande et l'organisation syndicale, mais ces mesures ne font qu'activer le développement de ces institutions. Elles quittent les locaux municipaux et trouvent, grâce aux cotisations des syndiqués, un immeuble où elles peuvent vivre dans des conditions relatives d'indépendance.

La lutte de l'Etat contre l'organisation syndicale contribue encore à montrer qu'il est l'ennemi des travailleurs. Les restrictions et les résistances que le gouvernement tente d'opposer par la législation et la violence aux progrès des syndicats et de la Confédération, les menaces de pénalités et de dissolution qu'il annonce mais qu'il n'ose pas mettre à exécution, montrent que l'Etat sent diminuer ses forces coercitives au fur et à mesure que les institutions ouvrières s'étendent et se consolident. Le refus persistant d'accorder le droit syndical aux employés des services publics, la décision des Chambres de leur imposer malgré eux un statut destiné à rendre impossible ou à enrayer l'exercice de ce droit, sont encore des actes de lutte qui prouvent combien le gouvernement redoute de voir l'organisation fédérale se propager au personnel administratif et financier qu'il emploie et combien, par conséquent, il importe que ce personnel prenne ce droit sans attendre qu'on le lui accorde.

IV

L'Etat lutte aussi contre la propagande. Les assemblées parlementaires, qui dans leurs constitutions proclament la liberté d'opinion, de la presse et de la parole, ainsi que la liberté individuelle, n'hésitent pas à la supprimer par des lois d'exception qui qualifient de crimes et de délits les doctrines contraires aux intérêts des dirigeants. En vertu de ces lois, on perquisitionne, on arrête, on condamne à des années de prison pour délit d'opinion les militants qui s'efforcent de faire connaître ces doctrines. Les dirigeants redoutent surtout la propagande de l'antimilitarisme, parce qu'ils savent bien que l'armée employée comme police à l'intérieur est la seule force qui maintient encore le régime patronal. Aussi sous prétexte d'anarchie ces lois punissent-elles férocement tous ceux qui font acte public d'antimilitarisme.

La lutte de l'Etat contre la propagande est des plus instructives; elle révèle aux ouvriers quelles infamies les parlementaires, les magistrats et les policiers sont capables de commettre lorsqu'il s'agit de défendre les privilèges de la classe capitaliste.

En présence de ces faits les travailleurs voient que les gouvernements modernes, Républiques ou Monarchies, sont malgré leurs déclarations mensongères les ennemis de la liberté tout comme l'étaient à d'autres points de vue ceux qu'ils ont remplacés ; ils comprennent que seule la révolution, en détruisant l'Etat autoritaire, pourra faire de la liberté une réalité.

Le gouvernement lutte encore contre le mouvement socialiste en provoquant la trahison des militants placés à la tête de certaines fédérations. Les traîtres à la cause ouvrière s'occupent de déconseiller l'emploi des moyens qui peuvent servir efficacement à préparer et à accomplir la révolution. Ils contribuent par leurs actes à faire échouer les grèves et les tentatives d'organisation; ils s'efforcent de jeter la suspicion sur certaines personnalités, autant de manœuvres qui en semant la division enlèvent de la cohésion au mouvement révolutionnaire.

La lutte de l'Etat contre l'action directe, l'organisation syndicale et la propagande a profondément modifié la mentalité des masses. Il y a trente ans encore la presque totalité des travailleurs attendaient tout du parlementarisme ; aujourd'hui ils ont la haine des gouvernements quels qu'ils soient, République ou Monarchie, ils ont la haine des députés qui les trompent, de la magistrature de classe qui condamne les militants, des galonnés qui font tuer les grévistes ; ils ne comptent plus que sur l'organisation syndicale et sur l'action directe.

L'industrialisme en changeant la mentalité des masses relativement à l'Etat prépare donc fatalement la révolution.

V

Les formes économiques actuelles étaient autrefois les seules possibles ; l'Etat avait alors raison de défendre les patrons et la propriété privée, en agissant ainsi il représentait les intérêts de la collecti-

vité. Mais depuis l'avènement de l'industrialisme moderne la situation a changé. La classe ouvrière, c'est-à-dire la majorité de la nation, veut instaurer des formes nouvelles qui sont à la fois devenues nécessaires et possibles. Or toutes les institutions de l'Etat actuel: *le parlementarisme, la légalité, la magistrature, le corps des officiers, le militarisme* luttent pour maintenir les privilèges capitalistes et pour s'opposer à cette instauration. Dans ces conditions, l'Etat est contre la nation, il ne représente plus les intérêts de la collectivité, il constitue ce que l'on nomme justement un Etat de classe.

Le parlementarisme. — La grande majorité des députés et des sénateurs appartenant à la classe dirigeante défendent nécessairement les intérêts de leur classe. Ils proclament, autant par ignorance que par intérêt, que le régime patronal est le seul régime possible et qu'il faut arrêter par la force les tentatives qui visent à préparer la révolution. Ils approuvent par leur ordre du jour tous les actes de violence, tous les crimes commis par le gouvernement contre les prolétaires ; ils votent toutes les lois coercitives qui peuvent contribuer à maintenir le régime actuel.

La légalité. — La classe ouvrière n'ayant plus intérêt à maintenir le régime économique actuel, il en résulte que toutes les lois faites autrefois en vue d'assurer la permanence de ce régime, telles que les lois financières, militaires, apparaissent aujourd'hui comme opposées aux intérêts de la collectivité. Par exemple, les milliards de l'impôt sont employés à l'entretien de l'armée, de la police et du personnel gouvernemental chargé de forcer la classe ouvrière à subir le despotisme des dirigeants. Or les travailleurs seuls payent ces milliards car

eux seuls produisent. Dans ces conditions les lois financières apparaissent comme odieuses, puisqu'elles obligent les prolétaires à payer les forces coercitives qui les oppriment. Il en est de même des lois militaires. Autrefois ces lois levaient des soldats pour la défense extérieure du pays ; actuellement elles servent surtout à recruter des forces coercitives qui sont employées en temps de grèves ou d'émeutes pour maintenir par la violence le régime patronal et toutes les souffrances qu'il entraîne.

En outre, depuis l'avènement du machinisme, les assemblées parlementaires ont édicté des lois pénales nouvelles destinées à empêcher si possible la préparation de la révolution par l'action directe et par la propagande. Ces lois qualifient de crimes ou de délits les idées et les actes qui sont contraires aux intérêts des dirigeants. Par exemple, montrer que les armées permanentes ont pour principales fonctions de maintenir le despotisme patronal et inviter les ouvriers qui forment ces armées à ne pas tirer sur leurs camarades, quand même la loi l'ordonnerait, est un crime ; montrer que le patriotisme est un sentiment contraire aux intérêts des prolétaires, leur conseiller d'être antipatriote et de faire la grève militaire est un crime.

De pareilles constatations suffisent à établir que la majeure partie de la légalité actuelle est contraire aux intérêts de la collectivité.

La magistrature est aussi en lutte contre la classe ouvrière, puisqu'une de ses fonctions consiste à prononcer des pénalités odieuses contre les militants qui transgressent les lois faites en vue de défendre les privilèges des dirigeants. En outre les individus qui composent les tribunaux correction-

nels et le jury appartiennent à la classe bourgeoise, ils sont donc juges et parties dans toutes les poursuites qui visent les révolutionnaires.

La caste des officiers, recrutée en majorité dans la classe patronale, est aussi toujours prête dans le cas de grève et d'émeutes à violenter les ouvriers considérés comme des ennemis personnels, alors qu'à l'occasion elle refuse de marcher contre les dirigeants.

Le militarisme. — L'armée est au point de vue de la lutte de classe la plus importante de toutes les institutions de l'Etat, elle est la seule qui lui permette de lutter efficacement contre la préparation de la révolution. Autrefois l'Etat n'avait que de bien rares occasions d'employer l'armée contre des révoltes de travailleurs, mais depuis l'avènement du machinisme. *la fonction vitale* de tous les gouvernements capitalistes est de se servir d'une partie de la classe ouvrière des villes et des campagnes pour forcer l'autre à obéir.

Afin d'assurer cette fonction et aussi pour défendre à l'extérieur leurs intérêts économiques, presque tous les gouvernements de l'Europe ont été conduit à créer le militarisme moderne. Le militarisme est un régime qui prépare à la guerre toute la population valide d'une nation et qui maintient constamment sous les armes la fraction la plus jeune de cette population. En France, les Chambres ont fait des lois de recrutement qui soumettent chaque année deux cent mille jeunes gens au service militaire.

Le militarisme crée plusieurs obstacles à la préparation de la révolution :

a) Il soumet une partie de la classe ouvrière à la discipline, au respect de la hiérarchie, à l'obéissance

passive. La vie de caserne fournit aussi l'occasion de réveiller les données de l'instruction primaire et d'inculquer à nouveau le patriotisme. En un mot, le militarisme permet de faire subir aux jeunes soldats un dressage mental spécial qui fait obstacle à la révolution parce qu'il laisse sur beaucoup d'individus une empreinte indélébile qui les conduit à respecter l'autorité et à lui obéir.

b) Le militarisme est un obstacle à la révolution parce que les gouvernants emploient les soldats à exécuter le travail des ouvriers toutes les fois que les grèves portent sur des industries dont l'arrêt menace de bouleverser le régime patronal. L'autorité militaire dresse même d'avance des soldats aux métiers d'électricien, de mécanicien, de télégraphiste, etc., afin d'être en mesure de remplacer ces différentes catégories d'ouvriers si elles arrêtent le travail.

c) Le régime des armées permanentes est un obstacle à la révolution parce qu'il met à la disposition de l'Etat une force armée considérable que celui-ci emploie pour maintenir le régime patronal. L'histoire des multiples assassinats pratiqués sur la classe ouvrière depuis ces trente dernières années, l'écrasement des révolutionnaires en France, en Italie, en Russie, en Espagne est là pour prouver quel service le militarisme rend aux dirigeants et quels obstacles toujours renouvelés il crée à la classe ouvrière.

L'industrialisme moderne a donc déterminé un complet antagonisme entre l'Etat autoritaire et la majorité de la nation, antagonisme qui ne pourra cesser que par la disparition de cet organisme.

CHAPITRE IV

LES OBSTACLES A LA RÉVOLUTION, LA GUERRE, LE PATRIOTISME, LA PRESSE CAPITALISTE, LE SUFFRAGE UNIVERSEL

SOMMAIRE. — *La doctrine des dirigeants sur la guerre comparée à celle des syndicalistes. — Le patriotisme des ouvriers fait obstacle à la révolution. — L'instruction primaire actuelle, la presse capitaliste et le suffrage universel s'opposent à la révolution.*

I

L'Etat, en luttant contre l'action directe, l'organisation et la propagande, constitue donc le principal obstacle à la révolution; mais il n'est pas le seul, toutes les autres institutions sociales qui, comme lui, sont liées au régime patronal : la guerre, la patrie, le suffrage universel, la presse capitaliste, l'instruction primaire actuelle font aussi obstacle à la préparation de la révolution et à l'instauration des formes économiques nouvelles imposées par l'industrialisme moderne.

La guerre. — Les syndicalistes proclament qu'ils refuseront de participer à une lutte européenne et qu'ils utiliseront ce moment pour tenter la révolution. Pour comprendre la raison d'être de cette déclaration, il faut comparer la doctrine des dirigeants sur la guerre avec celle des syndicalistes.

La doctrine des dirigeants. — D'après cette doctrine, la guerre est un mal irrémédiable. Il se manifeste entre les peuples des antagonismes d'ordre économique, religieux, politique qui mettent en cause l'existence même de ces peuples, et qui ne sont pas susceptibles de transactions. Il n'existe donc qu'une seule manière de les solutionner : la guerre.

La classe capitaliste qui détient tous les pouvoirs économiques et son mandataire l'Etat sont seuls qualifiés pour décider des motifs qui peuvent nécessiter la guerre.

Dans le cas de lutte, les intérêts de la classe ouvrière sont généralement conformes à ceux des dirigeants, elle n'a donc qu'à obéir et à se solidariser avec eux. Si par exception ces intérêts se trouvent être opposés, les ouvriers doivent encore marcher. En effet, manquant d'organisation, dépourvus de tous pouvoirs économiques et soumis aux forces coercitives de l'Etat, ils sont incapables de faire prévaloir leur volonté.

Les projets de guerre ou d'alliance visant des actes de violence sur les peuples et les nations adverses, les dirigeants ne peuvent pas, sans s'exposer à en compromettre la réussite, les rendre publics. Il s'ensuit que la classe ouvrière doit marcher au combat sans connaître la cause du conflit. Cette situation existe même dans les pays où le peuple est soi-disant souverain. En effet prévenir

ses représentants équivaudrait à rendre publiques les intentions de la petite minorité qui décide de la guerre, ce qui, comme nous venons de le voir, n'est pas possible.

La classe dirigeante reconnaît que l'industrialisme moderne, par les multiples changements qu'il a contribué à déterminer dans la vie économique et dans la mentalité publique, a modifié les objectifs de la guerre. Les guerres religieuse, dynastique, de conquête sont devenues impossibles. Seules les guerres d'ordre économique, coloniales ou européennes sont aujourd'hui nécessaires, parce que les capitalistes des différentes nations effectuant la production en vue des bénéfices se trouvent en antagonisme sur tous les marchés du monde.

Les guerres coloniales sont les plus fréquentes et les plus lucratives. Le machinisme a créé la possibilité de transporter facilement à de grandes distances des troupes et du matériel, ce qui a rendu aisée la conquête des colonies d'Asie et celle du sol de l'Afrique. Le pays une fois conquis ou mis sous le régime du protectorat, les financiers prennent possession des mines, construisent des chemins de fer et réalisent par ces multiples opérations des bénéfices durables et colossaux.

Les guerres européennes sont autrement rares et dangereuses. Les dirigeants peuvent cependant s'y trouver contraints par quelque irréductible opposition de leurs intérêts économiques. Ils ont alors pour objectif de ruiner la marine, les colonies, le commerce ou l'industrie des nations rivales.

Les gouvernements ne peuvent pas vouloir la disparition de la guerre. Elle est en effet le seul moyen qui puisse leur permettre de réaliser à l'extérieur les objectfs qu'ils poursuivent, car bien

évidemment ce n'est pas par la persuasion qu'on peut obtenir des Asiatiques et des populations de l'Afrique le droit de disposer de leur territoire, d'exploiter leurs richesses minières et de leur faire payer des impôts. Ce n'est pas non plus par la persuasion qu'on peut décider les capitalistes d'une autre nation rivale à vous laisser le champ libre sur les différents marchés du monde. Aussi les congrès relatifs à la paix et les tribunaux d'arbitrage ne sont-ils que des simulacres destinés à amuser le public.

II

La doctrine syndicaliste sur la guerre. — Les syndicalistes comme les dirigeants reconnaissent que l'opposition des races, les besoins de conquête, les dissentiments religieux, les questions dynastiques ont créé des antagonismes irréductibles qui ne pouvaient se solutionner que par la guerre. Ils reconnaissent que les guerres extérieures et les guerres civiles ont été des facteurs indispensables du développement des sociétés et de l'évolution des civilisations. Ils admettent aussi l'impossibilité où se trouve actuellement la classe ouvrière d'exercer le droit de paix et de guerre. Il est en effet certain que cette classe, tant qu'elle n'a pas pris la direction de la production sociale, ne peut pas empêcher les capitalistes d'imposer leur volonté.

Mais les syndicalistes reconnaissent aussi que l'industrialisme moderne a amené la nécessité pour

les ouvriers de ne pas participer à la prochaine guerre européenne :

a) Parce qu'ils ont un objectif beaucoup plus important à poursuivre ;

b) Parce que cette participation serait contraire à leurs intérêts.

a) Depuis l'avènement de l'industrialisme, les classes ouvrières de tous les pays ont à poursuivre un objectif capital qui prime tous les autres, c'est la destruction de leurs classes patronales respectives. En présence de cet objectif les guerres que veulent faire les dirigeants, quel que soit le but qu'elles se proposent, sont pour les ouvriers de bien peu d'importance.

Lorsqu'ils auront instauré le régime syndical, les socialistes, s'ils le jugent utile, réaliseront bien mieux que les capitalistes la conquête de l'Afrique. En outre, lorsque la production ne se fera plus en vue des bénéfices, tous les antagonismes économiques qui sont actuellement susceptibles d'engendrer des luttes européennes disparaîtront.

b) La participation des ouvriers à la guerre serait nuisible à leurs intérêts pour les raisons suivantes :

Premièrement, la guerre crée inévitablement entre les prolétaires des différentes nations des inimitiés, des haines qui rendent ensuite plus difficiles leurs relations et leurs ententes, ce qui les affaiblit d'autant vis-à-vis de la classe patronale.

Secondement, la guerre fortifie les dirigeants en décimant la classe ouvrière. La prochaine lutte entre l'Allemagne et l'Angleterre, lutte dans laquelle se trouveraient entraînées la France et d'autres nations européennes, se chiffrerait avec l'armement moderne par la destruction d'un million d'hommes, si l'on en juge par les pertes qu'ont amenées la

guerre de 1870 et celle du Japon. Un nombre considérable d'ouvriers, deux cent mille au moins pour la France, disparaîtraient dans cette hécatombe, autant de mécontents qui ne se plaindraient plus du régime actuel.

Troisièmement, la guerre amènerait un arrêt du mouvement révolutionnaire. Les dirigeants profiteraient de la désorganisation des institutions ouvrières pour faire une législation qui rendrait de plus en plus difficile l'organisation de l'action directe. Les syndicalistes perdraient trente ans de lutte et devraient recommencer des efforts épuisants pour ramener leurs institutions au degré de développement qu'elles présentent aujourd'hui.

En présence de pareilles éventualités, on comprend facilement que la classe ouvrière refuse de prendre part aux conflits internationaux. En outre, comme la guerre réduit au minimum les forces coercitives de l'Etat, elle veut profiter de cette diminution de forces pour tenter la Révolution.

Cette attitude présente-t-elle des dangers ? Les socialistes ne le pensent pas. En effet, dans le cas où la France seule ferait la grève militaire, l'Allemagne ne pourrait pas chercher à intervenir et à maintenir par la force le régime patronal. D'abord parce que la prochaine guerre devant mettre aux prises plusieurs puissances, l'Allemagne ne serait pas libre de ses actes et devrait continuer de faire face à ses autres adversaires, et ensuite parce que les premiers succès de la révolution en France détermineraient son explosion en Allemagne et dans d'autres pays.

Au reste, même en supposant qu'une puissance étrangère intervienne et que la révolution échoue, les syndicalistes estiment qu'ils auraient encore

plus d'avantages à tenter la révolution et la destruction de leur classe patronale qu'à se faire tuer pour défendre à l'extérieur les intérêts économiques des dirigeants.

III

La patrie se compose de nombreux éléments : le sol, la race, la langue, les mœurs ; ces éléments créent un milieu qui nous est particulièrement cher parce que nous y sommes intimement adaptés par l'éducation et l'habitude. Elle comprend encore les institutions économiques, politiques et religieuses, ainsi que le patrimoine littéraire et artistique laissé par les ancêtres. On fait aussi entrer dans la notion de patrie les biens matériels que l'on possède et même la part prise à la direction économique et politique de son pays.

La race, la religion, la langue ne sont pas actuellement des éléments indispensables à la formation de la patrie, puisqu'on trouve des nations qui comprennent des groupes de population, de races, de langues et de religions différentes. L'Etat, par contre, est l'élément le plus constant, la caractéristique indispensable à sa constitution.

Il ne faut pas croire à la nécessité, à la permanence de ces modes de groupements. Les patries actuelles sont des formations historiques qui datent à peine de trois siècles et qui n'existeront pas toujours ; elles sont appelées à se désagréger et à prendre d'autres formes mieux appropriées aux

nécessités économiques qu'imposera la production sous le régime syndical futur.

Le patriotisme bourgeois est un état d'esprit complexe qui comprend les notions et les sentiments suivants: l'amour spontané du sol, de la langue et des mœurs locales; secondement, la croyance à la supériorité de son propre pays; les causes de cette croyance sont d'abord l'instruction primaire et la presse qui s'efforcent d'entretenir la puérile vanité du peuple en proclamant cette supériorité, et ensuite une connaissance insuffisante de la langue et des institutions des autres nations; troisièmement, la haine des autres peuples; les souvenirs douloureux laissés par les guerres passées sont la raison d'être de ces haines que l'instruction contribue à aviver; quatrièmement, la supposition que les deux classes qui composent les nations actuelles ont des intérêts identiques; or cette supposition, qui a pu être vraie autrefois, ne l'est plus depuis l'avènement de l'industrialisme moderne, lequel a créé au point de vue économique un irrémédiable antagonisme entre ces deux classes.

Le patriotisme chez les ouvriers constitue un obstacle à la révolution puisqu'il les conduit à participer volontairement aux guerres décidées par les dirigeants. Or, comme nous venons de le voir, cette participation serait absolument contraire à leurs intérêts.

IV

L'instruction primaire actuelle, la presse capitaliste, le suffrage universel, constituent autant d'obstacles à la révolution.

L'instruction primaire. — Cette instruction fait obstacle à la révolution en créant une mentalité favorable au maintien des institutions actuelles. L'Etat fait distribuer à la classe ouvrière une instruction civique calculée pour lui imprimer toutes les croyances utiles aux dirigeants. Les livres scolaires enseignent l'amour de la patrie, la supériorité respective de chaque nation, l'utilité du militarisme, les beautés de la gloire militaire. Directement ou implicitement ces livres affirment la légitimité de la propriété individuelle, la nécessité de patron, l'impossibilité de supprimer la misère qui a pour cause les défauts des prolétaires. Contrairement à l'évidence et bien que la classe ouvrière vive sous le despotisme patronal et étatique, l'instruction primaire tend à persuader aux enfants des travailleurs qu'ils vivent sous un régime de liberté et d'égalité, et que la République est la plus belle forme de Gouvernement, le dernier mot du progrès social. En définitive, cette instruction primaire est calculée en vue de former de bons votards, de bons soldats, ayant le respect de l'autorité, de la légalité, de la propriété, de tout ce qui garantit les privilèges et le bien-être des dirigeants.

Ce sont ces mensonges qui, en formant l'incons-

ciente philosophie sociale des masses, créent les plus grands obstacles à la révolution; ce sont ces mensonges que l'expérience de la vie ouvrière, la propagande syndicale et la lutte de classe doivent ensuite, avec une peine énorme, s'efforcer d'entamer et de détruire.

La presse. — La classe capitaliste détient les journaux à grand tirage. Les rédacteurs sont des salariés qui doivent défendre les privilèges des dirigeants. Ils répandent tous les mensonges, tous les préjugés qui peuvent nuire à la classe ouvrière; le patriotisme, les avantages de la colonisation, l'inutilité de la violence, le mirage des réformes. Ils font le silence sur le travail d'organisation qui se produit dans la partie consciente du prolétariat; ils s'efforcent de ridiculiser le socialisme et de soutenir l'impossibilité radicale de la suppression des patrons. En trompant constamment la classe ouvrière sur ses véritables intérêts, les journaux actuels, quelles que soient leurs nuances politiques, créent donc de multiples obstacles à la transformation syndicale. Aussi, dès le début de la révolution, les socialistes devront-ils arrêter leur publication.

Le suffrage universel. — La majorité des deux classes qui composent chaque nation est opposée à la transformation socialiste que le machinisme impose et rend possible.

La classe dirigeante, patrons-propriétaires, personnel de l'Etat, professions libérales, est, par ignorance et par intérêt l'ennemi du socialisme. Par ignorance, car les dirigeants, sauf de rares exceptions, ne connaissent rien du mouvement économique contemporain et considèrent comme impossible la suppression du régime patronal. Par intérêt, car ils savent que la transformation syndi-

cale vise à leur enlever les pouvoirs économiques qu'ils détiennent.

Les travailleurs, en majorité, sont aussi les ennemis du socialisme. Imbus des préjugés que les dirigeants leur inculquent par l'instruction primaire et par la presse, ils se font les soutiens du patronat et des institutions qui le défendent. Ils croient encore que la production sociale ne peut pas se faire sans patrons chargés de les commander et de leur fixer leur part dans la répartition. Ils ne savent pas qu'il leur serait possible, au moyen des syndicats, de prendre la direction de leurs industries respectives et de supprimer la misère. Les travailleurs pensent qu'une société ne peut pas exister sans l'Etat autoritaire dont ils supposent le personnel législatif et administratif occupé à des travaux très utiles, alors que sa principale fonction est de maintenir par la force le despotisme patronal.

Dans ces conditions le suffrage universel devient forcément un des principaux obstacles à la révolution; car bien évidemment, la majorité des électeurs, qu'ils appartiennent à la classe dirigeante ou ouvrière, choisit parmi les candidats ceux qui déclarent partager ses opinions, c'est-à-dire les antisocialistes.

Les travailleurs, au moyen du suffrage universel, donnent donc avec toutes les apparences de la liberté leur assentiment public, explicite et toujours renouvelé au régime patronal actuel. Ils paraissent reconnaître que l'exploitation économique qu'ils subissent leur convient puisqu'ils élisent en majorité des partisans de cette exploitation. Ils paraissent approuver toutes les mesures coercitives destinées à les maintenir sous le despotisme des patrons, puisque ces mesures sont prises en leur nom

par leurs représentants. Le suffrage universel constitue un obstacle d'autant plus grand à la révolution, qu'en faisant ratifier par les masses tout ce que les dirigeants font contre elles, il aboutit à la servitude inconsciente et volontaire.

CHAPITRE V

L'INDUSTRIALISME TEND A RUINER LES INSTITUTIONS QUI FONT OBSTACLE A LA RÉVOLUTION.

SOMMAIRE. — *Le machinisme a déterminé des répercussions économiques qui ont modifié les fonctions de l'Etat. — Ces modifications, en montrant les défauts de cette institution, tendent à la ruiner. — Influences de l'industrialisme sur l'armée, sur la guerre, sur la patrie.*

I

L'industrialisme amène un certain nombre de faits techniques et économiques qui contribuent à changer les opinions des masses relativement à l'Etat, à l'armée, à la guerre et à la patrie.

Ces faits se produisent dans tous les pays, ils agissent sur la classe ouvrière comme sur la classe patronale, sur tous les individus, qu'ils soient ou non socialistes; ils influencent la mentalité du public, le plus souvent à son insu et même malgré lui. Ils ont donc une importance énorme pour affaiblir les institutions qui s'opposent à la révolution.

II

Relativement à l'Etat l'industrialime a déterminé les conséquences suivantes:

1° L'extension de ses attributions;

2° Le réformisme;

3° La soumission de l'Etat à une oligarchie financière.

1°. — *L'extension des attributions de l'Etat.* — Les relations internationales, le service des colonies, la confection des lois, le service de la justice, l'administration intérieure et surtout le recouvrement des impôts ont constitué pendant longtemps les seules fonctions de l'Etat moderne. Mais depuis un siècle l'industrialisme a considérablement étendu ses attributions. En créant la grande industrie, ainsi que les moyens actuels de transport et de communication, il a provoqué l'apparition d'une multitude de questions nouvelles, tant dans le domaine économique que dans le domaine professionnel.

Or en régime patronal, les différentes industries, ainsi que les différentes professions libérales sont à l'état inorganique, individualiste; elles ne possèdent aucune institution ayant qualité pour les représenter dans leur ensemble, pour discuter et pour solutionner de telles questions. De plus les formes économiques actuelles créant partout l'opposition des intérêts, il est impossible d'établir de pareilles institutions.

Dans ces conditions l'Etat se trouve être le seul

pouvoir en mesure de s'occuper de ces questions et d'imposer à la collectivité une solution en apparence conforme à l'intérêt général. Telle est la raison pour laquelle l'Etat moderne a dû joindre à ses fonctions étatiques une multitude d'attributions nouvelles; telle est la cause de cette hypertrophie sans cesse croissante qui a tant frappé certains publicistes.

Les Assemblées parlementaires légifèrent aujourd'hui sur toutes les branches de l'activité humaine, sur l'industrie agricole, les mines, les transports, les communications, sur l'enseignement, les beaux-arts, la médecine, l'hygiène, etc., etc. Comme le personnel qui forme ces Assemblées est parfaitement incompétent sur la plupart de ces sujets, on procède par voie d'enquête vis-à-vis des professionnels, ce qui constitue un moyen long et très imparfait de parvenir à une connaissance sérieuse des intérêts en jeu. Ce travail préliminaire aboutit ensuite à prendre sous le nom de lois des mesures plus ou moins inadéquates et toujours nuisibles à une partie du public puisque le régime patronal crée partout l'opposition des intérêts.

En outre la vie économique étant en perpétuelle transformation, chaque question doit être constamment remise à l'étude et réglée par des lois nouvelles qui, en s'accumulant, finissent par former le monceau de textes contradictoires de la législation contemporaine.

Les différentes personnes administratives: ministres, préfets, maires, se chargent ensuite de faire appliquer ces lois. Elles ont même qualité pour décider directement de certains détails sur lesquels elles sont aussi incompétentes que les Assemblées élues.

Cette immixtion de l'Etat dans toutes les branches de l'activité humaine a changé la mentalité du public qui a maintenant de multiples occasions de constater son absurde autoritarisme, son ridicule formalisme et son absolue incompétence.

III

L'industrialisme moderne a créé à l'Etat une nouvelle fonction, le réformisme. Depuis son avènement les Assemblées parlementaires sont occupées à essayer de remédier par des lois aux perturbations sociales déterminées par la manière dont la classe patronale a utilisé les avantages et les nécessités techniques qu'il impose. Cette législation absolument inefficace ne sert qu'à tromper le prolétariat par de vaines promesses et à prolonger la résistance des dirigeants.

Ces mesures législatives peuvent se classer sous les quatre catégories suivantes :

a) Les lois qui prétendent limiter les pouvoirs économiques que détient la classe patronale.

b) Les lois destinées à remédier à certaines perturbations causées par la multiplicité d'entreprises.

c) Les lois ou réformes tendant à atténuer les conséquences de la propriété individuelle.

d) Les lois qui créent des institutions chargées de secourir l'individu dans le cas de maladie, de misère, etc.

a). — Les patrons s'arrogent le pouvoir de ne pas donner de salaires dans les cas d'accidents, de maladies ou de vieillesse; les lois sur les accidents

du travail limitent ce pouvoir et obligent à donner de faibles secours à l'ouvrier. Des compagnies d'assurance prennent le risque en échange d'une prime que les patrons recouvrent par une élévation des prix. Les lois sur les retraites imposent aux patrons et aux ouvriers des prélèvements dont on complète le montant par l'impôt, ce qui permet de fournir aux travailleurs qui atteignent un certain âge des allocations absolument insignifiantes.

Les patrons ont le pouvoir de régler la durée du labeur; les lois sur le travail des enfants et des adultes l'ont limité quelque peu en portant cette durée de dix-huit heures à neuf heures et à onze heures. En France, le Gouvernement a aussi tenté sans succès d'imposer le repos hebdomadaire dans les professions telles que l'alimentation, etc., où il n'est pas encore observé. Cette mesure nécessitant un surcroît de personnel et de frais, les patrons se sont refusé à en tenir compte, trouvant avantage à payer les amendes insignifiantes édictées comme sanction. Le réformisme n'a aucune action sur les autres pouvoirs économiques détenus par les patrons.

La loi ne peut rien pour amener l'élévation des salaires ; elle ne peut pas faire que ce salaire soit égal à la productivité du machinisme et qu'il augmente proportionnellement à cette productivité. Le pouvoir patronal d'employer le machinisme à diminuer le nombre des ouvriers au lieu de diminuer la durée du labeur, la loi ne saurait l'atteindre. Contre le pouvoir de substituer à l'homme la femme et l'enfant pour réduire le coût de production la législation ne peut rien non plus.

La direction patronale arrête la consommation bien au-dessous des besoins de la population, elle

crée une apparente surproduction, l'impossibilité d'écouler les produits. Or, contre ces faits: mévente des blés, mévente des vins, le réformisme est complètement impuissant.

b). — La seconde catégorie de lois tente de remédier aux perturbations inhérentes à la multiplicité d'entreprises, mais contre ces perturbations les réformistes sont encore plus impuissants que contre les précédentes.

La multiplicité d'entreprises et de direction en empêchant d'effectuer le placement des travailleurs, amène un chômage qui défie toutes les mesures législatives. En effet, pour procéder à ce placement, il faut que l'unité d'entreprise existe dans chaque industrie et que toutes les industries entretiennent entre elles des rapports administratifs et statistiques permanents, forme économique qui ne se trouve réalisée que dans les sociétés syndicales ; ce qui revient à dire que la suppression du chômage pour devenir possible n'exige rien moins que la révolution.

La multiplicité d'entreprises et de direction, en empêchant d'établir une exacte corrélation de marche entre les différentes industries détermine des faillites et des crises commerciales. Ces perturbations sont encore de celles qui défient toutes les lois, car comme les précédentes elles ne peuvent disparaître que dans une société où règne l'unité de direction, c'est-à-dire dans une société où les patrons ont été supprimés.

La multiplicité d'entreprises entraîne la concurrence, les falsifications, les fraudes de toute espèce. Là les réformistes peuvent montrer la puissance de leur système ; ne voulant pas toucher à la cause initiale de ces perturbations, ils agissent après coup

quand le mal s'est produit. Ils organisent tout un personnel d'employés chargés de constater les falsifications, puis ils font des lois pour punir leurs auteurs d'amendes inefficaces, ce qui n'empêche pas les falsifications et les fraudes d'augmenter sans cesse. Voilà à quoi se borne leur action sur les perturbations liées à la multiplicité de direction.

c). — La troisième catégorie de lois s'adresse aux conséquences de la propriété privée. Le pouvoir de prélever des bénéfices permet à la classe patronale de se constituer des fortunes colossales. Pour paraître diminuer ces fortunes, les réformistes veulent établir un impôt progressif sur le revenu. Cette mesure est absolument sans portée puisqu'elle n'atteint pas la cause qui permet de constituer ces fortunes, la direction patronale de la production, et aussi parce que les patrons, en usant des pouvoirs qu'ils ont de fixer les prix, feraient payer ce surcroît d'impôts au public.

Les propriétaires du sol et des maisons d'habitation louent et construisent des immeubles qui ne présentent aucune des conditions nécessaires pour assurer le bien-être et l'hygiène des locataires. Le mal une fois fait, l'Etat tente par une réglementation des logements insalubres de forcer ces propriétaires à effectuer des réparations qu'ils ne font pas et qui seraient du reste absolument insuffisantes. Quant à la suppression de la propriété privée du sol et des maisons, le seul moyen d'éviter ces perturbations, les réformistes déclarent qu'elle est impossible.

d). — Sous la quatrième catégorie se rangent les institutions qui tendent à secourir les individus atteints par la maladie et la misère. Il en existe deux variétés : les institutions privées et publiques.

Toutes ces institutions sont plutôt du domaine de la charité que du réformisme ; personne ne conteste leur efficacité très relative, mais malgré les sommes énormes qu'elles absorbent, elles ne soulagent que d'une façon bien insignifiante les épouvantables misères qui sévissent dans les sociétés actuelles, et leur existence même prouve que le réformisme est absolument incapable d'empêcher cette misère de se produire.

Le réformisme qui constitue toute la doctrine économique des dirigeants aboutit avec beaucoup de peine aux faibles résultats suivants: des secours aux ouvriers dans le cas d'incapacité de travail, de très faibles retraites dans le cas de vieillesse et une diminution insuffisante dans la durée du travail imposée par les patrons. L'Etat peut donc réglementer plus ou moins quelques- uns des pouvoirs que détiennent les patrons, mais il ne saurait empêcher les perturbations actuelles de se produire tant que leur cause, la direction patronale, existera.

Malgré cette constatation, les parlementaires radicaux, autant par ignorance que par intérêt, continuent de s'attribuer stupidement la puissance de faire des réformes.

IV

L'industrialisme a provoqué la formation d'une oligarchie financière qui actuellement détient le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, la presse.

a) La Chambre comporte trois catégories de parlementaires : *les financiers députés*, au nombre

d'une centaine, qui appartiennent en qualité d'administrateurs ou de présidents aux compagnies minières, métallurgiques, aux chemins de fer, aux entreprises de transports, à la Banque de France, au Crédit Foncier, aux banques de dépôt, telles que le Crédit Lyonnais, la Société Générale, etc. *Les députés d'affaires ;* ces mêmes sociétés ont pris parmi les rapporteurs, les anciens ministres ou ministres environ deux cents individus qu'elles ont nommés vice-présidents, administrateurs, censeur, avocats-conseils et ingénieurs-conseils. Au reste, ces parlementaires, sachant ce que valent de pareilles situations, sont les premiers à les rechercher. La finance détient ainsi une partie des pouvoirs politiques et les parlementaires cumulent les fonctions publiques avec les fonctions financières. Enfin, les *députés ordinaires,* républicains et radicaux, qui forment la majorité gouvernementale et qui sont forcés de voter les lois d'affaires réclamées par la finance et présentées par les ministres sous peine de ne pas être réélus. En effet, au cas où ils tenteraient de faire de l'opposition, les ministres ne leur accorderaient plus les faveurs et les places qu'ils mendient pour leurs électeurs ; les comités électoraux leur refuseraient les subsides nécessaires et le préfet leur susciterait un concurrent.

b) Les financiers qui sont les maîtres dans les deux Chambres ne laissent arriver au pouvoir comme Président de la République qu'un mandataire à leur dévotion, lequel choisit toujours pour former le ministère un député d'affaires. Dans ces conditions, ils détiennent le pouvoir exécutif et par suite l'administration et la justice. Les financiers ne se sont pas bornés à s'assurer le Gouvernement, ils ont encore peuplé de leurs créatures

les corps de l'Etat formés d'un personnel inamovible, tels que le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, ce qui leur permet de faire interpréter, conformément à leurs intérêts, les lois votées par la Chambre.

c) Les financiers ne voulant pas diriger personnellement les journaux achètent le droit de se servir de tous ceux qui présentent quelque importance. Les journaux d'affaires, pour arriver à pénétrer dans toutes les couches de la population, ont réduit leur prix de vente au-dessous du coût de production. Pour combler le déficit ils comptent sur les réclames, les annonces et la publicité. Les financiers, en chargeant des intermédiaires d'affermer leur bulletin de bourse, leur assurent cette publicité. En outre, lorsqu'ils veulent lancer une opération quelconque, ils font verser par ces intermédiaires des allocations plus ou moins importantes. En échange de ces subventions, ces journaux exercent au profit de la finance deux sortes d'actions: l'une sur le public, l'autre sur le Gouvernement. Ils s'occupent d'orienter l'opinion publique vers les entreprises visées par la finance. En temps d'élection, ils défendent la plate-forme électorale choisie par le ministère, ainsi que les candidats officiels. Ces journaux agissent aussi sur les membres du personnel gouvernemental qui tenteraient de se soustraire au joug de l'oligarchie financière. Ils font et défont les réputations, ils préparent la chute ou l'avènement de tel ou tel ministre. Les capitalistes qui s'occupent d'exploiter à la fois la presse et les entreprises industrielles se servent naturellement de leur journal pour obtenir les places et les concours qui leur sont nécessaires.

La finance, maîtresse de la presse, du pouvoir

législatif et exécutif, peut sans peine faire prévaloir sa volonté. A l'extérieur, elle décide des entreprises coloniales que la Chambre vote et que le Gouvernement exécute; par exemple, la conquête du Maroc, faite afin d'assurer à certains groupes capitalistes l'exploitation de ses richesses minières. A l'intérieur, la finance dispose du budget des différents ministères ; elle impose à la marine et à la guerre la construction du matériel qui lui est nécessaire pour assurer le fonctionnement de ses usines. Au ministère des finances, elle fait mettre à la cote de la bourse les emprunts étrangers qu'elle a lancés ; elle arrête le vote des impôts qui la gêneraient, tel que l'impôt sur le revenu obligeant les établissements de crédit à laisser contrôler leur comptabilité. Aux travaux publics, la finance obtient la concession de tous les travaux urbains soumis à l'autorisation gouvernementale, ainsi que les conventions scélérates qui garantissent les dividendes des compagnies de chemins de fer. Au commerce, elle fait voter les tarifs douaniers et les primes à l'exportation. Le ministère de la justice assure l'impunité aux financiers et au personnel gouvernemental comme dans le Panama et l'affaire Duez. Le ministère de l'intérieur emploie la police à supprimer les personnalités qui pourraient les gêner, comme le prouve l'histoire Rochette.

Bien qu'on n'ait pas tout dit, le public a pu constater, à l'occasion de ces différentes affaires, la complicité qui lie le personnel gouvernemental à la finance ; il a pu voir quelques-unes des infamies dont sont coupables les parlementaires, la magistrature et la police. Ces scandales répétés ont contribué à changer la mentalité des masses, qui ne montrent plus la confiance et le respect relatif

qu'elles professaient autrefois pour le personnel de l'Etat et qui ne croient plus à l'honnêteté des parlementaires, à l'intégrité des magistrats. Elles considèrent à juste titre la majorité d'entre eux comme de parfaites canailles.

Depuis l'avènement de l'industrialisme, les financiers sont donc les véritables souverains ; les parlementaires et les ministres leur obéissent ; ils sont leurs valets, leurs mandataires à gages. La forme républicaine, comme en France et en Amérique, rend facile et évidente cette action de la finance sur l'Etat ; mais bien qu'elle soit moins apparente dans les pays monarchiques elle n'en est pas moins certaine. Cette prise de possession de l'Etat par l'oligarchie financière montre que la démocratie actuelle, c'est-à-dire le gouvernement par le peuple et pour le peuple n'est qu'une grossière apparence, un mensonge. Le gouvernement par le peuple ne peut exister tant que les travailleurs n'auront pas pris par l'intermédiaire de leurs syndicats, en lieu et place de la classe patronale, la direction de la production sociale, tant qu'ils ne possèderont pas la souveraineté économique.

L'industrialisme a donc finalement agi sur l'Etat pour déterminer les résultats suivants : en multipliant les attributions des assemblées parlementaires, il a révélé leur incompétence ; en les obligeant à tenter dans le domaine économique de multiples réformes, il a mis en évidence leur impuissance ; en associant le personnel gouvernemental aux manœuvres de l'oligarchie financière, il a montré que ce personnel était capable de commettre toutes les concussions et tous les crimes ; autant de faits qui contribuent à ruiner dans l'esprit des masses cet obstacle à la révolution, l'Etat.

V

L'industrialisme tend à ruiner non seulement l'Etat, mais encore l'armée, la guerre et le patriotisme.

L'armée. — Le machinisme a donné le moyen d'approvisionner et de transporter des quantités considérables de soldats, les dirigeants ont employé ces avantages à transformer l'organisation militaire qui existait autrefois et à créer le militarisme, la nation armée. Mais il a aussi déterminé des conséquences qui agissent très énergiquement pour affaiblir l'armée. En effet, l'industrialisme développe l'instruction des masses par rapport à ce qu'elle était autrefois, il impose une activité intellectuelle, industrielle et commerciale complètement différente de celle qu'exige le métier de soldat. Dans ces conditions, les lois sur le service obligatoire de vingt à quarante-cinq ans porte aujourd'hui sur des individus qui n'ont aucun goût pour la vie militaire, qui considèrent leur séjour à la caserne comme une affreuse corvée et qui supportent très mal la discipline. En outre, ces individus recrutés dans toutes les catégories sociales forment des corps qui manquent d'homogénéité.

Le machinisme aboutit par conséquent à créer des armées nombreuses, mais qui n'ont plus aucune des qualités morales, telles que le goût du métier militaire, la discipline, l'homogénéité qui font les

troupes puissantes. Il tend donc à détruire le principal obstacle à la révolution, l'armée.

La guerre. — Le machinisme agit aussi, malgré la volonté des dirigeants, pour amener la disparition de la guerre. Il a en effet déterminé son industrialisation, ce qui a beaucoup modifié les idées du public à son égard.

Les moyens de destruction mécanique et chimique actuellement employés rendent les batailles de plus en plus terribles et l'on peut prévoir une époque très rapprochée où de nouveaux procédés permettant d'anéantir sans combat des villes et des armées entières, la guerre deviendra impossible. Mais même en restant dans les conditions techniques actuelles, la puissance de nos armements est encore assez grande pour influencer les soldats et pour qu'ils refusent de se prêter aux hécatombes que comportent les luttes futures. Le machinisme tend donc à supprimer cet obstacle à la révolution, la guerre.

Le patriotisme. — L'industrialisme moderne contribue à ruiner le patriotisme. La facilité des communications, en provoquant de continuelles relations entre tous les pays, a amené l'internationalisme moderne. La connaissance des langues, la réunion d'assemblées techniques ayant pour objet l'établissement de conventions relatives aux monnaies, aux postes, aux télégraphes, les expositions industrielles, les congrès scientifiques ont permis de mieux connaître et de mieux apprécier les nations étrangères.

Cet internationalisme a supprimé bien des préjugés touchant la supériorité respective de chaque nation. Le public d'aujourd'hui ne se moque plus stupidement des mœurs étrangères, et il se refuse à

professer pour les habitants des autres pays la haine absurde qu'il manifestait trop souvent autrefois, et cela malgré les excitations de l'instruction primaire, de la presse capitaliste et des patriotards qui voient avec peine cette évolution.

En définitive, la fréquence des contacts internationaux a éliminé deux des facteurs qui constituent le sentiment patriotique bourgeois, le mépris et la haine des autres peuples. On croit beaucoup moins à la supériorité de son propre pays, et l'on se trouve aimer beaucoup de choses dans les institutions et les mœurs des autres nations. L'internationalisme créé par l'industrialisme moderne tend donc à ruiner cet obstacle à la révolution : le patriotisme.

CHAPITRE VI

LES DOCTRINES DE L'ANTIÉTATISME, DE L'ANTIPATRIOTISME & DE L'ANTIMILITARISME LIBÉRATEUR.

SOMMAIRE. — *L'Etat, la patrie, l'armée envisagés comme autant d'obstacles à la révolution ont donné naissance aux doctrines de l'antiétatisme, de l'antipatriotisme et de l'antimilitarisme qui se proposent de montrer à la classe ouvrière et aux soldats la nécessité de ne plus défendre les institutions sociales actuelles.*

I

La lutte de classe montre que toutes les institutions sociales actuelles, l'Etat autoritaire, le militarisme, la guerre, le patriotisme, la presse capitaliste, le suffrage universel, font obstacle à la révolution.

Les organes de l'Etat, les Chambres, la législation, la magistrature, luttent contre la classe ouvrière pour la maintenir sous le despotisme patronal ; le Gouvernement emploie l'armée soit à

remplacer les grévistes, soit à les tuer ; la guerre et le patriotisme assurent à l'extérieur les intérêts économiques des dirigeants et fournissent l'occasion d'enrayer le mouvement révolutionnaire ; le suffrage universel, trompé par l'instruction primaire et par la presse, élit en majorité des parlementaires opposés à toute transformation sociale. De telle sorte que pour arriver à préparer et à faire la révolution, il ne suffit pas d'attaquer le patronat, il faut encore lutter contre tout ce qui le défend et en particulier contre le militarisme sans lequel le patronat serait depuis longtemps renversé.

Les institutions précédentes envisagées comme autant d'obstacles à la préparation et à l'accomplissement de la révolution ont donné naissance aux doctrines pleinement justifiées de l'antiétatisme, de l'antimilitarisme et de l'antipatriotisme. Ces doctrines ont pour objet de montrer aux travailleurs que depuis l'avènement du machinisme l'Etat, l'armée, la patrie sont des institutions qui ne défendent plus les intérêts de la collectivité puisqu'elles luttent pour maintenir le régime patronal.

II

La doctrine de l'antiétatisme se propose d'engager la classe ouvrière à suivre vis-à-vis de l'Etat les deux règles suivantes :

1° Les prolétaires ne doivent rien attendre de l'Etat, ni rien lui demander;

2° Les prolétaires doivent autant que possible lutter contre le parlementarisme et la légalité.

1°. — *La classe ouvrière ne doit rien attendre de l'Etat.* — Le Gouvernement est absolument impuissant à remédier d'une façon efficace aux perturbations actuelles. Cette impuissance est établie par l'étude du mécanisme économique de nos sociétés, étude qui révèle que toutes ces perturbations ont pour unique cause la direction patronale et qu'elles ne pourront pas disparaître tant que ce mode de direction persistera. Elle est aussi établie par l'expérience qui montre que toutes les réformes tentées par les gouvernements depuis un siècle n'ont pas pu supprimer la misère et n'ont abouti qu'à des résultats insignifiants. Après de pareilles constatations, la classe ouvrière ferait preuve d'une bien triste mentalité si elle croyait encore au pouvoir réformiste des assemblées parlementaires.

Les travailleurs ne doivent rien demander à l'Etat. — La lutte de classe et les violences commises en temps de grèves sur les ouvriers établissent suffisamment que le Gouvernement est le mandataire de la classe patronale, qu'il emploie les forces coercitives dont il dispose pour maintenir les privilèges capitalistes et pour s'opposer à l'émancipation ouvrière. Cette lutte montre aussi que les prolétaires ont été dupes chaque fois que dans leurs conflits avec les patrons ils ont accepté l'arbitrage des ministres et des préfets. Après de pareils faits, les ouvriers se montreraient stupidement crédules s'ils continuaient à aller demander le concours du personnel gouvernemental. Pour imposer aux patrons et à l'Etat quelques réformes de détail, ils ne peuvent compter que sur l'action directe et l'organisation syndicale.

2°. — *La classe ouvrière doit autant que possible lutter contre le parlementarisme et la légalité.* —

Les révolutionnaires luttent contre le parlementarisme en refusant d'élire des députés, des sénateurs, des conseillers généraux et municipaux. Au contraire, faire acte d'électeur, quel que soit le parti pour lequel on vote, c'est reconnaître tacitement la nécessité de l'Etat ; c'est paraître croire que les élus socialistes peuvent obtenir des réformes susceptibles d'améliorer les conditions économiques actuelles, ce qui est impossible comme le prouve l'histoire parlementaire depuis cinquante ans.

La légalité, depuis l'avènement du machinisme, est en opposition complète avec les intérêts de la collectivité puisqu'elle s'efforce de maintenir le régime patronal et toutes les perturbations qu'il détermine. Malgré cela, les dirigeants présentent les lois comme l'expression de l'intérêt général, et en vertu de cette considération ils réclament pour elles l'obéissance et le respect. Les ouvriers ne peuvent pas être dupes d'une pareille affirmation; ils doivent savoir que la législation actuelle est toujours, d'une façon apparente ou cachée, contraire à leurs intérêts. En conséquence, bien loin de respecter cette légalité, il est du devoir des prolétaires de la transgresser chaque fois que cela leur est possible.

III

La doctrine de l'antipatriotisme a pour objet de montrer à la classe ouvrière qu'elle ne peut plus aimer la patrie actuelle, qu'elle doit refuser de la défendre pour les raisons suivantes:

a) Parce que la patrie ne représente plus aujourd'hui les intérêts de la collectivité mais exclusivement ceux de la classe dirigeante.

b) Parce que sous le régime patronal une partie de la classe ouvrière, le prolétariat, n'a même plus de patrie.

a). — La patrie comprenait anciennement des institutions économiques et politiques qui représentaient autant que possible les intérêts de la collectivité, aussi les travailleurs avaient-ils raison d'aimer la patrie, d'être patriotes.

Mais depuis l'avènement de l'industrialisme moderne qui rend possible et nécessaire des formes économiques nouvelles, la patrie symbolise pour les révolutionnaires la direction patronale qui les prive de tous les biens que comporte le machinisme, et l'Etat autoritaire qui les maintient par la force sous le régime patronal. Dans ces conditions il est impossible que les ouvriers puissent aimer la patrie, qu'ils puissent être patriotes.

b). — La patrie se compose des biens matériels que l'on possède sur le territoire national, du patrimoine intellectuel constitué par les générations passées, et aussi de la part que l'on prend à la direction économique et politique de son pays. Or, à ce triple point de vue, une grande partie de la classe ouvrière, le prolétariat, n'a même pas de patrie. Les prolétaires ne possèdent rien du matériel social, les usines, l'outillage et la majeure partie des produits qu'ils ont créés par leur travail, tout est la propriété privée de la minorité patronale. Ils n'ont ni le loisir, ni le bien-être nécessaires pour pouvoir participer au patrimoine intellectuel de leur pays. Privés de tout pouvoir économique, ils ne détiennent qu'une prétendue souveraineté

politique qui les autorise à choisir le personnel législatif de l'Etat, c'est-à-dire les maîtres appelés à les commander; en un mot, ils sont dépouillés par les dirigeants de tous les biens matériels et moraux qui contribuent à former la patrie.

Cette situation était autrefois inévitable, impossible à modifier, et les masses, sous l'influence de bien des causes telles que la religion et l'ignorance, ou n'en avaient pas conscience ou s'y résignaient. Mais, depuis l'avènement de l'industrialisme et le développement de l'organisation ouvrière, les prolétaires savent que la collectivité pourrait participer à tous les biens qui forment la patrie; ils savent aussi que les dirigeants s'y opposent et sont la seule cause de leur misère.

Dans ces conditions, les prolétaires ne peuvent que haïr cette patrie, ils ne peuvent pas vouloir se sacrifier pour augmenter sa puissance ; ils doivent être antipatriotes. L'antipatriotisme peut se définir la haine des institutions économiques et politiques qui contribuent à former les patries actuelles, et par suite le refus de les défendre. Il peut au reste parfaitement coexister avec l'amour de certains des éléments qui forment la patrie, tels que le sol natal, la langue, les mœurs, etc.

L'antipatriotisme, en montrant que les patries d'aujourd'hui ne représentent plus comme autrefois les intérêts de la collectivité, en traduisant la haine légitime de la classe ouvrière contre les dirigeants est un sentiment logique, naturel, utile.

Le patriotisme chez les ouvriers est au contraire un sentiment absurde et nuisible. Etre patriote pour un prolétaire c'est offrir sa vie pour défendre ceux qui vous condamnent à la misère afin de donner pleine satisfaction à leurs intérêts, c'est le

comble de l'altruisme. Aussi ce sentiment doit-il être à tout prix extirpé de la conscience ouvrière.

On ne peut-être antipatriote que si l'on est d'abord socialiste. Quant aux collectivistes qui se déclarent à la fois socialistes et patriotes, ils méconnaissent les obstacles qui s'opposent à la révolution ou bien ils s'efforcent, dans leurs intérêts, de respecter les préjugés de leurs électeurs, car au point de vue logique, la coexistence de ces deux affirmations est parfaitement absurde.

IV

Le militarisme envisagé comme un obstacle à la révolution a donné naissance à la doctrine de l'antimilitarisme qui se propose de rectifier les mensonges que les dirigeants répandent sciemment sur les devoirs des soldats et de leur inculquer les idées suivantes, les seules qui soient conformes à leurs intérêts de classe :

1° La force de l'Etat repose tout entière sur une partie de la classe ouvrière déguisée en soldats;

2° Les soldats ne doivent défendre ni les patrons, ni la propriété privée, ni l'Etat, ni la patrie, parce que toutes ces institutions ne représentent plus les intérêts de la collectivité.

1°. — Bien que la première de ces propositions soit de toute évidence, il est cependant nécessaire de la faire formellement remarquer tant la classe ouvrière semble ne pas en avoir conscience.

L'Etat composé du corps des officiers, des mem-

bres des assemblées législatives, du haut personnel judiciaire et administratif ne possède aucune force par lui-même ; pas plus que la classe patronale il ne pourrait résister à l'attaque des révolutionnaires.

Le pouvoir, l'autorité de l'Etat reposent uniquement sur la force matérielle que représentent l'armée et la police. Or, c'est une partie des ouvriers des villes et des campagnes qui forme l'armée et la police, ce sont donc les ouvriers qui sont la source de l'autorité, la source du pouvoir. Par conséquent, lorsque l'armée se met au service des dirigeants pour leur permettre de faire prévaloir leurs intérêts et d'imposer leur volonté aux travailleurs, c'est la classe ouvrière qui lutte contre elle-même, qui s'oppose à sa propre émancipation.

Dans toutes les circonstances où le Gouvernement fait montre de son autorité, c'est qu'une partie de la classe ouvrière lui prête l'appui de sa force. Que vaudraient les ordres des ministres et des préfets si les travailleurs n'avaient pas la naïveté de se mettre à leur disposition pour les exécuter ? Que signifieraient les décisions des juges que la classe patronale emploie à défendre ses intérêts, si l'on ne trouvait pas de prolétaires assez inconscients pour en assurer l'exécution ? Que pourrait l'autoritarisme des officiers si l'on ne trouvait pas des ouvriers pour les servir et leur obéir ?

Dans le cas de grèves, d'émeutes, que pèserait la classe patronale et le personnel de l'Etat si une minorité d'ouvriers armés et habillés en soldats n'obligeait pas par la violence la fraction consciente du prolétariat à se soumettre? Dans le cas de guerre, la majorité des prolétaires refuserait de se faire tuer pour les capitalistes, si elle n'avait pas

à redouter les ouvriers restés au service de la classe ennemie.

De telle sorte que dans toutes les circonstances où les travailleurs veulent se soustraire au despotisme des dirigeants, ils trouvent devant eux des travailleurs pour les en empêcher. Ce sont les prolétaires eux-mêmes qui se maintiennent sous le joug, ce sont eux qui font obstacle à leur propre émancipation.

Ainsi donc, le pouvoir que la classe ouvrière attribue à l'Etat et qu'elle redoute, c'est d'elle qu'il vient. Sans le concours des travailleurs, le Gouvernement serait absolument impuissant; sans les prolétaires déguisés en soldats et en agents de police, l'autorité ne serait qu'un mot.

Mais c'est précisément parce que toute la force des dirigeants vient des travailleurs, c'est précisément parce que vu leur petit nombre ils ne la possèdent pas par eux-mêmes, qu'il est possible, en changeant par la lutte de classe et par la propagande la mentalité des soldats, de leur enlever cette force dans un temps relativement court.

2°. — Les soldats ne doivent plus défendre le patronat, la propriété individuelle, l'Etat, la patrie, parce que toutes ces institutions ne représentent plus aujourd'hui les intérêts de la collectivité comme elles les représentaient autrefois, mais bien les intérêts exclusifs de la classe dirigeante.

L'armée ne doit plus défendre les patrons et les propriétés. — Autrefois, l'armée devait défendre le patronat et la propriété individuelle parce que ces formes économiques étaient alors les seules possibles et qu'elles étaient conformes aux intérêts de la grande majorité de la population ; mais actuellement le régime patronal ne représente plus que les

privilèges d'une infime minorité, il est contraire aux intérêts de la collectivité. Dès lors, l'armée ne doit plus, en temps de grèves, d'émeutes ou de révolutions, défendre les banques, les usines, les châteaux, les propriétaires et les patrons ; elle ne doit plus lutter contre le bien général en maintenant les bas salaires, le chômage, la misère, en empêchant par la force l'instauration du régime syndical.

L'armée ne doit plus défendre les institutions de l'Etat. — L'Etat, en assurant le maintien des sociétés patronales, agissait autrefois conformément à l'intérêt général ; mais actuellement le gouvernement remplit un tout autre rôle, il emploie ses forces coercitives : armée, police, magistrature, à lutter contre les travailleurs, c'est-à-dire contre l'immense majorité de la population pour protéger les intérêts égoïstes de la petite minorité patronale. Dans ces conditions, en temps de grèves, d'émeutes ou de révolution, les ouvriers qui forment l'armée ne doivent obéir ni à leurs officiers, ni aux prétendues autorités: les ministres, les préfets, etc., qui ne leur donnent que des ordres conformes aux intérêts des dirigeants ; ils doivent refuser d'assurer la garde des Chambres et en général de tous les établissements publics. Il est de leur devoir de faire cause commune avec les révolutionnaires et d'employer contre le personnel gouvernemental et judiciaire qui voudrait les commander les armes qu'ils détiennent.

Les ouvriers déguisés en soldats doivent se rappeler que l'Etat est leur ennemi, que pour défendre les privilèges des dirigeants il n'hésite pas à commettre contre la classe ouvrière tous les crimes.

L'Etat ment; il trompe les travailleurs par ses

lois pénales qui qualifient de crimes et punissent comme tels tous les actes qu'ils font pour tenter de se soustraire à l'exploitation des patrons.

L'Etat agit en voleur; il vole la classe ouvrière en lui prenant l'impôt qu'il emploie ensuite contre elle en payant les policiers, les magistrats et tous ceux qui sont chargés de maintenir la domination de la classe dirigeante.

L'Etat agit en assassin; il profite de l'inconscience de la classe ouvrière pour faire tuer les travailleurs par les soldats afin de maintenir le régime patronal.

L'armée ne doit plus défendre la patrie. — La patrie symbolisait autrefois les intérêts de la collectivité vis-à-vis des autres gouvernements, l'armée avait alors raison de la défendre. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, la patrie contient la classe patronale et l'Etat qui s'entendent pour maintenir leur despotisme sur les travailleurs ; la patrie représente la richesse et le despotisme de la minorité dirigeante, l'asservissement et la misère de la majorité ouvrière; la patrie représente tous les crimes commis par les différents gouvernements contre les travailleurs. Dans ces conditions, les prolétaires qui forment l'armée ne peuvent pas aller se faire tuer pour défendre leurs ennemis de classe; il est de leur devoir, de leur intérêt, de profiter de la guerre pour tenter de réaliser leur émancipation.

L'antimilitarisme pour les soldats c'est la compréhension du rôle de dupes qu'ils jouent en luttant contre leurs propres intérêts, contre leur propre classe. Il se manifeste par le refus de mettre sa force au service des dirigeants, par le refus de remplacer les grévistes, par le sabotage du matériel de guerre, par le tir en l'air, et à l'occasion le tir sur

les patrons et les officiers. Au moment de la révolution, il se manifestera par la révolte militaire et par la défection de l'armée, défection qui en supprimant la seule force qui s'oppose à l'accomplissement de cette révolution assurera son succès.

Les doctrines précédentes stupéfient les bourgeois; cela vient de ce qu'ils ignorent complètement leur sens et leur raison d'être, autrement, ils les trouveraient parfaitement logiques, évidentes. Les révolutionnaires ne peuvent pas être partisans du militarisme, de la patrie et de l'Etat, puisque ce sont là autant d'institutions qui font obstacle à la réalisation du but qu'ils poursuivent, l'instauration du régime syndical. Indépendamment de cette incompréhension, les dirigeants détestent ces doctrines parce qu'ils sentent qu'elles contribuent à ruiner dans la mentalité populaire les forces qui pour quelque temps les protègent encore.

CHAPITRE VII

LES PARTIS SOCIALISTES ET LA PROPAGANDE.

SOMMAIRE. — *Les trois fractions qui composent le mouvement socialiste : les syndicalistes, les anarchistes les collectivistes. — Les divergences d'opinions de ces trois fractions ne prouvent pas contre le socialisme. — La propagande syndicaliste et celle des collectivistes.*

I

Les graves perturbations économiques déterminées par la manière dont la classe patronale a employé le machinisme ont provoqué dès le commencement du siècle dernier des recherches et des études qui ont abouti à l'apparition de la doctrine socialiste.

Les théories de Saint Simon, de Fouvier, de Cabet et de leurs disciples, malgré la haute intelligence de leurs auteurs, n'ont plus qu'une valeur historique. Elles présentent toutes le caractère commun suivant: la croyance à la bonté et à l'honnêteté de la classe dirigeante. Ces auteurs ont

cru naïvement qu'il suffisait de lui signaler les souffrances et la misère supportées par les ouvriers pour qu'elle prenne l'initiative de transformer l'organisation économique des sociétés actuelles. Ils n'ont pas vu que cette transformation imposait comme condition première une longue période de lutte de classe, ainsi que l'organisation préalable de la classe ouvrière. Aussi laisserons-nous l'examen de ces théories pour arriver au mouvement socialiste contemporain.

Les trois fractions qui le composent sont par ordre d'apparition : le parti collectiviste ou socialiste unifié; les anarchistes ou libertaires, et les syndicalistes. Elles existent partout où le socialisme s'est développé, en Europe comme en Amérique.

Ces trois fractions sont en désaccord sur bien des questions. Ces divergences d'opinion étonnent beaucoup ceux qui ignorent tout de la doctrine socialiste et de l'état économique actuel. Elles leur paraissent une preuve de la fausseté de cette doctrine. Or, rien n'est moins fondé qu'une pareille conclusion.

Les questions étudiées par les socialistes se classent en deux catégories: celles relatives à des faits depuis longtemps réalisés et sur lesquels un accord complet est possible, et celles qui, portant sur des événements en voie de réalisation, peuvent faire l'objet de différentes hypothèses.

La première catégorie se limite à deux questions: Pourquoi les sociétés actuelles qui disposent d'un machinisme d'une productivité merveilleuse vivent-elles dans la misère ? L'analyse des faits établit que la direction patronale qui arrête automatiquement la consommation et la production au-dessous des besoins est la cause de cette misère.

Quelle est la cause de la révolution qui se prépare ? L'observation montre que c'est le machinisme qui, en aggravant de beaucoup les perturbations inhérentes au régime patronal, provoque entre les deux classes un état de lutte continuelle qui doit fatalement aboutir à une révolution.

La seconde catégorie comprend les questions suivantes :

1° L'Etat autoritaire est-il appelé à disparaître par le fait même de l'instauration du régime capitaliste?

2° Quel est le mode de direction qui remplacera la direction patronale, les syndicats ou l'Etat?

3° Quel est l'agent qui procédera à la transformation socialiste, les organisations ouvrières ou l'Etat ?

4° Quel doit être l'objectif immédiat de la révolution, est-ce, comme le pensent les collectivistes, la prise de possession de l'Etat?

5° Quels sont les moyens qui permettront de réaliser cet objectif ?

6° Quels sont les moyens de préparer la révolution?

Ces dernières questions, comme nous allons le voir, ont provoqué de la part des syndicalistes et des collectivistes des hypothèses contradictoires qui tiennent d'abord à la mentalité propre à leurs auteurs, mais plus encore au degré d'évolution de faits à l'époque où elles ont été formulées. Il s'en suit que ces divergences n'impliquent pas, comme le public non initié est disposé à le croire, la fausseté de la doctrine socialiste.

II

Le syndicalisme. — Le syndicalisme constitue la fraction socialiste la plus importante. Ce n'est pas un parti, c'est le mouvement même de la classe ouvrière en voie d'émancipation. Il comprend en France plus d'un million de travailleurs. Sur les questions précédentes les syndicalistes professent que la transformation socialiste sera faite par la classe ouvrière organisée et non par l'Etat. Ils ont compris cette vérité presqu'évidente que l'Etat est un organisme lié à l'existence du régime patronal, qu'il est appelé à disparaître avec ce régime et que par conséquent il ne peut pas servir à passer de la direction patronale à la direction syndicale. Ils pensent que des corps autonomes et compétents comme le sont les institutions ouvrières sont seules qualifiées pour procéder à cette transformation.

Bien loin de vouloir conserver l'Etat autoritaire actuel les syndicalistes considèrent que le premier objectif de la révolution doit être de détruire ses institutions politiques, administratives et financières. Ils affirment que la révolution doit être tentée en temps de guerre par la grève générale, la défection de l'armée et la violence sous toutes les formes.

Les syndicalistes estiment que les meilleurs moyens de changer la mentalité des masses et par conséquent de préparer la révolution sont l'action directe, l'organisation syndicale et la propagande.

Il existe cependant un syndicalisme réformiste

qui veut limiter pour le moment l'action ouvrière à l'obtention de quelques réformes qui prêche la paix sociale et l'entente avec les dirigeants. Ce syndicalisme ne veut pas s'occuper de lutter contre l'Etat, l'armée et la patrie; adoptant la doctrine du parti socialiste unifié, il entend préparer la révolution par voie électorale.

L'insuffisante instruction de la classe ouvrière ainsi que la présence dans les comités fédéraux d'individus vendus aux dirigeants, et chargés par eux d'affaiblir le mouvement révolutionnaire, sont les causes de ce réformisme. Il disparaîtra au fur et à mesure que la lutte de classe améliorera la mentalité des travailleurs.

Le parti anarchiste. — En France, le parti anarchiste ou libertaire comprend quelques milliers d'individus qui se sont surtout occupés de lutter par la propagande contre toutes les institutions qui défendent actuellement le régime patronal. Il a beaucoup cherché à réagir contre l'absurdité des opinions étatiques et patriotiques formulées par les collectivistes.

Au sujet de l'agent qui procédera à la transformation sociale, les anarchistes et les syndicalistes sont absolument d'accord pour admettre que cet agent sera la classe ouvrière organisée et non pas l'Etat.

Relativement aux moyens à employer pour faire la révolution, les anarchistes les premiers ont préconisé la grève générale et l'insurrection en temps de guerre. Ces moyens une fois reconnus les meilleurs conduisent nécessairement à recommander, pour préparer cette révolution, l'action directe, l'organisation, ainsi que la propagande antimilitariste et antipatriotique.

Les anarchistes ne paraissent pas avoir suffisamment compris que la transformation socialiste est tout entière déterminée et commandée par l'industrialisme contemporain. Aussi n'ont-ils formulé aucune hypothèse précise sur le mode de direction de la production appelé à succéder au régime patronal. Cependant il faut constater que depuis le développement du syndicalisme révolutionnaire la majorité de ce parti s'est ralliée à l'idée de la direction de la production par les syndicats ouvriers. Ces deux fractions marchent donc d'accord sur toutes les questions importantes et elles finiront par ne plus former qu'un seul groupement comprenant tous les socialistes vraiment révolutionnaires.

Nous n'avons pas ici à parler des anarchistes individualistes qui se sont plutôt occupés de formuler une conception philosophique et morale de la vie que d'étudier le mouvement économique actuel.

III

Le parti socialiste unifié, ou collectiviste, ou socialiste parlementaire compte environ cinquante mille individus. Il se recrute dans toutes les catégories sociales : ouvriers, employés, professions libérales, etc. Une certaine communauté d'opinion réunit seule tous ces membres qui n'ont ni la même mentalité, ni les mêmes intérêts professionnels. Ce caractère propre du reste à tous les partis lui ôte

beaucoup d'homogénéité et est une des causes de sa faiblesse. Ce parti se compose de groupes locaux qui forment une fédération par département. Ces fédérations élisent annuellement des délégués dont la réunion constitue le Conseil national; il tient chaque année un congrès où se discutent les questions du moment.

La doctrine collectiviste a été formulée en 1850 par Karl-Marx qui a vécu plus en Angleterre et en France qu'en Allemagne. Après la Commune elle a été propagée en France par Jules Guesde.

Lorsque ce groupe s'est constitué il y a quarante ans, il n'existait que quelques chambres syndicales sans vitalité, sans importance et non reconnues par la législation, mais cependant tolérées. Peu de gens croyaient alors à la possibilité de mettre debout une organisation syndicale comme celle qui existe aujourd'hui. L'opinion courante était que les syndicats, s'ils se développaient, viseraient simplement à obtenir des réformes et qu'ils ne seraient capables ni de prendre la direction de leurs industries respectives, ni de préparer la révolution.

Cette incompréhension de la capacité économique de la classe ouvrière a été l'erreur initiale qui a mis les collectivistes en complet désaccord avec les syndicalistes, de telle sorte que ces deux fractions socialistes professent actuellement des opinions différentes sur les importantes questions suivantes :

1° La persistance de l'Etat autoritaire au début du régime socialiste ;

2° L'agent qui procèdera à la transformation économique ;

3° L'agent qui dirigera la production sociale ;

4° L'objectif immédiat de la révolution;

5° Les moyens à employer pour réaliser cet objectif ;

6° Les moyens de préparer la révolution.

1°. — *La persistance de l'Etat autoritaire en régime socialiste.* — Les collectivistes déniant à la classe ouvrière la capacité économique voulue pour gérer la production sociale, se sont nécessairement trouvés conduits à admettre la persistance de l'Etat. En effet, si cette classe est incapable de procéder à la transformation économique et de prendre la direction de la production, il n'y a plus qu'un organisme qui puisse se charger de ces fonctions, c'est l'Etat.

Or cette doctrine est fausse. L'analyse montre que l'Etat autoritaire est la résultante de la structure économique actuelle, qu'il est lié à l'existence du régime patronal et qu'il disparaît avec lui.

Les syndicats, les fédérations et la Confédération Générale créés spontanément par la classe ouvrière sont des organisations compétentes, autonomes et par cela même complètement incompatibles avec les institutions de l'Etat autoritaire, elles ne peuvent pas coexister avec lui, elles le suppriment nécessairement. Bien supérieures par leur mode de recrutement et de fonctionnement aux administrations publiques actuelles, ces organisations apparaissent comme parfaitement capables d'exercer les attributions que s'arroge aujourd'hui l'Etat dans le domaine professionnel, ainsi que de constituer les corps techniques nécessaires à l'exécution de toutes les fonctions qui ne sont pas du ressort des syndicats.

2°. — *L'agent qui procèdera à la transformation économique.* — Les syndicalistes estiment que cet agent sera la classe ouvrière organisée; les collec-

tivistes au contraire affirment que c'est l'Etat qui procèdera à cette transformation. Le Gouvernement socialiste, une fois en possession du pouvoir, substitue son personnel au personnel bourgeois, et il emploie ensuite le mécanisme administratif et les forces coercitives dont il dispose pour vaincre la résistance de la classe patronale. Ce Gouvernement supprime par une loi, ce qui est absurde, la propriété privée du sol et du matériel industriel et prend la direction de la production et de la répartition sociale.

Cette doctrine de transformation par l'Etat est à la fois irréalisable et fausse.

Elle est *irréalisable* parce que la classe ouvrière organisée, d'après les déclarations faites dans ses Congrès, ne veut pas de l'Etat même socialiste pour procéder à l'instauration de régime nouveau; elle se considère comme seule compétente, comme seule qualifiée pour mener à bien le passage du régime patronal au régime syndical. Il faudrait donc que le parti collectiviste, à supposer qu'il ait pu s'emparer du pouvoir, use de la violence et des forces coercitives dont il disposerait pour entreprendre cette transformation contrairement à la volonté de la classe intéressée. Dans ces conditions, la révolution au lieu d'être pour les travailleurs une ère d'autonomie et de liberté serait encore une ère d'autorité et de despotisme. Après avoir lutté contre l'Etat bourgeois, il faudrait encore lutter contre l'Etat collectiviste.

Cette doctrine est, en outre, *fausse* parce qu'elle est en contradiction avec ce que nous savons sur la manière dont se sont transformées les institutions passées. Toute classe en voie d'émancipation crée des institutions adaptées à ses besoins et qui lui

servent à réaliser son avènement. C'est ce qu'ont fait, par exemple, nos dirigeants actuels dans le domaine politique lorsqu'ils ont fondé pour se substituer à la noblesse leurs communes et leurs parlements. Il est donc probant de penser que les faits se passeront d'une façon analogue pour la révolution économique. La classe ouvrière fera la transformation qui lui incombe au moyen des organisations qu'elle a créées et qui lui serviront ensuite en leur donnant tous les développements qu'elles comportent à diriger la production et la répartition sociale.

3°. — *La direction de la production sociale par l'Etat.* — Les collectivistes trompés par leur supposition initiale touchant l'incapacité économique de la classe ouvrière ont émis cette hypothèse absurde que l'Etat socialiste serait chargé de la direction de la production et de la répartition dans la société future. Le gouvernement devait créer toute une organisation spécialisée à ces nouvelles fonctions. Un ministère de l'agriculture avec des directions départementales et communales; un ministère de l'industrie comprenant autant de directions principales qu'il y a de grandes industries, etc. Inutile d'insister sur cette vaste machinerie administrative, on a vraiment de la peine à croire que certains auteurs aient pu s'amuser à décrire en détail une pareille organisation. Cette conception ne peut même plus se discuter aujourd'hui tant elle est en contradiction avec la marche des faits depuis trente ans. Le développement des institutions ouvrières ainsi que les déclarations formulées par les travailleurs dans leurs congrès prouvent jusqu'à l'évidence que la direction économique de chaque industrie sera faite par les Comités syndicaux et fédéraux, et

que l'Etat, loin d'y jouer un rôle quelconque, sera détruit dès le début de la révolution.

Il faut ajouter qu'en présence du développement syndical actuel certains collectivistes ont modifié leur hypothèse de la direction de la production par l'Etat. Le gouvernement socialiste laissera cette direction aux travailleurs, il ne jouera qu'un rôle momentané qui consistera à aider dans chaque industrie les syndicats à se constituer. Dans ces limites les collectivistes considèrent que l'intervention de l'Etat présente de grands avantages parce qu'elle peut permettre d'instaurer le régime socialiste à la faveur d'une crise politique sans attendre la lente organisation de la classe ouvrière. La direction syndicale une fois établie, la fonction transitoire de l'Etat socialiste serait terminée et il n'aurait plus qu'à se dissoudre, qu'à disparaître.

Cette nouvelle manière d'envisager la question est tout aussi fausse que la première. On ne provoque pas par voie législative, par voie d'autorité, la formation d'un personnel syndical ayant la mentalité voulue pour prendre la direction de la production sociale. De plus, admettre que l'Etat intervienne pour forcer les travailleurs à fonder des syndicats, c'est enlever à la transformation socialiste son caractère de processus évolutif et spontané. Enfin peut-on admettre une hypothèse aussi absurde que celle de l'Etat se supprimant lui-même?

IV

L'objectif immédiat de la révolution n'est pas le même pour les syndicalistes que pour les collectivistes. Pour les premiers faire la révolution, c'est détruire toutes les institutions gouvernementales, administratives, financières, etc., de l'Etat actuel, et donner aux syndicats et aux fédérations la direction de leurs industries respectives. Pour les collectivistes faire la révolution, c'est prendre possession de l'Etat. Ils n'entendent pas détruire ses institutions puisque l'Etat socialiste aura un parlement qui décidera des mesures économiques à prendre, un gouvernement et une force coercitive. l'armée qui les fera exécuter.

5°. — *Les moyens de faire la révolution.* — Les objectifs de la révolution étant différents, les moyens à employer pour les réaliser le sont aussi. Les syndicalistes veulent faire la révolution par la grève générale, l'insurrection et la révolte militaire qui sont les seuls moyens d'arriver à détruire l'Etat actuel.

Les collectivistes ne veulent pas de ces moyens qui donnent la direction du mouvement révolutionnaire aux organisations ouvrières et qui sont en contradiction avec leur doctrine de la révolution par l'Etat; ce qu'ils recherchent, ce sont les moyens de prendre le pouvoir, puisque c'est en cela que consiste pour eux l'objectif immédiat de la révolution.

D'après les collectivistes, deux ordres de faits devaient concourir à leur livrer l'Etat:

a) L'aggravation rapide de la misère.

b) Une insurrection de la population ouvrière survenue à l'occasion de quelque incident politique.

Or, sur ces deux points, les socialistes unifiés se sont trompés.

a). — Les collectivistes supposaient que l'évolution économique déposséderait de plus en plus la classe moyenne et qu'elle déterminerait très rapidement une misère étendue à une très grande partie de la population; les événements n'ont pas confirmé ces prévisions. La concentration des richesses aux mains d'une classe capitaliste de moins en moins nombreuse s'est bien produite, mais grâce à la création de plusieurs industries nouvelles, l'expropriation de la classe moyenne et l'extension de la misère n'ont pas eu lieu dans la proportion espérée.

b). — Les unifiés comptaient avant tout sur la classe ouvrière pour les aider à faire l'insurrection et à prendre le pouvoir. Or, les ouvriers, depuis qu'ils ont créé leurs organisations syndicales, se séparent de plus en plus des collectivistes; ils ne croient pas à la persistance de l'Etat et ils refusent d'admettre qu'il soit l'agent appelé à procéder à la transformation socialiste. De telle sorte que si les unifiés voulaient aujourd'hui tenter cette transformation par l'intermédiaire del'Etat, ils trouveraient devant eux les syndicalistes, c'est-à-dire la grande majorité de la classe ouvrière pour les en empêcher

Le parti collectiviste ne pourra donc jamais parvenir au pouvoir puisque l'accroissement excessif de la misère et le concours de la classe ouvrière, les deux événements qui devaient lui livrer l'Etat ne se produisent pas.

5°. — *La préparation de la révolution.* — Pour les collectivistes, préparer la révolution, c'est cher-

cher les meilleurs moyens d'arriver à prendre possession de l'Etat; ces moyens sont les suivants:

a) La propagande pour amener à leurs idées la majorité de la classe ouvrière.

b) La lutte électorale pour conquérir les pouvoirs publics.

c) L'action parlementaire des députés socialistes en vue d'obtenir des réformes.

Chacun de ces moyens est inefficace pour préparer la réalisation de l'objectif que se proposent les collectivistes, la prise de possession de l'Etat.

a). — La propagande est inefficace puisque la grande majorité de la classe ouvrière devenue syndicaliste se détache de plus en plus des idées que professe le parti unifié.

b). — Les collectivistes espéraient que la lutte électorale introduirait dans la Chambre et dans les autres assemblées, une forte minorité de socialistes. Or, cette lutte devait nécessairement rester impuissante puisque, malgré la propagande, la classe ouvrière ne veut pas de l'Etat pour faire la révolution et qu'elle ne croit pas à l'utilité du parlementarisme collectiviste. Aussi les prévisions du parti ne se sont-elles pas réalisées. En France, par exemple, trente ans de luttes électorales n'ont abouti qu'à faire élire soixante députés socialistes. La fameuse conquête des pouvoirs publics apparaît donc comme un objectif absolument impossible à atteindre et de plus parfaitement inutile puisque l'Etat autoritaire disparaît par le fait même de l'instauration du régime syndical.

c). — Les collectivistes prétendaient que leurs députés seraient très utiles parce qu'ils parviendraient à imposer des réformes susceptibles d'améliorer la situation présente de la classe ouvrière.

L'expérience a établi que c'était là une erreur. Depuis trente ans, les députés se sont montrés absolument impuissants à obtenir des réformes sérieuses, leur nombre étant trop faible pour changer les votes d'assemblées formées pour la grande majorité par des dirigeants. Les moyens préconisés par les collectivistes ne peuvent donc pas assurer la réalisation de l'objectif illusoire qu'ils se proposent d'atteindre, la prise de possession de l'Etat.

Par contre, ce qui est plus grave, c'est que la propagande des unifiés, la lutte électorale et l'action parlementaire des députés socialistes sont des moyens ou nuisibles ou inefficaces pour préparer la vraie révolution, c'est-à-dire la prise de direction de toutes les industries et la destruction de l'Etat autoritaire actuel.

La propagande collectiviste est en partie nuisible puisqu'elle répand des idées fausses sur la marche du mouvement socialiste.

La lutte électorale pour la conquête des pouvoirs publics est absolument inefficace. En effet, elle consiste à payer ses cotisations, à aller dans les réunions publiques et à bien voter. Or, de pareilles pratiques ne peuvent pas comme l'action directe et l'organisation syndicale changer la mentalité des ouvriers relativement aux institutions qui, telles que l'Etat et l'armée, s'opposent à la transformation syndicale. Elles ne peuvent pas développer l'initiative, la combativité et la haine des travailleurs, c'est-à-dire toutes les qualités qui leur sont nécessaires pour prendre la direction de leurs industries respectives et pour détruire l'Etat actuel. Cette lutte électorale est même nuisible, car pendant que les ouvriers dépensent pour les candidats unifiés leur activité et leurs ressources pécuniaires, ils

négligent les moyens véritablement effectifs que leur ont fait connaître les syndicalistes.

L'action parlementaire des députés socialistes est plutôt nuisible qu'utile pour préparer véritablement la révolution, car ces députés, ou ces candidats députés, font passer leurs intérêts avant ceux du socialisme. Pendant les périodes électorales ils acceptent, pour être nommés, toutes les compromissions avec les partis bourgeois. Une fois à la Chambre, pour assurer leur réélection, ils réprouvent tous les actes révolutionnaires; ils prêchent le réformisme et la paix sociale. Nombre d'entre eux se sont même mis complètement au service des bourgeois et s'efforcent, en présentant des lois destinées à enrayer si possible la lutte de classe, de faire obstacle à la révolution.

Dans ces conditions, les travailleurs conscients doivent cesser de voter pour des candidats socialistes, ils doivent répandre par l'exemple et par la propagande la pratique de l'abstentionnisme électoral.

V

Le parti collectiviste étant appelé d'après sa doctrine à faire la transformation économique entend commander à la classe ouvrière et lui imposer ses décisions. Les syndicats, d'après lui, ne doivent s'occuper que de grèves et de salaires; le parti, par contre, se réserve la solution de toutes les questions qui ont trait à la direction du mouvement socialiste. On a même trouvé pour exprimer cette limitation

respective une formule byzantine ; les syndicats doivent agir sur le terrain économique et le parti sur le terrain politique.

Les syndicalistes naturellement n'ont pas accepté ces sommations et cette tutelle. En France, depuis la constitution de la Confédération Générale et la création de ses congrès, la classe ouvrière s'est formellement détachée du parti socialiste parlementaire. Beaucoup de syndiqués votent pour des candidats unifiés, mais cet acte n'implique nullement leur adhésion à la doctrine de la révolution par l'Etat, et les collectivistes auraient tort de se prévaloir de ces votes pour prétendre que la classe ouvrière les suit et les approuve. Un fait le prouve : ces mêmes syndicalistes, lorsqu'ils élisent des représentants pour leurs congrès, leur donnent mandat de refuser toute alliance et tout rapport officiel avec les collectivistes.

Pour résister à ce courant, le parti a fait différents efforts bien inutiles du reste ; il a interdit aux députés socialistes d'accepter des portefeuilles, mais cette décision n'a eu aucun effet sur les arrivistes. En France, il a tenté de réunir en un seul bloc tous les groupes qui s'étaient créés au fur et à mesure de son développement, les possibilistes, les guesdistes, etc., et d'en former le parti socialiste unifié ; mais la cohésion n'a pu durer et il se disloque de nouveau. Le parti a aussi tenté de proposer aux syndicalistes une entente, qui a été formellement et définitivement repoussée en 1908, au congrès d'Amiens.

Il faut ajouter qu'aujourd'hui un grand nombre de collectivistes ont abandonné les thèses soutenues autrefois. Ils ne croient plus beaucoup à la révolution par l'Etat ; ils admettent comme moyen de

faire cette révolution la grève générale, jadis qualifiée d'ineptie ; mais on reste intransigeant sur la question de l'antimilitarisme et de l'antipatriotisme de crainte de perdre un certain nombre d'électeurs, et l'on continue de proclamer la nécessité de conquérir les pouvoirs publics, ainsi que l'utilité du parlementarisme socialiste.

Un seul fait explique et justifie la doctrine collectiviste, c'est l'époque à laquelle elle a été formulée. En présence du développement du syndicalisme actuel cette doctrine de la révolution par la conquête de l'Etat n'aurait pas pu prendre naissance. Ceux qui l'ont répandue il y a quarante ans ne peuvent plus et ne veulent plus reconnaître leur erreur, mais cette erreur n'en est pas moins patente. La classe ouvrière doit cependant une grande reconnaissance au parti collectiviste qui a fait non pas l'éducation révolutionnaire, mais l'éducation économique de la plupart des syndicalistes.

Dans beaucoup de pays étrangers les syndicalistes ne se sont pas encore soustraits à la tutelle des collectivistes, mais la scission s'accuse de plus en plus et elle est déjà accomplie en Italie. En France, le parti socialiste n'a plus aucune influence sérieuse sur la classe ouvrière, et il est appelé à disparaître au fur et à mesure que se développe le syndicalisme à qui seul appartient maintenant la direction du mouvement révolutionnaire.

VI

Il se fait actuellement dans le public deux sortes de propagande :

Celle des syndicalistes et des libertaires et celle du parti socialiste unifié :

1°. — La propagande syndicaliste par les réunions publiques a lieu à l'occasion des centaines de grèves qui se produisent chaque année ainsi qu'à l'occasion des campagnes entreprises par la Confédération. Ce sont les secrétaires des syndicats et des fédérations ainsi que les délégués des bourses et du Comité confédéral qui prennent la parole dans ces réunions. En outre quelques militants font de leur initiative privée des tournées de propagande qui leur fournissent l'occasion de répandre dans le public une quantité appréciable de brochures sur les syndicats, l'antimilitarisme et l'antipatriotisme.

Malheureusement les organisations ouvrières ne possèdent pas l'argent nécessaire pour créer et pour assurer dans tout le pays un service continu de propagande orale. Aussi beaucoup de communes n'ont-elles aucune idée du syndicalisme.

La propagande écrite se fait en France par des journaux locaux qui se publient dans la plupart des grands centres, ainsi que par la *Bataille Syndicaliste* et la *Voix du Peuple*, ce dernier est publié par la Confédération du travail.

La propagande syndicaliste comprend la partie économique et la partie révolutionnaire :

La partie économique montre que le régime

patronal est la cause de toutes les perturbations sociales actuelles et que seul le régime syndical peut les supprimer. Elle se propose d'inculquer dans la mentalité des masses les deux idées suivantes :

Premièrement, les ouvriers doivent en temps de révolution s'occuper de supprimer les patrons et les sociétés anonymes et prendre en leur lieu et place, par l'intermédiaire de leurs syndicats, la direction de leurs industries respectives. Les ouvriers en possession *de ce mot d'ordre* sauront ce qu'ils ont à faire, ils seront prêts à mettre de l'unité dans leur action et à se soumettre à une discipline volontaire. La diffusion de cette idée est donc absolument indispensable.

Secondement, l'Etat autoritaire deviendra inutile en régime syndical ; au moment de la révolution, il faudra donc détruire toutes ses institutions.

La propagande révolutionnaire comprend surtout le développement des idées suivantes :

Premièrement, le seul moyen efficace de préparer la révolution c'est la lutte de classe; l'action électorale est inutile et même nuisible.

Deuxièmement, la révolution sera tentée lors d'une déclaration de guerre européenne par la grève générale, l'insurrection et la défection de l'armée.

Troisièmement, il faut incruster dans l'esprit des soldats qu'ils doivent refuser de défendre les Chambres, les ministères, les banques, les usines, les voies ferrées parce que toutes ces institutions, toutes ces propriétés ne représentent plus aujourd'hui que les privilèges de la classe patronale. Cette idée doit leur servir de règle de conduite, *de mot d'ordre* au moment de la révolution.

La propagande antimilitariste est évidemment de toutes la plus importante puisque le militarisme constitue le seul obstacle sérieux à l'accomplissement de la révolution. Aussi depuis quelques années les militants se sont-ils efforcés de la développer. Ils ont fondé dans la plupart des villes de France, sous le nom d'associations internationales antimilitaristes (A. I. A.), des groupements qui répandent parmi les jeunes ouvriers appelés à faire leur service militaire les bienfaisantes doctrines de l'antimilitarisme et de l'antipatriotisme et qui se mettent en relations avec les ouvriers syndiqués de l'active casernés dans leurs villes.

La Confédération Générale s'est aussi préoccupée de cette propagande; elle a édité un manuel antimilitariste vendu à plus de deux cent mille exemplaires, et elle fait paraître tous les ans, au moment du départ de la classe, un numéro spécial de la *Voix du Peuple* qui est acheté par les syndicats pour être distribué aux conscrits. En Allemagne, un manuel tout semblable a été publié et répandu par les militants.

Les nombreux actes antimilitaristes qui chaque année se produisent dans tous les pays prouvent que ces efforts ont donné de bons résultats et que l'instruction des masses a fait à cet égard de très sensibles progrès.

2°. — Les collectivistes propagent surtout leur doctrine à l'occasion des périodes électorales. La partie de cette doctrine qui se propose de montrer que la classe patronale est la cause unique de la misère ouvrière actuelle est naturellement très utile, mais celle relative à la révolution est des plus nuisibles. Les socialistes unifiés répandent en effet dans le public des thèses absolument fausses : la

première que la révolution sera faite par l'Etat passé au pouvoir des socialistes; la seconde que la classe ouvrière doit dépenser son activité et ses ressources pécuniaires à conquérir les pouvoirs publics, c'est-à-dire à faire élire des députés collectivistes qui sont présentement très utiles pour obtenir des réformes. Or le mouvement socialiste de ces vingt dernières années a surabondamment démontré la fausseté de ces opinions. Aussi est-il regrettable de voir que, soit par ignorance, soit par intérêt personnel, les députés unifiés ou les candidats députés continuent encore de les propager.

La propagande collectiviste est actuellement si peu dangereuse pour les dirigeants, si peu révolutionnaire que la plupart des gouvernements ne luttent même pas contre elle, ce qui suffit à la juger. En France, les socialistes unifiés possèdent la *Guerre Sociale* ainsi qu'un journal quotidien, l'*Humanité*, qui par ses tendances réformistes est plus nuisible qu'utile à la classe ouvrière.

CHAPITRE VIII

LA RÉVOLUTION SE PRÉPARE

SOMMAIRE. — *La lutte de classe est le seul moyen efficace de développer l'instruction révolutionnaire des travailleurs. — La préparation de la classe ouvrière est encore insuffisante. — La révolution sera faite par une minorité consciente. — Les dirigeants ne peuvent pas empêcher la préparation de la révolution.*

I

La lutte de classe par l'action directe, par l'organisation et par la propagande a pour résultat capital d'instruire la classe ouvrière, de changer sa mentalité relativement au patronat, à l'Etat, à l'armée et à la patrie, et par conséquent de préparer la révolution en supprimant les obstacles qui s'opposent actuellement à son accomplissement.

La lutte de classe c'est la doctrine socialiste en action. Aussi peut-on dire qu'elle contient tout le socialisme. Elle fait comprendre le but à atteindre, la prise de direction de toutes les industries par les

syndicats ouvriers et la destruction de l'Etat autoritaire. En amenant la création d'organes économiques nouveaux, les syndicats et les fédérations, elle révèle le mode de direction de la production et de la répartition qui doit remplacer le mode patronal actuel. Elle suggère les moyens à employer pour accomplir la révolution : la grève générale, les révoltes militaires et la défection de l'armée.

La lutte de classe est la seule force assez puissante pour transformer la mentalité des ouvriers, pour leur montrer la nécessité impérative de la discipline syndicale et pour leur inculquer la haine des dirigeants. Il est en effet impossible d'arriver à faire pénétrer les idées syndicalistes dans l'esprit des masses seulement par la propagande. A supposer que les militants aient une conception exacte du but à atteindre et des moyens à employer, ce n'est pas par voie de démonstration qu'ils pourraient jamais changer la mentalité des travailleurs et leur faire accomplir la révolution. Les faits, les situations nouvelles qu'ils créent et les enseignements qu'ils comportent sont seuls assez puissants pour effectuer une pareille transformation.

L'instruction syndicale a ceci de remarquable qu'elle est distribuée aux ouvriers par la classe patronale. C'est en voulant combattre le syndicalisme et les idées révolutionnaires que les dirigeants instruisent les travailleurs et leur démontrent pratiquement la véracité des doctrines proclamées par les militants. Toutes les mesures qu'ils prennent pour affaiblir le prolétariat et arrêter la révolution, le fortifient chaque jour davantage et creusent de plus en plus le fossé qui sépare les deux classes, de telle sorte qu'il est aujourd'hui radicalement *impossible de rétablir l'entente entre les ouvriers et*

les patrons et que la lutte actuelle continuera jusqu'à complète disparition de ces derniers.

Il y a dans ce fait que les dirigeants sont, malgré eux, les plus actifs agents de leur propre destruction, quelque chose de fatal comme dans tous les processus inconscients qui déterminent l'évolution des sociétés.

II

Le développement de l'organisation ouvrière en Europe et en Amérique, la grève générale en Suède, les quatre millions de voix données aux socialistes en Allemagne, la grève des chemins de fer et celle des mineurs en Angleterre, la grève des postes et des chemins de fer en France sont autant de faits qui prouvent que le travail de préparation de la révolution s'étend et s'intensifie sans cesse.

Mais il est incontestable que cette préparation est encore insuffisante. L'instruction syndicale donnée par la lutte de classe, le dévouement et l'intelligence des militants, les infamies accomplies journellement depuis cinquante ans surtout par la classe dirigeante n'ont pas encore suffi pour dissiper l'ignorance et éveiller la conscience de classe de tous les travailleurs. Beaucoup d'entre eux ont une peine énorme à se débarrasser des préjugés qu'on leur a inculqués ; ils ne peuvent pas incruster dans leur esprit que le but fondamental à atteindre c'est de prendre par l'intermédiaire de leurs syndicats la direction de leurs industries respectives, que là est l'acte décisif qui doit mettre fin aux luttes inter-

minables qu'ils soutiennent depuis un siècle contre le patronat. Un grand nombre d'ouvriers croient encore que le seul objectif à poursuivre, c'est d'obtenir d'infimes augmentations de salaires et quelque diminution dans la durée du travail. En outre, le chiffre des syndiqués est insuffisant dans les transports, dans les communications, dans l'alimentation pour pouvoir entraîner sûrement les masses.

L'organisation ouvrière aurait besoin d'être remaniée, perfectionnée ; l'instruction syndicale du personnel délégué à la direction des différentes fédérations est souvent incomplète ; l'esprit qui les anime manque d'unité, les tendances réformistes persistent encore ; les luttes de personnes tiennent beaucoup trop de place et les trahisons provoquées par le gouvernement contribuent à les aggraver.

Les soldats qui dans leur ignorance et leur abrutissement veulent se faire tuer pour défendre les patrons, l'Etat et la patrie, forment malheureusement encore une trop grande partie de l'armée.

Tout cela est certain, évident, mais cet état de choses changera sûrement sous l'action du temps. En effet, la lutte de classe va toujours en s'intensifiant, le nombre des grèves s'élève d'années en années, le quantum des ouvriers qui y prennent part augmente sans cesse, les organisations ouvrières se perfectionnent et se complètent conformément aux besoins de la lutte. En conséquence l'instruction et la discipline syndicales se développeront, les fédérations élimineront les réformistes qui gênent leur marche, la mentalité de la classe ouvrière et de l'armée deviendra de plus en plus révolutionnaire, c'est-à-dire que les obstacles qui s'opposent encore actuellement à la révolution iront en diminuant jusqu'à la débâcle finale, lente, mais

inévitable. Toutes les révolutions religieuses ou politiques ont passé par de pareilles difficultés, par de pareilles lenteurs, ce qui n'a pas empêché leur triomphe.

La révolution se prépare aussi dans la classe moyenne. Il y a en effet parmi les petits patrons des industries de consommation des villes, les petits cultivateurs, le personnel des professions libérales et le personnel civil et militaire de l'Etat, c'est-à-dire parmi les personnes formant cette classe, un nombre croissant d'individus qui se plaignent de la concurrence, de l'insuffisance des bénéfices, de la difficulté de trouver des places, de l'incertitude du lendemain.

De semblables conditions économiques amènent des souffrances matérielles et morales qui développent l'envie, la haine, la colère. Elles créent une multitude de mécontents qui détestent le régime social actuel et qui n'ont plus aucun intérêt à sa conservation. La plupart de ces mécontents ne savent pas que la direction patronale est la cause unique de leurs souffrances, ils ne savent pas qu'il existe une autre forme économique, le régime syndical, qui permettrait de faire cesser la misère. Souvent même, dans leur ignorance, ils attribuent leur situation économique aux violentes revendications de la classe ouvrière, au régime politique, etc.; ils ne sont donc pas socialistes. Mais que la révolution éclate, que les forces coercitives de l'Etat soient un moment compromises, et ils feront cause commune avec les syndicalistes pour renverser la société actuelle car, si ces individus ne sont pas socialistes, ils sont certainement des révoltés, des révolutionnaires.

La disproportion croissante que l'industrialisme

moderne a amené entre les ressources des masses et leurs besoins réels ou factices, en provoquant un mécontentement général, agit aussi pour préparer la révolte.

On peut admettre que la révolution deviendra possible dans un pays donné le jour où le succès d'une grève importante dans les transports et les communications aura enfin fait comprendre aux travailleurs qu'ils sont assez puissamment organisés pour supprimer la classe capitaliste et pour prendre, par l'intermédiaire de leurs Comités syndicaux et fédéraux la direction des différentes industries. Mais, malgré cette possibilité, il paraît certain que la révolution n'éclatera effectivement qu'au moment d'une guerre européenne qui mettra tous les travailleurs en mouvement.

III

L'action directe, l'organisation syndicale, la propagande sont des moyens de lutte qui n'ont qu'une action forcément limitée. Il est impossible qu'ils arrivent jamais à changer la mentalité de la majorité du public. Malgré cette impossibilité, ces moyens sont cependant suffisants pour préparer la révolution.

En France, par exemple, les deux millions de journaliers qui forment le prolétariat agricole sont seuls susceptibles de prendre part à la lutte par l'action directe et par l'organisation syndicale. Il ne faut pas espérer entraîner dans cette lutte la majorité des fermiers et des petits cultivateurs qui

s'élèvent à cinq millions de personnes. On devra donc agir avec les travailleurs des communications, des transports et de la grande industrie sans attendre que les tenants de la moyenne et de la petite culture soient passés au syndicalisme.

La propagande se heurte aussi à plusieurs obstacles qui limitent nécessairement son action. Le premier c'est l'insuffisance des ressources pécuniaires. La classe qui détient les pouvoirs économiques est maîtresse de l'instruction primaire et de la presse, elle possède donc une puissance énorme pour tromper les masses et pour les maintenir dans cette croyance que le régime patronal est le seul régime possible. Les socialistes, au contraire, faute d'argent, n'ont qu'un très petit nombre de propagandistes et que quelques journaux qui ne pénètrent même pas dans le grand public. Or, comment contrebalancer avec de pareils moyens l'action des dirigeants et donner à la propagande économique et révolutionnaire l'ampleur nécessaire pour atteindre la majorité de la population.

Le second obstacle qui limite la propagande c'est que l'immense majorité du public est parfaitement incapable de comprendre par voie de démonstration les raisons qui imposent le régime syndical ainsi que la possibilité de son fonctionnement et qu'elle ne croira à ce régime que quand elle le verra réalisé.

Dans ces conditions, la révolution sera forcément commencée par une minorité consciente. Au reste il n'est nullement nécessaire que la majorité d'une nation soit partisan de cette révolution puisque l'expérience a depuis longtemps établi qu'une forte minorité suffit à entraîner les masses inertes et misonéistes et à leur imposer sa volonté.

IV

Parmi les dirigeants, un grand nombre estiment qu'on pourrait arrêter la préparation de la révolution en supprimant les militants et en détruisant les institutions ouvrières actuelles. Raisonner ainsi c'est montrer qu'on ignore complètement la cause initiale du mouvement socialiste.

Pour éviter la révolution, pour empêcher sa préparation, il faudrait supprimer l'industrialisme moderne et les conséquences fatales qu'il détermine. Il faudrait pouvoir disposer de la mentalité des masses et empêcher certaines notions de s'y infiltrer et de se transformer en actes, or cela est impossible.

La classe dirigeante peut-elle faire que le développement du machinisme n'aggrave constamment les perturbations économiques actuelles, que ce machinisme n'impose des conditions techniques et économiques de plus en plus incompatibles avec le régime de la direction patronale?

Les dirigeants peuvent-ils empêcher la lutte de classe qui instruit les travailleurs et qui change petit à petit leur mentalité relativement au patronat, à l'Etat et au rôle de l'armée ? Non, puisque les gouvernements de tous les pays se sont inutilement efforcés depuis trente ans d'arrêter cette lutte sans pouvoir y réussir.

La classe patronale peut-elle empêcher le développement parmi les ouvriers de cette conviction qu'ils sont aptes à prendre, par l'intermédiaire des

institutions économiques qu'ils ont créées, la direction de la production sociale, et qu'ils peuvent par cette prise de direction se soustraire à leur misère actuelle ?

La classe dirigeante peut-elle surtout arrêter la propagation parmi les prolétaires devenus soldats de cette idée qu'ils doivent refuser de défendre leurs ennemis, l'Etat et les patrons ? Evidemment non. En conséquence, elle ne peut empêcher ni la préparation, ni le succès de la révolution.

Une tentative pour enrayer le mouvement d'émancipation de la classe ouvrière est cependant certaine. Les organisations syndicales se développent rapidement, l'esprit qui les anime est de plus en plus révolutionnaire, elles ont provoqué des grèves dangereuses comme celle des chemins de fer. La crainte commence à s'emparer de la classe dirigeante qui voit maintenant le but final que poursuivent les organisations, la prise de direction de toutes les industries. Dans ces conditions il n'est pas douteux que l'Etat essayera, sous un prétexte quelconque, de détruire les organisations ouvrières avant qu'elles ne soient devenues trop puissantes. Mais de pareilles manœuvres ne pourront pas arrêter la révolution, parce qu'elles n'ont aucune action sur la cause initiale et irrésistible qui l'impose : l'industrialisme moderne.

La classe dirigeante, dans sa négation bête de la force et de la portée du mouvement socialiste, a cru qu'elle pourrait toujours et impunément imposer son autorité aux différentes fractions de la classe des travailleurs. Elle a infligé aux ouvriers le chômage, la misère, la charité, méprisant leurs plaintes et leurs souffrances et les trompant sans cesse par de vaines promesses.

Pour avoir à bon marché un personnel technique et des intellectuels de toute catégorie, elle a développé l'instruction, créant un nombre considérable de déclassés qui lui sont supérieurs par la science et par l'intelligence et qu'elle a ensuite condamnés à des traitements dérisoires et à la misère, méprisant leurs réclamations tout comme celles des ouvriers.

La classe dirigeante a cru qu'elle pourrait éternellement compter sur l'imbécillité des prolétaires qu'ils continueraient toujours de l'enrichir et de lui obéir; elle a cru qu'elle pourrait indéfiniment recruter parmi les pauvres des policiers et des soldats assez stupides pour la défendre et pour fusiller les ouvriers.

La marche des faits ne confirme pas ces optimistes prévisions; tout ce qui travaille, tout ce qui souffre, tout ce qu'on prétend commander, les ouvriers, les intellectuels, les soldats s'entendent et s'organisent pour se soustraire au despotisme économique et à la misère, pour satisfaire leur immense besoin de haine et de vengeance. Et le moment approche où cette armée en marche agira pour anéantir la bourgeoisie actuelle qui est certainement par son hypocrisie et son égoïsme, la classe la plus abjecte qu'ait jamais produite l'évolution des sociétés.

Les efforts faits depuis cinquante ans par le prolétariat mondial pour préparer la révolution sont donc magnifiques et les résultats obtenus déjà considérables. Cette classe ouvrière qui, sous l'influence de l'industrialisme reconnaît le despotisme économique qu'elle subit, qui se prépare à prendre par la force la direction de toutes les industries, nous présente le plus magnifique mouvement de trans-

formation sociale qui se soit jamais produit. C'est un fait sans précédent et qui fera l'étonnement et l'admiration des générations futures.

L'industrialisme constitue donc par les merveilleux avantages qu'il présente, par les nécessités techniques et économiques qu'il impose, par les multiples répercussions économiques et morales qu'il détermine une force de transformation sociale contre laquelle la classe dirigeante, si elle en comprenait l'irrésistible puissance, ne chercherait même plus à lutter.

TROISIÈME PARTIE

Les formes économiques nouvelles imposées par l'industrialisme moderne

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRE FORME ÉCONOMIQUE NOUVELLE, LA DIRECTION FÉDÉRALE ET SYNDICALE DES INDUSTRIES

SOMMAIRE. — *L'industrialisme moderne impose la direction fédérale de la production, l'unité d'entreprise et la propriété sociale. — L'assemblée syndicale et le Comité syndical sont des organes administratifs qui peuvent diriger chaque industrie mieux que les patrons et les Sociétés anonymes actuelles.*

I

La classe ouvrière a créé, dans la grande industrie, dans les transports, dans les industries de consommation des villes, des institutions économiques nouvelles : les assemblées syndicales et fédérales, les comités syndicaux et fédéraux, ainsi que la Confédération Générale. L'étude de ces institutions conduit aux importantes constatations suivantes :

1° Ces institutions, en leur donnant le plein développement qu'elles comportent, permettent de sup-

primer les patrons et les sociétés anonymes et de créer un nouveau mode de gestion de la production sociale: la direction syndicale ou collective;

2° La direction syndicale implique deux formes économiques nouvelles: l'unité d'entreprise dans chaque industrie, ainsi que la propriété sociale du sol, du matériel industriel et de la monnaie;

3° Ces formes économiques sont parfaitement adaptées aux nécessités techniques qu'impose le machinisme, de telle sorte qu'il devient possible de pousser son développement au maximum et par conséquent de profiter de tous les avantages qu'il comporte. En outre, elle fait cesser les oppositions d'intérêts et les perturbations économiques qui se produisent dans les sociétés patronales;

4° Ces nouvelles formes économiques rendent caduques les institutions politiques, financières et administratives de l'Etat autoritaire actuel.

Nous allons d'abord exposer comment se fera la direction syndicale ou collective de la production sociale.

II

En régime socialiste, chaque industrie, les transports, les communications, les mines, la métallurgie, l'agriculture, est dirigée par une *Assemblée fédérale* qui décide de toutes les questions économiques, la durée du travail, le chiffre des traitements, etc., et par un *Comité fédéral* chargé de la partie administrative et technique.

Ces assemblées fédérales sont constituées par des

délégués de tous les syndicats locaux ; elles résident dans un des centres industriels les plus importants.

Dans les villes, chacune des industries de consommation est dirigée par son *Assemblée syndicale* et par son *Comité syndical.*

Ces assemblées syndicales sont formées par les individus qui pratiquent une industrie ou un métier donné ou par leurs délégués.

Ces organes administratifs existent déjà à l'état rudimentaire; ils servent actuellement à lutter contre le patronat; les travailleurs n'auront donc qu'à les développer et à les adapter aux nouvelles fonctions qu'ils auront à remplir au moment de la révolution.

Ce mode de gestion de la production sociale n'est pas un utopique système d'organisation ; il est imposé par l'industrialisme moderne. En effet, c'est lui qui, en créant dans nos sociétés des conditions économiques nouvelles, a rendu possible l'apparition des institutions ouvrières actuelles ; c'est lui qui, en amenant la lutte de classe, a fait comprendre aux travailleurs qu'ils doivent prendre la direction de leurs industries respectives afin de pouvoir régler, conformément à leurs intérêts, le travail et la répartition. De telle sorte que le seul moyen d'empêcher l'établissement de la direction ouvrière serait de supprimer cet industrialisme; cette suppression étant impossible, l'instauration du régime nouveau se réalisera inéluctablement.

Au reste, la gestion de la production sociale ne comporte que deux formes: la direction individualiste ou patronale qui consiste en ce fait que des individus, agissant sous leur initiative privée, dirigent les différentes branches de la production, et la direction collective ou syndicale; dans cette

forme, les travailleurs de chaque industrie constituent des groupes autonomes et chargent des mandataires de diriger la production. Quant à la gestion par l'Etat, hypothèse émise par le parti socialiste unifié, elle ne peut même plus se discuter aujourd'hui tant elle est en contradiction avec la marche du syndicalisme. Or, s'il est acquis que l'industrialisme est absolument incompatible avec le maintien du régime patronal, il devient évident que la direction ouvrière est bien la forme économique appelée à remplacer ce régime.

L'indication des fonctions que les assemblées de travailleurs et les conseils d'administration auront alors à remplir va nous montrer non seulement que la direction ouvrière de la production sociale est parfaitement possible, mais encore qu'elle est bien supérieure au mode patronal actuel.

III

Les assemblées fédérales et syndicales et leurs attributions. — Ces assemblées seraient tout à fait analogues à celles que tiennent actuellement les ouvriers à l'occasion des grèves et dans lesquelles ils discutent la durée de leur travail, le régime des ateliers et le salaire à allouer aux différentes catégories de travailleurs, etc. Ces assemblées constituent même une excellente préparation aux attributions que les fédérations et les syndicats auront à remplir sous le régime nouveau. Elles montrent que les ouvriers sont déjà parfaitement capables de

décider de toutes les questions relatives aux conditions de leur vie économique et de respecter les décisions qu'ils prennent personnellement ou par l'intermédiaire de leurs délégués.

Les assemblées fédérales et syndicales possèdent tous les pouvoirs économiques que détiennent actuellement les sociétés anonymes et les patrons.

a) Le pouvoir de régler la durée du travail.

b) Le pouvoir de fixer le chiffre des traitements et le taux des retraites *jusqu'au moment où l'établissement de la consommation communiste deviendra possible.*

c) Le pouvoir de nommer le conseil chargé de la partie administrative, c'est-à-dire le Comité fédéral et syndical.

Il y a lieu de distinguer entre les pouvoirs *économiques* et les pouvoirs *administratifs*, d'abord parce qu'ils ne visent pas les mêmes questions, mais surtout parce que la classe ouvrière veut prendre les pouvoirs économiques, ce qui lui permet de régler elle-même ses conditions d'existence, alors qu'elle entend laisser les pouvoirs administratifs à un conseil composé de techniciens qualifiés pour les exercer.

a). — *La durée du travail.* — Les assemblées ouvrières fixent, en lieu et place des patrons, la durée du labeur imparti à chacun, durée qui tend constamment à diminuer avec le progrès de l'industrialisme. Plus on augmente la durée du travail, plus on accroît la quantité des produits et la consommation, mais plus aussi on restreint les loisirs de l'individu. Il existe naturellement un rapport à garder entre ces deux termes, les assemblées de travailleurs auraient à le déterminer.

b). — *La fixation des traitements.* — En régime

syndical, la part attribuée à chacun dans la répartition est proportionnelle à la productivité du machinisme à un moment donné de son évolution ; elle ne dépend plus comme aujourd'hui de la bonne volonté d'un patron. L'assemblée syndicale de chaque industrie donnerait tout d'abord un traitement largement suffisant pour assurer le bien-être des travailleurs, ce qui permettrait l'augmentation rapide de la production; elle s'empresserait aussi de supprimer parmi le personnel l'absurde hiérarchie actuelle des grades et des traitements.

La répartition sociale comporte deux systèmes qui présentent chacun leurs avantages et leurs inconvénients : la diversité des traitements et leur égalité. En se plaçant au point de vue de l'utilité tous les travaux sociaux se valent, le travail du terrassier est tout aussi utile, tout aussi indispensable que celui de l'ingénieur, et à ce point de vue les traitements doivent être égaux. En considérant les difficultés du travail et le talent spécial qu'il exige, on peut admettre leur diversité. L'assemblée syndicale de chaque industrie décide du système à adopter.

L'égalité des traitements ou leur réduction à deux catégories serait certainement le système qui provoquerait le moins de difficultés et il est probable que c'est celui que les syndicats seraient conduits à adopter.

La question des différences de salaires pourrait se poser à l'occasion des travaux répugnants ou dangereux. Aujourd'hui le chômage et la misère sont tellement grands que les patrons et l'Etat trouvent toujours à faire exécuter ces travaux à des taux très bas. Sous le régime nouveau, on accorderait aux travailleurs qui en seraient chargés

soit une augmentation de traitement, soit une diminution du temps de travail.

Considérant que chaque travailleur, par suite de l'énorme puissance du machinisme, produit pendant le temps où il participe à la production sociale bien au-delà de ce qui lui est nécessaire et qu'il doit pouvoir prendre part à la consommation même dans les éventualités qui l'empêchent de coopérer à la production, les assemblées assurent des traitements dans les cas d'accidents ou de maladies.

c). — Le service des retraites. — Les assemblées ouvrières fixent pour chaque industrie l'âge et le taux de la retraite, taux qui devrait être égal à celui des traitements reçus en temps d'activité. Il faut remarquer que les retraites sont un échange de services entre deux générations qui se succèdent. Elles sont l'application à la collectivité de ce qui se passe souvent dans les familles. Les adultes d'une génération pourvoient à l'existence des enfants pendant une quinzaine d'années et devenus vieux ils reçoivent d'eux l'équivalent de ce qu'ils leur ont donné. Le service des retraites est aussi assuré, quel que soit l'âge, à tout individu atteint d'infirmité incurable.

d). — La nomination du conseil d'administration. - Les assemblées fédérales de la grande industrie élisent leurs comités fédéraux, ou conseils d'administration. Actuellement, les sociétés industrielles réservent cette nomination à l'assemblée des actionnaires. Dans les industries de consommation des villes, les assemblées syndicales nomment leurs comités syndicaux; aujourd'hui, c'est le patron qui choisit le personnel d'employés chargé de l'aider dans la gestion de son entreprise. Les membres de ces comités, plus ou moins nombreux selon

l'industrie considérée, sont des mandataires renouvelables et révocables selon les règles établies par l'assemblée syndicale. Ils ne possèdent qu'une autorité d'ordre administratif et technique; ils ne peuvent fixer ni la durée du travail ni le chiffre des traitements.

IV

Les Comités fédéraux et syndicaux et leurs attributions. — Les conseils d'administration, c'est-à-dire les comités fédéraux pour la grande industrie, les transports, l'agriculture, ainsi que les comités syndicaux pour les industries de consommation des villes possèdent tous les pouvoirs administratifs nécessaires à la direction de la production et de la répartition. Ils exercent dans chaque industrie les fonctions suivantes : l'organisation des services administratifs, le choix du personnel, l'emploi du machinisme, l'augmentation de la production, la gestion du matériel, la fixation des prix, le paiement des traitements et des retraites, etc. Ils détiennent vis-à-vis du personnel les pouvoirs disciplinaires nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services, attributions qui appartiennent actuellement aux patrons ou aux conseils d'administration des sociétés anonymes.

1°. — *Le pouvoir d'organiser les différents services administratifs.* — Le comité fixe l'organisation des services administratifs qui se trouvent plus ou moins développés dans chaque industrie: le

personnel, la comptabilité, la statistique, les différents services de l'exploitation, etc.

2°. — *Le pouvoir de choisir le personnel et d'assurer le placement des travailleurs.* — Le comité administratif nomme le personnel chargé des différents services administratifs et techniques. Il prend toutes les mesures nécessaires pour assurer immédiatement du travail à toute personne qui le demande. L'individu valide doit en effet prendre part à la production afin de pouvoir participer à la consommation. L'unité d'entreprise et de direction qui existe dans chaque industrie et les relations administratives permanentes qu'elles entretiennent entre elles rendent possible cette fonction de placement.

Les comités syndicaux font connaître dans chaque industrie les occupations qui peuvent être réservées aux femmes. Leur participation à la production présente deux avantages : elle assure leur indépendance économique en leur fournissant des moyens d'existence ; elle diminue d'autant pour les hommes la quantité de travail et par conséquent la durée de labeur de chacun.

3°.— *Le pouvoir de fixer l'emploi du machinisme.* — Lorsque dans une industrie donnée une invention nouvelle détermine pour une même quantité de produits une diminution dans la somme de travail à faire, le comité diminue le temps de labeur des travailleurs occupés et non pas le nombre de ces travailleurs. Si les individus employés dans cette industrie sont très nombreux et par suite si la diminution de temps de labeur est par trop considérable, le comité syndical licencie un certain nombre d'entre eux qui sont immédiatement répartis sur d'autres industries où ils diminuent d'autant

la durée du travail. L'unité d'entreprise et de direction qui, en régime syndical, existe dans chaque industrie, permet ces changements dans la distribution du personnel.

4°. — *Le pouvoir de procéder aux opérations intersyndicales.* — Le Comité de chaque industrie traite avec les industries qui doivent lui fournir l'outillage et les matières premières nécessaires à sa production et avec celles auxquelles il livre ses propres produits. Mais toutes les opérations faites de Comité à Comité sont des actes de gestion et non pas des actes contractuels comme en régime patronal.

5°. — *Le pouvoir d'augmenter la production.* — Considérant l'état de pauvreté des Sociétés patronales, les Comités ont pour objectif de chercher à accroître la production jusqu'à complète satisfaction des besoins de la collectivité. Pour atteindre ce résultat, tout en diminuant le temps de travail, il faut que dans les différentes branches de la grande industrie ils augmentent considérablement leur personnel. Ce personnel, ils le trouveront en faisant appel aux chômeurs, mais surtout en transformant le mode d'exploitation de l'agriculture actuelle.

En France, où le sol est morcelé et où le machinisme agricole n'est pas développé, l'emploi intensif de ce machinisme et la culture en grand permettrait d'obtenir trois résultats: de réduire des deux tiers le personnel actuellement employé au travail, de diminuer de beaucoup le temps de labeur de ceux qui resteraient occupés et d'augmenter le rendement.

Les Comités de la grande industrie et du bâtiment prendraient alors les individus libérés du travail agricole, ce qui leur permettrait d'augmenter

leur production tout en diminuant le temps de travail.

6°. — *Le pouvoir de gérer le matériel.* — Le Comité de chaque industrie assure, avec le concours de ses bureaux l'entretien et le renouvellement du matériel qu'il emploie. Il fait construire les locaux et l'outillage dont il a besoin.

7°. — *Le pouvoir de fixer les prix de vente.* — Le personnel chargé du travail technique et commercial possède seul les données nécessaires à la détermination du coût de production et par suite à la fixation des prix de vente. Ces prix une fois acceptés par le Comité ne subissent pas comme aujourd'hui de majoration, car il n'y a plus de classe patronale dont il faille assurer les bénéfices.

La production dans une société où il n'existe qu'une seule classe se fait donc à prix coûtant et sans profits. Toute majoration serait en effet inutile, puisqu'elle augmenterait le traitement des travailleurs de la somme qu'ils seraient ensuite obligés de payer en qualité de consommateur. Il s'ensuit que dans les sociétés syndicales la capacité d'achat et de consommation de l'individu reste égale à sa capacité de production, autrement dit, l'individu peut racheter les produits qu'il a créés par son travail, ce qui est impossible en régime patronal puisque ces produits ont subi une majoration qui fait que leur prix ne correspond plus au chiffre des salaires.

8°. — *Le pouvoir d'infliger au personnel des pénalités administratives.* — L'assemblée fédérale ou syndicale nomme un Conseil d'administration ou Comité pour qu'il assure le bon fonctionnement de chaque industrie. Cette assemblée doit donc lui donner les moyens de remplir cette fonction. Par

conséquent, ce Conseil d'administration, ainsi que les différents chefs de service, posséderaient les pouvoirs disciplinaires, tels que destitutions, amendes, affichage, etc., nécessaires pour se faire obéir et pour imposer leur volonté. Cette autorité ne ressemble en rien à celle des patrons actuels, car elle ne s'exerce pas sur les salaires et la durée du labeur, conditions que les intéressés seuls ont le pouvoir de fixer dans leurs assemblées syndicales. Aussi les travailleurs, qui en comprendraient l'évidente nécessité, ne refuseraient-ils pas à l'accepter.

Il est nécessaire pour éviter des objections sans fondement de bien s'entendre sur le sens de l'expression suivante: Lorsqu'on dit que la classe ouvrière prend la direction de toutes les industries, cela signifie que les travailleurs fixent eux-mêmes la durée de leur travail, le chiffre de leurs traitements, celui des retraites, et qu'il nomme le Comité chargé de la direction administrative de leur industrie. Mais il est bien entendu que cela ne veut pas dire que les ouvriers se mêlent de diriger la partie administrative et technique.

V

Il est facile de prouver à toute personne de bonne foi que la direction syndicale est un mode de gestion parfaitement possible. En effet, les obstacles ne pourraient provenir que de l'un des trois facteurs en présence:

1° L'assemblée ouvrière.

2° Le Comité administratif.

3° Les travailleurs.

Or, nous allons montrer qu'aucun d'eux ne saurait empêcher le fonctionnement de ce mode de direction.

1°. — *L'assemblée fédérale ou syndicale.* — L'incompétence de cette assemblée ne peut pas être invoquée comme un obstacle; les travailleurs qui la forment, connaissant toutes les particularités de l'industrie qu'ils pratiquent, sont évidemment aptes à décider de la durée de leur travail, du chiffre de leur traitement et de celui des retraites, etc. Au reste cette compétence est déjà prouvée par l'expérience. En temps de grève les ouvriers d'une industrie discutent toutes ces questions avec autorité et savent respecter les décisions prises par leurs mandataires.

Il est aussi inadmissible de supposer qu'on ne parviendrait pas à s'entendre sur ces différentes questions. En régime syndical, comme nous le verrons, les travailleurs ont tous les mêmes intérêts économiques, l'intérêt de chacun est identique avec l'intérêt collectif. Or, dans ces conditions, il est impossible de ne pas tomber d'accord. Au reste, on pourrait toujours s'entendre à la majorité des voix d'autant mieux que les décisions prises n'ont rien de définitif et peuvent être modifiées à la volonté des intéressés si elles ne donnent pas les résultats escomptés.

2°. — *Le Comité fédéral ou syndical.* — Le Comité chargé de la partie administrative et technique de chaque industrie ne peut pas non plus mettre obstacle au fonctionnement de la direction syndicale. On ne peut pas arguer de son incompétence, il est formé de techniciens parfaitement aptes aux fonctions qu'ils exercent autant que peut l'être le

personnel de salariés qui dirige aujourd'hui l'exploitation des sociétés anonymes ou des trusts.

Les membres de ce Comité détiennent des pouvoirs techniques et administratifs, mais ils ne possèdent aucun des pouvoirs économiques qui caractérisent les patrons et qui sont la source des perturbations actuelles. Comparés aux patrons, ils présentent les dissemblances suivantes:

a) Le patron est un maître qui peut fixer la durée du travail et le chiffre des traitements ; il peut imposer sa volonté et renvoyer l'ouvrier qui ne veut pas s'y conformer. Au contraire, le membre d'un Comité est un mandataire qui n'a que les pouvoirs administratifs que lui délègue momentanément son organisation.

b) Le patron s'attribue la propriété d'une partie du matériel social; le délégué ne possède absolument rien de ce matériel.

c) Le patron a le pouvoir de fixer sa propre part dans la répartition, il prélève des bénéfices sur le produit du travail des ouvriers et il n'est pas astreint à en faire connaître le montant; le délégué est comme tout autre travailleur payé par son organisation.

d) Le patron peut arriver à réaliser une fortune, à faire vivre ses héritiers dans l'oisiveté; les ressources de l'individu chargé d'une fonction administrative cessent avec lui, elles ne sauraient jamais, même en épargnant, assurer à sa famille la possibilité de vivre sans rien faire. Le personnel qui forme les Comités syndicaux et fédéraux ne peut donc pas reconstituer une classe de privilégiés ayant les pouvoirs économiques et juridiques du patron actuel et appelés à dominer à nouveau les travailleurs.

3°. — *Les travailleurs.* — Les travailleurs, dit-on, pourraient faire obstacle au fonctionnement de la direction syndicale de deux manières:

a) Par leur refus du travail.

b) Par leurs défauts personnels.

a). — Il est impossible de supposer que, maîtres de fixer les conditions de leur vie économique, les ouvriers refusent de travailler. Quel est le motif qui force actuellement l'individu au labeur? C'est l'intérêt, la nécessité de se procurer les objets indispensables à la satisfaction de ses besoins. Or cette nécessité persiste en régime syndical, car sous ce mode de direction bien évidemment les objets de consommation ne se produiront pas seuls. L'individu sera donc poussé au travail par les mêmes motifs qui agissent aujourd'hui sur lui. Il faut en outre ne pas oublier que sous le régime syndical la situation faite au travailleur, soit comme producteur, soit comme consommateur, est bien supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui; il trouve dans l'atelier tout le confort possible, il n'est occupé que quelques heures par jour, et il reçoit tout le produit de son labeur. Dans de telles conditions, comment l'individu ne comprendrait-il pas qu'il est de son intérêt de participer au travail pour s'assurer la large satisfaction de ses besoins matériels.

Actuellement, les employés, les ouvriers, se disputent les places où l'on offre pour de longues heures d'une occupation souvent pénible des salaires infimes et ils ne voudront plus travailler lorsque leurs syndicats leur accorderont des traitements triples et des loisirs. L'ouvrier s'éreinte quand il a des patrons pour lui prendre les trois quarts de la valeur de son labeur et il ne voudrait rien faire lorsqu'il sera maître d'en toucher tout

le produit. De pareilles objections sont absurdes.

Une autre hypothèse se présente: en régime syndical l'ouvrier travaillera, mais il ne le fera que d'une manière intermittente; recevant de hautes payes il refusera d'aller à l'atelier tant qu'il disposera de quelque épargne. Cette hypothèse est inadmissible. Les nécessités techniques du machinisme actuel s'opposent à une pareille manière d'agir; la division du travail est aujourd'hui tellement grande que les ouvriers ne peuvent pas se rendre indépendants, car ils empêcheraient le labeur de tous les autres.

En outre, sous le régime syndical, le bien-être est devenu possible pour tout le monde. Dans ces conditions, le niveau des goûts et des besoins s'élèverait rapidement et la classe ouvrière ne se contenterait plus d'être aussi mal logée, vêtue et nourrie qu'elle l'est actuellement. Par conséquent, loin de vouloir restreindre son travail, elle serait plutôt portée à l'intensifier pour pouvoir augmenter sa consommation.

Cependant on trouve des individus qui ne veulent pas travailler. Si ces individus refusent de comprendre qu'il faut que chacun participe à la production pour pouvoir prendre part à la consommation, ils supporteront la misère et ils vivront de la charité publique. Le régime syndical ne se propose pas d'assurer le bien-être à ceux qui, valides, refusent le travail. Mais de tels individus sont une infime minorité; dès lors, leur présence n'aurait aucune importance.

b). Les défauts individuels ne peuvent pas non plus créer un obstacle au fonctionnement de la direction syndicale. Il y a des individus actifs et d'autres paresseux. Les Comités syndicaux, s'ils le

jugent utile, feront comme aujourd'hui, ils paieront les paresseux proportionnellement à leur travail et ils leur assigneront autant que possible des tâches appropriées à leur peu d'activité. Il existe des économes et des prodigues, cela ne saurait amener aucune perturbation. En régime syndical, il est impossible à un individu de fonder une entreprise, cette initiative n'appartient qu'aux collectivités, aux syndicats; par conséquent, le prodigue ne consommera jamais que son traitement, il ne pourra ni manger son capital, ni se ruiner, ni ruiner les autres; l'économe ne pourra pas employer ses économies à créer une entreprise, il n'aboutira qu'à se priver bien inutilement.

V

Les anti-socialistes qui affirment si délibérément l'impossibilité de la direction ouvrière d'une industrie ne remarquent même pas, par suite de l'habitude qu'ils en ont, les absurdités qui caractérisent la direction patronale actuelle. Pour nous en rendre compte, comparons ces deux régimes.

Supposons que l'on propose de fixer les conditions du travail et de la répartition de la façon suivante. Les ouvriers seront privés de tous les avantages que comporte l'industrialisme moderne ; on négligera d'employer le machinisme dans l'agriculture ; le temps de travail sera excessivement long pour quelques-uns, d'autres chômeront et seront par ce fait même privés de la possibilité de consommer. Un grand nombre d'ouvriers ne travailleront pas, mais

les femmes et les enfants passeront douze heures à l'atelier; les salaires seront insuffisants pour assurer les besoins bien que la productivité du machinisme soit illimitée, les salaires seront supprimés dans les cas de maladie, d'accident et de vieillesse, c'est-à-dire lorsqu'ils sont le plus nécessaire. Tout le monde affirmera que la direction patronale est impraticable, absurde, que les travailleurs quelque stupides qu'on les suppose, refuseraient de se soumettre à la minorité qui voudrait leur imposer de pareilles conditions d'existence.

Admettons maintenant le régime suivant : les travailleurs sont maîtres de fixer eux-mêmes leur traitement et la durée de leur travail; chaque industrie est dirigée par un conseil d'administration ou Comité syndical comme dans les sociétés anonymes actuelles; sous ce régime, le chômage est impossible, les salaires sont payés dans le cas de vieillesse, de maladie, etc.; ces salaires sont très élevés et le temps de travail très court parce qu'on peut utiliser l'énorme productivité que comporte le machinisme contemporain, etc. Tout le monde affirmera que ce mode de direction est le seul viable, le seul que les travailleurs puissent accepter.

Pourquoi donc soutenir contre l'évidence que le régime actuel est le seul possible. A quoi servent d'aussi misérables objections si ce n'est à prouver soit l'inintelligence, soit la mauvaise foi de ceux qui les font.

Au reste, si clairement que vous exposiez dans ses grandes lignes en quoi consiste la direction syndicale, il y a une immense catégorie de gens qui ne le comprendront jamais; qui vous adresseront des objections absurdes et qui les répéteront inlassablement.

Dites-leur que le conseil d'administration de chaque industrie, autrement dit le Comité syndical ou fédéral se compose de simples mandataires qui ne possèdent aucun des pouvoirs économiques que détiennent aujourd'hui les patrons et que, par conséquent, ils ne peuvent pas devenir nuisibles. Ils vous répondront: mais alors il n'y aura rien de changé, ces mandataires trouveront toujours les moyens de s'attribuer des bénéfices, d'être les maîtres, d'imposer aux travailleurs leur volonté.

Faites-leur remarquer que la classe ouvrière prendra seulement dans ses syndicats le pouvoir de fixer la durée du travail et le chiffre de ses traitements, pouvoirs économiques qu'elle est parfaitement apte à exercer. Ils vous répondront, en confondant la direction économique avec la direction administrative et technique: c'est impossible, les ouvriers sont trop ignorants pour diriger leur industrie, ils ne peuvent pas se passer de chefs, de patrons.

Montrez-leur que la direction syndicale met les intérêts économiques d'accord et que, par suite, toutes les perturbations inhérentes au régime patronal deviennent impossibles; dites-leur que les défauts de l'individu ne peuvent pas plus empêcher le fonctionnement du régime nouveau qu'ils n'empêchent celui du régime actuel. Sans avoir compris, sans pouvoir réfuter ce que vous leur exposez, ils vous répéteront cette phrase inepte : c'est bien beau en théorie, mais c'est impossible en pratique.

N'insistez pas, vous êtes en présence de cette catégorie de crétins qui ne peuvent s'assimiler aucune idée abstraite, qui ne peuvent pas croire à la possibilité d'une chose sans la voir réalisée. Pour ces

gens-là, il suffit qu'une idée soit nouvelle pour qu'elle soit fausse et impossible.

Le mode de gestion de la production sociale constitue la question fondamentale qui divise les socialistes et les antisocialistes. Ces derniers soutiennent que la direction économique d'une industrie par les travailleurs est impossible, alors que les socialistes affirment que ce mode de gestion est non seulement possible, mais bien supérieur par les avantages qu'il présente à la direction patronale.

CHAPITRE II

SECONDE FORME ÉCONOMIQUE NOUVELLE, L'UNITÉ D'ENTREPRISE ET DE DIRECTION DANS TOUTES LES INDUSTRIES

SOMMAIRE. — La *direction syndicale ne peut pas coexister avec la multiplicité d'entreprises, elle impose l'unité d'entreprise dans toutes les industries. Cette unité d'entreprise crée la possibilité de deux fonctions économiques nouvelles: la fonction de placement et la fonction de corrélation. Elle amène la disparition du risque de pertes qui existe dans les sociétés patronales.*

I

L'unité d'entreprise est une forme économique nouvelle d'une haute importance qui résulte nécessairement de la direction syndicale. En effet, le syndicat dans les industries de consommation des villes, la fédération dans la grande industrie, l'agriculture et les transports réunissent en un seul groupement tous les individus qui pratiquent une industrie donnée, par conséquent ce nouveau mode

de direction implique nécessairement l'unité d'entreprise. La direction syndicale ne saurait coexister ni avec la liberté d'industrie, ni avec la concurrence.

Elle supprime la liberté d'entreprise. Un patron ne peut pas tenter de fonder une maison là où existe un syndicat. En effet, les individus qui par impossible consentiraient à travailler pour lui demanderaient certainement les mêmes conditions de salaires et de durée de travail que celles faites par les organisations ouvrières, conditions qui en empêchant le patron de réaliser des bénéfices lui montreraient l'inutilité d'une pareille tentative. Le régime nouveau ne porte donc pas atteinte à la liberté d'entreprise, il fait mieux, il la rend impossible.

La direction syndicale supprime aussi toute possibilité de concurrence. Les travailleurs ne peuvent pas vouloir constituer dans la même localité et pour la même industrie plusieurs syndicats, car en procédant ainsi ils agiraient contre leurs intérêts. En effet, ces syndicats s'entendraient entre eux, réglant la production sur un plan unique, adoptant les mêmes traitements, la même durée de travail et des prix de vente identiques, et dans ce cas à quoi bon plusieurs centres administratifs nécessitant un personnel inutile ; ou ces syndicats se feraient concurrence par l'emploi du machinisme, par la baisse des prix, par l'augmentation du temps de labeur, etc., ce qui amènerait l'impossibilité d'assurer la corrélation de marche des industries, le placement des travailleurs, en un mot toutes les perturbations propres à la multiplicité d'entreprises. Or quels sont les travailleurs qui voudraient dans leurs assemblées syndicales voter de pareilles

mesures à la fois contraires aux intérêts des membres du syndicat et à ceux de la collectivité. Comment admettre que la majorité des syndiqués soient tentés de provoquer à nouveau les perturbations actuelles.

La production sociale, par suite de la division du travail qu'impose le machinisme, doit être envisagé comme une opération unique composée d'une multitude d'actes partiels qui se commandent tous les uns les autres depuis les premières industries extractives jusqu'aux dernières industries de consommation des villes qui parachèvent les produits et qui les livrent au public. S'il en est ainsi n'est-il pas évident que la multiplicité d'entreprises et de directions qui existe dans les sociétés actuelles est une forme économique incompatible avec la bonne exécution de cette opération et qu'elle doit disparaître ? N'est-il pas évident qu'une pareille opération impose pour son exécution l'unité d'entreprise et de direction qui seule peut permettre une vue d'ensemble et la marche concordante des actes qui constituent la production sociale ?

II

Cette nouvelle forme économique donne aux sociétés syndicales une structure très caractéristique et complètement différente de celle qui existe aujourd'hui. Il est indispensable d'en acquérir la conception pour s'imaginer l'aspect de ces sociétés et pour comprendre les avantages qu'elles présentent comparées aux sociétés patronales.

Nous allons indiquer comment la direction syndicale réalise l'unité d'entreprise dans les industries de consommation des villes, dans la grande industrie et dans l'agriculture.

1° *L'unité d'entreprise dans les industries de consommation des villes.* — En régime syndical tous les individus qui dans une ville exercent une industrie, un métier, forment un seul groupement, le syndicat. Ce syndicat nomme un conseil d'administration, le comité syndical, qui procède à la direction administrative et technique et qui établit dans les différents quartiers les succursales nécessaires pour assurer le service du public. Chaque industrie constitue alors une entreprise unique au lieu de la multitude de petites et de grandes maisons patronales qui représentent actuellement une industrie donnée.

Dans tout centre habité il existe trois catégories principales d'industries : le bâtiment, l'alimentation, le vêtement. Il en résulte que dans une société syndicale chaque ville offre la structure économique suivante :

Pour l'alimentation, le syndicat des boulangers, des bouchers, des restaurateurs, etc., etc., avec leurs nombreuses succursales, leur réunion forme la fédération locale de l'alimentation.

Pour le vêtement, le syndicat des tailleurs, des bottiers, des chapeliers, des couturières, des lingères, etc., avec leurs succursales établies dans les différents quartiers.

Le bâtiment comprend les syndicats des terrassiers, des maçons, des peintres, des architectes, etc.

Le comité syndical de chaque industrie dispose d'un local où il installe ses bureaux, de telle sorte que les bourses du travail qui, aujourd'hui, logent

tous les comités existant dans une localité, sont alors en quelque sorte démembrées en autant d'établissements qu'il y a de syndicats. Sous ce régime, si l'on dressait comme aujourd'hui l'Annuaire commercial d'une ville au lieu de contenir sous la rubrique d'une industrie ou d'un métier une multitude d'adresses différentes, il ne contiendrait que celle de l'administration centrale et de quelques succursales. Une fois connue la structure d'une ville il n'y a qu'à répéter ce tableau un certain nombre de fois pour avoir l'aspect économique d'un pays.

L'unité d'entreprise implique *l'unité de direction et de plan*. Le comité syndical qui dirige chaque industrie réalise évidemment dans la localité où il opère l'unité de direction en lieu et place de la multiplicité qui existe actuellement. Il règle aussi sa production conformément à un plan unique, de telle sorte qu'à tout moment il peut connaître la marche du travail et la faire varier selon les besoins du public.

Il est certain qu'en régime syndical la plupart des petits commerces disparaîtraient. La population, dans le but de réaliser plus de bien-être et des relations sociales plus étendues se condenserait et formerait des groupes urbains plus importants et moins nombreux. Tant que les petites communes actuelles persisteraient, les métiers afférents aux trois catégories d'industries qui se retrouvent dans chaque centre habité pourraient former des sections se rattachant pour les matières premières, l'outillage et le personnel aux syndicats les plus proches.

2° *L'unité d'entreprise et de direction dans la grande industrie.* — Dans la grande industrie, l'unité d'entreprise est réalisée par un mode d'or-

ganisation analogue ; des groupements locaux, les syndicats et un organisme central, le comité fédéral. On sait que chaque branche de la grande industrie comprend un certain nombre de centres industriels répartis sur le territoire selon les nécessités géologiques, par exemple les mines, les carrières, ou selon certaines circonstances de leur développement historique, tels sont les textiles, les soieries, les velours, etc.

Les ouvriers qui sur un point du territoire exercent une branche de la grande industrie forment un syndicat local et l'ensemble de tous ces syndicats constitue une des fédérations de la grande industrie. Chaque syndicat nomme ensuite des délégués dont la réunion forme le comité fédéral qui a son siège dans l'un des centres industriels les plus importants.

Dans ces conditions, la grande industrie offre la structure économique suivante : Elle est représentée par un certain nombre de fédérations, telles que la fédération des mines, la fédération de la métallurgie, la fédération des textiles, la fédération des chemins de fer, celle des transports maritimes, celle des communications, postes, téléphones, etc. Chacune de ces organisations remplace les multiples maisons patronales et sociétés anonymes qui exploitent actuellement ces différentes industries.

Le comité fédéral réalise nécessairement pour chaque industrie l'unité de direction ; il règle sa production sur un plan unique, il peut à tout instant connaître la marche de cette production et la faire varier selon les demandes des industries locales, c'est-à-dire selon les besoins du public.

3° *L'unité d'entreprise et de direction dans l'agriculture.* — L'unité d'entreprise et de direction est

tout aussi indispensable dans l'agriculture que dans la grande industrie. Comme dans l'industrie, elle se trouve réalisée au moyen des syndicats et des fédérations.

Dans la grande culture qui comprend les céréales, les plantes fourragères, l'élevage des animaux de boucherie, les plantes industrielles, le groupement initial est formé par tous les individus qui travaillent sur une exploitation donnée ; ce groupement constitue un syndicat agricole. Le fait caractéristique de cette organisation serait le petit nombre d'exploitations comparées à la multitude absurde de celles qui existent actuellement, surtout dans les pays de petite culture.

La puissance du machinisme agricole actuel est parfaitement compatible avec une exploitation présentant schématiquement une surface de trois lieues carrées. Or cette surface est celle d'un canton et il y a en France trois mille cantons.

Dans ces conditions la grande culture se trouverait représentée par trois mille exploitations ou syndicats. Chacun d'eux est dirigé par son comité syndical formé de techniciens, agriculteurs, chimistes, etc. Ces syndicats, pour réaliser l'unité de direction, se groupent en un certain nombre de fédérations régionales, centralisées elles-mêmes en une fédération nationale. En France, ces organisations remplaceraient les cinq millions d'exploitations patronales qui existent actuellement et dont l'étendue varie de quelques centiares à quelques centaines d'hectares.

III

L'unité d'entreprise et de direction est une forme économique qui détermine l'apparition de deux fonctions nouvelles de la plus haute importance :

1° Le placement et le changement de distribution des travailleurs selon les nécessités du machinisme.

2° La corrélation de marche des industries entre elles et la corrélation de la production avec la consommation, ce qui supprime tout risque de pertes.

La fonction de placement et de distribution des travailleurs. — Les comités syndicaux et fédéraux qui dirigent les services administratifs et techniques des différentes industries se trouvent en relations permanentes ; ils connaissent à tout instant le personnel occupé dans chaque branche de la grande industrie. Dans ces conditions, ces organisations sont parfaitement aptes à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des opérations suivantes :

Le placement de chaque travailleur dans la spécialité qui lui convient.

La redistribution des individus devenus libres par suite des variations qui peuvent se produire dans le fonctionnement de certaines industries.

Une circonstance d'ordre technique rend relativement facile cette fonction de placement et de répartition. Le machinisme actuel en exécutant mécaniquement la plupart des actes de la production fait que les ouvriers de beaucoup d'industries sont en quelque sorte interchangeables si ce n'est

immédiatement au moins après un très court apprentissage.

Dans une société syndicale tout individu valide peut donc se faire donner du travail sur sa simple demande et cela sans délai, sans qu'il ait à invoquer une recommandation quelconque. De plus, cette demande est conforme aux intérêts de la collectivité puisqu'elle tend à diminuer pour chacun la durée de labeur. Quelle différence avec la situation faite actuellement aux travailleurs. Sous le régime patronal, pour obtenir sa part d'occupation, on doit la solliciter, la mendier. Pour certaines catégories de personnes, il faut avoir des recommandations, des protections et souvent attendre pendant des mois, des années. Une fois le poste trouvé, non seulement on débute par des salaires infimes, mais encore on est à la merci du chômage, des renvois, et dans ce cas il faut recommencer la série des recherches et des démarches. Quelle différence avec la société actuelle où l'on voit chômer des milliers d'adultes en pleine force, où l'on voit des gens se suicider faute de pouvoir trouver l'occupation qui leur permettrait de vivre.

Le travail ne peut donc être assuré à tous les individus que dans une société qui possède l'unité d'entreprise et de direction. Lorsqu'on a compris ce fait, que penser de l'ignorance des réformistes radicaux qui veulent faire disparaître cette grave perturbation, le chômage, sans supprimer sa cause principale : la multiplicité d'entreprises. Quand le mal est fait ils cherchent à y remédier par des moyens impuissants, tels que la création de caisses de chômage entretenues soit par des cotisations prélevées sur des salaires déjà insignifiants, soit par des dons ; mais ils refusent absolument l'instau-

ration du régime syndical, la seule transformation qui en créant l'unité d'entreprise peut permettre d'assurer à tout le monde sa part de travail social.

IV

La fonction de corrélation. — L'unité d'entreprise et de direction est une forme économique qui rend possible une nouvelle fonction : la corrélation de la production à la consommation et la corrélation de marche des industries entre elles. Cette double corrélation est assurée de la façon suivante:

Premièrement, les comités syndicaux qui représentent dans chaque ville les industries de consommation ; les comités de l'alimentation, ceux du vêtement, ceux du bâtiment sont chacun dans leur spécialité en mesure de connaître très approximativement les besoins de la consommation locale. En conséquence ils ont pour fonction d'établir la statistique de ces besoins, de fixer la demande de matières premières et de produits qui leur sont nécessaires et de les adresser aux comités fédéraux de la grande industrie : mines, métallurgie, textiles, ainsi qu'aux comités fédéraux agricoles. Cette première mesure assure la corrélation de la production à la consommation.

Secondement, les différents comités fédéraux de la grande industrie et de l'agriculture connaissant ainsi le quantum des articles qu'ils sont appelés à fournir aux industries locales peuvent alors faire marcher leur production simultanément et proportionnellement avec la production des industries

dont ils dépendent, c'est-à-dire qui les précèdent dans l'ordre de la production et avec la production de celles qu'ils commandent, c'est-à-dire qui les suivent. Cette simultanéité et cette proportionnalité sont les deux mesures qui assurent la corrélation de marche de toutes les industries entre elles.

L'unité de direction permet aussi aux syndicats locaux des villes de faire connaître aux fédérations industrielles et agricoles tous les changements qui peuvent éventuellement se manifester dans la consommation locale. Ces dernières modifient alors la marche de leur production de façon à l'adapter à ces changements. Le même mouvement de réglage se transmet facilement en sens inverse, c'est-à-dire des fédérations aux syndicats.

L'unité de direction assure donc la double corrélation des industries entre elles et de la production à la consommation ; par conséquent, elle supprime la possibilité des faillites et des crises commerciales.

Cette nouvelle forme présente encore un avantage capital : elle détermine la possibilité de traiter à crédit, sans capital initial en monnaie, toutes les opérations faites entre les comités fédéraux et syndicaux. En effet, cette unité d'entreprise et de direction assure les débouchés, ce qui crée un milieu économique absolument nouveau où le risque de pertes n'existe plus et par conséquent un milieu où le crédit est devenu possible.

L'unité d'entreprise implique aussi l'assurance mutuelle de tous les syndicats qui forment une fédération contre les risques accidentels, tels que incendies, sinistres maritimes, destruction de récoltes, etc. Mais le régime syndical fait mieux que d'assurer les pertes de ce genre, il rend

impossible les perturbations que ces sinistres amènent actuellement lorsqu'ils présentent une certaine importance. Par exemple, les maladies qui ont détruit dans certaines régions de la France la majeure partie des vignes ont eu des conséquences désastreuses ; elles ont ruiné les propriétaires cultivateurs et elles ont déterminé le manque de travail et la misère complète chez les ouvriers. Avec l'unité d'entreprise de pareils sinistres ne produisent aucune perturbation. Les comités syndicaux arrêtent simplement l'exploitation jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen technique de supprimer les maladies en question. Il est vrai que ces comités ont inutilement payé des traitements, des frais généraux et des matières premières ; mais de telles pertes ne ruinent personne et elles n'ont aucune importance pour une fédération qui représente toute la production vinicole d'un pays. Quant aux ouvriers, ils n'ont pas à supporter le manque de travail car l'unité d'entreprise et de direction permet de les répartir facilement sur d'autres industries.

La multiplicité d'entreprises et de direction empêchent l'adaptation exacte de la production à la consommation, elle avertit les patrons de ce manque d'adaptation par les faillites, par la baisse des prix et par les pertes qui en résultent, c'est-à-dire quand il est trop tard pour y remédier. Elle met un obstacle absolu au placement des travailleurs et détermine un chômage permanent irrémédiable; elle constitue donc par les perturbations qu'elle entraîne une forme économique très défectueuse.

L'unité d'entreprise et de direction au contraire se révèle comme une forme économique supérieure puisqu'elle supprime toutes ces perturba-

tions. Malgré cela les patrons qui préfèrent tout à la pensée d'abandonner leurs pouvoirs économiques continuent d'affirmer contre l'évidence les beautés de l'offre et de la demande comme moyen de régler la marche de la production et d'assurer du travail aux ouvriers.

Nous remarquerons que nous avons employé ici une expression nouvelle, l'*unité d'entreprise et de direction* pour désigner l'une des formes les plus importantes du régime syndical. Les auteurs qui ont écrit sur le socialisme ne parlent pas de cette unité d'entreprise. Il est cependant indispensable pour faire comprendre la supériorité du régime syndical de montrer que cette forme économique assure les avantages suivants:

Le placement des travailleurs;

La corrélation de marche des industries entre elles;

La possibilité d'effectuer à crédit les opérations intersyndicales.

CHAPITRE III

TROISIÈME FORME ÉCONOMIQUE NOUVELLE, LA PROPRIÉTÉ SOCIALE

SOMMAIRE. — *Il existe une loi de corrélation qui lie la forme de la propriété au mode de direction de la production. — La direction syndicale rend possible la propriété sociale du sol et du matériel industriel. — L'établissement de caisses-comptables réalise la propriété sociale de la monnaie. — La mise en marche de la production en régime syndical.*

I

Constatons d'abord qu'il existe trois sortes de propriétés :

1° La propriété sociale ;

2° La propriété collective ;

3° La propriété privée.

1°. — La propriété sociale comprend le sol, le matériel industriel, une partie de la monnaie, les immeubles et les travaux dits publics.

Le sol agricole et urbain, ainsi que les matières

premières qu'il contient, mines, carrières, etc., n'étant pas le produit du travail humain constituent de toute évidence le patrimoine commun des habitant d'un pays, c'est-à-dire une propriété sociale.

Le matériel ou le capital employé dans chaque industrie étant payé par le public qui consomme les produits ou qui utilise les services de cette industrie est une propriété sociale, bien que les patrons et les sociétés industrielles puissent actuellement, grâce à leurs fonctions de directeurs de la production et à leur pouvoir de fixer les prix, s'approprier ce matériel au fur et à mesure de sa création par la classe ouvrière.

La monnaie, lorsqu'elle est employée comme moyen de répartition pour payer les traitements et les salaires, et comme moyen d'échange entre les différentes industries constitue une propriété sociale.

Les maisons d'habitation des villes dont le coût est amorti par les locataires successifs, ainsi que les travaux qualifiés actuellement de publics, routes, ponts, ports, etc., sont aussi des propriétés sociales.

En général, on doit considérer comme telles: premièrement, les moyens de production qui ne sont pas le fruit du travail humain; secondement, ceux qui créés par l'homme servent à la collectivité et sont payés par elle dans les prix d'achat des produits ou des services.

2°. — La construction des maisons, des usines, celle des machines, des chemins de fer, la fabrication de la plupart des produits imposent un travail collectif. Ces objets sont donc la propriété collective des travailleurs qui les ont créés. Cette forme collective est un aspect momentané que prend la pro-

priété des produits d'une industrie avant de devenir soit une propriété sociale, soit une propriété privée.

Lorsque ces objets sont des articles de consommation et qu'ils ont été payés par les acheteurs, ils deviennent une propriété privée. Quand ils sont employés comme moyens de production, c'est-à-dire comme capital pour une autre industrie, ils sont payés par le public qui utilise les produits de cette industrie et ils représentent une propriété sociale. Le machinisme, en développant le travail collectif, a beaucoup augmenté l'importance de cette catégorie de propriété.

3°. — *La propriété privée.* — La propriété privée comprend : les objets qu'on a créés par son travail personnel, la monnaie reçue à titre de traitement, les articles mobiliers, meubles, vêtements, vivres, achetés avec cette monnaie. La monnaie prend donc successivement deux aspects différents, elle est une propriété sociale lorsqu'elle sert de moyen de répartition, de fond de roulement ; elle est une propriété privée quand l'individu l'a touchée en paiement de son labeur.

II

Il existe une loi de corrélation qui lie la forme de la propriété du matériel social au mode de direction de la production.

Dans les sociétés à direction patronale ou individualiste tous les capitaux, tous les moyens de production et d'échange, la monnaie, le matériel

industriel, les maisons d'habitation, le sol deviennent nécessairement des propriétés individuelles parce qu'il n'existe pas d'institutions publiques qui puissent les administrer et en assurer la transmission.

1° Le sol est une propriété sociale; mais comme, par suite du manque d'organisation des travailleurs, il n'existe aucune institution qualifiée pour prendre au nom de la collectivité la direction de la production agricole et pour assurer l'entretien du sol et du matériel de culture, il faut bien laisser ce sol à la classe patronale, ce qui lui permet de le considérer comme une propriété privée et de se faire payer des rentes pour sa location.

2° La direction patronale est aussi la cause de la propriété privée de matériel industriel, bâtiment, outillage, qui sert à la fondation et au fonctionnement d'une entreprise; car les patrons, en leur qualité de directeurs de la production sont seuls en mesure de procéder à l'entretien, au renouvellement et à la transmission de ce matériel.

3° Ce mode de direction entraîne encore la propriété privée du sol urbain et des maisons d'habitation. Ces immeubles sont une propriété sociale dont le coût est amorti par les loyers que payent les locataires successifs. Mais, tant qu'il n'existe aucune institution publique capable de prendre la direction du service de l'habitation, on est forcé de laisser à la classe patronale la gestion de ce service ce qui lui donne le moyen d'assimiler les maisons et le sol urbain à une propriété privée et de faire payer des revenus à titre de loyers par les habitants.

4° De même la direction patronale amène nécessairement la propriété privée de la totalité de la monnaie. En effet, les différentes catégories de

patrons et de propriétaires, en prélevant des bénéfices, des rentes et des loyers, s'approprient toute la monnaie qui n'est pas employée à payer les salaires des travailleurs. Dans ces conditions, les patrons ou les sociétés anonymes qui ont besoin d'un capital initial pour fonder une entreprise ou une industrie nouvelle, sont obligés de l'emprunter aux capitalistes, aux propriétaires fonciers, aux petits patrons qui ne consomment pas tous leurs revenus, et de leur payer un intérêt pour le service rendu et un bénéfice pour le risque couru.

Cependant une partie de la monnaie, celle qui sert de fond de roulement pour le paiement des traitements, est un instrument d'échange qui devrait rester une propriété sociale. Mais la direction patronale ne permet pas de réaliser cette distinction, car aussi longtemps que la classe ouvrière n'est pas en mesure de prendre la direction de la production, il est impossible de créer une administration publique ayant pour fonction de garder une partie de la monnaie et de la mettre au prix coûtant à la disposition des différentes industries.

Le mode actuel de gestion de la production crée donc une perpétuelle contradiction entre le caractère des propriétés sociales que présentent le sol, les immeubles, la monnaie et le rôle de propriétés privées que remplissent ces capitaux dans nos sociétés. Autrefois cette contradiction était peu apparente, mais depuis l'avènement du machinisme, qui a considérablement augmenté l'importance du matériel social, elle est devenue des plus évidentes, des plus irritantes. Il est cependant impossible d'y remédier tant que la classe ouvrière n'est pas apte à prendre, en lieu et place des patrons, la gestion des différentes industries.

La direction syndicale, au contraire, engendre la propriété collective et sociale parce qu'elle fait cesser le manque d'organisation économique qui est la cause de la forme privée de ces propriétés.

Les Comités fédéraux de la grande industrie, ainsi que les Comités syndicaux des industries de consommation des villes, prennent possession, en lieu et place des patrons et des propriétaires actuels, du sol, des usines, du machinisme et des matières premières. Ces Comités administratifs sont des organismes permanents, indépendants des individus qui les dirigent momentanément, ils sont donc parfaitement qualifiés pour assurer l'entretien, le renouvellement et la transmission de ces capitaux. Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire de laisser à des patrons le droit de posséder, de gérer et de transmettre le matériel social par vente, testament ou hérédité.

Les Comités fédéraux et syndicaux de chaque industrie étant en mesure d'assurer la conservation des produits ou des marchandises, ces marchandises restent momentanément la propriété collective des travailleurs qui les ont fabriquées. Lorsque ces produits sont destinés comme les maisons d'habitation à être loués, ils deviennent une propriété sociale administrée par la fédération du bâtiment qui existe dans chaque ville et amortie par les loyers que payent les locataires successifs. Lorsqu'ils sont appelés à servir de moyens de production, de capitaux pour d'autres industries, tels que les usines, l'outillage, les matières premières, ou bien encore d'instrument d'échange comme la monnaie, ils deviennent une propriété sociale payée par le public dans le prix d'achat des services ou des produits.

Pour réaliser la propriété sociale d'une partie de la monnaie, la Confédération du travail peut créer des caisses-comptables avec des succursales dans toutes les villes de quelque importance. Ces caisses-comptables prennent possession de la monnaie que la classe patronale a volée à la collectivité et qu'elle met actuellement en dépôt dans les sociétés de crédit. Elles ouvrent des comptes-courants sans intérêt aux comités fédéraux et syndicaux et elles leur fournissent le fond de roulement dont ils ont besoin pour payer les traitements et les retraites. De tels établissements distincts des organisations ouvrières présentent un grand avantage, ils donnent le moyen de contrôler les sommes reçues et dépensées par ces comités, ce qui supprime toute possibilité de malversation.

Les Comités fédéraux et syndicaux trouvant dans les caisses-comptables la monnaie qui leur est nécessaire, le prêt à intérêt, l'épargne en vue de ce prêt, ainsi que les banques de circulation et d'escompte sont des faits économiques qui disparaissent avec le manque d'organisation qui leur avait donné naissance.

L'instauration de la propriété sociale des moyens de production et d'échange supprime toute possibilité de louer ces capitaux et d'en tirer des revenus, ce qui fait que dans une société syndicale personne ne peut vivre en parasite sans travailler.

On nomme capital tout le matériel social, le sol, les bâtiments, l'outillage, la monnaie. Certains économistes ont même étendu ce terme aux vivres et aux travailleurs. Le produit d'une industrie donnée devient un capital pour les industries qui la suivent dans l'ordre de la production. Le même objet est donc à la fois le produit d'une industrie

et le capital d'une autre. La monnaie est un produit pour l'industrie minière et un capital pour ceux qui s'en servent comme moyen d'échange. Par conséquent, en régime syndical, il est bien évident qu'il y a des capitaux tout comme sous le régime actuel, mais ils constituent une propriété sociale qui ne peut pas produire de revenus. Il y a des capitaux mais pas de capitalistes.

III

La connaissance de la loi de corrélation qui lie la forme de la propriété au mode de direction de la production permet d'éviter certaines erreurs qui ont cours parmi les socialistes.

Premièrement, elle montre qu'il ne faut pas user pour attaquer ou défendre la propriété privée, des deux argumentations suivantes qui sont parfaitement défectueuses:

On ne doit pas réclamer la suppression des propriétés privées détenues par les grands capitalistes en invoquant cette considération que ces propriétés n'étant pas basées sur le travail sont injustes. En effet, il est facile de répondre que, quand même elles seraient injustes, il faut les subir, parce qu'il est impossible de supprimer la forme privée de la propriété tant que la classe ouvrière n'est pas organisée.

On ne doit pas non plus protester contre la prise de possession des propriétés privées détenues par les petits patrons et les petits cultivateurs sous prétexte que ces propriétés étant le fruit du travail

sont parfaitement légitimes. En effet, dès l'instant que l'organisation économique des travailleurs permet d'instaurer la direction syndicale, ces propriétés privées, qu'elles soient légitimes ou non, doivent disparaître parce que ce nouveau mode de direction impose une nouvelle forme économique, la propriété sociale. En somme, il faut savoir qu'une institution prend telle ou telle forme par suite de nécessités qui n'ont rien à voir avec ce que nous appelons subjectivement la justice et qu'elle se transforme lorsque les nécessités, les conditions du milieu se modifient.

Secondement, la loi de corrélation prouve encore que les collectivistes se trompent lorsqu'ils affirment que la propriété sociale du sol et du matériel industriel est la forme fondamentale et initiale à instaurer. C'est là une grande erreur, la forme première à établir, celle qui génère à la fois la propriété sociale ainsi que l'unité d'entreprise, c'est la direction syndicale.

Comment la classe ouvrière pourrait-elle prendre possession du matériel social si elle n'a pas, au préalable, créé des institutions qui lui permettent en lieu et place du patron, de diriger chaque industrie. La forme de la propriété est donc secondaire, elle est commandée par celle qu'affecte le mode de direction, par conséquent ce qu'il faut tout d'abord changer, c'est ce mode de direction.

Troisièmement, cette loi de corrélation nous montre encore qu'il est absurde, comme l'ont proposé certains socialistes, de vouloir, sous prétexte de justice, indemniser la classe patronale qui détient actuellement le matériel social. Vouloir indemniser des individus qui subissent les conséquences d'une transformation économique indé-

pendante de toute volonté humaine prouve une ignorance complète de la nature de cette transformation. Les dirigeants actuels détiennent un capital qui appartient à la collectivité. En instaurant la propriété sociale les syndicats prennent donc un bien que les dirigeants ne possèdent que conditionnellement. Ensuite privée de ses capitaux. la classe patronale n'a même pas à redouter la misère à laquelle elle condamne aujourd'hui si facilement les travailleurs, puisque l'unité d'entreprise permet d'assurer l'existence à tout individu qui est disposé à prendre part au travail social.

IV

La mise en train de la production se fait en régime syndical comme sous le régime actuel. Les comités syndicaux et fédéraux ont besoin, pour procéder à cette production : premièrement, d'un fond de roulement jusqu'au moment où l'établissement de la consommation communiste deviendrait possible ; secondement, de matériel industriel et de matières premières.

Ces comités se font ouvrir par les succursales de la caisse-comptable qui existe dans chaque ville un compte courant et ils prennent les sommes qui leur sont nécessaires pour le paiement des traitements et des retraites.

L'unité d'entreprise ayant supprimé tout risque de pertes, ces comités demandent aux fédérations et aux syndicats compétents l'outillage et les matières premières dont ils ont besoin ; ils font cons-

truire par la fédération du bâtiment de leur ville les locaux jugés utiles. Ils règlent ensuite leurs commandes quand le public a acheté les objets de consommation, c'est-à-dire quand le cycle de la production et de la consommation est achevé. Par exemple, les comités syndicaux de l'alimentation prennent aux fédérations agricoles chargées d'assurer le service des villes qui se trouvent dans leur rayon les produits qui leur sont nécessaires, produits qu'ils payent annuellement ou mensuellement. Les comités fédéraux du bâtiment qui au début de la transformation syndicale doivent effectuer la reconstruction de leurs villes respectives prennent à crédit à la fédération des carriers et à celle de la métallurgie tout le matériel dont elles ont besoin, et elles règlent annuellement, au fur et à mesure du paiement des loyers par le public.

Les affaires se traitent entre les comités syndicaux des industries de consommation des villes et les comités des fédérations industrielles ou agricoles par entretien et correspondance, comme elles se traitent actuellement entre les sociétés anonymes et les multiples maisons patronales. Mais elles en diffèrent au triple point de vue suivant :

a) Leur nombre ;

b) Leur caractère non contractuel ;

c) Leur mode d'exécution.

a). — En régime syndical, le nombre des opérations commerciales ou mieux des opérations syndicales diminue dans des proportions considérables, ce qui simplifie d'autant le travail administratif de la production. En effet, dans chaque ville il y a au plus une trentaine de syndicats représentant toutes les industries locales. Chacun de ces syndicats traite avec trois ou quatre fédérations et cela pour

une longue période, pour six mois ou même pour l'année. Dans ces conditions, chaque ville ferait par an quelques centaines d'opérations intersyndicales alors que sous le régime actuel de la multiplicité d'entreprises chaque maison patronale fait par an, avec une multitude d'autres maisons, un nombre incalculable de petites affaires qui s'élève pour une ville moyenne à peut être une centaine de mille. A ce point de vue on peut donner comme exemple les administrations de l'Etat, armée, marine, assistance publique qui traitent avec un seul fournisseur pour toute une année.

b). — Secondement, les opérations des syndicats et des fédérations sont de simples actes de gestion, des transmissions de produits d'une industrie à une autre. Elles ne présentent pas le caractère de contrats de vente et d'achats; la production sous le régime nouveau se faisant à prix coûtant et non en vue de la réalisation d'un bénéfice ; aussi le nom de commerciale ne leur convient-il plus.

On trouve de semblables opérations dans la pratique des trusts ; par exemple le trust de la métallurgie qui, en Amérique, détient toute une branche de la production, depuis les mines de charbon jusqu'à la fabrication des machines-outils, livre ses charbons à la métallurgie, laquelle livre ses métaux aux ateliers de construction, sans qu'il y ait entre les différentes sections de cette même entreprise aucun acte de vente ou d'achat.

c). — Le fait même que les opérations des organisations ouvrières ne se font pas en vue de réaliser un bénéfice, que ces opérations sont des actes de gestion et non des actes contractuels, change complètement leur mode d'exécution.

Les opérations des maisons patronales ou des

sociétés anonymes actuelles donnent lieu à une multitude de tractations diverses : discussions des prix, offres concurrentielles, camaraderies, recommandations. Ces tractations se produisent d'abord pour l'achat des matières premières et ensuite pour la recherche des débouchés. Elles se renouvellent à chaque opération importante, c'est-à-dire plusieurs fois par an. Ce sont ces manœuvres, où l'art de mentir joue le principal rôle, où l'esprit de lucre et de canaillerie des sociétés anonymes et des patrons s'exerce en vue des bénéfices, qui constituent ce qu'on appelle aujourd'hui la science des affaires, l'habileté commerciale.

En régime syndical, au contraire, la production se fait à prix coûtant ; le personnel des comités syndicaux, composé de mandataires, ne peut pas réaliser de bénéfices, il s'ensuit que toutes ces manœuvres, toute cette prétendue science commerciale n'ont plus de raison d'être et disparaissent nécessairement. Ces comités s'occupent simplement de déterminer toutes les conditions administratives et techniques des opérations à faire et non pas de se tromper et de se voler réciproquement, au grand détriment des travailleurs et du public consommateur.

CHAPITRE IV

CARACTÈRES ET AVANTAGES DES FORMES ÉCONOMIQUES NOUVELLES IMPOSÉES PAR LE MACHINISME

SOMMAIRE. — *La direction syndicale, la propriété sociale et l'unité d'entreprise sont des formes économiques parfaitement adaptées aux nécessités techniques du machinisme moderne. — Elles font cesser les oppositions d'intérêt qui existent dans les sociétés patronales. — Elles permettent de profiter de la productivité du machinisme. — Il est faux que la misère soit indestructible. — Caractères différentiels des sociétés patronales et syndicales.*

I

L'industrialisme, comme nous l'avons vu, est incompatible avec le maintien du régime patronal. En effet la direction patronale, la propriété privée et la multiplicité d'entreprises ne permettent pas de satisfaire aux nécessités techniques qu'impose le machinisme, ce qui en limite considérablement l'emploi et ce qui place les sociétés actuelles dans

l'alternative suivante : se priver des avantages que comporte ce machinisme ou instaurer les formes économiques qui lui soient adaptées. De plus, cet industrialisme, lorsqu'il fait son apparition dans les sociétés patronales, aggrave toutes les perturbations, toutes les oppositions d'intérêt qui existent dans ces sociétés. C'est ainsi que, dans le but d'augmenter ses bénéfices en réduisant le coût de production, la classe patronale empêche les travailleurs de profiter du double avantage qu'assure la productivité de l'outillage moderne, la diminution du travail et l'augmentation des produits, et qu'elle crée la misère en arrêtant la consommation et la production de la classe ouvrière au-dessous de ses besoins.

Les formes économiques nouvelles imposées par l'industrialisme moderne présentent au contraire les trois avantages suivants :

1° Elles sont parfaitement adaptées aux nécessités techniques du machinisme ;

2° Elles font cesser toutes les oppositions d'intérêt qui se produisent lorsque ce machinisme coexiste avec la direction patronale ;

3° Elles permettent de profiter de la productivité de l'outillage et elles suppriment les causes économiques de la misère.

II

Le machinisme impose, comme nous l'avons précédemment montré, les nécessités techniques suivantes :

1° La libre disposition du sol agricole et urbain ;

2° La construction de bâtiments spéciaux: usines, manufactures, fabriques ;

3° Un outillage considérable et une énorme quantité de matières premières ;

4° Un personnel de direction nombreux et instruit ;

5° De fréquents changements dans la distribution des travailleurs ;

6° Un capital initial en monnaie très important.

La direction fédérale et syndicale, l'unité d'entreprise et la propriété sociale sont parfaitement adaptées à toutes ces nécessités techniques. Elles permettent donc de pousser l'emploi du machinisme à son extrême développement et de profiter des merveilleux avantages qu'il comporte.

Le machinisme impose une nécessité technique capitale, la libre disposition du sol agricole. La direction syndicale et la propriété sociale donnent le moyen de satisfaire à cette nécessité, elles permettent de créer des exploitations de plusieurs lieues carrées d'un seul tenant, condition indispensable pour pouvoir utiliser le machinisme et employer les méthodes de culture dont dispose la science moderne.

Dans les villes, la propriété sociale du sol donne

le moyen de réaliser toutes les merveilles de l'industrialisme et d'assurer à la population le luxe et l'hygiène de l'habitation. Cette même propriété sociale, en supprimant la nécessité de l'expropriation, rend possible l'exécution de tous les travaux publics que réclame le développement des nouveaux moyens de transport.

Le machinisme exige pour le paiement des traitements un capital initial en monnaie considérable; la socialisation de la monnaie réalisée par la création des caisses-comptables fournit aux comités syndicaux des différentes industries le fond de roulement qui leur est nécessaire.

Le machinisme impose la nécessité de posséder des locaux spéciaux : usines, manufactures, fabriques ; la propriété sociale du sol permet d'assurer une parfaite installation de ces établissements.

Dans la grande industrie, dans l'agriculture, le machinisme réclame un personnel de direction nombreux et instruit. L'unité d'entreprise, en créant des groupes importants de travailleurs, fournit le moyen de satisfaire à cette nécessité. Par exemple, une entreprise agricole qui s'étend sur plusieurs lieues carrées et qui occupe des milliers de travailleurs, peut utiliser les services de tous les techniciens : agriculteurs, chimistes, vétérinaires, mécaniciens nécessaires à la parfaite exécution du travail, alors qu'un pareil personnel ne trouverait pas à s'occuper dans les petites fermes actuelles et occasionnerait des dépenses disproportionnées à leur rendement.

Le machinisme nécessite de fréquents changements dans la répartition des travailleurs ; l'unité d'entreprise, en établissant des relations administratives et statistiques permanentes entre les diffé-

rentes industries, permet d'effectuer tous les changements que les variations de la production ou la création d'industries nouvelles peuvent obliger à exécuter.

Les formes économiques des sociétés syndicales sont donc parfaitement adaptées aux conditions techniques nouvelles qu'a créées l'industrialisme moderne, et cette parfaite adaptation prouve que ces formes sont bien celles qui sont appelées à remplacer la direction patronale, la propriété privée et la multiplicité d'entreprises.

III

La direction syndicale, l'unité d'entreprise et la propriété sociale font cesser toutes les oppositions d'intérêt qui existent en régime patronal.

1° Lorsque les assemblées syndicales fixent la durée de travail et le chiffre des traitements, lorsque les comités syndicaux règlent l'emploi du machinisme et le choix du personnel ; c'est-à-dire quand ceux qui exécutent le travail de la production sont aussi ceux qui en fixent les conditions économiques, toutes les perturbations résultant de l'opposition des intérêts entre employeurs et employés deviennent impossibles *parce qu'il y a identité entre l'intérêt de l'individu et celui de la collectivité.*

a) *La longue journée de travail est impossible.* — Cette perturbation qui se produit fatalement en régime patronal est devenue impossible puisque l'emploi intensif du machinisme dans l'agriculture

et la coopération à la production sociale de tous les parasites qui existent actuellement permettent de diminuer des deux tiers la part de labeur afférente à chacun.

b) Les bas traitements sont impossibles. — La limitation des traitements et par conséquent de la consommation au strict minimum ne peut plus se produire lorsque les travailleurs détiennent les pouvoirs économiques. En effet, ces travailleurs ont tous le même intérêt qui est de recevoir les plus hauts traitements possibles et, d'autre part, ils sont maitres d'imposer leur volonté. Dans ces conditions, disposant de la puissance du machinisme moderne, il n'est pas admissible qu'ils arrêtent la production avant d'avoir assuré la large satisfaction de leurs besoins.

c) La suppression des traitements dans le cas de maladie et de vieillesse est impossible. — Les assemblées syndicales sont obligées de donner des retraites ainsi que des traitements à tous ceux qui ne participent pas à la production par suite d'accidents, de maladies ou d'infirmités, car sur toutes ces questions il n'y a pas, comme en régime patronal, opposition mais identité d'intérêt. Chacun des travailleurs qui forme l'assemblée, fédérale ou syndicale, a le pouvoir de voter ces traitements et ces retraites, et il a intérêt à le faire puisque lui-même peut ère appelé à en avoir besoin. L'intérêt de l'individu et celui de la collectivité sont absolument identiques.

d) Le chômage est impossible. — Lorsque les comités syndicaux fixent l'emploi du machinisme, le chômage devient impossible. En effet, les travailleurs ne peuvent pas vouloir que ces comités fassent servir le machinisme à réduire leur nombre,

car ceux qui accepteraient une pareille décision s'exposeraient à un double danger : d'abord ils pourraient être parmi les individus mis en chômage, c'est-à-dire privés de la possibilité de consommer, et ensuite en diminuant le nombre des travailleurs ils augmenteraient nécessairement le temps qu'ils auraient eux-mêmes à passer à l'atelier. L'intérêt de l'individu et l'intérêt collectif se trouvent donc d'accord pour s'opposer à une pareille mesure.

e) *La substitution de la femme et de l'enfant à l'adulte est impossible.* — En régime syndical, la substitution de la force du machinisme à celle de l'individu ne conduit pas à remplacer l'homme par la femme et l'enfant, car les comités syndicaux ne peuvent pas prendre des mesures qui aboutiraient à la mise en chômage des travailleurs. La femme coopère à la production, mais elle n'est pas employée comme en régime capitaliste parce qu'exigeant moins de salaires elle permet de réduire le coût de production. Cette coopération est conforme à l'intérêt de chacun ; en effet, elle diminue le temps de travail que l'homme devrait passer à l'atelier et elle assure l'indépendance économique de la femme. On voit que sur ce point encore la direction syndicale résoud une opposition d'intérêt qui demeure irréductible sous le régime patronal actuel.

2° La direction patronale met les ouvriers en concurrence, la direction syndicale assurant à chaque individu sa part de travail arrête cette concurrence ;

3° Le régime patronal crée l'antagonisme des intérêts soit entre les différentes branches de la production, soit entre les industries qui forment

une même branche de cette production. Avec le régime nouveau ces antagonismes cessent. En effet, il importe peu aux travailleurs qu'une certaine industrie se développe au lieu d'une autre, cela ne peut entraîner pour eux qu'un changement d'occupation. Quant au comité syndical chargé de la direction administrative il n'est pas dans la situation des patrons actuels, il n'a aucune perte à subir si une industrie s'arrête ou diminue sa production puisque le matériel d'exploitation est une propriété sociale, et il n'a aucun bénéfice à réaliser si elle se développe puisque ses membres reçoivent des traitements fixes.

L'antagonisme entre les maisons similaires des industries de consommation des villes est aussi impossible, car la multiplicité d'entreprises a fait place à l'unité d'entreprise et de direction, ce qui supprime toute possibilité de concurrence ;

1° La direction patronale entraîne l'opposition des intérêts entre les producteurs et les consommateurs. Avec la direction syndicale cette opposition ne peut plus se produire. Les fraudes industrielles et agricoles sur les matières premières sont impraticables. En effet, les travailleurs n'étant plus obligés d'obéir à des patrons maîtres de les priver de travail, ne consentiraient pas à tromper le public sur la qualité des matières premières, car s'ils pratiquaient cette fraude ils en seraient comme consommateurs les premières victimes. La fraude sur la qualité du travail, c'est-à-dire sur la main-d'œuvre, serait aussi impossible puisque ce sont eux qui fixent, dans leurs assemblées syndicales, les prix de cette main-d'œuvre.

IV

La productivité de travail mécanico-humain apporte aux sociétés un double avantage: il permet de travailler moins et de consommer plus, ce qui constitue actuellement l'objectif de chaque individu.

La direction syndicale permet de profiter de ce double avantage. Les travailleurs, dans leurs assemblées fédérales et syndicales règlent le temps de labeur et les traitements sur la productivité du machinisme à un moment donné de son développement. Ils ne cherchent pas comme les patrons à fixer les salaires au minimum et la durée du travail au maximum afin d'augmenter d'autant les bénéfices, pratique qui aboutit finalement à arrêter la production et à créer la misère. Quant aux Comités fédéraux et syndicaux, ils garantissent à chacun sa part de labeur, et ils augmentent la production pour assurer la large satisfaction des besoins et même le luxe de la collectivité. Par conséquent, sous ce mode de gestion le bien-être des masses peut croître avec les progrès de l'industrialisme, ce qui est absolument impossible avec le régime patronal.

La direction syndicale permettant de régler la consommation et la production sur les besoins du public supprime donc les causes économiques actuelles de la pauvreté et de la misère.

Cette constatation montre l'absurdité de l'affirmation suivante qui est couramment répétée : Il y aura toujours des riches et des pauvres, la misère

qu'elle présente les caractères propres aux sociétés passées ou ceux du paupérisme moderne est indestructible.

La pauvreté des sociétés antérieures au machinisme avait des causes techniques, accidentelles et économiques. Les deux premières provenaient du peu de productivité des outils à main et de la difficulté des communications. Le machinisme par sa puissance les a fait disparaître. Actuellement les causes économiques engendrées par la direction patronale sont les seules qui persistent. Elles résident dans l'impossibilité de faire un usage intensif du machinisme agricole par suite de la propriété privée du sol; dans l'impossibilité d'augmenter la consommation et la production tant que les salaires sont fixés au minimum; dans l'impossibilité de donner du travail à tous les individus adultes aussi longtemps qu'existe la multiplicité d'entreprises et de direction; dans l'impossibilité de supprimer le chômage lorsque les patrons sont maîtres de fixer l'emploi de l'outillage. Or, l'industrialisme, en imposant l'instauration de la direction syndicale, de l'unité d'entreprise et de la propriété sociale fait cesser toutes ces causes économiques. Par conséquent, il est absurde de prétendre que la misère matérielle est indestructible; une pareille affirmation revient à nier contre l'évidence la puissance toujours plus grande du machinisme moderne et les conséquences que cette puissance comporte.

L'industrialisme moderne détermine donc à la fois la disparition de la misère et l'apparition des sociétés syndicales.

V

Les sociétés à direction syndicale comparées aux sociétés patronales présentent les caractères suivants qu'il importe de remarquer pour bien comprendre la supériorité de cette nouvelle forme sociale :

a) Il n'existe qu'une seule classe ;

b) Les travailleurs ont les mêmes intérêts ;

c) Ils possèdent tous les mêmes pouvoirs économiques ;

d) Les travailleurs sont leurs maîtres, ils détiennent la souveraineté économique.

a). — En régime syndical, il n'y a qu'une seule classe ; les travailleurs sont à la fois directeurs de la production et de la répartition, possesseurs du matériel social et ouvriers. En effet dans leurs assemblées syndicales ils firent les conditions économiques de la production et de la répartition, et à ce titre ils remplissent les fonctions de patrons. De plus la direction syndicale instaurant en fait la propriété sociale, les travailleurs sont copropriétaires du matériel ; en outre ils sont ouvriers manuels et intellectuels.

b). — Sous ce régime, les individus ont tous les mêmes intérêts économiques, il y a identité, coïncidence parfaite de l'intérêt individuel et de l'intérêt collectif, et l'on ne peut pas poursuivre l'un sans réaliser l'autre ; ce dernier est bien la somme des intérêts particuliers. Alors que dans les sociétés patronales, les intérêts économiques sont en perpétuelle opposition.

c). — Avec la direction syndicale, les individus possèdent pour poursuivre la satisfaction de leurs intérêts les mêmes pouvoirs puisque chacun des membres d'une assemblée syndicale est appelé à décider des traitements et de la durée du travail. L'égalité des facultés physiques et intellectuelles est impossible et empêcherait toute vie sociale; la variété des tâches et des fonctions exigeant une variété correspondante dans les aptitudes et les talents. Mais celle des pouvoirs économiques est parfaitement possible et elle existe dans les sociétés à direction syndicale qui réalisent enfin cette égalité si inutilement proclamée aujourd'hui.

Ces sociétés sont donc formées d'individus qui, au point de vue économique *possèdent tous les mêmes pouvoirs et ont tous les mêmes intérêts.* C'est là un caractère fondamental d'une importance capitale qui les différencie complètement des sociétés patronales actuelles.

d). — Dans les syndicats les ouvriers sont les seuls maîtres, il n'y a pas de hiérarchie, pas de rapports de supérieurs à inférieurs, pas de pouvoirs étrangers aux travailleurs. Ce n'est pas l'autorité d'un patron ou d'un chef hiérarchique qui décide de tout ce qui touche au traitement et à la durée du travail, mais la volonté des intéressés basée sur les nécessités qu'impose l'outillage social à un moment donné de son développement. L'assemblée syndicale réalise le gouvernement de la classe ouvrière par elle-même ou plus généralement le gouvernement des corps professionnels par eux-mêmes. A l'autorité elle substitue l'autonomie des corps compétents, elle instaure la *souveraineté économique* des travailleurs, l'*autarchie*.

La direction syndicale renverse donc la situation

présente. Ce sont des collectivités ouvrières qui détiennent les pouvoirs économiques, qui fixent leurs conditions d'existence et qui choisissent le conseil d'administration de chaque industrie. Alors que sous le régime patronal une minorité de patrons commande aux masses et tient sous son autorité le personnel compétent qui dirige chaque entreprise.

La différence globale qui distingue ces deux sociétés réside surtout en ce fait que dans les sociétés patronales le travail de la production est une opération privée dirigée par des individus qui n'ont en vue que leur intérêt personnel et qui sacrifient constamment à cet intérêt ceux de la collectivité ; alors que dans les sociétés syndicales la production est une opération sociale dirigée par des collectivités professionnelles qui n'ont et qui ne peuvent avoir en vue que l'intérêt général. De ce fait initial découle la supériorité de l'une de ces formes sur l'autre et toutes les dissemblances qui les caractérisent.

La direction syndicale est donc une forme économique nouvelle parfaitement possible. De plus, elle présente des avantages considérables; elle réalise ce fait capital de mettre l'intérêt de l'individu en accord constant avec celui de la collectivité; elle permet, en utilisant la puissance du machinisme moderne, d'augmenter considérablement la production. Ce mode de direction comparé à la direction patronale, source des épouvantables perturbations qui sévissent dans nos sociétés, constitue donc *une forme sociale supérieure.*

Dans ces conditions, les patrons doivent disparaître. Ils étaient nécessaires, indispensables, tant que la classe ouvrière n'était pas organisée, tant qu'elle n'avait pas constitué des institutions capa-

bles de prendre la direction des différentes industries. Mais maintenant ils sont non seulement inutiles et parasites, mais surtout nuisibles puisqu'ils emploient leurs pouvoirs économiques à créer la misère et à empêcher la collectivité de profiter des merveilleux avantages que comporte le machinisme. Cette disparition sera l'œuvre de la prochaine révolution.

CHAPITRE V

LES PREUVES EXPÉRIMENTALES DE LA POSSIBILITÉ DU RÉGIME SYNDICAL. LES OBJECTIONS ANTISOCIALISTES

SOMMAIRE. — *Le fonctionnement actuel des trusts prouve la possibilité du régime syndical. — Objections tendant à prouver qu'il est impossible de supprimer la direction patronale, la propriété privée et la multiplicité d'entreprises.*

I

Les sociétés anonymes et les trusts sont d'une haute importance parce qu'ils prouvent expérimentalement la possibilité du régime syndical en donnant l'exemple des modes économiques suivants propres à ce régime.

1° Les sociétés anonymes montrent que la direction technique de la grande industrie peut être effectuée au point de vue administratif par des salariés qui ne sont ni patrons, ni propriétaires du

matériel d'exploitation. Le trust étend encore cette démonstration, il prouve que la direction de toute une branche d'industrie peut s'effectuer sans patrons. Or ce mode de direction est très semblable à celui que les syndicalistes déclarent possible. Il y a même au point de vue administratif une grande analogie entre le trust et la fédération syndicale. Les différentes succursales qui font partie du trust sont gérées par des directeurs techniques qui exécutent les travaux qui leur sont prescrits par l'administration centrale. En régime syndical, le Comité syndical dirige les entreprises locales et le Comité fédéral correspond à l'administration centrale du trust, il a des attributions presque semblables.

Donc quand les syndicalistes affirment que les différentes branches de la grande industrie peuvent être dirigées par des Comités syndicaux locaux et un Comité fédéral, ils affirment une chose dont la possibilité est établie par l'expérience. La seule différence c'est que sous le régime nouveau les travailleurs fixent dans leurs assemblées les Comités syndicaux, les conditions de leur travail et de leurs traitements qui sont égaux à tout ce que peut donner la productivité du machinisme, déduction faite de certains frais sociaux, alors que les directeurs du trust donnent aux ouvriers les salaires les plus bas possibles et majorent ensuite les prix pour assurer les dividendes des actionnaires.

2° Les trusts qui réalisent l'unité d'entreprise montrent que cette forme économique est parfaitement possible. Les défenseurs du régime patronal prétendent que l'unité d'entreprise en supprimant la concurrence ôterait toute initiative et arrêterait les inventions et les progrès techniques. Or, les inventions et les perfectionnements du machinisme

sont plus fréquents et plus importants dans les industries trustées d'Amérique que dans les industries patronales d'Europe. Ces entreprises pouvant supporter des frais généraux énormes mettent en effet à la disposition des inventeurs de véritables laboratoires d'essais et de recherches, ce que ne peuvent pas faire les entreprises patronales même importantes.

3° Les syndicalistes affirment que l'unité d'entreprise et de direction assure une exacte corrélation entre la production et la consommation. Le fonctionnement des trusts prouve expérimentalement la justesse de ces prévisions. Dans une industrie trustée les faillites sont inconnues. La liquidation d'un trust n'est jamais qu'une manœuvre financière exécutée dans le but de réaliser quelque spéculation. Les crises commerciales qui se sont produites depuis trente ans aux Etats-Unis ont frappé des industries capitalistes, mais elles n'ont pas touché aux trusts.

4° Les trusts prouvent jusqu'à l'évidence ce que les sociétés anonymes et les syndicats de producteurs avaient déjà établi que la prétendue loi de l'offre et de la demande n'agit pas pour fixer la valeur des produits. L'administration centrale cote elle-même les prix de vente en majorant le coût de production du quantum jugé nécessaire pour assurer les dividendes. Quant aux offres du public, elles n'existent que dans la doctrine des économistes. Seule la concurrence étrangère pourrait influencer les prix décidés par le trust pour assurer ses bénéfices. Mais dans l'état actuel de l'industrie américaine, cette concurrence est impossible et il serait au surplus facile de s'en débarrasser par des droits de douane. Ces faits montrent que les Comi-

tés syndicaux n'auraient pas besoin de la loi de l'offre et de la demande pour fixer les prix.

Pour transformer un trust en fédération, il suffirait que les travailleurs occupés dans ce trust constituent des syndicats et que leur Comité fédéral prenne la direction de l'exploitation en lieu et place du conseil d'administration actuel.

Les trusts, les syndicats de producteurs et les sociétés anonymes doivent donc être considérés comme des formes de transition entre les sociétés syndicales et patronales, formes de transition imposées par le machinisme moderne. La classe patronale qui s'est trouvée obligée de procéder à leur création n'en a compris ni la signification ni la portée.

II

Les objections faites pour prouver qu'il est impossible de supprimer les trois formes économiques qui caractérisent les sociétés actuelles sont absolument sans portée et même ridicules ; elles ne prouvent que la complète ignorance de ceux qui les font. Mais comme plusieurs ouvrages les donnent à titre de preuves de l'absurdité de la doctrine socialiste ; comme on les entend couramment répéter par nombre de personnes, nous indiquerons la réponse qu'elles comportent.

Objections relatives à la nécessité de maintenir la direction patronale:

Première objection. – Si vous supprimez les

patrons qui est-ce qui donnera du travail à l'ouvrier?

Ceux qui font cette objection ignorent que sous le régime nouveau chaque industrie sera dirigée par un Comité syndical et qui remplacera les patrons et les sociétés anonymes actuelles. Tant que les ouvriers ne sont pas organisés ils ne peuvent ni mettre la production en marche, ni posséder le matériel social. Ils sont donc forcés, pour travailler, d'attendre l'initiative patronale. Voilà d'où résulte la nécessité du patron. Mais quand la classe ouvrière a constitué son organisation syndicale il n'en est plus de même, la personnalité du patron devient complètement inutile.

Seconde objection. — Les bénéfices des patrons sont indispensables, sans eux ils ne feraient plus travailler, ils refuseraient leurs capitaux.

En régime syndical, il n'y a plus de patrons; dans chaque industrie le matériel est possédé, renouvelé et entretenu par un Comité administratif. Dans ces conditions, il n'y a pas à craindre que les patrons refusent leurs capitaux.

Troisième objection. — Les entreprises ne réussissent pas toutes. Qui est-ce qui paye les pertes ? les patrons avec leurs capitaux. Comment ferez-vous quand il n'y aura plus de patrons?

En régime syndical les pertes les plus graves, celles qui résultent des faillites et des crises commerciales, ne peuvent plus se produire, car l'unité d'entreprise, en réalisant la corrélation de marche des industries entre elles assure les débouchés. Le maintien du patron et de la propriété privée n'est donc pas nécessaire pour faire face à ces pertes. Quant aux pertes qui proviennent de sinistres accidentels elles sont mieux couvertes par les assu-

rances fédérales que par les compagnies capitalistes qui profitent de ces sinistres pour voler à la collectivité d'énormes bénéfices et qui, le plus souvent, s'efforcent de ne pas payer ce qu'elles ont assuré.

III

Objections tendant à prouver la légitimité et la nécessité de la propriété privée du sol, du matériel industriel et de la monnaie.

Première objection. — Comment les Comités syndicaux se procureront-ils le matériel industriel, la monnaie, le sol nécessaires à leur industrie ; ils seront obligés de le voler aux patrons et aux propriétaires actuels.

La monnaie que possède la classe patronale a été volée aux travailleurs en prélevant des bénéfices sur le fruit de leur labeur, elle ne lui appartient donc pas. Le matériel industriel, l'outillage qu'elle détient est la propriété de la collectivité qui l'a payé dans le prix d'achat des produits, il ne lui appartient donc pas. Le sol et les immeubles qu'elle a achetés ont été payés avec de la monnaie prise aux travailleurs, ils ne lui appartiennent donc pas. Les capitaux, sol, argent, immeubles, outillage que la classe patronale possède par testament ou héritage ne lui appartiennent pas non plus puisque ceux qui les détenaient les avaient pris à la collectivité. Par conséquent, lorsque les travailleurs reprendront le matériel social aux propriétaires actuels,

ils ne le voleront pas, ils le restitueront à la société qui en est la véritable propriétaire.

Deuxième objection. — Il y aura des capitaux dans les sociétés syndicales, par conséquent il y aura encore des capitalistes, ce sera donc toujours la même chose.

Les capitalistes, les propriétaires actuels sont des individus qui tirent un profit de leurs capitaux, soit en le louant, soit en s'en servant en qualité de patron. Alors que les Comités syndicaux qui détiennent la monnaie, le sol, les immeubles, l'outillage, en un mot le matériel social ne peuvent ni le vendre, ni le louer, ni en tirer un profit quelconque. La situation est donc toute différente, car bien qu'il y ait des capitaux, il n'y a plus de capitalistes.

Troisième objection. — Si vous ne remboursez pas les petits épargneurs, les petits rentiers qui possèdent, au nombre de cinq millions, la plus grande partie des titres émis par les sociétés anonymes, vous leur volez leur argent.

Qu'est-ce qu'un titre ? Une promesse de prélever indéfiniment un intérêt ou un bénéfice sur le fruit du travail des ouvriers en échange de la monnaie fournie à une société anonyme. Lorsque les capitalistes vendent ces titres, ils ne demandent pas le consentement des intéressés. Les ouvriers, eux, n'ont pas promis aux souscripteurs qu'ils se laisseraient indéfiniment voler une part de leur travail. Par conséquent les propriétaires de titres n'ont rien à réclamer à ceux qui ne leur ont rien promis. Ils sont victimes des mensonges faits par les capitalistes, tout comme ils le seraient si l'entreprise avait fait faillite. Les travailleurs ne peuvent pas être tenus responsables des conséquences d'une transformation économique qu'il n'appartient à per-

sonne d'empêcher. En outre, il faut remarquer que si les détenteurs de ces titres les possèdent depuis longtemps, ils sont déjà remboursés par le paiement des intérêts ou des dividendes de la totalité ou d'une partie de ce qu'ils ont fourni.

Quatrième objection. — Si vous touchez à la propriété privée, vous tuez le crédit, vous arrêtez la production.

Vous tuez le crédit, cela veut dire que le public ne souscrira plus les titres de sociétés anonymes, que personne ne voudra plus prêter d'argent. Mais en régime syndical il n'y a plus de sociétés anonymes, les prêts d'argent et l'épargne de la monnaie sont devenus inutiles puisque les Comités fédéraux et syndicaux reçoivent à crédit le matériel dont ils ont besoin et possèdent le capital en monnaie qui leur est nécessaire pour mettre la production en marche.

IV

Objections relatives à la nécessité de maintenir la multiplicité d'entreprises et de direction.

La multiplicité d'entreprises est une forme économique qu'il faut maintenir parce qu'elle présente les avantages suivants :

Le bon marché.

L'accroissement de la consommation.

Le progrès industriel.

Il est facile de prouver que ces prétendus avantages ne se réalisent pas.

Le bon marché. — La multiplicité d'entreprises et la concurrence empêchent les patrons d'imposer

les prix qu'ils voudraient, elles amènent le bon marché.

Dans les industries de consommation des villes la multiplicité d'entreprises et la concurrence sont loin de donner les avantages qu'on suppose, ce sont deux faits qui agissent en sens contraire. La concurrence tend à faire baisser les prix alors que la multiplicité d'entreprises les élève sûrement dans de fortes proportions. Dans ces industries les maisons similaires sont en si grand nombre qu'elles opèrent sur un faible chiffre d'affaires et qu'elles supportent proportionnellement des frais généraux très lourds, ce qui les force à majorer leurs prix, majoration qui compense de beaucoup la baisse que pourrait amener la concurrence. Dans la grande industrie, la concurrence aboutit au monopole, elle n'existe plus. Les capitalistes l'ont supprimée au moyen des syndicats de producteurs et des trusts qui leur permettent d'imposer actuellement les prix qu'ils veulent.

En revanche, si ces formes économiques ne donnent pas les avantages qu'on leur attribue, elles entraînent des perturbations certaines telles que les crises commerciales, les faillites, les falsifications, le chômage, etc.

Quant à la supposition que l'unité d'entreprise et la suppression de la concurrence amèneraient une élévation des prix, elle n'est nullement fondée, puisque les syndicats effectuent la production à prix coûtant.

L'augmentation de la consommation. — Le bon marché présente un grand avantage pour le public parce qu'il lui permet d'augmenter sa consommation.

Cette affirmation est fausse ; la baisse des prix

loin d'augmenter la consommation du public la diminue. Elle est un désavantage pour les ouvriers qui travaillent dans l'industrie où elle se produit et par répercussion pour tous les autres travailleurs.

En effet, les patrons ne réalisent la baisse des prix dans une industrie donnée qu'en employant un ou plusieurs des moyens suivants: la diminution des traitements, la substitution de la machine à l'ouvrier ou la substitution de la femme et de l'enfant à l'adulte, mesures qui équivalent toutes à des diminutions de salaires. Les ouvriers de cette industrie recevant une somme totale moindre doivent réduire leur consommation d'autant, la baisse des prix constitue donc pour eux un grave désavantage.

Le bon marché est encore désavantageux pour les travailleurs des autres industries. En effet, leurs produits sont moins demandés, ils reçoivent moins de salaires et par conséquent ils se voient forcés à leur tour de réduire proportionnellement leur dépense. Par une série de répercussions, la baisse des prix diminue donc d'une certaine quantité la consommation totale d'un pays.

Le bon marché est utile pour les rentiers et pour les employés à traitements fixes car il augmente leur puissance d'achat. Il est encore avantageux pour les patrons qui parviennent les premiers à le réaliser parce qu'ils peuvent capter la clientèle au détriment des maisons similaires. En définitive, la diminution du coût de production n'est utile qu'à une très petite minorité et elle tend à aggraver la misère de la majorité des travailleurs.

La concurrence est une cause de progrès. — La concurrence pousse les patrons à encourager toutes

les découvertes qui peuvent les enrichir, elle est donc une cause de progrès.

Cela est exact, mais les syndicats, eux aussi, auraient intérêt à s'efforcer d'encourager les inventions qui pourraient diminuer la durée du travail et augmenter le bien-être de la collectivité. Le milieu syndical serait même bien plus favorable aux inventeurs que le régime actuel. En effet, le Comité syndical de l'industrie intéressée prend à sa charge toutes les pertes résultant des recherches qui n'auraient pas réussi, pertes qui sont peu de choses pour de pareilles organisations. De telle sorte que les inventeurs trouvent facilement le capital initial qui leur est nécessaire, alors qu'aujourd'hui ils sont à la merci de capitalistes qui ne veulent agir qu'à coup sûr. Ensuite, en régime syndical, la production ne pouvant plus se faire en vue des bénéfices, personne n'a intérêt à leur voler leurs découvertes. L'histoire des inventions ne serait plus alors celle de la misère des inventeurs comme elle l'est presque toujours dans les sociétés patronales.

CHAPITRE VI

LE RÉGIME SYNDICAL REND CADUQUES LES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT AUTORITAIRE ACTUEL

Sommaire. — *L'instauration du régime syndical supprime les lois dites sociales, ainsi que la législation civile et commerciale actuelle. Elle donne aux organisations ouvrières toutes les fonctions utiles que détient aujourd'hui l'Etat dans le domaine économique et professionnel. — L'Etat en régime syndical.*

I

L'Etat autoritaire, qui s'occupe de réglementer et d'opprimer toutes les branches de l'activité humaine : l'industrie, l'agriculture, les transports, l'instruction, les beaux-arts, qui s'oppose par la force à la réalisation des instincts sociaux les plus utiles, à l'association sous ses multiples formes, à la liberté de la parole et de la presse, est quelque chose d'absurde, d'odieux, de haïssable pour tout homme conscient. Mais il est impossible de le supprimer tant que la classe ouvrière n'est pas économiquement organisée.

L'instauration du régime syndical, par contre, rend caduques toutes les institutions de l'Etat capitaliste et détermine sa disparition. Ce régime amène en effet les conséquences suivantes :

1° Il fait cesser un grand nombre de phénomènes économiques propres aux sociétés actuelles et, par suite, il annule la législation qui les réglemente. En supprimant la classe patronale il ôte toute raison d'être aux fonctions coercitives qu'exercent actuellement vis-à-vis des ouvriers les gouvernements capitalistes ;

2° Il donne aux organisations autonomes et compétentes qui sous ce régime régissent la société, toutes les attributions que les Chambres et les administrations publiques détiennent actuellement dans le domaine économique et professionnel ;

3° Ce régime rendant caduques les fonctions législatives, gouvernementales, administratives et judiciaires de l'Etat conduit à licencier le personnel qui aujourd'hui remplit ces fonctions;

4° Le régime nouveau instaure, au lieu de l'Etat autoritaire, l'Etat mandataire chargé de quelques fonctions d'intérêt général qui ne ressortent pas aux organisations syndicales, ce qui revient à dire qu'il détruit complètement l'Etat, car ce mot implique un pouvoir autoritaire et une force coercitive capable d'imposer les décisions de ce pouvoir.

II

L'instauration du régime syndical supprime :
Les lois dites sociales ;
Le droit commercial ;
Le droit civil.

a) La direction syndicale supprime les lois dites sociales. — Dans les sociétés à direction syndicale, les bas salaires, les longues journées de labeur, le chômage sont impossibles, les travailleurs sont payés dans toutes les éventualités qui peuvent les empêcher de participer à la production, les retraites pour la vieillesse sont un service normal des syndicats. Une pareille organisation annule les lois ouvrières ayant pour objectif plus apparent que réel de diminuer le despotisme patronal, telles que les lois sur la durée du labeur, les accidents du travail, les retraites, etc. La pauvreté et la misère ne peuvent plus se produire en régime syndical, en conséquence toutes les belles institutions capitalistes, les sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne, les bureaux de bienfaisance, etc., n'ont plus de raison d'être. Par suite, la législation qui régit toutes ces institutions se trouve de fait sans objet.

b) La direction syndicale et l'unité d'entreprise rendent inutile toute la législation commerciale actuelle. — La direction syndicale et l'unité d'entreprise supprime le régime contractuel de la production ; les affaires ne se traitent plus entre une multitude de maisons ou de sociétés ayant des inté-

rêts contradictoires et procédant par voie de contrats. Elles n'entraînent plus un nombre infini de petites opérations de ventes et d'achats. La production sociale est une seule et unique opération comportant une série de phases successives dirigées par des Comités syndicaux qualifiés pour ce travail. La gestion compétente remplace le contrat intéressé.

L'unité de direction, en assurant une exacte corrélation entre la production et la consommation, empêche les faillites et les crises commerciales. La possibilité d'effectuer la production à crédit rend inutile les banques d'escompte et de circulation et toutes les opérations que ces établissements pratiquent.

La disparition de ces phénomènes économiques annule nécessairement les lois qui les régissent. La législation sur les sociétés, sur les banques, sur la lettre de change, sur les faillites, sur les assurances, en un mot toute la législation commerciale devient sans objet. Par conséquent, les actions judiciaires auxquelles elle donne lieu disparaissent aussi.

c) *L'instauration de la propriété sociale annule toute la législation relative à la propriété privée et aux contrats.* — Nous constatons les mêmes conséquences au point de vue du droit civil. La propriété privée du sol agricole et urbain ainsi que celle des maisons n'existe plus. La législation relative aux biens immobiliers et mobiliers, aux servitudes, à l'usufruit, aux contrats de fermage, de métayage, de louage, aux hypothèques n'a plus d'objet. Chaque industrie locale ou générale constitue, en régime syndical, une entreprise sociale permanente, indépendante des individus qui participent momentanément à sa direction. Elle ne peut donc être ni

vendue, ni transmise. Dès lors les lois sur les donations, les testaments, les successions ne pouvant s'appliquer qu'à des articles mobiliers sans importance, n'ont plus de raison d'être. Les incessants procès auxquels donnent lieu la vente des entreprises industrielles ou commerciales, les inexécutions ou les interprétations de contrats, les successions et les testaments deviennent impossibles. En définitive le droit civil et la procédure correspondant à des formes économiques qui n'existent plus tombent forcément en désuétude.

Le régime syndical supprimant les patrons, la lutte de classe pour l'action directe, l'organisation et la propagande sont autant de faits sociaux qui cessent de se manifester. Dans ces conditions les lois pénales qui visent à limiter la liberté de la parole, la liberté de la presse et le droit d'association deviennent sans objet. Quant aux forces coercitives qui servent aujourd'hui à maintenir les travailleurs sous le despotisme patronal, elles n'ont plus de raison d'être.

III

L'instauration du régime syndical donne aux organisations ouvrières les attributions utiles que détient aujourd'hui l'Etat. Sous ce régime, chaque industrie, chaque profession est représentée par un Comité syndical ou fédéral qualifié pour régler toutes les questions d'ordre général qui intéressent cette industrie ou cette profession. Ce Comité possède le personnel voulu pour assurer le plus sim-

plement possible l'exécution des décisions prises. Ces organisations ne peuvent donc pas songer à laisser la gestion de leurs affaires à l'Etat, c'est-à-dire à des assemblées incompétentes et à une administration compliquée qui procèdent péniblement en passant par une série d'intermédiaires inutiles.

En outre, dans le domaine économique et professionnel, le régime nouveau, comme nous l'avons vu, met l'intérêt de l'individu en complet accord avec celui de la collectivité, de telle sorte que les assemblées fédérales et syndicales ainsi que les Comités fédéraux et syndicaux ne peuvent prendre aucune mesure nuisible, soit à leurs membres, soit au public.

En France, les industries ou les professions dont s'occupe l'Etat peuvent se ranger en deux catégories : celles qu'il réglemente et celles dont il a complètement pris la direction.

1° L'Etat réglemente les industries suivantes:

a) *Les mines, les transports, l'agriculture.* — Le gouvernement s'occupe actuellement de légiférer sur les mines, les chemins de fer, l'agriculture. En régime syndical les règlements relatifs à l'exploitation des mines ainsi que toutes les mesures d'ordre général à prendre appartiennent au Comité de la fédération nationale des mines et non à un ministère des travaux publics ou du commerce. La fédération des chemins de fer n'a pas besoin qu'une assemblée législative ou un ministère incompétent gère la marche de cette industrie. Les Comités des fédérations agricoles régionales ou le Comité national de l'agriculture remplissent toutes les fonctions utiles attribuées au ministre de l'agriculture et aux administrations départementales.

b) *Les travaux publics urbains et certaines industries locales.* — Dans les villes les travaux publics: percement des rues, égoùts et vidanges, nettoiement et arrosement, promenades et plantations, etc..., incombent à l'administration préfectorale, aux conseils municipaux et aux maires. Or n'est-il pas évident que l'exécution de ces travaux doit, dans chaque localité, appartenir au Comité fédéral du bàtiment composé d'ingénieurs, d'architectes et de tous les techniciens nécessaires. Pour prendre en pareilles matières les mesures utiles, ce Comité n'a que faire d'aller passer par les incompétences successives et hiérarchiques qu'on appelle en France le ministère des travaux publics, le préfet et le maire.

Les conseils municipaux d'une ville réglementent les abattoirs, mais toutes les mesures à prendre à ce sujet sont du ressort du syndicat de la boucherie. Le syndicat des transports locaux n'a aucune autorisation, aucune homologation à obtenir d'un conseil municipal alors qu'il possède un personnel qualifié pour solutionner toutes les affaires relatives à son service.

c) *Le service médical et hygiénique.* — L'administration centrale, les administrations départementales et communales s'attribuent les questions d'hygiène publique. Elles s'occupent aussi de faire construire des hòpitaux et des hospices et de réglementer le service médical. Sous le régime nouveau, les syndicats médicaux prendraient dans chaque ville ces fonctions et décideraient de toutes les questions afférentes à l'exercice de leurs professions, au lieu de subir la ridicule autorité des Chambres législatives, des conseils généraux et des maires.

2° L'Etat actuel prend complètement la direction des services suivants :

a) Les travaux publics. — L'exécution de ces travaux pourrait appartenir à une fédération spéciale ou être rattachée à la fédération industrielle qui en fait usage ; par exemple, la construction des ports, des docks, celle des phares dépendrait de la fédération des transports maritimes, comme la construction des voies ferrées et des tunnels regarde actuellement les Compagnies de chemins de fer. Ce serait aux organisations intéressées à décider du mode d'exploitation qui présenterait pour elles le plus d'avantages.

b) Les communications. — L'Etat s'est arrogé l'industrie des postes, téléphones et télégraphes parce qu'elle est un puissant moyen de gouvernement. En régime syndical, le personnel constitue des syndicats régionaux qui nomment le conseil fédéral chargé de la direction de cette industrie.

c) L'instruction publique. — L'Etat actuel possède des assemblées législatives qui légifèrent sur l'instruction publique, et un ministère de l'instruction publique avec un personnel spécial chargé de réglementer les programmes et de gouverner les professeurs.

Sous le régime nouveau les professeurs de l'enseignement élémentaire multiplient les syndicats qu'ils ont déjà fondés et nomment un Conseil fédéral qui organise le service de l'enseignement et qui fait exécuter par la fédération du bâtiment toutes les installations jugées utiles.

Dans les grandes villes, les professeurs des différentes spécialités règlent eux-mêmes leur enseignement sans avoir recours à l'incompétence de l'Etat.

Le régime syndical supprime le personnel de l'Etat capitaliste puisqu'il rend caduques toutes les institutions politiques, administratives, judiciaires actuelles. Les députés, les sénateurs, les ministres, les conseillers généraux et municipaux, les préfets, les juges, les avoués, etc., vont rejoindre dans la paléontologie sociale les espèces déjà disparues.

Ce personnel disparaissant, le droit constitutionnel, électoral et administratif qui fixe son organisation et ses attributions, passe à l'état de documents historiques comme le droit civil et commercial.

La suppression de l'Etat autoritaire, et ce serait là le moindre de ses avantages, permettrait d'employer à un labeur utile six cent mille employés qui se livrent actuellement à des occupations nuisibles. Ces employés pourraient servir à tripler le nombre des instituteurs primaires ainsi qu'à augmenter le personnel des transports et des communications, ce qui diminuerait d'autant le travail imparti à chacun.

IV

L'Etat persiste en régime syndical mais avec des attributions considérablement diminuées et sous une forme nouvelle. Il est représenté au début de ce régime par la Confédération Générale du Travail et par des administrations autonomes chargées d'assurer certains services qui ne ressortent pas aux organisations fédérales et syndicales.

La Confédération Générale est formée par les

délégués de toutes les organisations industrielles, agricoles et professionnelles. Elle est nommée pour un temps à déterminer et tient tous les ans plusieurs séances. Cette assemblée possède trois catégories d'attributions :

Elle décide des questions économiques d'ordre général qui lui sont soumises par les fédérations et les syndicats.

Elle exerce des fonctions contentieuses et a qualité pour trancher toutes les difficultés qui pourraient s'élever entre les différentes organisations.

Elle nomme le personnel chargé d'organiser les administrations autonomes qui doivent assurer certains services d'intérêt général.

Un Comité permanent pris parmi les membres la représente.

La Confédération Générale est une assemblée mandatée pour des fonctions déterminées ; elle n'est pas un pouvoir législatif car elle ne fait pas de lois. Chaque fédération ayant qualité pour décider de tout ce qui est relatif à son fonctionnement. Elle n'est pas un pouvoir autoritaire, car elle ne détient aucune des forces coercitives des gouvernements actuels. Au reste l'expérience seule pourra préciser le caractère spécial qu'il conviendra d'attribuer à cet organisme.

Au début du régime socialiste l'Etat devra, comme dans les sociétés actuelles, assumer pour un temps plus ou moins long les services suivants : les affaires étrangères, les colonies, le service pénal.

Les nations syndicalisées entretiendront avec les pays restés momentanément sous le régime patronal des relations politiques, par suite le service des affaires étrangères reste nécessaire.

Au point de vue colonial, le régime nouveau

poursuivra une politique toute différente de celle que pratique le capitalisme. Les colonies de l'Inde et de l'Indo-Chine seront restituées aux populations indigènes. L'Afrique, au contraire, est un continent libre que les nations d'Europe sont appelées à se partager et dont nous ne pouvons pas abandonner notre part. Les puissantes fédérations qui en régime syndical représentent les transports, les mines, la métallurgie, le bâtiment pourront aisément créer sur les territoires de l'ouest et du centre de l'Afrique des chemins de fer et des villes, ce qui rendra facile l'émigration et la colonisation. Et alors le spectacle de la puissance industrielle de la race blanche fera plus pour dompter les indigènes que toutes les violences que les galonnés exercent actuellement sur eux.

En Algérie, les organisations ouvrières locales instaurent le régime syndical dans les communications, dans les mines et dans certaines régions agricoles et ce pays reprend sa complète autonomie ; autant d'objectifs que le capitalisme qui colonise en vue de réaliser des bénéfices ne peut pas poursuivre. Une administration spécialisée aux questions coloniales sera donc momentanément indispensable.

A l'intérieur, l'Etat continuerait d'exercer, s'il y avait lieu, la juridiction pénale. Les crimes et les délits contre la propriété privée disparaîtraient en régime syndical, mais les crimes contre les personnes, bien que la plupart des causes qui les déterminent aujourd'hui cessent alors d'agir, se manifesteraient probablement encore, et nécessiteraient une organisation pénale adaptée aux besoins nouveaux.

La Confédération désignerait les spécialistes qui

organiseraient chacune des administrations chargées de l'exécution de ces trois services publics. Ces administrations autonomes et responsables fixeraient elles-mêmes leurs attributions. Nous mentionnons ces différents points pour montrer que l'Etat socialiste serait parfaitement en mesure d'assurer l'exécution de tous les services publics restés nécessaires.

En régime syndical, la classe dirigeante actuelle n'existant plus, les travailleurs détiennent le pouvoir de déclarer la guerre, soit par l'intermédiaire de la Confédération générale, soit par voie de référendum. En outre, la production ne se faisant pas en vue des bénéfices, les antagonismes économiques qui sont aujourd'hui la cause principale des luttes internationales, cessent de se manifester. Dans ces conditions, la guerre apparaît comme une éventualité à peu près impossible. Seules des guerres de race pourraient peut-être encore se produire, bien que le développement des moyens de destruction créés par l'industrialisme tendent à les rendre de plus en plus improbables.

Le syndicalisme, comme nous venons de le constater, amène la disparition des institutions politiques, administratives et judiciaires actuelles; il rend impossibles les guerres européennes ainsi que le militarisme. En outre, il faut remarquer que ce régime ôte toute raison d'être à la pratique des emprunts d'Etat et qu'il ne permet pas de reconnaître les dettes contractées par les gouvernements capitalistes. Il résulte de ces constatations, que les impôts qui servent actuellement à payer le personnel civil et militaire, le matériel de guerre, ainsi que l'intérêt des emprunts passés deviennent inutiles. Par suite, les employés affectés au recouvrement

de ces impôts n'ayant plus de fonctions à remplir, se trouvent de fait licenciés.

Cependant en régime syndical, l'impôt existe, mais considérablement réduit et sous une autre forme. Les administrations chargées des affaires étrangères, des colonies, de la juridiction pénale, les syndicats de l'enseignement, etc., font connaître le montant des dépenses qu'entraîne leur fonctionnement et un impôt de capitation versé par les fédérations, ou dans chaque ville une majoration sur le prix des loyers, y pourvoit très simplement. Il est en effet évident que le système des contributions directes et indirectes adapté à la propriété privée du sol et à la direction patronale ne serait plus applicable.

V

Les principales différences entre l'Etat capitaliste et l'Etat socialiste portent sur les points suivants :

Le mode d'exercice de la souveraineté;

Les pouvoirs coercitifs de l'Etat;

L'étendue de ses attributions;

L'organisation des administrations chargées de certains services publics.

1° En régime patronal la nation est supposée déléguer sa souveraineté à une assemblée qui la représente et qui s'arroge ensuite le droit d'imposer sous forme de lois et par voie coercitive sa volonté à la classe ouvrière. En régime syndical les travailleurs détiennent tous les pouvoirs, ils n'ab-

diquent pas leur souveraineté, ils ne la transmettent pas, ils l'exercent directement dans leurs assemblées fédérales et syndicales. Ces organisations autonomes dans leur sphère nomment simplement une assemblée de mandataires, la Confédération chargée de remplir des fonctions déterminées. En outre, certaines fédérations lèvent les impôts dont elles ont besoin et les travailleurs seuls détiennent le droit de paix et de guerre.

2° En régime patronal, l'Etat entretient de grandes forces coercitives; les assemblées législatives et le personnel gouvernemental s'arrogent le pouvoir de réglementer les actes de la classe ouvrière, de maintenir par la force le despotisme qu'exerce la classe patronale, de supprimer la liberté d'opinion et la liberté individuelle, etc. En régime syndical, l'Etat socialiste n'a besoin d'aucun pouvoir coercitif, car il n'y a plus deux classes dont l'une veut empêcher l'autre de penser et d'agir conformément à ses intérêts.

3° L'Etat capitaliste se compose d'une multitude d'administration et de plusieurs centaines de milles d'employés occupés à un grand nombre de fonctions pour lesquelles ils ne sont nullement qualifiés. Sous le régime nouveau l'Etat est vidé de toutes les fonctions économiques et professionnelles qu'il remplit actuellement, et ces fonctions sont incorporées aux syndicats et aux fédérations, c'est-à-dire aux corps autonomes qui régissent alors la société, de telle sorte que son personnel est réduit à quelques milliers d'individus.

4° Dans les sociétés patronales des assemblées législatives incompétentes, ainsi que le gouvernement fixent l'organisation et nomment les employés qui composent les différentes administrations char-

gées des affaires étrangères, des colonies et de la juridiction pénale. Dans les sociétés syndicales, ces administrations sont autonomes et responsables, elles fixent leur organisation interne et le traitement de leur personnel, elles ont qualité pour décider de toutes les questions spéciales qui leur incombent.

En résumé, sous le régime nouveau l'Etat au sens actuel du mot n'existe pas, car l'Etat syndical ne possède plus la souveraineté, il ne détient aucun des droits régaliens qui le caractérisent aujourd'hui et qui sont considérés comme inhérents à son existence même; il ne possède ni force coercitive, dirigée contre une partie de la société, ni droit de paix et de guerre, ni pouvoir de lever l'impôt, ni même celui de battre monnaie. Il n'est plus qu'un organisme mandaté pour certains services spéciaux.

La disparition de la plupart des fonctions de l'Etat n'a rien qui doive surprendre. L'établissement de la direction syndicale est fatal, les sociétés actuelles ne sauraient l'éviter. Or, il est acquis que ce régime supprime un grand nombre de faits économiques et sociaux sur lesquels s'exerce aujourd'hui sous forme législative et administrative l'activité gouvernementale; il est acquis que les syndicats prennent toutes les attributions utiles que détient actuellement l'Etat dans le domaine économique et professionnel, et que celles qui ne sont pas de leur compétence sont exercées par des administrations autonomes organisées spécialement à cet effet. Dans ces conditions on est bien forcé de conclure à la disparition de l'Etat autoritaire actuel.

Il en résulte la constatation suivante qui présente le caractère d'une loi sociologique. Tant qu'une société est au point de vue économique inorganique,

tant qu'elle n'est pas constituée sous la forme de groupes producteurs autonomes, elle a besoin d'un gouvernement autoritaire pour gérer certains intérêts professionnels et pour maintenir par voie coercitive le despotisme de la classe dirigeante. Au contraire lorsque ces sociétés sont devenues des organismes cohérents et solidaires, cette nécessité disparaît; l'Etat change alors de caractère et perd la plupart de ses attributions.

La forme de l'Etat est donc fonction de l'organisation économique des sociétés et elle se transforme avec cette organisation.

La plupart des gens même instruits ignorent tout de la loi de corrélation qui lie l'existence de l'Etat autoritaire à celle du régime patronal. Ils voient que sous ce régime les institutions politiques administratives et financières actuelles sont utiles et ils en concluent qu'elles sont indispensables et qu'une société ne peut pas vivre sans elles.

Dans ces conditions, l'idée de la disparition de l'Etat actuel leur paraît extraordinaire et les révolutionnaires ont la plus grande peine à leur faire comprendre qu'en instaurant le régime syndical ils sont obligés de supprimer toutes ses institutions qui deviennent caduques par le fait même de cette instauration.

L'étude des réactions que détermine le machinisme démontre donc jusqu'à l'évidence que nous pouvons en instaurant le régime syndical réaliser un état social supérieur à tous ceux qui ont antérieurement existé. Au reste, même *a priori*, n'est-il pas évident que nos sociétés en possession de la capacité de production que leur donne l'industrialisme moderne ne doivent plus pouvoir vivre sous les formes économiques et politiques actuel-

les? N'est-il pas évident que cet industrialisme en transformant toutes les conditions de la vie nationale et internationale annonce une révolution comme l'humanité n'en a encore jamais vue?

Les socialistes ont donc raison de proclamer leur *messianisme* économique et l'impérieuse nécessité de cette révolution. Bien ignorants sont ceux qui n'en voient ni la grandeur, ni l'imminente apparition.

CHAPITRE VII

TROIS LOIS ÉCONOMIQUES

SOMMAIRE. — *Trois lois économiques résument et expriment la transformation qu'impose l'industrialisme moderne. — Ces lois permettent de démontrer la fausseté de certaines objections faites aux socialistes.*

I

L'étude de la transformation amenée par l'avènement de l'industrialisme moderne conduit à établir trois lois économiques qui ont l'avantage de résumer et de traduire cette transformation.

1° *loi. — Les formes économiques des sociétés dépendent de l'état industriel qu'elles présentent à un moment donné de leur évolution. Ces formes économiques commandent les formes politiques, juridiques et morales.*

L'outillage technique antérieur au machinisme moderne entraînait nécessairement comme mode de structure le régime patronal.

Au début de leur développement industriel, les

sociétés disposent d'un outillage absolument rudimentaire; la puissance motrice se réduit à la force du vent, à celle des chutes d'eau ou à la force des animaux; la machine-outil est inconnue et impossible à créer. Toute la production doit se faire avec des outils à main dont la productivité est très faible; les moyens de transports sont presque nuls.

Cet outillage rudimentaire impose les nécessités techniques suivantes: le travail de la production se fait à domicile ou dans des ateliers; le matériel industriel est sans importance; on ne traite à la fois qu'une faible quantité de matières premières. Il n'y a pas d'industries, mais des métiers dont chacun est exercé soit par un individu, soit par quelques travailleurs. L'agriculture disposant d'un outillage primitif ne peut se pratiquer que sur de petites surfaces avec un personnel peu nombreux.

Ces nécessités techniques imposent comme formes économiques corrélatives la direction patronale; la propriété privée et la multiplicité d'entreprises. En effet, la direction du travail dans d'aussi petites entreprises est facilement faite par une seule personne le patron aidé de sa famille ou de quelques artisans. La propriété privée est la conséquence de ce mode de direction Le matériel qui sert à la production doit nécessairement appartenir à celui qui dirige le travail puisqu'il est le principal agent ayant intérêt à en assurer l'entretien et le renouvellement. Au reste le plus souvent ce matériel ou ce capital de peu d'importance correspond à la capacité de travail d'un seul individu et il peut légitimement faire l'objet d'un droit de propriété privée. Par conséquent, même si ces formes économiques comportaient certaines perturbations, il serait impossible de les changer, car elles

sont les seules compatibles avec les conditions techniques qui existent au début du développement industriel des sociétés.

Des formes économiques telles que la direction syndicale, la propriété sociale et l'unité d'entreprise se montreraient en complet désaccord avec les nécessités qu'impose cet outillage rudimentaire. A quoi servirait la direction syndicale pour gérer de petits ateliers ou de petites exploitations agricoles. La propriété sociale du sol serait aussi inutile avec des instruments qui ne permettent d'agir que sur des surfaces peu étendues. Quant à l'unité d'entreprise et de direction, elle suppose la facilité des transports et des communications, toutes choses qui n'existent pas encore et qui sont subordonnées à l'avènement de l'industrialisme contemporain.

La structure économique des sociétés patronales détermine l'apparition de formes politiques, juridiques et morales qui lui sont adéquates.

Elle impose l'Etat qui dans ces sociétés remplit deux fonctions: pourvoir à certains intérêts généraux, ce que la collectivité non économiquement organisée est dans l'impossibilité de faire directement; et maintenir dans l'obéissance la classe dominée.

Elle amène la formation d'un droit coutumier et écrit qui règle le régime contractuel de la production et le mode de transmission et du matériel industriel et du sol assimilés à une propriété privée.

Cette structure économique implique aussi la création d'une morale spéciale destinée à dissimuler et à justifier l'opposition des intérêts qui est la conséquence nécessaire de la direction patronale. Tous les actes qui sont conformes à l'intérêt des dirigeants, le respect de l'autorité pa-

tronale et de la propriété privée, la résignation à la misère, l'obéissance, le patriotisme sont des actes moraux. Tous ceux qui sont conformes aux intérêts des travailleurs, le refus de donner à titre de bénéfices le produit de son travail, le refus de défendre les intérêts des dirigeants, la révolte contre la misère sont des actes immoraux. Cette morale consacre l'égoïsme absolu de la classe patronale et l'altruisme non moins absolu des ouvriers qui doivent produire et se faire tuer pour entretenir le bien-être de leurs ennemis.

L'industrialisme contemporain donne lieu à des manifestations toutes différentes. Il impose des nécessités techniques ainsi que des formes de travail qui sont l'opposé de celles qui existent au début des sociétés. Il exige la libre disposition du sol agricol et urbain, l'installation de locaux spéciaux, usines, manufactures; il ne peut fonctionner qu'en consommant une énorme quantité de matières premières; il nécessite un personnel très nombreux et de fréquents changements dans sa distribution, etc. Ces nouvelles conditions économiques déterminent la formation de la classe ouvrière et rendent possible l'apparition de l'organisation syndicale actuelle.

La structure économique de la société peut et doit alors changer. La direction syndicale de chaque industrie se substitue à la direction patronale, ce qui implique l'instauration de la propriété sociale du sol, du matériel industriel et de la monnaie, ainsi que l'unité d'entreprise et de direction. Cette organisation supprime les deux classes actuelles et fait cesser toutes les perturbations qui sévissent dans les sociétés patronales.

Ces nouvelles formes économiques commandent

des changements dans ce qu'on appelle la superstructure sociale. En supprimant le régime contractuel de la production et la propriété privée, elles rendent caduques la législation commerciale et civile. L'Etat autoritaire muni de pouvoirs coercitifs fait place à l'Etat mandataire chargé de certaines fonctions qui ne ressortent pas aux organisations économiques. La morale se transforme; sa sphère d'action diminue parce que la direction syndicale, au lieu de créer une irréductible opposition entre l'acte intérêt et l'acte devoir, identifie dans le domaine économique l'intérêt de chacun avec son devoir, ce qui rend inutiles nombre de prescriptions altruistes édictées par la morale actuelle.

Ces deux phases de l'évolution humaine, les sociétés patronales et les sociétés syndicales, sont séparées pour une période de transition et de lutte de classe qui est précisément celle que nous traversons.

La critique socialiste n'attaque donc pas la direction patronale, la propriété privée et la multiplicité d'entreprises tant qu'elles coexistent avec un outillage rudimentaire. Elle reconnaît que ces formes économiques sont les seules qui soient en corrélation avec les nécessités techniques de cet outillage. Ce qu'elle attaque, c'est leur persistance actuelle, c'est leur coexistence avec l'industrialisme contemporain, lequel rend à la fois nécessaire et possible l'instauration de formes nouvelles.

La connaissance de la loi précédente permet de répondre aux deux objections suivantes faites par les antisocialistes:

Première objection. — Toutes les sociétés ont offert comme structure économique la direction patronale et la propriété privée ; toutes ont pré-

senté une classe dominante qui détient les pouvoirs économiques et politiques et qui vit du travail de l'autre, ainsi qu'une classe dominée qui a pour fonction de travailler et d'obéir. Cette dernière a revêtu différentes modalités, l'esclavage, le servage, le salariat, mais le fait fondamental, la division de la société en deux classes, s'est toujours manifesté; enfin toutes les sociétés ont aussi possédé sous des formes diverses un organisme représentatif et coercitif, l'Etat. La constatation de ces faits fondamentaux porte sur des milliers d'années, ce qui autorise à affirmer qu'ils sont inhérents à toute vie sociale et qu'une transformation qui implique leur disparition doit par cela même être considérée comme fausse et impossible.

La loi précédente montre que toutes ces formes économiques et sociales étaient liées à l'état rudimentaire du développement industriel; elle montre aussi que l'industrialisme moderne détermine l'instauration du régime syndical, la disparition des deux classes et la transformation de l'Etat autoritaire. Par conséquent, depuis l'avènement de cet industrialisme, la longue durée des formes économiques actuelles ne peut plus être invoquée comme une preuve de leur permanence.

Les antisocialistes reproduisent encore cette objection sous la forme suivante: Il y a déjà eu des révolutions, elles n'ont rien changé à la situation économique, après celle que vous annoncez ce sera la même chose.

Si la révolution prochaine était d'ordre politique, si elle visait à changer la forme gouvernementale, ceux qui font cette objection aurait raison, mais il n'en est pas ainsi. La révolution qui se prépare est provoquée par une cause toute nouvelle qui ne

s'est jamais manifestée depuis que les sociétés humaines existent, par l'industrialisme moderne. Elle est d'ordre économique, elle vise à changer le mode de direction de la production sociale. Or, jamais il ne s'est fait dans le monde de transformation de ce genre. Les révolutions politiques passées ne se sont pas proposé et ne pouvaient pas se proposer de supprimer la direction patronale, puisque cette suppression n'est possible que depuis l'avènement du machinisme. Il est par conséquent tout naturel qu'elles n'aient rien changé au point de vue économique. Il ne faut donc pas se baser sur leurs résultats pour juger des conséquences que doit amener la prochaine révolution.

Seconde objection. — L'organisation que les socialistes veulent instaurer est une conception *a priori*. Or, la structure de la société est un fait indépendant de la volonté humaine, donc les socialistes sont des utopistes.

Assimiler les socialistes à des utopistes c'est faire preuve d'ignorance ou de mauvaise foi. Les socialistes sont les premiers à affirmer que les sociétés se développent sous l'action de forces indépendantes de notre volonté et ils donnent précisément comme preuve de cette affirmation les nouvelles formes économiques dont le machinisme provoque l'apparition.

Le syndicat n'est pas une invention *a priori*, c'est une institution qui s'est spontanément développée malgré toutes les résistances opposées par les dirigeants. La force qui a déterminé l'organisation ouvrière actuelle, c'est l'industrialisme moderne; c'est lui qui, en créant des conditions matérielles et économiques inconnues auparavant, l'a rendue possible, l'a fait apparaître. Les travailleurs conscients

en s'organisant coopèrent à la réalisation du régime syndical, mais les conditions qui rendent possible cette réalisation sont indépendantes de leur volonté; ils les subissent, ils ne les commandent pas. On ne peut donc pas dire que la direction syndicale et les deux autres formes économiques qu'elle implique nécessairement, la propriété sociale et l'unité d'entreprise soient des utopies.

Le syndicat est si peu une conception *a priori*, que sa signification n'a été pleinement comprise que quand il existait déjà depuis un certain temps ; et même encore maintenant les anti-socialistes prouvent qu'ils n'en comprennent ni la genèse, ni la portée. Discuter cette forme économique nouvelle et en prévoir les inéluctables conséquences, c'est faire une œuvre d'anticipation, de prévision historique parfaitement rationnelle; ce n'est pas agir en utopiste.

Les socialistes proclament qu'avant la merveilleuse puissance de l'industrialisme contemporain, toute tentative visant la suppression de la pauvreté et l'émancipation humaine était vaine et irréalisable. Ils affirment que lui seul en supprimant les causes techniques et économiques de la misère a donné le moyen de changer le rêve en réalité. Or, de pareilles déclarations prouvent jusqu'à l'évidence que les socialistes ne croient pas à la possibilité d'organiser des sociétés d'après des plans préconçus, qu'ils ne poursuivent pas la réalisation d'une telle absurdité.

Les utopistes sont donc actuellement les anti-socialistes qui ne veulent pas reconnaître l'existence de la loi qui lie les formes économiques des sociétés à l'état de leur développement industriel; qui veulent qu'une société pourvue du machinisme

contemporain reste économiquement organisée comme elle l'était lorsqu'elle utilisait l'outil à main et la force des animaux. Les utopistes sont ceux qui veulent maintenir envers et contre tout la direction patronale et la propriété privée du sol et du matériel industriel alors que les nécessités techniques du machinisme sont absolument incompatibles avec ces formes économiques. Les anti-socialistes admettent bien que l'état industriel évolue au point de vue technique, mais ils ne veulent pas que l'organisation se transforme pour s'adapter à ce nouvel état; ils veulent l'évolution technique et la fixité de la structure économique, c'est-à-dire une complète impossibilité, une absurdité.

Pour les défenseurs du régime actuel qui ne conçoivent pas qu'une société puisse vivre sous d'autres formes que celles qui existent aujourd'hui; réclamer la suppression du patronat, de la propriété privée et de l'Etat autoritaire, c'est vouloir détruire toute société, et naturellement dans leur stupidité ils n'ont pas assez de pénalités et d'injures pour les novateurs qui poursuivent un pareil objectif.

II

2° *Loi. — Le mode de direction de la production est le fait initial qui commande toutes les autres modalités économiques d'une société.*

La direction patronale est la forme initiale des sociétés actuelles parce qu'elle ne nécessite pour son apparition la préexistence d'aucune autre

forme économique; alors que la propriété privée, la multiplicité d'entreprises et toutes les autres modalités qui caractérisent ces sociétés ne peuvent se manifester qu'après l'instauration préalable de ce mode de direction.

Ce qui montre encore que la direction syndicale est bien la forme économique qui commande toutes les autres, c'est qu'on ne peut modifier aucune d'elles tant qu'elle existe. On ne peut pas supprimer la propriété privée; il est en effet impossible d'empêcher les patrons de prélever des bénéfices et de s'approprier au moyen de ces bénéfices le matériel social. On ne peut pas non plus éviter la concurrence, le manque de corrélation des industries et le risque de pertes, car il n'existe aucun moyen de forcer les patrons à s'entendre entre eux. Les oppositions d'intérêt qui se produisent entre les producteurs et les consommateurs, entre les employeurs et les ouvriers sont inévitables; en effet les patrons, maîtres de diriger la production conformément à leurs intérêts, doivent nécessairement chercher à réduire au minimum le coût de production afin d'augmenter leur part dans la répartition.

Au contraire, si l'on change le mode de gestion de la production, si des collectivités autonomes, des syndicats prennent la direction des différentes industries, toute une série de modalités économiques nouvelles apparaissent nécessairement sans qu'il y ait lieu de chercher à réaliser en particulier aucune d'elles. Les oppositions d'intérêt cessent, la consommation de l'individu devient égale à la productivité du machinisme, le temps de travail diminue au fur et à mesure que se développe cette productivité. L'unité d'entreprise s'établit d'elle-même, la liberté d'industrie et la concurrence sont

impossibles, la corrélation de marche des industries entre elles, le placement et le changement de distribution des travailleurs deviennent faciles. La propriété sociale se constitue nécessairement.

La direction syndicale, qui détermine toutes ces modalités économiques nouvelles, qui ne suppose l'existence préalable d'aucune d'entre elles, est donc la forme initiale des sociétés syndicales.

Ces différentes modalités peuvent être considérées comme constituant les lois économiques de ces sociétés. L'unité d'entreprise et de direction, l'absence de concurrence, la corrélation de marche des industries entre elles, la propriété sociale, sont des lois économiques au même titre que la multiplicité d'entreprises, que la concurrence, que le risque permanent de pertes, que la propriété privée qui caractérisent les sociétés actuelles.

La connaissance de cette loi permet de répondre à l'objection suivante.

Les économistes ont prouvé que les phénomènes économiques sont régis par des lois inéluctables, donc la thèse socialiste qui prétend que ces lois peuvent changer est fausse.

A l'époque où les économistes ont formulé leur doctrine les conséquences du machinisme ne se manifestaient pas encore tout entières. Ce machinisme n'avait pas amené l'organisation syndicale de la classe ouvrière et rendu possible un nouveau mode de direction industrielle. Depuis la constitution de cette organisation il est devenu évident que les lois formulées par l'économie politique sont des lois conditionnelles appelées à disparaître avec le fait initial qui leur donne naissance, la direction patronale. Il est devenu évident que ces lois ne sont pas permanentes, qu'elles sont comme toutes les

autres manifestations sociales des catégories du temps.

L'économie politique ne pouvant pas prouver que le mode patronal de direction est le seul possible, ce qui serait en contradiction manifeste avec les faits nouveaux provoqués par l'industrialisme moderne ne peut pas affirmer l'immutabilité des lois qu'elle a constatées.

Par conséquent ceux qui font appel aux économistes pour combattre le socialisme prouvent leur ignorance de la question et non pas la fausseté du socialisme.

Les réformistes radicaux prétendent qu'on ne doit pas chercher à solutionner à la fois toutes les difficultés économiques actuelles. Il faut les sérier et tenter de les résoudre isolément. Quand on aura remédié au chômage, on essayera d'améliorer les salaires, etc.; autrement dit, il n'y a pas une question sociale, mais des questions sociales. La connaissance de la loi qui lie toutes les modalités économiques d'une société à son mode de direction montre l'absurdité d'une pareille doctrine et l'impossibilité d'une pareille méthode d'action.

III

3e *Loi. — Les perturbations économiques d'une société résultent d'un manque d'adaptation entre ses formes économiques et les nécessités techniques que comporte son outillage industriel.*

La direction patronale tant qu'elle coexiste avec un outillage rudimentaire qui lui est parfaitement

adapté ne détermine pas de graves perturbations. Le chômage, la substitution de la femme à l'homme, etc., ne se produisent pas. La multiplicité d'entreprises lorsqu'elle coïncide avec des moyens de transports et des moyens de travail rudimentaires ne détermine ni la concurrence ni le manque de corrélation de la production à la consommation. La propriété privée ne peut pas amener la constitution des fortunes colossales qui existent aujourd'hui.

Mais lorsque l'industrialisme fait son apparition dans des sociétés patronales dont les formes économiques ne lui sont pas adaptées, il détermine de multiples perturbations. La direction patronale amène les bas salaires, le chômage, l'impossibilité d'augmenter la production proportionnellement à la productivité du machinisme, le paupérisme. Elle crée une grave et irrémédiable opposition entre l'intérêt du patron et celui de la collectivité. La multiplicité d'entreprises engendre la concurrence, les faillites, les crises commerciales, l'impossibilité d'assurer le placement des travailleurs. La propriété privée étant incompatible avec les nécessités techniques du machinisme limite son emploi et empêche de profiter des avantages qu'il comporte.

Au contraire, lorsque la révolution a instauré les formes économiques nouvelles imposées par l'industrialisme, toutes ces perturbations disparaissent. La direction syndicale fait cesser les bas salaires, le chômage ; elle amène les hauts traitements, la courte durée de travail, l'augmentation de la production et de la consommation et par conséquent le bien-être matériel de toute la population. Elle implique l'unité d'entreprise qui assure la corrélation de marche des industries et qui donne le moyen d'effectuer le placement des travailleurs; et

cela sans qu'il y ait lieu de chercher à réaliser une à une chacune de ces modalités économiques. La direction syndicale impose nécessairement la propriété sociale et cette nouvelle forme supprime la rente, le prêt à intérêt, l'usure, le loyer ainsi que toutes les perturbations qui en découlent. En un mot, ce mode de direction met dans toutes les relations économiques l'intérêt de l'individu en complet accord avec celui de la collectivité.

Cette loi répond à l'objection suivante faite par les anti-socialistes. L'égoïsme humain est la cause des perturbations sociales, de telle sorte que pour améliorer la société il faudrait au préalable pouvoir le supprimer.

L'égoïsme détermine des perturbations dans les sociétés patronales parce que dans ces sociétés les intérêts sont en perpétuelle opposition et qu'il faut pour satisfaire les siens porter atteinte à ceux des autres. Mais dans les sociétés syndicales où les intérêts de l'individu sont en parfaite concordance avec ceux de la collectivité, l'égoïsme ne conduit plus à la lutte parce que cette lutte n'est pas indispensable. C'est donc bien la structure économique de la société qui est la cause des perturbations actuelles et non pas l'égoïsme de l'homme.

Il en résulte qu'il n'est pas nécessaire pour supprimer ces perturbations de tenter de changer au préalable la nature humaine et de supprimer l'égoïsme — tentative au reste bien inutile, car toutes les religions et toutes les morales y ont échoué — il suffit d'instaurer le régime syndical qui fait cesser tous les antagonismes économiques qui existent aujourd'hui.

IV

Le socialisme est une transformation économique qui consiste essentiellement à supprimer la direction patronale et à la remplacer par la direction syndicale. Elle a pour cause efficiente l'industrialisme contemporain, sans lui elle est impossible. Quelque simple et compréhensive que soit cette affirmation, elle n'a pas encore pénétré dans le public. Dans ces conditions, pour préciser et pour combattre les erreurs grossières qui sont souvent intentionnellement répétées dans la presse et dans la conversation, il importe, après avoir montré ce qu'est le socialisme, de spécifier ce qu'il n'est pas.

a) Le socialisme n'est pas l'étatisme.

b) Il n'est pas le retour à des formes économiques disparues.

c) Il ne rêve pas le bonheur de l'humanité.

d) Il n'a rien de commun avec la philanthropie.

a). — L'accusation d'étatisme consiste à prétendre que le socialisme supprime toute liberté et réglemente tous les actes de la vie. Les socialistes, dit-on, veulent que l'Etat dirige la production et la consommation; ils veulent transformer la société en une immense caserne. L'administration fixera à chacun les conditions de son travail et de sa consommation; elle réglementera l'habitation et installera des restaurants où l'on sera tenu de prendre ses repas; on ne pourra changer de localité et d'occupation qu'après en avoir obtenu l'autorisation, etc., autant d'absurdités que les socialistes ne

se sont jamais proposé de réaliser. Même le parti collectiviste qui avait émis l'hypothèse de la direction de la production par l'Etat alors qu'on ne croyait pas à la possibilité de l'organisation syndicale, avait eu le soin de déclarer qu'on laisserait la consommation sous toutes ses formes à l'initiative individuelle.

Bien loin de réclamer l'immixtion de l'Etat dans la production et la consommation, les syndicalistes montrent que la direction syndicale de la production conduit à la disparition de l'Etat autoritaire actuel. Le socialisme n'est donc pas la réglementation de la production et de la vie individuelle par l'Etat.

b). — Les socialistes veulent rétablir les formes communistes que la propriété du sol a prises autrefois chez certains peuples. Que prouvent de pareilles objections si ce n'est l'ignorance ou la mauvaise foi de ceux qui les font? En quoi la direction syndicale et la propriété sociale que veut instaurer la classe ouvrière pour profiter des avantages du machinisme et satisfaire aux nécessités techniques qu'il impose ressemblent-elles aux formes communistes des tribus pastorales ou du mir russe ; et comment supposer les socialistes assez ignorants de toute sociologie pour rêver de formes économiques regressives impossibles à rétablir.

c). — Les socialistes rêvent de rendre tout le monde heureux. Contrairement aux intentions ridicules qu'on leur prête, les socialistes n'ont pas la prétention de créer une société de gens heureux. Ils affirment seulement qu'étant donnée la productivité du machinisme actuel, on pourra, lorsque la direction patronale ne s'y opposera plus, augmen-

ter la production et supprimer la misère matérielle qui sévit dans nos sociétés.

d). — Le socialisme n'a aucun rapport avec la philanthropie, avec les œuvres d'assistance publique et privée. Loin de chercher à multiplier ces institutions, il tend à les abolir puisqu'il vise à la suppression de la misère qui est leur raison d'être.

Certaines personnes confondent aussi le socialisme avec les conceptions morales et altruistes formulées par quelques religions. Ils affirment, par exemple, que les chrétiens primitifs étaient des socialistes et ils s'imaginent faire preuve par là de connaissance approfondie. Or, une pareille affirmation est absurde, la question socialiste date de l'avènement de l'industrialisme moderne; par conséquent, avant cet avènement, il ne pouvait pas exister de partisans du socialisme puisque la cause qui devait imposer cette transformation n'avait pas encore fait son apparition.

QUATRIÈME PARTIE

L'Objectif
de la prochaine révolution

CHAPITRE I

LES MOYENS DE FAIRE LA RÉVOLUTION

SOMMAIRE. — *L'objectif de la prochaine révolution. — Les syndicalistes comptent tenter la révolution au moment d'une guerre européenne en employant la grève générale, le sabotage, l'insurrection simultanée et la défection de l'armée.*

I

L'objectif de la prochaine révolution est de supprimer les patrons et les sociétés anonymes et d'instaurer en leur lieu et place la direction syndicale de toutes les industries; la révolution entend aussi détruire l'Etat dont les institutions deviennent caduques par le fait même de l'instauration de ce mode de direction.

Une semblable transformation ne peut s'accomplir qu'après une longue préparation. Mais si longue qu'elle soit, si nombreux que soient les partisans du nouveau régime, de tels changements ne peuvent pas se faire sans avoir recours à la violence, en un mot sans révolution.

La classe capitaliste n'abandonnera pas volontairement les pouvoirs économiques et les propriétés qu'elle détient. L'Etat représentant de cette classe et disposant dans chaque pays de plusieurs centaines de mille hommes armés ne peut pas laisser les travailleurs prendre la direction de leurs industries sans tout tenter pour les en empêcher. En admettant même, ce qui est impossible, que la majorité d'un pays veuille instaurer le régime syndical, la minorité capitaliste ne céderait qu'après avoir essayé la résistance armée et elle trouverait toujours une fraction de la classe ouvrière assez inconsciente pour l'aider.

Au reste, l'expérience est là pour prouver que toutes les grandes transformations sociales politiques ou religieuses ont toujours nécessité l'emploi de la force et amené une période de lutte plus ou moins longue. Or, le syndicalisme qui changera le mode de direction de la production et la forme de la propriété constituera une transformation plus profonde que toutes celles qui se sont antérieurement produites. Elle entraînera une résistance désespérée qu'on ne pourra vaincre que par la violence.

Contrairement à l'idée que beaucoup s'en font, la révolution future ne présentera nullement l'aspect de celles que l'histoire a déjà vues. La lutte ne sera pas centralisée dans la capitale, il n'y aura ni assemblées législatives, ni gouvernement, ni grands hommes dirigeant le mouvement et dont la foule doit attendre l'impulsion ; il ne faut pas compter y trouver, même sous une forme modifiée, la vieille mise en scène des Constituantes et des Conventions. Elle se manifestera par une multitude de luttes qui se produiront dans les princi-

pales villes et dans les centres industriels ; les petites communes ne s'en ressentiront pas tout d'abord; la transformation syndicale ne les atteindra que beaucoup plus tard.

II

Personne ne peut préciser comment s'accomplira l'inévitable révolution qui se prépare; tout ce qu'on peut faire pour fixer quelque peu les idées, c'est d'indiquer les intentions respectives de deux classes en présence et les moyens d'action dont elles disposent.

Les syndicalistes ne choisiront pas le moment où ils tenteront de détruire l'épouvantable société actuelle; ce sont les dirigeants qui, en décidant une guerre européenne, provoqueront la révolution.

En effet les ouvriers, comme ils l'ont depuis longtemps déclaré, ne peuvent pas participer à une guerre qui, en amenant la destruction de deux ou trois cent mille prolétaires, fortifierait la puissance des capitalistes; ils ne peuvent pas défendre la patrie qui ne représente plus aujourd'hui les intérêts de la collectivité, mais bien les privilèges des dirigeants; ils ne peuvent pas lutter contre les prolétariats étrangers dont ils sont solidaires. Les organisations ouvrières sont donc forcées en présence d'un ordre de mobilisation, de tenter la grève générale et l'insurrection. L'hésitation n'est pas permise.

Au reste les syndicalistes ont tout intérêt à profiter d'une guerre européenne pour faire la révolution. En effet, cette guerre déterminera deux con-

séquences favorables : une misère intense et la diminution des forces coercitives de l'Etat.

La mobilisation fait presque cesser le travail dans la grande industrie et elle le restreint considérablement dans les industries de consommation des villes. Cet arrêt du travail, en supprimant les salaires de milliers d'ouvriers, provoquera une misère intense. Les caisses d'épargne, contrairement aux naïves espérances du public, ne pourront apporter aucun secours. Elles seront dans l'impossibilité de rembourser les dépôts reçus, le fait s'est déjà produit en 48 et en 71 et leurs règlements les y autorise.

Le gouvernement, obligé d'envoyer à la frontière une grande partie de l'armée active, ne disposera plus pour défendre le régime actuel que d'une minime partie de ses forces coercitives.

Au moment d'une déclaration de guerre, les dirigeants possèderont pour faire face à une tentative de révolution :

La police,

Une partie de l'armée active.

La police est prête à fermer les bourses du travail à incarcérer et à fusiller les militants qui ne réussiront pas à se soustraire à ses poursuites.

Le gouvernement, mettant au second plan de ses préoccupations le succès de la guerre, maintiendra dans les principales villes une partie des soldats de l'active qui forment les vingt corps d'armée répartis sur le territoire. L'autorité militaire a caserné à Paris et dans le département de la Seine des troupes qu'elle gardera à sa disposition pendant qu'elle tentera la mobilisation. Ces troupes on les a spécialement choisies et organisées en vue de résis-

ter à un mouvement révolutionnaire. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner leur composition.

La garnison de Paris, avec les régiments d'artillerie et de cavalerie de Vincennes et de Versailles qui, pratiquement, en font partie, se monte en temps ordinaire à plus de trente mille hommes.

Les forts de première ligne qui entourent Paris, ceux de Haut-Buc, de Lucy, de Villeneuve, etc., sont toujours maintenus en état complet d'armement, prêts à bombarder la capitale, car les dirigeants entendent bien se servir de l'artillerie. Quant aux forts de seconde ligne, transformés aujourd'hui en casernes Mont-Valérien, Issy, Nogent, Charenton, ils sont reliés télégraphiquement au ministère de la guerre afin que leurs garnisons puissent rallier l'intérieur de Paris au premier signal.

L'artillerie de Vincennes et de Versailles comprend quatre régiments formés en grande partie de paysans recrutés dans les Basses-Alpes.

La cavalerie compte deux régiments de cuirassiers et un de dragons à Vincennes, dont tous les officiers sont des nobles.

L'infanterie est représentée par deux régiments coloniaux, troupes plus spécialement habituées à l'assassinat des populations, et par le 89e caserné à Reuilly; ce régiment est formé de soldats recrutés à Quimper et à Chantonnay en Vendée; la majorité d'entre eux, complètement illettrée, ne parle guère que le breton. Il est vrai que la garnison compte encore sept régiments d'infanterie qu'on a pas pu composer d'une façon aussi sûre et dans lesquels il se trouve pas mal d'antimilitaristes.

Enfin l'autorité militaire loge près de Paris les troupes spéciales qui pourraient, dans une certaine mesure, remplacer les ouvriers en cas de grève.

Les soldats du génie destinés aux chemins de fer sont à Versailles, les électriciens au Mont-Valérien.

En outre on sait que le Gouvernement a fait préparer un plan spécial de mobilisation en vue d'écraser dès le début tout mouvement révolutionnaire. Chaque commandant d'unité, batterie, escadron, compagnie, est détenteur d'un pli lui assignant son rôle immédiat en cas d'insurrection.

III

Les syndicalistes eux, possèdent, pour tenter la révolution, les moyens suivants :

La grève générale ;

Le sabotage ;

L'insurrection simultanée ;

La défection de l'armée ;

1° La grève générale. — La grève générale consiste à arrêter au même moment les chemins de fer, les postes et téléphones, les mines, etc., ainsi que certaines industries des villes importantes, telles que les industries électriques et les transports locaux, etc. L'arrêt du travail ne doit porter ni sur les boulangeries, ni sur les magasins et les restaurants qui peuvent aider à assurer l'alimentation de la classe ouvrière et moyenne. Une population affamée ne peut pas soutenir une insurrection; qu'on fasse peser la grève de l'alimentation sur la classe riche, si cela est possible, mais qu'on ne la généralise pas.

La grève ne sera jamais générale, cela est certain. Il y aura toujours des travailleurs assez in-

conscients pour prendre parti pour la classe ennemie. Mais, étant donnée la complexité de l'industrie moderne, il suffit qu'une forte minorité cesse le travail pour que la continuation de la production devienne impossible et que la vie sociale s'arrête. A la condition cependant que cette minorité emploie le puissant moyen suivant:

2° *Le sabotage.* — La grève générale doit s'accompagner d'un sabotage sérieux. Depuis trente ans que la classe ouvrière subit les coups de force et les violences des dirigeants, on ne peut pas admettre qu'elle soit encore assez peu disciplinée, assez stupide pour hésiter un seul instant à employer ce moyen, qui au milieu du désarroi causé par la guerre et la grève générale, ne présentera qu'un minimum de dangers.

Les travailleurs des chemins de fer devront mettre leurs machines hors d'usage, incendier les gares et faire, si possible, sauter quelques ponts, quelques tunnels. Les employés des téléphones et des télégraphes auront à rendre leurs appareils pour longtemps inutilisables; les soldats antimilitaristes et les ouvriers des arsenaux devront saboter le matériel de guerre. Inutile d'insister sur ce point. Ce sabotage est absolument indispensable pour préparer le succès de la révolution. Si les travailleurs conscients ne détraquent pas le matériel des transports et des communications, s'ils se contentent de faire une grève passive, les jaunes et les soldats continueront de faire marcher les chemins de fer, d'assurer le service des téléphones et des télégraphes, ce qui rendra impossible l'insurrection et la défection de l'armée.

La grève générale et le sabotage sont des actes qui entraînent les conséquences suivantes: Ils dimi-

nuent les forces coercitives du Gouvernement en l'obligeant à répartir les forces dont il dispose dans les centres industriels et sur les lignes de chemins de fer pour empêcher la prise de direction des différentes industries; ils font obstacle à la mobilisation en rendant difficiles et même impossibles les transports et les communications; ils déterminent une misère intense en supprimant les salaires dans plusieurs industries que la mobilisation n'aurait pas touchées. Cette misère accule les ouvriers des villes et des campagnes, qu'ils soient ou non socialistes, à la famine ou à l'insurrection.

3° *L'insurrection simultanée.* — La principale force que possèdent les travailleurs, c'est leur nombre, qui leur permet de procéder à l'insurrection et à l'attaque de la société capitaliste simultanément sur toute la surface du territoire. Aussi doivent-ils avoir une instruction et une discipline syndicales suffisantes pour être capables d'agir en même temps sur une centaine de points à la fois, tant qu'ils ne comprendront pas que là est leur force, tant qu'ils ne seront pas aptes à cette simultanéité d'action, les ouvriers ne seront pas prêts à faire la révolution.

Il y a en France trente villes seulement ayant plus de cinquante mille habitants et dix qui en ont plus de cent mille; ces dernières sont, par ordre d'augmentation: Roubaix, Rouen, Le Havre, Saint-Étienne, Nantes, Toulouse, Lille, Bordeaux, Marseille et Lyon. Elles possèdent toutes des bourses du travail et une population ouvrière en grande majorité révolutionnaire. Il faut donc que l'insurrection éclate simultanément dans ces quarante villes et dans autant de centres industriels, mines, métallurgie, textiles.

L'insurrection affaiblit encore les forces coercitives de l'Etat car les troupes, au lieu d'avoir simplement à monter la garde devant les usines et les lignes de chemins de fer, doivent alors résister sur une multitude de points différents aux tentatives faites pour détruire les ressources financières et militaires de l'Etat et pour prendre la direction de la grande industrie.

Pour faire l'insurrection, les travailleurs et les soldats passés dès le début de la grève générale au service de leur classe emploient tous les moyens que le Gouvernement n'a pu leur enlever, l'incendie et la violence sous toutes ses formes. A Paris, ils tentent de prendre par trahison ou par surprise les dépôts de munitions qui se trouvent à Vincennes, la Banque de France et la Chambre. En province, ils s'attaquent aux trésoreries et aux préfectures, ils cherchent aussi à s'emparer ou à détruire quelques-uns des établissements suivants: les manufactures d'armes à feu portatives installées à Châtellerault, à Saint-Etienne, à Tulle, la fonderie de Bourges, la poudrerie du Bourchet, la poudrerie et dynamiterie de Vonges, celles de Saint-Chamas, de Toulouse, de Saint-Médard, d'Angoulême, de Ripault, de Pont-de-Bins, du Moulin-Blanc, d'Esquerdes, de Sevran-Livry.

Pendant l'insurrection, quelle serait au point de vue des approvisionnements la situation de Paris ? La grève générale a suspendu aux Halles l'arrivée des denrées; mais Paris possède bien des approvisionnements pour deux à trois semaines. Les dépôts de la Villette et de Grenelle, à raison de dix mille quintaux par jours, détiennent en temps ordinaire de la farine pour trois à quatre semaines; les magasins de gros et les coopératives ont un stock d'épi-

cerie pour un temps au moins égal; l'entrepôt de Bercy assure une quantité de vins plus que suffisante. Pour la boucherie, on peut, à la rigueur, se servir de viande de cheval. Il semble donc bien que pendant cette courte période la population pourrait assurer son alimentation.

L'insurrection peut arriver à réaliser sur quelques points les objectifs qu'elle poursuit, mais elle ne saurait obtenir rien de définitif à moins qu'un fait capital ne se produise: la défection de l'armée.

4° *La défection de l'armée.* — La grève générale, le sabotage, l'insurrection, lorsqu'ils coïncident avec la guerre, prennent une importance énorme parce qu'ils créent les conditions matérielles voulues pour amener la défection de l'armée.

La partie des troupes qui sera appelée à soutenir la guerre extérieure comprend un grand nombre d'antimilitaristes prêts à faire tout leur possible, ceux de la réserve pour ne pas répondre à l'ordre de mobilisation, et ceux de l'active pour déserter. Elle comprend aussi, pour la grande majorité des individus qui ont la haine du métier militaire et qui redoutent à juste titre les hécatombes que comporte l'armement moderne. Ces individus n'obéissent que par force et ils seraient tout disposés, s'ils le pouvaient, à ne pas marcher.

Les soldats que le gouvernement désignera pour combattre l'insurrection comptent des antimilitaristes qui, dès le début de la grève générale, passeront au service de leur classe, ainsi qu'un grand nombre d'individus qui sentent vaguement qu'en défendant les usines, les banques et les ministères, ils agissent contre leurs intérêts. Ceux-là aussi, s'ils le pouvaient, ne marcheraient pas. Mais en temps ordinaire cela leur est impossible, ils sont pris

dans l'engrenage. S'ils quittent leur corps, comment, sans ressources, assurer leur vie matérielle; s'ils ne répondent pas à l'ordre de mobilisation, comment échapper aux pénalités militaires?

Or, précisément la grève générale et l'insurrection permettent aux soldats de ne pas marcher. Quand la grève et le sabotage auront détraqué les moyens de transport et de communication, quand les grandes villes et de nombreux centres industriels seront en état d'insurrection, les réservistes pourront trouver de nombreuses raisons pour ne pas obéir à l'autorité militaire, et les soldats de l'active de multiples occasions de déserter; de plus, en prenant part à l'insurrection, ils peuvent assurer leur vie matérielle; enfin, vu leur nombre, ils ont la certitude, même en cas d'insuccès de la révolution, d'échapper aux pénalités militaires; autant de considérations qui les conduiront à passer du côté des révolutionnaires.

La grève générale, le sabotage, etc., créent aussi les conditions morales voulues pour déterminer la défection de l'armée. Si les soldats voient éclater l'insurrection sur un grand nombre de points, ils comprendront qu'un pareil mouvement doit être justifié et ils ne voudront plus marcher, les officiers eux-mêmes hésiteront. L'expérience a déjà prouvé que l'armée combat une émeute et s'arrête devant une révolution. Or, si dans une vingtaine de villes importantes les troupes font cause commune avec les travailleurs, la fin de la société capitaliste est arrivée.

Personne ne peut douter de la puissance que possèdent les moyens précédents pour briser la résistance de l'Etat et amener la chute des sociétés patronales. En présence d'un sabotage sérieux met-

tant hors d'usage les téléphones, les télégraphes et les chemins de fer; en présence d'insurrections violentes, éclatant dans une quarantaine de villes importantes et de la défection d'une partie des troupes, que pourraient faire le Gouvernement et la classe dirigeante?

Toute la question est donc de savoir, non pas si la classe ouvrière a les moyens de faire la révolution, mais bien si elle est actuellement assez consciente, si elle a une instruction et une discipline syndicales suffisantes, si elle a accumulé assez de haine et de colère contre les patrons et l'Etat pour employer les forces dont elle dispose. Les antisocialistes, bien entendu, espèrent que les ouvriers sont encore incapables d'agir avec ensemble et qu'ils se soumettent une fois de plus au despotisme des dirigeants.

Ce dernier point pouvant faire indéfiniment l'objet d'affirmations contradictoires de la part des socialistes et des antisocialistes, il n'y a qu'à attendre que l'expérience de la prochaine guerre tranche la question.

IV

Trois hypothèses restent encore à examiner: la révolution pendant ou après la guerre et la révolution en temps de paix.

Admettons l'hypothèse suivante: la majorité des ouvriers des villes et des campagnes répond à l'ordre de mobilisation, la grève générale, le sabotage et l'insurrection éclatent sans ensemble et sur un

trop petit nombre de points pour désorganiser la résistance de l'Etat. La situation ne serait pas pour cela irrémédiablement compromise. Les hécatombes causées par l'armement moderne, les défaites inévitables, les krachs financiers, la misère grandissante peuvent encore amener une vague de colère et de révolte, la reprise du mouvement révolutionnaire, la défection d'une partie de l'armée et la chute de l'Etat.

La révolution peut aussi éclater après la guerre, comme cela s'est produit en 70 et à la suite de la guerre japonaise. La lutte a abouti à la signature d'une paix qui consacre la défaite ou une sorte de *statu quo;* les partis se rejettent réciproquement la responsabilité de la guerre et sont prêts à provoquer une révolution politique ; l'armée épuisée, démoralisée, furieuse des souffrances et des mécomptes subis est disposée à tout laisser faire. La classe ouvrière, fortement éprouvée par le chômage et la misère, essaye alors la révolution sociale qu'elle peut, dans ce cas, tenter d'emblée par voie d'insurrection sans passer par une période préalable de grève générale. Dans cette hypothèse, la situation est assez favorable, car tous les travailleurs syndicalistes ou non sont pour ainsi dire mis en mouvement malgré eux, et la force coercitive de l'Etat se trouve très diminuée par l'épuisement, la mauvaise volonté et la défection partielle de l'armée. Il est donc possible que la prochaine révolution ne se fasse qu'après une guerre européenne.

Les événements principaux qui pourraient, en temps de paix, déterminer la révolution, sont un krach financier atteignant fortement la classe moyenne et déterminant une insurrection politique dont profiteraient les ouvriers; une grève générale

importante, telle que celles des chemins de fer et des postes; une tentative plus ou moins canaille, faite par les dirigeants, pour arrêter l'organisation ouvrière.

Cette hypothèse présente certains avantages: la révolution se déroule en toute liberté, les complications que peut entraîner la guerre, complications dont personne ne saurait prévoir entièrement la marche et les conséquences, se trouvent supprimées. Mais elle offre aussi ses inconvénients; en effet, la classe ouvrière ne se trouverait pas mise en mouvement et acculée à la misère comme dans le cas d'une guerre européenne qui arrête presque partout le travail ; ensuite, le Gouvernement n'ayant pas à diviser son armée présenterait des forces de résistance intactes.

Au reste, plusieurs circonstances font actuellement obstacle à cette forme de révolution. Les nombreuses tentatives faites inutilement par les travailleurs pour se soustraire au despotisme capitaliste les ont découragés; l'instruction, l'organisation syndicales ainsi que l'antimilitarisme sont encore insuffisamment développés, le parti socialiste parlementaire a trop longtemps détourné les prolétaires du vrai chemin en leur prêchant l'inutile conquête des Pouvoirs publics.

Dans ces conditions, la classe ouvrière n'est pas capable d'une pareille initiative, elle n'est pas apte à agir spontanément avec la simultanéité nécessaire, il faut une force extérieure comme la guerre qui la mette pour ainsi dire en mouvement malgré elle, de telle sorte que cette dernière hypothèse, la révolution en temps de paix, paraît irréalisable.

V

La défection de l'armée une fois accomplie, les officiers et les sous-officiers insurgés organiseraient des corps révolutionnaires avec les soldats passés au service de leur classe et avec les volontaires. Les Bourses du travail en province et la Confédération à Paris les emploieraient à vaincre les résistances qui pourraient se produire sur certains points du territoire.

Les révolutionnaires doivent, jusqu'à complète destruction du régime capitaliste, régner par la terreur. A Paris et dans les grandes villes, ils vident les prisons des condamnés de droit commun et ils procèdent sans retard, à l'imitation des dirigeants actuels, à des arrestations en masse de tous les bandits capitalistes qui n'auraient pas fui à l'étranger. La qualité d'ex-membres du personnel gouvernemental, de juges, de patrons, de gros propriétaires fonciers, etc., suffit à justifier cette mesure, arrestations auxquelles on donne immédiatement une suite qu'il est facile de deviner.

Les révolutionnaires doivent venger toutes les infamies, tous les crimes que la classe dirigeante a commis vis-à-vis de la classe ouvrière; il faut qu'il y ait des pleurs et des grincements de dents. Les petites violences qui se sont produites en 93, 48 et 71 ne sont que des enfantillages à côté de celles qui se préparent.

La France a tenté par deux fois, en 1848 et en 1871, de faire la révolution sociale; malheureuse-

ment le succès de ces tentatives était impossible. La classe ouvrière ignorait alors complètement que son rôle fondamental consistait à prendre la direction de toutes les industries en lieu et place des patrons et à supprimer toutes les institutions politiques, administratives et financières de l'Etat. Elle n'avait aucun syndicat, aucune organisation locale pouvant lui servir de point de départ, d'organe de transition pour passer du régime patronal au régime syndical. De telle sorte que si par impossible la classe dirigeante avait cessé la lutte, les révolutionnaires n'auraient su quoi faire de leur victoire. De plus l'antimilitarisme, cet antimilitarisme si important à développer n'existait pas, et l'on ne pouvait pas compter comme aujourd'hui sur une partie de l'armée.

Depuis quarante ans la situation à tous ces points de vue est complètement transformée; aussi lorsqu'on considère l'organisation et la mentalité actuelle des travailleurs, le développement de l'antimilitarisme, la haine des millions de malheureux qu'engendre dans toutes les classes notre épouvantable organisation sociale, les moyens violents qu'ils mettront en œuvre à ce moment, sabotage, incendie, exécutions, le succès de la prochaine révolution apparaît-il comme parfaitement possible. Au reste, que d'événements imprévisibles qui peuvent décider de la chute du régime actuel! L'histoire des révolutions passées montre assez avec quelle spontanéité l'armée passe souvent au service du peuple et avec quelle facilité tombent, malgré toutes les précautions militaires et policières, les gouvernements en apparence les plus solides.

CHAPITRE II

LA DESTRUCTION DE L'ETAT.
L'INSTAURATION DU RÉGIME FÉDÉRAL DANS LES TRANSPORTS ET LA GRANDE INDUSTRIE.

SOMMAIRE. — *La révolution se compose de deux phases. — Les organisations ouvrières licencient le personnel de l'Etat et conservent momentanément certaines administrations. — L'instauration du régime fédéral est particulièrement facile dans les transports et les communications. — L'instauration dans la grande industrie des trois formes économiques nouvelles imposées par le machinisme.*

I

La révolution, quelles que soient les circonstances dans lesquelles elle éclatera, se composera de deux phases :

Une phase de grève générale et d'insurrection jusqu'au moment de la défection de l'armée. Une seconde période beaucoup plus longue pendant laquelle se fera le passage du régime patronal au régime syndical.

Dans cette seconde phase les organisations ouvrières auront à procéder aux opérations suivantes:

La suppression de la plupart des institutions de l'Etat actuel;

L'instauration du régime fédéral dans les différentes branches de la production et dans le commerce ;

La socialisation d'une partie de la monnaie, ainsi que la socialisation des maisons d'habitation et du sol urbain.

II

Le régime syndical détermine par rapport à l'Etat les conséquences suivantes :

Il donne aux organisations ouvrières toutes les fonctions utiles qu'exercent actuellement les Chambres législatives ainsi que le personnel gouvernemental et administratif.

En abolissant la propriété privée et le régime contractuel de la production, il rend inutile les tribunaux civils et commerciaux.

Il supprime les contributions directes et indirectes ainsi que la dette publique.

Dans ces conditions les révolutionnaires n'ont qu'à constater que toutes ces institutions sont devenues caduques et à licencier le personnel qui pourrait encore se trouver en fonction.

Au point de vue de la transformation syndicale les institutions actuelles de l'Etat doivent cependant se classer en deux catégories: celles que l'on

peut immédiatement supprimer et celles qu'il faut momentanément conserver et plus tard transformer.

1° Les organisations ouvrières supprimeront d'emblée:

Les institutions politiques et administratives;

Les institutions financières ;

Les tribunaux civils et commerciaux;

Les institutions militaires.

Institutions politiques. — Les belles assemblées bourgeoises qui constituent le parlementarisme, la Chambre des députés et le Sénat, au cas où elles n'auraient pas été détruites par l'insurrection, disparaîtraient d'elles-mêmes au moment de la défection de l'armée. A Paris, la Confédération licencie le personnel du Ministère de l'intérieur, du commerce, des travaux publics et l'agriculture, de l'instruction publique, ainsi que celui de la préfecture de la Seine et de la Préfecture de police. En province les bourses de travail ferment les préfectures, les sous-préfectures et suppriment tous les services locaux qui se rattachent aux ministères précédents. Les fonctions utiles que remplissent actuellement ces différentes administrations sont prises par les fédérations compétentes au fur et à mesure que se fait l'instauration du régime syndical.

Institutions financières. — La Confédération s'empare du Ministère des finances et dépose à la Banque de France, transformée en Caisse centrale des syndicats, les sommes qu'on y aurait laissées. En province, les trésoreries de chaque chef-lieu centralisent momentanément tous les versements faits par les différents services départementaux et en particulier ceux des receveurs des finances qui existent dans chaque sous-préfecture. Les Bourses

du travail pourraient tenter, s'il s'y trouvait encore, de prendre possession de l'encaisse de ces trésoreries et de les verser aux Caisses formées par les succursales de la Banque.

La Confédération supprime les contributions indirectes les plus importantes de toutes au point de vue du rendement ainsi que les quatre contributions directes, impôts fonciers, portes et fenêtres, contributions mobilières et patentes en licenciant dans toutes les villes le personnel chargé de les recouvrer. Seul le monopole des tabacs pourrait être momentanément conservé. Elle annule la dette consolidée et la dette flottante qui se monte à plus de quatre milliards puisqu'elle ne perçoit plus les impôts qui en assurent le paiement.

La Confédération ferme la Caisse des dépôts et consignations et toutes les Caisses d'épargne. Ces derniers établissements seraient dans l'impossibilité de rendre les trois milliards de dépôts qu'elles ont reçus. Ces dépôts versés au fur et à mesure à la Caisse des dépôts et consignations ont été employés en achat de rentes sur l'Etat, de bons du trésor, de prêts aux communes, etc.; ils sont donc absolument perdus pour les déposants. Actuellement les Caisses d'épargne font face aux remboursements au moyen de versements nouveaux qu'elles reçoivent mais elles ne pourraient pas les reconstituer.

Institutions judiciaires. — Les Bourses du travail en province et la Confédération à Paris font fermer les tribunaux civils et commerciaux, ainsi que les justices de paix, autant d'institutions qui, comme nous l'avons vu antérieurement, n'ont plus de raison d'être dans une société où règnent l'unité d'entreprise et la propriété sociale.

Les Comités fédéraux de la grande industrie et les syndicats des industries de consommation des villes qui sont actuellement logés dans les Bourses du travail occuperaient tous les locaux, tribunaux, préfectures, ministères, Chambre des députés, Sénat, affectés actuellement au personnel de l'Etat. La population en constatant ces transformations comprendrait qu'il n'y a plus d'autre gouvernement que la Confédération et les organisations professionnelles.

Institutions militaires. — Lorsque les révolutionnaires seront maîtres de la situation, pourront-ils supprimer d'emblée le militarisme actuel ou devront-ils momentanément le conserver ? Une pareille question ne pourra être résolue que par ceux qui vivront la période de la révolution. A l'intérieur, même après la défection de l'armée, il paraît certain que les syndicalistes auront besoin de conserver pendant quelque temps des troupes pour lutter contre les tentatives que feront les dirigeants en vue de maintenir par la force l'organisation économique actuelle. A moins de supposer un mouvement de révolte tellement généralisé et tellement violent qu'il leur enlève toute possibilité de résistance.

A l'extérieur, si la révolution ne se propage pas rapidement en Europe la présence d'une armée peut être aussi indispensable pour faire face aux menaces d'intervention des gouvernements voisins. Dans cette hypothèse les révolutionnaires auraient tout intérêt à conserver momentanément le matériel de guerre existant ainsi que le personnel d'officiers qui consentirait à se mettre au service du régime nouveau.

2° Les administrations de l'Etat que l'on doit mo-

mentanément conserver sont: le ministère des colonies et de la marine, les services de l'assistance publique relatifs aux hòpitaux et aux hospices et quelques autres services municipaux.

Au début de la transformation syndicale la Confédération aura autre chose à faire que de s'occuper de transformer notre régime colonial. D'autre part, en supprimant d'emblée les deux administrations qui assurent actuellement la gestion et la garde de ces colonies, elle s'exposerait à compromettre gravement la vie et les biens de nos nationaux, autant d'éventualités que le régime nouveau a intérêt à éviter. La Confédération, tout en faisant dans le personnel les changements jugés nécessaires, doit donc conserver ces deux administrations dont les fonctions sont intimement liées jusqu'au moment où elle sera en mesure de les remplacer.

Dans chaque ville les bureaux de l'Assistance publique qui assurent le service administratif des hòpitaux continuent leurs fonctions en attendant que les médecins de la localité se soient constitués en syndicats sérieux capables de créer une organisation nouvelle du service médical. Des impòts locaux feraient face aux dépenses de ces administrations.

Le maintien des ministères et des administrations précédentes ne comporte aucun danger, car bien evidemment la destruction des institutions politiques et financières a supprimé l'Etat.

Les bourses du travail de chaque localité prennent la direction des bureaux de statistique, décès et naissance qui se trouvent actuellement dans les mairies. Elles continuent aussi, si elles le jugent nécessaire, d'entretenir une police locale.

Nombre de révolutionnaires par haine légitime de l'Etat entendent détruire immédiatement et sans distinction toutes les administrations quelles qu'elles soient. C'est là une erreur qui entraînerait sûrement de graves mécomptes.

D'autres veulent supprimer toute police, toute force coercitive. Or, cela est impossible; le fait d'instaurer les formes économiques nouvelles imposées par le machinisme ne changera pas du jour au lendemain la mentalité trop faible ou absurde de certains individus.

L'Etat, comme nous l'avons vu précédemment, est représenté en régime syndical par la Confédération du travail et par des corps spéciaux mandatés pour assurer certains services qui ne ressortent pas aux syndicats.

III

La défection de l'armée une fois accomplie les organisations ouvrières doivent poursuivre dans le domaine économique la réalisation immédiate des objectifs suivants:

1° La prise de direction des chemins de fer;

2° La prise de direction des postes, télégraphes et téléphones;

3° La prise de direction des transports maritimes.

1°. — Le passage du régime actuel au régime fédéral est particulièrement facile dans les chemins de fer et les communications parce que l'unité d'entreprise et de direction ainsi que la propriété sociale, deux des formes économiques nouvelles

que doit instaurer le syndicalisme, existent déjà dans ces industries. Le matériel des postes et téléphones est actuellement une propriété publique, le matériel des chemins de fer est en théorie la propriété des actionnaires, mais en fait il est aussi une propriété sociale puisque seuls les titres qui représentent cette propriété sont divisibles et transmissibles, de telle sorte qu'il suffit pour passer du régime actuel au régime syndical d'instaurer dans ces deux industries la direction des travailleurs en lieu et place de la direction de l'Etat et de celle des sociétés anonymes. Cette instauration immédiate est très importante parce qu'elle diminuera les craintes et les hésitations du public, en lui montrant par voie d'exemple la possibilité et les avantages du régime nouveau.

La syndicalisation des chemins de fer se fait de la façon suivante. Le Comité fédéral de chaque réseau formé par les délégués des sections qui existent actuellement dans toutes les grandes villes. Comité qui réside actuellement à Paris prend sur son réseau la direction de tous les services en lieu et place du Conseil d'administration de la Compagnie anonyme. Il conserve momentanément l'organisation des services techniques et administratifs ainsi que le personnel d'ingénieurs et de chefs de bureaux qui les dirigent. S'il le juge utile, il peut même, tout en les unifiant, maintenir leurs appointements à un taux élevé. Ce Comité augmente immédiatement les petits traitements limités à une ou deux catégories, ainsi que le nombre des employés, et il réduit en conséquence la durée du travail, mesures qui sont ensuite modifiées ou approuvées par l'Assemblée fédérale. Plus tard, les Comités fédéraux qui représentent les différentes Compa-

gnies actuelles fusionneraient pour ne constituer qu'une seule organisation.

Les Compagnies de chemins de fer encaissent, pour le transport des marchandises et des voyageurs, plus de trois millions par jour, soit douze cent millions par an. Elles emploient la moitié de cette somme à l'entretien du matériel fixe et roulant et au paiement de tout le personnel, petits et gros traitements; l'autre moitié passe au service des dividendes, à l'intérêt des obligations et à l'amortissement. Or, supposons que le Comité fédéral consacre cent millions annuellement à la construction de nouvelles lignes et à la réfection du matériel, la suppression du service des titres lui donnerait encore cinq cents millions pour faire face à l'augmentation du personnel et à l'élévation des traitements.

2°. — Lorsque les syndicalistes affirment que le personnel employé dans les communications, postes et téléphones, est parfaitement qualifié pour prendre la direction de cette industrie, le public et même une grande partie des employés déclarent qu'une pareille transformation est impossible. Mais après la disparition de l'Etat capitaliste et la prise de direction des chemins de fer, la situation serait tout autre et cette transformation leur apparaîtrait certainement comme facile.

La syndicalisation se fait dans les postes et téléphones comme dans les chemins de fer. Le Comité fédéral formé par les délégués des sections qui se constituent dans chaque ville importante prend la direction des services commerciaux et techniques, en lieu et place du Ministère actuel, et il utilise la compétence du personnel pour procéder à leur réorganisation. Les employés des P. T. T.

sont actuellement au nombre de quarante mille ; or, une fois payé les frais de construction et d'entretien du matériel, ainsi que le montant des traitements, l'exploitation de cette industrie rapporte à l'Etat, à titre d'impôt, plus de cinquante millions de bénéfices, ce qui permettrait d'augmenter très sensiblement le chiffre du personnel et celui des traitements.

3°. — Les transports maritimes sont actuellement exploités par des armateurs et par quelques sociétés anonymes. Les principales sont, en France, la Compagnie Transatlantique, qui fait l'Amérique ainsi que l'Afrique du nord et dont les ports d'attache se trouvent au Havre et à Marseille. La Compagnie des Messageries Maritimes, installée à Marseille, et dont les lignes se dirigent sur l'Asie, l'Australie et l'Amérique du sud; la Compagnie des Chargeurs Réunis, etc.

Dans chacun des principaux ports, Marseille, Le Havre, Nantes, les différents syndicats qui représentent l'industrie des transports, les inscrits maritimes, officiers et matelots, les mécaniciens et chauffeurs, les dockers, forment une fédération locale. Son Comité fédéral prend possession des bureaux des différentes compagnies qui existent dans chaque port ainsi que de tous les bateaux à vapeur et à voile et continue l'exploitation. Ces fédérations locales constituent une fédération nationale qui représente l'industrie des transports maritimes du pays.

La marine marchande au long cours occupe environ vingt-cinq mille hommes; elle encaisse, pour les transports de marchandises et de voyageurs, environ deux cents millions.

La construction du matériel nouveau, l'entretien

du matériel existant, les frais généraux, les traitements du personnel, sont évalués à cent cinquante millions par an. Les compagnies encaissent donc environ cinquante millions à titre de bénéfices. Or, cette somme pourrait être plus utilement employée par le Comité à augmenter le personnel et à élever les traitements.

Les ports sont actuellement construits et administrés par l'Etat, mais, en régime syndical, ce système ne saurait persister. Les ports peuvent être considérés comme faisant partie du matériel qui sert à l'industrie des transports maritimes au même titre que les gares, les tunnels et les ponts, qui sont actuellement construits et entretenus par les compagnies de chemins de fer. Les fédérations maritimes auraient donc à décider si elles doivent procéder à leur réfection et à leur entretien, ou laisser ces fonctions à une organisation spéciale, celle des travaux publics. Quant aux chantiers de constructions navales de Nantes, de la Loire, de Saint-Nazaire, de Chantenay, ils passeraient sous la direction de la fédération nationale des transports maritimes.

IV

Dans la grande industrie, les organisations ouvrières auront à procéder à l'instauration des trois formes économiques nouvelles imposées par l'industrialisme:

La direction fédérale,

L'unité d'entreprise,

La propriété sociale.

Mais, pour réaliser ces trois formes, ces organisations n'ont qu'à prendre la direction des différentes branches de la grande industrie, cette prise de direction impliquant immédiatement l'unité d'entreprise, ainsi que la propriété sociale du sol et du matériel industriel. La plus complète décentralisation, la plus entière initiative doit présider à cette opération, ce qui n'empêcherait pas la confédération d'envoyer, dans les différents centres, des délégués chargés d'aider les organisations ouvrières dans leur passage du régime patronal au régime syndical.

La grande erreur, celle qui provoquerait d'innombrables difficultés, serait de réunir un parlement commun à toutes les branches de la production et de le charger de fixer la durée du travail, le chiffre des traitements, le quantum de la production, etc.

Instauration de la direction fédérale. — Dans tous les centres industriels, les comités syndicaux et fédéraux préexistants prennent la direction de leurs industries respectives.

Considérons, par exemple, une branche de la grande industrie, la métallurgie. Elle comprend un grand nombre de sociétés disséminées sur certains points du territoire. Dans chacun de ces centres, les ouvriers métallurgistes ont actuellement un syndicat et un comité syndical. Tous ces syndicats élisent des délégués qui forment l'assemblée fédérale. Cette assemblée nomme un bureau ou Comité fédéral qui représente l'industrie métallurgique dans son ensemble.

Au moment de la révolution, les ouvriers de chaque centre s'emparent par la force des établisse-

ments capitalistes; le personnel technique, ingénieurs, employés, passe sous la direction du Comité syndical et continue le travail de la production. C'est alors que *l'assemblée fédérale* prend la direction économique de cette industrie, c'est-à-dire la fixation de la durée du travail, du chiffre des traitements, et le *Comité fédéral* la direction administrative.

Les Comités fédéraux des mines, des textiles, etc., prennent, dans les mêmes conditions, la direction de leurs industries respectives.

Les capitalistes qui détiennent actuellement la grande industrie, en présence de la défection de l'armée ne pourraient même pas essayer d'empêcher cette prise de direction, et si quelques-uns le tentaient, ils seraient immédiatement supprimés.

Les Comités fédéraux seront-ils capables de satisfaire à toutes les exigences que la classe ouvrière croira alors pouvoir manifester: engagement des chômeurs, élévation des salaires, diminution du temps de travail, service des retraites? Ces Comités seront parfaitement en mesure de satisfaire à toutes ces exigences. Dès le début de leur prise de direction, ils utilisent d'abord les chômeurs qui existent dans leur industrie, puis, au fur et à mesure que se fait l'organisation syndicale dans l'agriculture, ils prennent les travailleurs que l'emploi intensif du machinisme rend disponibles et ils diminuent en conséquence la durée de la journée de labeur. Le prix des produits restant momentanément le même, les Comités fédéraux emploient à l'élévation des traitements, au paiement du personnel, à l'établissement des retraites, toutes les sommes que les Sociétés anonymes affectent actuellement au service des dividendes et aux appointements des con-

seils d'administration, ce qui augmenterait considérablement le taux des salaires.

Aujourd'hui les assemblées fédérales et les comités fédéraux sont des institutions à l'état rudimentaire; au début de la transformation, les travailleurs devraient s'en servir tels quels. Mais plus tard, lorsque toute résistance aurait cessé, ils donneraient à ces institutions les développements qu'elles comportent. L'Assemblée fédérale de chaque industrie fixerait le nombre de ses membres et leurs conditions d'éligibilité. Le Comité fédéral déterminerait le nombre de spécialistes qui lui seraient nécessaires pour assurer sa compétence administrative, la durée de leur fonction et leur mode de renouvellement, etc. Avec cette organisation l'Assemblée et le Comité fédéral représentent l'administration centrale de l'industrie considérée, et les Comités syndicaux dispersés sur le territoire forment autant de succursales de cette administration.

L'instauration de l'unité d'entreprise. — La prise de direction de tous les établissements capitalistes exploitant la même industrie par leurs Comités syndicaux et par leur Comité fédéral réalise en fait l'unité d'entreprise, ce qui supprime tout risque de pertes pour les organisations qui ont à traiter avec une fédération donnée.

Dans ces conditions, ces Comités n'ont qu'à se mettre en relation avec les fédérations dont ils dépendent pour l'outillage et les matières premières et ils reçoivent à crédit tout le capital dont ils ont besoin. En outre, l'unité d'entreprise et de direction, et par suite la permanence des relations administratives qui existent entre toutes les branches de la grande industrie, assurent le placement et le changement de distribution des travailleurs

selon les nécessités techniques de la production, ainsi que la corrélation de marche des industries entre elles.

Combien de temps la grande industrie mettrait-elle pour parvenir au complet développement de l'organisation nouvelle, pour diminuer de moitié le temps de travail, pour arriver à augmenter sa production conformément aux demandes des industries de consommation des villes? Tout cela est secondaire, la révolution est accomplie dès l'instant que les travailleurs ont détruit la classe capitaliste et qu'ils sont les seuls maîtres de fixer les conditions de leur vie économique.

L'instauration du régime syndical supprime de fait les deux mille sociétés anonymes qui exploitent actuellement en France la grande industrie. Elle amène la disparition de tous les parasites qui, à titre de directeurs, d'administrateurs, de censeurs, s'adjugent actuellement des traitements monstrueux. Elle ôte toute valeur aux cent milliards de titres qu'elles ont émis. Au dire des capitalistes, ces titres forment la richesse mobiliere du pays, alors qu'en réalité ils représentent par leurs intérêts et leurs dividendes une fraction de ce qui est volé annuellement à la collectivité. Avec la disparition de ces sociétés cessent une partie des manœuvres de la spéculation, la vente et la revente des titres et toutes les commissions prélevées à cette occasion par les agents de change, commissions qui s'élèvent à plus de cent millions par an. La syndicalisation de la grande industrie arrête en outre immédiatement le fonctionnement des banques d'escompte ; elle annule tous les contrats et toutes les opérations en cours entre ces sociétés et les différentes maisons patronales.

Quel splendide spectacle que l'effondrement de cette classe de bandits capitalistes et propriétaires, se produisant simultanément avec la destruction des institutions politiques, financières et militaires de l'Etat actuel !

La révolution sera pour ainsi dire faite quand les syndicalistes détiendront les transports, les communications et la grande industrie. En effet, ces premières transformations une fois accomplies, les petits patrons des industries de consommation des villes se trouveront forcés d'abandonner leurs entreprises ; quant aux grands propriétaires agricoles, ils ne pourront plus empêcher leurs ouvriers d'établir le régime syndical dans l'agriculture.

CHAPITRE III

L'INSTAURATION DE LA DIRECTION SYNDICALE SE FERA PAR VOIE DE NÉCESSITÉ ET PAR VOIE D'EXEMPLE.

SOMMAIRE. — *Lorsque les syndicats sont maîtres de la grande industrie, les patrons des industries de consommation des villes, les grands propriétaires terriens, ainsi que les petits cultivateurs propriétaires sont forcés d'abandonner leurs entreprises. — La syndicalisation du commerce intérieur et extérieur.*

I

Dans les industries de consommation des villes l'instauration du régime syndical se fera par voie de nécessité.

En effet, lorsque les fédérations ouvrières auront pris la direction de la grande industrie, elles seront maîtresses de refuser toute opération avec les maisons restées sous le régime patronal et de ne fournir leurs produits qu'aux syndicats. En présence de ce refus, les patrons seraient immédiatement acculés à la nécessité d'arrêter leurs affaires. Que

feraient les patrons des industries du bâtiment si la fédération de la métallurgie et celle des carriers ne répondent pas à leur demande de matériel? Que feraient les patrons tailleurs si la fédération des textiles leur refuse les matières premières? Ils n'auraient même pas la ressource de s'adresser à l'étranger, car la fédération des transports pourrait ne pas effectuer les expéditions à destination de leurs maisons.

De plus, les ouvriers refuseraient de travailler chez eux et si par hasard quelques-uns acceptaient, ils exigeraient très certainement le temps de travail et le chiffre de traitement donnés par les syndicats, ce qui supprimerait le moyen de réaliser des bénéfices. Dans de pareilles conditions, l'impossibilité de continuer leurs affaires et l'inutilité de toute tentative de résistance apparaîtraient clairement aux patrons qui se décideraient forcément à abandonner leur industrie.

Cependant certains d'entre eux refuseraient peut-être de quitter leurs établissements. Les syndicats, s'ils jugeaient bon de ne pas employer la force, pourraient facilement négliger une pareille résistance. En effet, une des premières mesures de la révolution est d'instaurer la propriété sociale des immeubles. Dans un tel milieu, il est facile de trouver des locaux pouvant momentanément suffire pour continuer la production. Les syndicats font ensuite exécuter par la fédération locale du bâtiment les installations qui leur sont nécessaires.

Les patrons se verraient alors dans la situation faite actuellement aux prolétaires. Les ouvriers sont libres de travailler, seulement comme ils ne trouvent pas de travail, leur liberté d'agir sans le pouvoir d'agir ne les empêche pas de crever de

faim. Les patrons seraient libres d'exploiter leurs maisons, mais ils ne trouveraient plus ni personnel, ni matières premières, et leur liberté ne leur servirait plus qu'à comprendre la situation faite aujourd'hui aux ouvriers. Supprimés par voie de concurrence, ils ne pourraient pas se plaindre, puisque, d'après leur doctrine, la concurrence est un mode économique indispensable, le seul qui puisse développer les qualités du travailleur.

L'argent ne rapportant plus, les patrons ne résisteraient pas longtemps à l'atmosphère nouvelle et ils viendraient assez vite demander aux syndicats de leur profession leur part d'occupation. Ils comprendraient alors les avantages d'une organisation où l'unité d'entreprise et de direction permet de donner du travail à tous ceux qui en veulent, contrairement à ce qui se passait lorsqu'ils étaient les maîtres de diriger la production sociale.

Les industries de consommation qui existent dans chaque ville sont au nombre de trois:

L'alimentation, qui englobe les restaurants, les boulangers, les bouchers, etc.

Le vêtement, comprenant les tailleurs, les couturières, les bottiers, les chapeliers, etc.

Le bâtiment: maçons, charpentiers, peintres, etc.

Les organisations ouvrières préexistantes auraient à instaurer là comme dans la grande industrie les trois formes économiques propres au régime nouveau : la direction syndicale — l'unité d'entreprise — la propriété sociale.

La direction syndicale. — Dans chacune de ces industries, les ouvriers ont constitué un syndicat et un Comité syndical. Ce Comité prend la direction de la production locale en lieu et place des patrons. Dans les villes ou dans les industries qui

ne posséderaient pas encore de syndicats, les travailleurs s'empresseraient d'en constituer.

Considérons par exemple un des groupes de l'alimentation, les boulangers. Le Comité syndical prend possession avec le concours des ouvriers, et en employant si nécessaire la force, des locaux affectés à cette industrie et du matériel qui s'y trouve. Ce Comité se met immédiatement en relation avec les fédérations qui doivent lui fournir les matières premières et le matériel, et il se fait ouvrir à la caisse-comptable de la localité le compte courant qui lui est nécessaire.

Les Comités syndicaux qui représentent les tailleurs, les chapeliers, etc., effectuent dans leur profession respective la même prise de direction.

Les prix restant momentanément les mêmes, ces Comités emploieraient les trois milliards de bénéfices que s'attribuent actuellement les patrons des industries de consommation à l'élévation des salaires, à l'augmentation du personnel et à l'établissement des retraites.

Au début de la transformation, les Comités syndicaux auraient qualité pour prendre toutes les mesures relatives à la durée du travail et au chiffre de traitement. Dès que les circonstances le permettraient, ces mesures seraient acceptées ou modifiées par les assemblées syndicales.

L'unité d'entreprise et de direction. — La prise de direction d'une industrie par le Comité syndical implique l'unité d'entreprise. Ce Comité fait alors fermer dans les différents quartiers les établissements mal installés ou mal situés. Cette mesure, vu l'absurde multiplicité des maisons patronales actuelles, aboutirait à en supprimer les trois quarts, il désigne ensuite pour chacune des maisons

conservées, devenues autant de succursales du syndicat, un gérant chargé de remplacer le patron et de diriger le travail technique et administratif. La réduction du nombre des maisons entraîne une réduction correspondante dans le travail administratif, ce qui diminuerait d'autant la durée du labeur des employés.

L'unité d'entreprise et de direction et la permanence des relations statistiques entre toutes les industries permettent au Comité syndical d'occuper les chômeurs et d'effectuer dans la distribution du personnel tous les changements qui pourraient être nécessaires. Elle assure aussi la corrélation de la production à la consommation.

La propriété sociale. — La prise de direction par les syndicats instaurant la propriété sociale du sol et du matériel industriel, le Comité syndical de chaque industrie ne se heurterait plus aux obstacles que crée aujourd'hui la propriété privée des villes; il pourrait satisfaire aux nécessités techniques qu'impose le machinisme, disposer librement du sol et installer chaque maison dans des conditions de commodité et d'hygiène parfaites, aussi bien pour les travailleurs que pour le public consommateur.

Qu'on considère quel ordre et quelle simplicité amène dans une ville l'unité d'entreprise et de direction, ainsi que la propriété sociale, en comparaison de la multitude de petites maisons patronales actuelles mal installées, mal dirigées et tenues salement afin de faire des économies, maisons qui ont pour objectif non pas de satisfaire les besoins de la consommation, mais avant tout de tromper et de voler le public pour réaliser les plus grands bénéfices possibles.

La transformation syndicale des industries de consommation s'opérera par degré, en allant des grandes aux petites villes. Dans ces dernières, la révolution ne se fera pas tout d'abord sentir; pendant un temps plus ou moins long leur fonctionnement économique et administratif restera à peu près ce qu'il est aujourd'hui. Les exemples donnés par les villes importantes et par la grande industrie seront les meilleurs moyens de changer la mentalité des habitants des petites communes. La Confédération Générale provoquerait des résistances dangereuses en voulant leur imposer immédiatement par la force le régime syndical, ainsi que la propriété sociale du sol urbain et des maisons.

Les antisocialistes déclarent que la transformation des industries de consommation des villes est impossible parce que les syndicalistes ne pourront pas empêcher par la force les petits patrons de continuer leurs entreprises. Ils déclarent encore qu'elle est impossible par voie de persuasion parce que ces patrons ne consentiront jamais à abandonner leurs propriétés et la direction de leurs affaires. Ces objections seraient parfaitement fondées si la transformation syndicale devait s'accomplir conformément aux suppositions des antisocialistes ; mais comme leurs deux suppositions sont également fausses, comme cette transformation ne se fera ni par la force, ni par la persuasion, mais bien par voie de nécessité, leurs objections sont sans valeur, elles ne peuvent pas servir à démontrer l'impossibilité de syndicaliser les industries de consommation des villes.

II

La syndicalisation de la grande culture se fera par voie d'exemple et celle de la petite culture parcellaire par voie de nécessité.

Les trois millions de journaliers agricoles qui en France sont employés dans la grande culture constateront, en voyant fonctionner le régime nouveau dans la grande industrie, que la direction syndicale et la propriété sociale sont des formes économiques parfaitement possibles et qu'elles assurent aux travailleurs d'excellentes conditions d'existence. Ces journaliers sauront qu'il n'y a plus de forces coercitives prêtes à défendre les propriétaires et les fermiers et qu'ils peuvent compter sur l'appui des ouvriers de la grande industrie. En outre, ils n'ignorent pas qu'il existe déjà dans une vingtaine de départements des syndicats agricoles constitués par canton.

En présence d'une pareille situation, dans toutes les régions où se fait la grande culture, les journaliers se mettront immédiatement à former des syndicats ou à développer ceux qui s'y trouveront déjà, dans le but d'instaurer à leur profit le régime nouveau. Il ne sera nullement nécessaire pour les pousser à créer cette organisation, soit de leur faire des démonstrations théoriques, soit de les violenter.

Chaque syndicat constitué par canton nommera un Conseil d'administration ou Comité syndical composé d'agriculteurs et de techniciens, qui pren-

dra la direction de toutes les grandes exploitations, c'est-à-dire de celles de quarante hectares et au-dessus.

Il est évident que les fermiers et les propriétaires n'ayant plus de soldats à leur disposition ne pourront pas songer à s'opposer à cette prise de possession. L'exécution immédiate de ceux qui l'essaieraient suffirait à faire cesser toute tentative de résistance.

Le Comité syndical, en prenant dans chaque canton la direction des grandes exploitations, instaure par cela même l'unité d'entreprise ainsi que la propriété sociale du sol et du matériel.

Le Conseil d'administration aura pour premier objectif de satisfaire aux nécessités techniques imposées par le machinisme. Et comme ce machinisme exige la libre disposition du sol et qu'il ne peut donner tout son rendement que si l'on opère sur des milliers d'hectares, c'est-à-dire sur une à deux lieues carrées, il fixera d'abord l'étendue de chaque exploitation. Supposons que ce Conseil réunisse dans chaque canton en une seule exploitation toutes les fermes de quarante hectares et au-dessus, cela donnerait trois mille syndicats agricoles, au lieu de cent quarante mille fermes mal installées qui représentent actuellement la grande culture, soit la moitié du sol agricole de la France, c'est-à-dire vingt-cinq millions d'hectares.

Au début de la transformation, pour éviter toute difficulté, on pourrait exproprier, moyennant finance, les parcelles qui, appartenant à de petits cultivateurs, mettraient obstacle à la réunion des terres en un seul tenant.

Dans chaque canton, le Comité fait exécuter par la fédération du bâtiment de la ville la plus proche

les travaux de génie rural jugés nécessaires, nivellement, hydraulique agricole, voies de communications, construction de bâtiments, etc. Il se met en relation avec la fédération de la métallurgie qui lui fournit tout le machinisme agricole dont il a besoin.

Les Comités syndicaux emploient les deux milliards prélevés chaque année, sous le nom de rente, par les propriétaires actuels, ainsi que les bénéfices des fermiers, à augmenter les traitements du personnel, à assurer le service des retraites et à payer les travaux d'installation, ainsi que l'outillage.

L'emploi intensif du machinisme et la culture en grand permettraient, dès le début de la transformation, de réduire de plus de moitié le personnel. En France, dans la grande culture, ce personnel s'élève à près de trois millions d'individus; on pourrait donc libérer du labeur de la terre des centaines de mille de journaliers. En régime patronal, cette libération provoquerait une épouvantable misère; avec l'unité d'entreprise et de direction qui permet de modifier rapidement la distribution des travailleurs, elle devient une cause de mieux-être. En effet, les syndicats de la grande industrie et du bâtiment prennent immédiatement ces ouvriers ce qui leur permet d'augmenter leur production, tout en réduisant à quelques heures la durée du travail.

Les autres branches de l'industrie agricole instaurent de même la direction syndicale et l'unité d'entreprise. Les travailleurs employés dans l'industrie vinicole forment des syndicats locaux et leur réunion constitue la fédération de la viticulture. Les cultivateurs qui exploitent les industries maraîchères voisines de chaque ville créent un syn-

dicat local qui représente cette industrie, etc.

La syndicalisation de la grande culture supprime évidemment, comme pour l'industrie, tous les liens juridiques actuels. Les exploitations agricoles ne sont plus transmissibles par vente, hérédité ou testament; les hypothèques, les dettes chirographaires, les contrats de fermage et de métayage se trouvent annulés.

Cette première transformation accomplie, on se trouverait, en France, en présence de trois millions de petits propriétaires qui détiennent la moyenne et la petite culture, soit la moitié du sol agricole. Plus d'un million de ces propriétaires sont en réalité des prolétaires possédant des terrains de un à cinq hectares, ou de moins d'un hectare, et qui seraient tout disposés, quand ils auraient vu à l'œuvre le régime nouveau, à laisser là leur parcelle de terre et leur pauvreté.

Mais admettons que la majorité de ces petits cultivateurs refusent de laisser administrer leurs terres par le Comité syndical local et qu'ils veuillent tenter la lutte contre les organisations ouvrières. Ils se trouveraient en face d'une situation telle, qu'ils seraient, tout comme les commerçants des villes, rapidement forcés d'abandonner leurs exploitations. En effet ils ne pourraient pas utiliser sur leurs petites parcelles un machinisme intensif, puisque ce machinisme exige de vastes surfaces, des travaux préliminaires de génie rural, un personnel technique nombreux et d'importants capitaux en monnaie. Les journaliers dont ils auraient besoin refuseraient de travailler chez eux ou exigeraient les mêmes conditions de salaires et de temps de travail que celles accordées par les syndicats. Or, sans l'emploi du machinisme, de pareilles conditions

porteraient le coût de production à des prix tels que ces cultivateurs ne pourraient plus vendre leurs produits. Si le rendement des terres syndicalisées n'assurait pas les besoins de la consommation, l'importation permettrait d'amener sur le marché une quantité suffisante de denrées pour combler le déficit et pour concurrencer leurs prix.

En présence de ces insolubles difficultés, les petits propriétaires finiraient certainement par comprendre qu'ils doivent se conformer aux nécessités techniques imposées par l'industrialisme moderne et ils accepteraient la socialisation de leurs terres.

Lorsque le régime socialiste sera instauré dans l'agriculture, les syndicats constitueront des fédérations régionales centralisées elles-mêmes en une fédération nationale qui représentera l'industrie agricole du pays.

L'agriculture syndicalisée employant le tiers ou le quart du personnel actuel, les prix des produits agricoles diminueraient dans de fortes proportions. Mais comme la grande industrie et le bâtiment prendraient tout le personnel libéré du travail de la terre, une élévation des prix se produirait certainement dans ces différentes industries, ce qui compenserait la baisse précédente et maintiendrait le coût de la vie à un taux sensiblement égal au taux actuel.

Les ouvriers agricoles devant procéder à la transformation de leurs industries par voie d'exemple et de nécessité, n'ont pas besoin d'avoir une instruction et une discipline syndicales aussi développées que celles des travailleurs de la grande industrie qui, eux, sont appelés à commencer le mouvement. Cette constatation montre que le manque de déve-

loppement du syndicalisme dans les campagnes ne constitue pas, comme le prétendent certains anti-socialistes, un obstacle insurmontable à l'instauration du socialisme.

III

Dans le commerce intérieur, le passage du régime actuel au régime nouveau se fera facilement. Une ville compte trois catégories de marchands : les marchands de produits alimentaires, les marchands d'articles tout fabriqués relatifs au vêtement, ainsi que ceux qui vendent l'ameublement et les produits connexes. Les employés auront donc à instaurer dans chaque ville, en lieu et place de la direction patronale, la direction syndicale, l'unité d'entreprise et la propriété sociale.

La direction syndicale. – Pour instaurer ce mode de direction, les employés occupés dans chacune de ces trois branches de commerce constituent leurs syndicats respectifs et prennent, par l'intermédiaire de leurs Comités syndicaux, la gestion des maisons patronales afférentes à leur spécialité. Par exemple, à Paris, le Comité syndical qui représente le commerce du vêtement prend la direction du *Louvre*, du *Bon Marché*, du *Printemps*. Les Comités fixent les traitements, réduits à une ou deux catégories, les retraites, la durée du travail Dans les établissements qui doivent rester longtemps ouverts au public, comme les hôtels, les

cafés, ils déterminent le nombre d'équipes nécessaires pour assurer un service continu. Autant de mesures qui sont ultérieurement modifiées ou ratifiées par l'Assemblée syndicale.

L'unité d'entreprise. — Dans chaque ville, la direction syndicale s'accompagne nécessairement pour chacune des différentes branches de commerce de l'unité d'entreprise et de direction. Sous le régime actuel de la multiplicité d'entreprises le nombre des magasins de vente atteint un total véritablement absurde. Leurs propriétaires qui ne peuvent connaître que très mal les besoins de la consommation les établissent au hasard. Situés porte à porte, ils se font par voie de tromperie sur la qualité et la quantité et par la baisse des prix une concurrence stupide à leur détriment et à celui du public. En France, par exemple, on compte cent dix mille épiceries, en moyenne une pour moins de trois cent familles. Il y a plus de quatre cent mille débits de boissons, cafés, débitants, bars, non compris les hôtels et auberges où l'on vend à boire, soit un établissement pour quatre-vingt-cinq habitants. A Paris, les cafés et les débitants de boissons se montent à plus de trente mille.

Le nombre de patentés du petit commerce tend constamment à augmenter. Depuis trente ans ils ont passé de cent trente cinq mille à deux cent soixante quinze mille, c'est-à-dire qu'ils ont plus que doublés; augmentation qui ne correspond ni à celle de la population, ni à celle des industries nouvelles.

Les comités syndicaux suppriment les maisons inutiles et mal installées, ce qui réduirait certainement leur nombre de plus des trois-quarts. Cette suppression amène les deux avantages suivants :

a) La diminution de personnel;

b) La diminution des prix.

a) Ces comités emploieraient au total moins d'individus que n'en occupent les patrons avec la multiplicité d'entreprises. En effet ils diminuent de moitié le temps de travail imparti à chacun, ce qui double les employés; mais d'autre part, ils suppriment plus des trois-quarts des magasins, ce qui réduirait de beaucoup le personnel nécessaire. Or très certainement cette réduction l'emporterait sur l'augmentation, de telle sorte que le total du personnel occupé serait moindre. Tous les individus devenus libres sont reportés sur d'autres branches de la production, telles que les communications, ce qui contribue à réduire d'autant la durée du travail social.

b) Les articles livrés par le producteur sont actuellement majorés par les intermédiaires commerciaux de vingt pour cent. A cette première majoration le marchand au détail ajoute les frais généraux, soit environ trente pour cent; il augmente ensuite ce prix brut de cinquante pour cent afin de réaliser les bénéfices qu'il s'attribue à titre de patron. Avec de telles pratiques un article livré par le fabricant à dix francs en vaut le triple au détail. Le régime syndical supprime les bénéfices prélevés par les intermédiaires commerciaux, les frais de réclame, l'escompte, les bénéfices du marchand. Les seules augmentations ajoutées au coût de production sont: les frais de transports, le traitement des employés occupés à la manutention et à la vente, ainsi que les loyers considérablement diminués.

La propriété sociale. — La direction syndicale instaure la propriété sociale de tous les produits déposés dans les magasins d'une ville. Les comités

syndicaux n'en sont pas les propriétaires, comme prétendent l'être les marchands actuels. Ces comités reçoivent pour leur travail de direction un traitement fixe et non pas des bénéfices. Il en résulte qu'ils n'ont pas, comme les patrons, intérêt à tromper les acheteurs sur la qualité et la quantité des objets vendus. Les fraudes marchandes dont le public est aujourd'hui la victime n'ont plus de raison d'être, elles deviennent impossibles.

Les comités commerciaux, s'ils le jugent utile, font construire des locaux contenant tous les articles relatifs à une même branche de commerce; l'expérience ayant montré qu'un pareil dispositif est des plus commode pour le public. Ces locaux qui comprendraient toutes les annexes indispensables pour la manutention et la conservation des produits présenteraient pour les consommateurs des garanties de propreté et de commodité qui font complètement défaut dans la plupart des maisons patronales actuelles.

On confond sous le nom de commerçants deux catégories de patrons: les patrons qui détiennent les industries de consommation des villes et les marchands proprement dit, qui vendent des produits tout prêts pour la consommation. La syndicalisation de ces commerçants, patrons et marchands, ainsi que celle de la grande industrie, détermine une conséquence des plus remarquables, *c'est la disparition de tous les intermédiaires commerciaux actuels,* tels que les marchands en gros, en demi-gros, les commissionnaires, les commis-voyageurs, etc., qui sont actuellement placés entre les producteurs et les commerçants des villes.

Le marchand au détail est un intermédiaire qui remplit une fonction indispensable, la manutention.

la conservation et la division des marchandises selon les besoins du public. Mais dans les sociétés actuelles, il n'y a pas que lui, il existe encore de nombreux intermédiaires placés entre les producteurs de la grande industrie et de l'agriculture et les patrons qui, dans chaque ville, détiennent soit les industries de consommation, soit les magasins de vente au détail.

Les causes qui mettent obstacle à la transmission directe des produits et qui imposent ces intermédiaires sont tout d'abord le risque des pertes qui résulte de la multiplicité d'entreprises et ensuite l'impossibilité pour les producteurs de la grande industrie de se mettre personnellement en relation avec tous les petits commerçants qui utilisent leurs marchandises.

Le régime syndical, en instaurant l'unité d'entreprise et de direction et en supprimant le risque de perte, rend possible le passage direct des produits agricoles ainsi que des matières premières de la grande industrie aux syndicats des villes. Sous ce régime les syndicats agricoles peuvent expédier leurs denrées aux restaurants, aux hôtels, aux bouchers, aux boulangers, sans passer par des intermédiaires tels que les halles, les marchands en gros et en demi-gros. La fédération des textiles fournit de même aux syndicats des tailleurs et des couturiers toutes les matières premières dont ils ont besoin, etc. Cette transmission directe fait cesser les ventes et les reventes inutiles qu'entraîne la mauvaise organisation administrative résultant de la direction patronale.

Le nombre des intermédiaires actuels y compris leurs employés s'élève en France, à plus de deux cent mille personnes qui majorent le prix de vente

de dix à vingt pour cent, c'est-à-dire de plusieurs centaines de millions chaque année. Leur suppression amènerait donc une nouvelle réduction sur le prix des produits, ainsi qu'une nouvelle diminution dans le personnel commercial.

IV

Au début du régime syndical le commerce extérieur serait fait par des *Agences* organisées par les fédérations industrielles et agricoles.

Les fédérations qui ont besoin des produits bruts ou fabriqués d'un pays étranger, ou les fédérations qui doivent exporter leurs propres produits établissent dans ce pays une agence d'importation et d'exportation qui installe des succursales sur tous les points où elle le juge nécessaire. Ces administrations ayant à leur disposition un personnel technique et administratif nombreux et instruit pourraient mieux que les maisons patronales actuelles tenir leurs fédérations respectives au courant de la production et des usages des pays dans lesquelles elles seraient établies.

Le commerce extérieur d'un nation est ainsi représenté dans chaque pays étranger par quelques agences fédérales, agence des textiles, de la métallurgie, des mines, des denrées agricoles, etc.

Les intermédiaires commerciaux actuels ne peuvent faire aucune résistance et sont très facilement supprimés. Il suffit pour cela que les Comités fédéraux de la grande industrie ou de l'agriculture refusent de leur livrer les produits qu'ils deman-

deraient pour l'exportation et que ces Comités n'acceptent que les articles étrangers fournis par leurs propres agences. Une pareille mesure arrêterait immédiatement les opérations des maisons patronales.

Sous le régime patronal les fabricants et les cultivateurs qui veulent exporter leurs produits ou qui ont besoin de ceux d'un pays étranger ne sont pas le plus souvent en mesure d'entretenir dans ce pays des agents préposés à ces opérations. De pareils frais qui ne sont rien répartis sur toute une industrie deviennent trop onéreux pour une seule maison. Ces commerçants sont donc obligés de passer par tous les intermédiaires actuels et de supporter toutes les exigences qu'on leur impose. Cependant certains industriels ont déjà tenté d'organiser à l'étranger, à frais communs, des agences qui sont chargées de les représenter et de les renseigner sur les usages commerciaux de ces pays et sur les marchandises qui pourraient s'y vendre. Il y a là comme une vague ébauche de ce que sera plus tard le commerce extérieur.

L'unité d'entreprise et de direction. — La direction fédérale du commerce extérieur réalise l'unité d'entreprise et de direction puisqu'elle crée dans chaque pays étranger et pour chaque branche de commerce une seule agence avec les succursales nécessaires.

Cette organisation en supprimant tout risque de pertes rend possible la disparition de tous les intermédiaires qu'emploie le régime patronal, les consignataires, les commissionnaires, les courtiers, etc. En France, le nombre de ces intermédiaires est évalué, y compris le personnel d'employés qu'ils occupent, à plus de cinquante mille personnes. Ces

intermédiaires, par les spéculations qu'ils pratiquent, par les multiples commissions qu'ils prélèvent, par les ventes et les reventes qu'ils font, élèvent considérablement le prix des matières premières et des articles importés. Leur disparition ferait cesser toutes les tromperies qui se pratiquent actuellement sur la qualité et sur la quantité et elle amènerait une baisse considérable des prix.

Cessation de perturbations actuelles. — La direction patronale du commerce extérieur amène de graves perturbations. Les patrons ou les sociétés anonymes qui s'en occupent n'ont, en effet, en vue qu'un seul objectif, réaliser les bénéfices maximum sans s'inquiéter des conséquences de leurs actes pour la collectivité. Dans ces conditions l'importation peut porter préjudice aux producteurs nationaux et l'exportation aux consommateurs.

Les commerçants qui font l'importation recherchent les matières premières ou les produits susceptibles d'arriver sur le marché à des prix inférieurs à ceux des articles nationaux. Cette différence de prix leur permet de faire concurrence aux maisons qui vendent des marchandises indigènes similaires, concurrence qui diminue la production nationale et détermine le chômage.

Les producteurs nationaux exportent leurs produits s'ils trouvent à l'étranger des prix plus élevés que sur le marché intérieur, quand même ces produits seraient nécessaires à la consommation nationale. C'est ainsi que les agriculteurs français exportent leurs vins et leurs meilleures denrées alimentaires alors que la classe ouvrière vit de privations et qu'elle pourrait sans arriver à satisfaire ses besoins consommer toute la production indigène.

En régime syndical, les Comités fédéraux qui dirigent le commerce extérieur reçoivent des traitements fixes, ils ne peuvent pas réaliser de bénéfices. Dans ces conditions les perturbations précédentes deviennent impossibles.

L'importation ne peut pas concurrencer la production nationale parce que les Comités fédéraux n'importent que les produits qu'ils ne trouvent pas dans leur pays, ou ceux dont ils ont besoin pour combler l'insuffisance de leur propre production.

L'exportation ne peut pas être une cause de privation pour la collectivité parce que ces mêmes Comités exportent seulement les articles qui ont été produits en surabondance afin de satisfaire la demande des pays étrangers.

La direction syndicale supprime par voie de conséquences les droits prohibitifs à l'importation, les primes à l'exportation, les droits fiscaux, ainsi que toutes les vexations que comporte la douane pour les voyageurs. En France, la suppression de ces droits diminuerait de quatre cent millions le prix des sept milliards de produits importés.

Les constatations précédentes nous montrent que la prise de direction des chemins de fer, des communications et de la grande industrie amène un enchaînement de faits qui rend impossible la résistance de la classe patronale et qui conduit nécessairement à l'instauration du régime syndical dans les industries de consommation des villes, dans l'agriculture et dans le commerce.

CHAPITRE IV

LA SOCIALISATION DE LA MONNAIE ET DES MAISONS D'HABITATION

SOMMAIRE. — *La consommation communiste ne peut pas être établie d'emblée. — La socialisation de la monnaie. — La Confédération crée des Caisses-comptables qui fournissent aux syndicats le fond de roulement en monnaie dont ils ont besoin. — La socialisation des maisons d'habitation des villes. — La transformation des industries ménagères.*

I

Contrairement à l'opinion de certains socialistes, il est impossible et inutile d'établir la consommation communiste dès le début de la transformation syndicale.

L'établissement de l'organisation syndicale dans l'agriculture, l'emploi intensif du machinisme, la distribution dans la grande industrie d'un grand nombre d'ouvriers agricoles libérés du travail de la terre, l'établissement de l'unité d'entreprise dans

les industries de consommation de toutes les villes, sont autant de transformations qui demanderont un temps assez long. Lorsque ces transformations préliminaires seront accomplies les organisations ouvrières pourront augmenter sensiblement leur production tout en diminuant le temps de travail imparti à chacun. Tant qu'elles ne le seront pas, la capacité de production des sociétés sera relativement faible et la consommation des masses devra se limiter à cette capacité de production.

Dans ces conditions, les syndicats doivent maintenir pendant un temps plus ou moins long la répartition préalable sous forme de traitement, parce que ce traitement limitant d'avance la consommation de l'individu permet de la régler sur la puissance de la production à un moment donné.

En régime communiste, au contraire, l'individu peut, en échange de son labeur, satisfaire gratuitement à ses besoins, c'est-à-dire que le quantum de sa consommation n'est pas fixé à l'avance. Or, étant donné la pauvreté des sociétés actuelles, si les syndicats établissent d'emblée ce régime, il est bien évident que les masses seront conduites à augmenter leur consommation dans des proportions auxquelles les Comités syndicaux ne seront certainement pas tout d'abord en état de satisfaire. Cette insuffisance de la production obligerait soit à prendre des mesures vexatoires pour contrôler et limiter la consommation publique, soit à priver un certain nombre d'individus des objets nécessaires à la satisfaction de leurs besoins matériels.

Une autre considération encore oblige à ne pas instaurer d'emblée la consommation communiste. Tant que les syndicats n'ont pas établi dans toutes les industries et sur toute la surface du territoire

l'unité d'entreprise et de direction, ils ne sont en mesure ni de faire face au placement des travailleurs, ni de s'assurer facilement que les individus qui prennnent part à la consommation participent au travail de la production.

Or le système de la répartition préalable sous forme de traitement empêche de consommer tout individu qui n'a pas pris part au travail de la production. Les syndicats doivent donc conserver ce système jusqu'au moment où le régime nouveau sera partout instauré. Si au contraire ils établissent d'emblée le régime communiste il est bien évident que tous les individus dépossédés de leurs capitaux ou de leurs fonctions, rentiers, capitalistes, employés de l'Etat s'empresseraient, en changeant fréquemment de localités, de s'assurer la consommation et même le luxe, et cela sans se croire obligés de prendre leur part de travail social.

II

Les syndicats conservant momentanément le système de la répartition préalable sous forme de traitement sont évidemment obligés, pour payer ces traitements, de garder l'usage de la monnaie.

Le maintien de l'argent est encore très utile pour rendre faciles les achats faits par les syndicats aux entreprises restées au début de la transformation sous le régime patronal: par exemple, si les syndicats de l'alimentation établis dans les villes ne possèdent pas de monnaie pour traiter avec les petits cultivateurs qui n'ont pas encore confiance dans

la possibilité du régime nouveau, ils s'exposeront à des refus qui ne feront qu'accroître les difficultés inhérentes à l'instauration de ce régime.

La nécessité momentanée de la monnaie admise, il y a certainement tout avantage à garder celle qui sert actuellement, le numéraire et les billets. Pourquoi leur substituer des bons de travail? Ce changement serait sans utilité et contribuerait à provoquer la méfiance d'une partie du public. C'est ainsi que ces mêmes petits cultivateurs accepteront sans peine la monnaie actuelle des syndicats de l'alimentation établis dans les grandes villes, alors qu'ils peuvent refuser une monnaie fiduciaire nouvelle, telle que des bons de travail. Or il est de la plus haute importance pour ces syndicats de pouvoir assurer sans lutte les services dont ils se chargeront.

Les organisations ouvrières peuvent sans inconvénient faire usage de l'argent. Cet usage ne saurait entraîner aucune perturbation, car sous le régime nouveau, il est impossible à un individu, même s'il possède un capital monétaire, de fonder une entreprise industrielle ou agricole.

Les constatations précédentes permettent de rectifier les deux erreurs suivantes qui ont cours parmi les syndicalistes. Beaucoup d'entre eux s'imaginent qu'on peut établir d'emblée la consommation communiste. Or cela est faux. Ce mode de consommation ne sera facile à instaurer que quand la direction syndicale sera réalisée dans toutes les industries et sur toute la surface du territoire, ce qui demandera nécessairement un temps assez long. Toute tentative prématurée créerait de multiples obstacles à la transformation socialiste.

Selon d'autres, on doit dès le début de la révo-

lution supprimer l'usage de l'argent. La persistance de ce moyen de répartition et d'échange leur apparaît comme un danger et aussi comme un obstacle de nature à s'opposer au fonctionnement du régime nouveau. C'est là une grave erreur, le maintien de la monnaie ne présente aucun danger; ce maintien est même absolument indispensable pour faciliter le passage du régime patronal au régime syndical.

Ces erreurs sont dangereuses parce qu'elles peuvent conduire les militants à des tentatives de réalisation qui aggraveraient les difficultés inhérentes à la transformation socialiste.

Lorsque la production se trouverait en mesure de faire face à tous les accroissements de la consommation, lorsqu'il serait devenu impossible de participer à la consommation et de se soustraire au travail social, lorsqu'il n'y aurait plus d'entreprises agricoles exigeant le paiement des produits en monnaie, la Confédération ou un congrès de travailleurs pourrait décider l'instauration du régime communiste qui ne présenterait plus alors d'inconvénients. Car bien que ce régime paraisse aujourd'hui impossible et injuste à la majorité des gens, il est très possible et très légitime.

Il est très possible, parce que le gaspillage des produits serait nul ou insignifiant si la consommation était libre; ce gaspillage serait même moindre que celui qui pour d'autres raisons existe aujourd'hui. En effet, pour le logement et l'alimentation, la consommation est forcément limitée et les écarts ou les fantaisies personnelles ne peuvent représenter que des différences négligeables. L'habillement et l'ameublement seuls pourraient donner lieu à des exagérations qui seraient sans importance

étant donnée la productivité du machinisme actuel. Il faut aussi remarquer que la tendance à l'abus résulte surtout de la privation et que cette tendance disparaîtrait avec la généralisation du bien-être matériel.

Ce régime est aussi très légitime; il est en effet impossible de fixer exactement le concours apporté par chacun dans le travail social. En outre, il n'y a pas de corrélation nécessaire entre les besoins matériels d'un homme et le labeur qu'il accomplit. Par conséquent, il n'est pas plus juste de fixer à l'individu sa part dans la répartition selon quelques règles de traitements plus ou moins arbitraires que de le laisser consommer selon ses besoins.

On pourrait, nous le savons, établir la consommation communiste dès le début du régime socialiste et parer par certaines mesures de garantie aux inconvénients que comporte cette instauration immédiate. Mais pourquoi employer de semblables mesures, alors qu'il est très certainement beaucoup plus simple de conserver pendant le temps jugé nécessaire la répartition préalable sous forme de traitement et l'usage de la monnaie.

Au reste, l'établissement immédiat de ce mode de consommation n'a qu'une importance très secondaire; la révolution est faite, lorsque les organisations ouvrières ont pris la direction de leurs industries respectives, et le régime syndical peut parfaitement s'accommoder de la pratique des traitements et de l'usage de la monnaie.

III

Les formes économiques d'une société commandent, comme nous l'avons vu, la manière dont se fait, au moyen de la monnaie, la mise en marche de la production et de la répartition sociale. La propriété privée de la totalité de l'argent impose pour cette mise en marche l'emprunt, le prêt à intérêt et les sociétés modernes de crédit, ce qui fournit à la classe patronale l'occasion d'effectuer sur la collectivité des prélèvements monstrueux. La propriété sociale d'une partie de la monnaie permet au contraire de mettre la production en marche directement sans avoir recours au prêt à intérêt et aux établissements de crédit, et elle évite par conséquent toutes les perturbations liées aux pratiques financières actuelles.

Dans ces conditions, puisque la consommation communiste ne peut pas être établie d'emblée, puisqu'il est nécessaire de conserver momentanément l'usage de l'argent, la Confédération doit installer dans les principales villes des Caisses-comptables qui prendront possession de la monnaie que la classe patronale a volée aux travailleurs et qu'elle met actuellement en dépôt dans les différentes sociétés de crédit. Ces caisses-comptables ouvrent ensuite des comptes-courants sans intérêt aux syndicats et aux fédérations situés dans leur circonscription, et elles leur fournissent les sommes dont ils ont besoin pour mettre en marche la production et la répartition.

La monnaie que ces établissements mettent à la disposition des Comités syndicaux et fédéraux leur fait inévitablement retour. En effet ces Comités soldent les travailleurs avec cet argent, mais en payant les objets ou les services nécessaires à leur consommation; loyers, vivres, vêtements, transports, ces travailleurs restituent cette monnaie aux Comités syndicaux des industries de consommation des villes qui à leur tour la remettent aux caisses-comptables auxquelles ils la doivent.

Les fédérations et les syndicats utilisent une quantité de monnaie beaucoup moindre que celle employée en régime patronal ; d'abord parce que l'unité d'entreprise et de direction réduit considérablement le nombre des opérations à faire comparées à celui qu'exige la multiplicité d'entreprises; et ensuite parce que les Caisses-comptables constitueraient de véritables *clearing-houses* qui permettraient de régler par voie de virement la plupart des opérations.

La monnaie fiduciaire actuelle, le billet de banque prendrait alors le caractère de papier-monnaie, mais sans danger aucun puisque l'unité d'entreprise supprime tout risque de pertes. On l'emploierait simplement pour éviter les inconvénients résultant du port du numéraire. L'administration actuelle de la monnaie se rattacherait très naturellement à la Caisse centrale de Paris. Le droit régalien de battre monnaie passerait ainsi aux organisations ouvrières.

On ne trouvera pas plus de difficulté pour créer ces nouveaux établissements que les financiers n'en ont rencontré pour organiser les sociétés actuelles de crédit. La Confédération peut même utiliser pour cette création la banque de France. Elle

nomme un comité administratif formé d'employés et de délégués qui prend possession des quatre milliards en espèces, partie égale d'or et d'argent, actuellement gardés dans les caves de la banque, ainsi que de la monnaie qui n'aurait pas été enlevée des différentes sociétés financières, telles que le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Crédit Foncier, etc. Ce comité transforme ensuite l'administration centrale de Paris ainsi que les succursales qu'elle possède dans les principales villes de province en caisses-comptables des organisations ouvrières. A supposer même que la banque de France ait été partiellement pillée pendant la révolution, on trouverait toujours assez de monnaie pour amorcer le fonctionnement de ces établissements.

IV

Aussitôt après la défection de l'armée, les fédérations du bâtiment qui existent actuellement dans les principales villes ont à remplir les fonctions suivantes:

1° Dresser la statistique des immeubles et fixer le quantum des loyers.

2° Prendre la direction de tous les services urbains détenus actuellement par l'Etat.

3° Procéder à la réfection de la ville et à la construction des quartiers neufs.

1°. — Le Comité fédéral composé d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens divers, d'employés, fait

dresser par rue la statistique des maisons d'habitation, ainsi que celle des locaux à usage d'industries, locaux qui sont remis aux syndicats compétents. Dans les grandes villes, en attendant la construction des quartiers neufs et afin de donner un peu d'aisance aux locataires, on fait les travaux nécessaires, soit pour réunir en un seul plusieurs des petits logements habités actuellement par la classe ouvrière, soit pour diviser en deux ou trois les grands appartements occupés par la classe riche. Quant aux travailleurs les plus mal logés, ils prennent possession des appartements vacants ou de ceux qui ont été abandonnés. Ce Comité fédéral établit en lieu et place des propriétaires actuels le prix des loyers limités à deux ou trois catégories, appartement de quatre pièces, de huit pièces et au-dessus, etc. Les frais d'entretien de la ville et des immeubles, le coût de certains services publics, tels que les eaux, l'éclairage, etc., les sommes momentanément nécessaires pour la réfection de la ville et des immeubles sont les éléments qui entrent dans la formation de ces prix.

Des bureaux de location établis dans chaque quartier tiennent à la disposition du public le plan par rue des appartements vacants. Aujourd'hui, sauf pour la classe riche qui dispose de quelques agences de location, le public des grandes villes ne possède aucun moyen de se renseigner sûrement et facilement sur les logements disponibles. Il faut aller de maison en maison chercher le local dont on a besoin. Un pareil manque d'organisation n'est-il pas absurde?

2°. — Le Comité fédéral du bâtiment prend dans chaque ville la direction de tous les services urbains assurés actuellement par les administra-

tions de l'Etat; le service de la voie publique, chaussée et trottoirs, nettoiement et arrosement, promenade et plantation; le service de la canalisation, eaux, égouts, vidanges, ainsi que celui des canaux, locaux, etc.

3°. — Les fédérations des bâtiments, dès que la prise de direction de la grande industrie est effectuée, commencent la réfection de leur ville respective. Elles procèdent aux travaux d'ensemble que nécessite l'installation des villes modernes, ainsi qu'à la construction de quartiers neufs dont les maisons contiennent toutes les merveilles que comporte l'industrialisme moderne. Ces fédérations effectuent dans les immeubles utilisables les transformations nécessaires pour rendre tous les appartements également confortables, car il est bien évident qu'en régime syndical on ne construit pas systématiquement comme aujourd'hui des logements de riches et de pauvres. Pour la France, ce travail serait considérable dans une dizaine de villes et relativement peu de chose dans les autres. La population de Paris paye actuellement neuf cents millions de loyers; en diminuant tous ces loyers des deux tiers l'on disposerait encore par an de trois cents millions pour assurer la réfection et l'entretien de la capitale.

Les fédérations de bâtiment, en procédant aux actes précédents, établissent de fait la propriété sociale des villes, ce qui supprime tous les liens juridiques créés par la forme privée de la propriété. Les immeubles sont inaliénables, leur transmission par vente, donation, testament, héritage est impossible; les contrats de location, les hypothèques, les dettes des villes se trouvent annulées.

La propriété sociale du sol urbain et des maisons

serait accueillie avec enthousiasme dans tous les grands centres où les habitants sont actuellement soumis au despotisme de quelques milliers de prétendus propriétaires qui, en échange de loyers monstrueux, leur imposent de véritables taudis dépourvus de tout confort. Ces animaux nuisibles ne chercheraient qu'à se soustraire aux légitimes représailles de la population; quant à ceux qui auraient l'impudence de se montrer, ils seraient immédiatement supprimés. Lorsque l'expérience aurait démontré les immenses avantages de la propriété sociale, la majorité des habitants des petites villes se déciderait certainement à l'établir.

Les services urbains qui sont aujourd'hui assurés par des sociétés industrielles ou des patrons comme les transports locaux, métro, tramway, automobile, ainsi que les théâtres, passent aux syndicats de travailleurs qui pratiquent ces industries. Ces syndicats ne visant pas à l'obtention de bénéfices, augmenteraient le chiffre du personnel et des traitements et donneraient pleine satisfaction au public.

V

La propriété sociale des villes transformerait complètement les industries ménagères. Ces industries sont relatives:

A l'habitation;

A l'alimentation.

Les services de l'habitation comprennent pour l'immeuble, ainsi que pour chacun des apparte-

ments, l'éclairage, le chauffage, l'apport de l'eau, l'enlèvement des détritus, le balayage, etc. La mauvaise installation et la petitesse de la majorité des appartements actuels font que ces travaux exigent un personnel, une peine et une perte de temps considérables.

Les services de l'alimentation comprennent la cuisine et toutes les opérations qui s'y rattachent. La cuisine la plus astreignante des industries ménagères fonctionne aujourd'hui dans des conditions déplorables. Dans les grandes villes, les locaux destinés à cet usage sont généralement incommodes, mal installés; faite deux ou trois fois par jour dans chaque famille, elle exige un personnel nombreux et beaucoup de temps; pratiquée sur de petites quantités par des femmes qui le plus souvent n'ont aucune connaissance technique précise, la cuisine ne permet aucune variété, entraîne des pertes énormes et devient très coûteuse. De telle sorte que la majorité du public ne peut avoir qu'une alimentation bien inférieure à ce qu'il serait possible de se procurer en opérant en grand.

Actuellement, les travaux du ménage sont exécutés dans la classe riche et moyenne par des domestiques dont le nombre pour la France s'élève à quinze cent mille, et dans la classe pauvre par les femmes et les enfants.

La propriété sociale des villes jointe à la direction syndicale des industries de consommation supprimeraient tous les inconvénients précédents et diminueraient considérablement le personnel occupé aujourd'hui aux industries ménagères. Certains hôtels de luxe montrent déjà ce qu'il serait possible de réaliser à cet égard.

Pour l'habitation, la transformation des maisons

et des appartements permet de profiter de la puissance et de l'ingéniosité de l'industrialisme moderne. L'installation de l'un quelconque des différents systèmes de chauffage collectif, ainsi que l'emploi généralisé de l'électricité, suppriment le travail de la préparation des feux et des lampes; l'établissement lors de la construction des maisons de canalisations afférentes et efférentes rend possible l'enlèvement automatique des eaux et des détritus et diminue d'autant le travail domestique. Le balayage et autres soins de propreté deviennent aisés dans de grands locaux bien disposés et bien éclairés. En outre, ces soins peuvent être considérablement simplifiés par de multiples procédés mécaniques.

Pour l'alimentation, la propriété sociale des immeubles permettrait de supprimer à la volonté du public tous les inconvénients actuels de cette industrie. Dans chaque maison, on installe un restaurant chargé de pourvoir à l'alimentation du groupe d'habitants qui l'occupe. Les repas sont servis dans les locaux du restaurant ou dans les appartements, selon la commodité de chacun.

Dans les villes socialisées, les syndicats des gens de maisons qui existent actuellement assureraient le service des industries ménagères. Ils placeraient dans chaque immeuble des employés chargés de l'entretien et de la surveillance. Ils fourniraient aussi des domestiques non à demeure pour le service des appartements et même pour celui de la cuisine si les locataires le désiraient. L'Amérique pratique déjà ce système; des employés viennent à certaines heures faire le travail du ménage.

En régime syndical, il n'y a plus de gens assez inutilement riches pour entretenir une nombreuse

domesticité, et l'on ne trouve plus d'individus, hommes ou femmes, disposés à mener la vie des domestiques actuels. On connaît déjà la difficulté croissante de leur recrutement.

La transformation des industries ménagères deviendrait donc sous ce régime à la fois possible et nécessaire; possible par suite des progrès réalisés dans la construction des maisons, et nécessaire par suite des changements de mentalité et de fortune du public.

La propriété sociale du sol urbain et des immeubles entraîne donc, au fur et à mesure que les conséquences qu'elle comporte se développent, de très grands avantages pour les habitants. Elle amène la possibilité d'installer dans toutes les maisons les merveilles de l'industrialisme moderne; elle permet de débarrasser les femmes d'une masse de travaux fastidieux et pénibles. Les locataires ne vivent plus dans des appartements laids, sales, incommodes, qui ne réalisent aucune des installations indispensables à une bonne hygiène. Enfin, ils ne paient à titre de loyers que les sommes nécessaires à l'amortissement de la valeur des immeubles et à leur entretien.

Ce régime est donc autrement utile et légitime que celui de la propriété privée qui fait que des rues, des quartiers entiers comme à Londres et à New-York appartiennent à un individu, maître d'imposer son despotisme à des milliers d'habitants. Dans ces conditions, que les propriétaires actuels protestent contre la socialisation, cela se comprend, puisque ce système leur enlèverait en France, par exemple, les deux milliards qu'ils volent annuellement à la collectivité ; mais ce qui se comprend moins, c'est que de nombreux

locataires, c'est-à-dire les victimes du régime actuel, soient opposés à cette transformation. Beaucoup de gens, en effet, sont stupéfaits quand on leur parle de socialiser le sol urbain et les maisons d'habitation, et ils considèrent, tant est grande la force des préjugés, cette mesure comme absurde et impossible. Ce sont les gens qui ne comprennent ni la légitimité, ni la nécessité de cette mesure qui sont absurdes et non pas la socialisation des villes, transformation qu'il faudra commencer à réaliser le jour même de la révolution par la prise de possession des appartements vides et par l'exécution de tous ceux qui voudraient s'y opposer.

Lorsque la révolution sera un fait accompli, ceux qui verront fonctionner le régime nouveau seront stupéfaits de penser que les hommes de la génération présente aient fait tant de résistance pour empêcher l'instauration de ce régime; qu'ils n'aient pas vu que le machinisme moderne était incompatible avec le maintien de l'organisation patronale actuelle; qu'ils aient nié pendant si longtemps la possibilité de la direction syndicale des industries; enfin, qu'ils aient été incapables de comprendre les avantages considérables que présente ce mode de direction.

Conclusion

CONCLUSION

La doctrine socialiste est une doctrine parfaitement cohérente, parfaitement démontrable et démontrée. Elle est la seule qui permette d'interpréter les phénomènes sociaux contemporains tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; la seule qui montre le rôle capital que joue l'industrialisme moderne dans la vie des sociétés, la seule indiquant le but vers lequel elles tendent inévitablement.

Cependant la majorité des gens qui forment les différentes fractions de la classe dirigeante considèrent les socialistes comme des utopistes, des imbéciles, ou tout au moins comme des esprits faux.

Le patron qui se croit indispensable pense avoir tranché la question quand il vous a répondu: Vous ne connaissez pas l'ouvrier; si vous le connaissiez comme moi, vous verriez qu'il a besoin d'un patron pour le commander. N'essayez pas de lui exposer en quoi consiste la direction syndicale des industries, il ne saurait vous comprendre étant incapable de s'imaginer une forme économique qui ne fonctionne pas encore.

Les personnes appartenant aux carrières libérales, professeurs, ingénieurs, etc., habituées au travail intellectuel, devraient être au courant de

questions aussi importantes, aussi vitales ; mais, quelque surprenant que cela soit, il n'en est rien. La majorité de ces personnes spécialisées à leurs études professionnelles ignorent tout du socialisme et elles répètent à ce sujet les préjugés les plus absurdes, les plus grossiers. Ces individus ayant souvent par ailleurs une instruction étendue, on peut croire qu'ils parlent en connaissance de cause, de telle sorte que leurs dénégations tendent à persuader le public de la fausseté de la doctrine socialiste, alors qu'elles ne prouvent que leur ignorance de la question.

Les députés du parti radical, recrutés dans toutes les catégories sociales, appelés, on pourrait du moins le supposer, par leurs fonctions mêmes à s'occuper des questions économiques, se montrent tout aussi peu renseignés sur la portée et la signification du mouvement socialiste. Ils sont tellement ignorants du mécanisme économique des sociétés à direction patronale, qu'ils veulent empêcher par voie législative les conséquences fatales déterminées par ce régime.

Les partis réactionnaires, qui ignorent que les perturbations économiques actuelles ont pour cause l'avènement de l'industrialisme moderne, s'imaginent qu'en rétablissant les formes politiques passées, ils remédieront à ces perturbations.

La majorité de la classe dirigeante nie donc la véracité de la doctrine socialiste. Mais la négation de cette doctrine implique forcément l'acceptation d'une série d'affirmations contraires; par conséquent, d'une façon formelle ou tacite, ceux qui nient que les sociétés actuelles soient à la veille d'une formidable révolution économique professent les opinions suivantes:

Premièrement, les nécessités techniques et économiques de l'industrialisme n'imposent pas l'instauration de formes économiques qui leur soient adaptées, telles que la direction syndicale, l'unité d'entreprise et la propriété sociale.

Secondement, la lutte que mènent actuellement les travailleurs contre la classe patronale et l'Etat ne vise ni à préparer, ni à faire la révolution.

Troisièmement, la classe ouvrière, au cas où elle voudrait tenter la révolution et prendre la direction des différentes industries, échouera toujours, parce que l'armée ne cessera jamais d'obéir et de défendre les dirigeants.

Or, comme de pareilles affirmations sont, en présence des faits contemporains, manifestement absurdes, pour retourner les appréciations qui nous sont adressées, on peut dire que les bourgeois sont des imbéciles ou mieux des gens, qui, ignorant tout du mouvement économique contemporain, ne voient même pas venir l'inévitable révolution appelée à les déposséder des fortunes qu'ils ont volées.

Mais, si une forte partie de la classe dirigeante ne veut pas connaître la signification du syndicalisme, les capitalistes détenteurs de la grande industrie ont parfaitement compris que les travailleurs, au moyen de leurs syndicats et de leurs fédérations, peuvent prendre la direction de leurs industries respectives. S'ils résistent, ce n'est pas qu'ils croient ce mode de gestion impraticable, c'est que peu leur importe les épouvantables souffrances matérielles et morales créées par le régime patronal, pourvu qu'ils gardent leurs fortunes; c'est qu'ils sont prêts à mitrailler le prolétariat plutôt que d'abandonner leurs pouvoirs économiques.

Aussi, quand les révolutionnaires auront la force, qu'ils se souviennent des infamies commises par les bourgeois pour empêcher l'instauration du régime nouveau. Tout individu qui serait alors assez traître pour faire appel à la pitié doit être immédiatement abattu. Il faut pratiquer sur les dirigeants une saignée au moins égale au total de celles qu'ils ont si facilement pratiquées depuis un siècle sur les travailleurs, une saignée mémorable. Encore ne parviendra-t-on jamais à régler la créance de sang que la classe ouvrière possède sur la classe patronale.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

Les patrons ont employé l'industrialisme à intensifier le despotisme qu'ils exerçaient sur les travailleurs.

CHAPITRE IV

La direction patronale de la production impose la propriété privée du matériel social.

CHAPITRE V

Les patrons emploient les avantages de l'industrialisme à aggraver les perturbations propres à la multiplicité d'entreprises.

CHAPITRE VI

La mise en marche de la production sociale et les modalités financières nouvelles amenées par l'industrialisme.

CHAPITRE VII

Les formes économiques actuelles sont incompatibles avec les nécessités techniques et économiques qu'impose le machinisme.

CHAPITRE VIII

L'opposition des intérêts qui existe dans les sociétés actuelles dépend exclusivement de la direction patronale.

CHAPITRE IX

Les résultats ultimes du régime patronal sont l'arrêt de la production et la misère.

DEUXIÈME PARTIE

La préparation de la prochaine Révolution.

CHAPITRE PREMIER

L'industrialisme moderne détermine un certain nombre de faits qui préparent fatalement la révolution.

CHAPITRE II

La préparation de la révolution par l'organisation ouvrière, le syndicalisme.

CHAPITRE III

Les obstacles à la révolution, l'Etat, le militarisme.

CHAPITRE IV

Les obstacles à la révolution, la guerre, le patriotisme, la presse capitaliste, le suffrage universel.

CHAPITRE V

L'industrialisme tend à ruiner les institutions qui font obstacle à la révolution.

CHAPITRE VI

Les doctrines de l'antiétatisme, de l'antipatriotisme et de l'antimlitarisme libérateur.

CHAPITRE VII

Les partis socialistes et la propagande.

CHAPITRE VIII

La révolution se prépare.

TROISIÈME PARTIE

Les formes économiques nouvelles imposées par l'industrialisme moderne.

CHAPITRE PREMIER

Première forme économique nouvelle, la direction syndicale des industries.

CHAPITRE II

Seconde forme économique nouvelle, l'unité d'entreprise et de direction dans toutes les industries.

CHAPITRE III

Troisième forme économique nouvelle, la propriété sociale.

CHAPITRE IV

Caractères et avantages des formes économiques nouvelles imposées par le machinisme.

CHAPITRE V

Les preuves expérimentales de la possibilité du régime syndical. Les objections antisocialistes.

CHAPITRE VI

Le régime syndical rend caduques les institutions de l'Etat autoritaire actuel.

CHAPITRE VII

Trois lois économiques.

QUATRIÈME PARTIE

L'Objectif de la prochaine Révolution.

CHAPITRE PREMIER

Les moyens de faire la révolution.

CHAPITRE II

La destruction de l'Etat, l'instauration du régime fédéral dans les transports et la grande industrie.

CHAPITRE III

L'instauration de la direction syndicale se fera par voie de nécessité et par voie d'exemple.

CHAPITRE IV

La socialisation de la monnaie et des maisons d'habitation.

ERRATA

Page 57, 31e ligne :
Au lieu de quinze milliards, *lire* treize milliards.

Page 212, 10e ligne :
Au lieu de régime capitaliste, *lire* régime syndicaliste.

Page 270, 15e ligne:
Au lieu de le Comité fédéral, *lire* l'Assemblée fédérale.

Page 284, 20e ligne :
Au lieu de les banques de circulation et d'escompte, *lire* les institutions actuelles de crédit.

Page 383, 32e ligne :
Au lieu de banques d'escompte, *lire* établissements actuels de crédit.

Niort. — Imp. Th. Martin



